
Les revenus et le patrimoine des ménages

Édition 2016



Coordination Antoine Boiron, Julie Labarthe

Contribution *Insee* : Jérôme Accardo, Julie Argouarc'h, Céline Arnold, Sylvain Billot, Antoine Boiron, Lucie Calvet, Rosalinda Coppoletta-Solotareff, Nathalie Donzeau, Aline Ferrante, Jean-Michel Floch, Sylvain Humbertclaude, Michel Huwer, Julie Labarthe, Bénédicte Mordier, Jean-Louis Pan Ké Shon, Maud Romani, Hélène Thélot

Directeur de la publication Jean-Luc Tavernier

Direction de la collection Stéphane Tagnani

Rédaction Catherine Demaison, Denise Maury-Duprey, Séverine Mayo-Simbsler, Stéphane Tagnani

Composition **Coordination**
Édith Houël

Maquette

Édith Houël
Pascal Nguyen
Brigitte Rols

Catherine Kohler
Rose Pinelli-Vanbauce
Pierre Thibaudeau

Couverture **Coordination**
Stéphane Tagnani

Conception et réalisation

Ineiaki Global Design

Éditeur Institut national de la statistique et des études économiques
18, boulevard Adolphe-Pinard, 75675 PARIS CEDEX 14
www.insee.fr

© Insee 2016 « Reproduction partielle autorisée sous réserve de la mention de la source et de l'auteur ».

Avertissement

Les données chiffrées sont parfois arrondies, en général au plus près de leurs valeurs réelles.

Le résultat arrondi d'une combinaison de chiffres (qui fait intervenir leurs valeurs réelles) peut être légèrement différent de celui que donnerait la combinaison de leurs valeurs arrondies.

Les sites Internet www.insee.fr et <http://epp.eurostat.ec.europa.eu> pour les données internationales mettent en ligne des actualisations pour les chiffres essentiels.

Les comparaisons internationales s'appuient sur les données harmonisées publiées par Eurostat ou l'OCDE, qui peuvent différer des données nationales publiées par les instituts nationaux de statistique.

Signes conventionnels utilisés

...	Résultat non disponible
///	Absence de résultat due à la nature des choses
e	Estimation
p	Résultat provisoire
r	Résultat révisé par rapport à l'édition précédente
n.s.	Résultat non significatif
€	Euro
M	Million
Md	Milliard
Réf.	Référence

Édition
2016

Les revenus et le patrimoine des ménages

Vue d'ensemble

Inégalités de niveaux de vie et pauvreté en 2013	9
La détention d'actifs patrimoniaux début 2015	23

Dossiers

Disparités de revenus et ségrégation dans les grands pôles urbains	41
Évolution des inégalités de niveau de vie entre 1970 et 2013	55
La mobilité des niveaux de vie en France	71

Fiches thématiques

1. Revenus

1.1 Revenu des ménages en comptabilité nationale	88
1.2 RDB des ménages - comparaison internationale	90
1.3 Revenu disponible des ménages	92
1.4 Niveau de vie des personnes	94
1.5 Niveau de vie des personnes incluant les loyers imputés aux propriétaires	96
1.6 Composition du revenu disponible selon le niveau de vie	98
1.7 Évolution du niveau de vie depuis 1970	100
1.8 Niveau de vie et pauvreté par région	102
1.9 Niveau de vie et pauvreté par type de commune	104
1.10 Prestations sociales	106
1.11 Pauvreté monétaire	108
1.12 Pauvreté monétaire en Europe	110
1.13 Inégalités monétaires en Europe	112
1.14 Pauvreté en conditions de vie	114
1.15 Composition familiale et niveau de vie	116
1.16 Activité et niveau de vie	118
1.17 Âge et niveau de vie	120
1.18 Niveau de vie et pauvreté des enfants	122

1.19 Niveau de vie et pauvreté des personnes âgées	124
1.20 Revenu disponible et niveau de vie par sexe	126
1.21 Niveau de vie par catégorie socioprofessionnelle	128
1.22 Revenu disponible et niveau de vie des immigrés	130
1.23 Les très hauts revenus	132
1.24 Revenu des personnes sans domicile	134

2. Patrimoine

2.1 Performance des placements à rendements réglementés	138
2.2 Patrimoine des ménages en comptabilité nationale	140
2.3 Taux de détention de patrimoine	142
2.4 Endettement	144
2.5 Dépenses en logement des ménages	146
2.6 Acquisition d'une résidence principale	148
2.7 Prix des logements et loyers	150

Annexes

Sources et méthodes	155
Glossaire	163
Sigles	173

Vue d'ensemble



Inégalités de niveaux de vie et pauvreté en 2013

Antoine Boiron, Michel Huwer, Julie Labarthe*

En 2013, en France métropolitaine, le niveau de vie médian de la population s'élève à 20 000 euros annuels. Il reste quasiment inchangé, en euros constants, par rapport à celui de 2012, s'inscrivant dans une tendance à la baisse depuis 2008. Sur cinq ans, entre 2008 et 2013, le niveau de vie médian a perdu 1,1 %. Cette baisse est toutefois mesurée par rapport à celle observée dans d'autres pays d'Europe.

Entre 2008 et 2011, les inégalités se sont nettement creusées sous l'effet de la hausse du chômage. De 2011 à 2013, les niveaux de vie diminuent chez les plus aisés en raison notamment d'un repli des revenus financiers, tandis que le niveau de vie des plus modestes progresse légèrement. Sur cette seconde période, les inégalités se réduisent, effaçant la hausse de 2008-2011. Au total, depuis 2008, le premier décile de niveau de vie baisse de 3,5 % en euros constants.

En 2013, le seuil de pauvreté, qui correspond à 60 % du niveau de vie médian de la population, s'établit à 1 000 euros mensuels. La pauvreté concerne 8,6 millions de personnes, soit 14,0 % de la population. Cette proportion diminue légèrement en 2012 et 2013 (- 0,4 puis - 0,3 point), mais, sur cinq ans, la pauvreté a augmenté de 0,7 point, en rupture avec sa tendance précédente à la baisse. Cette hausse de la pauvreté, plus modérée qu'ailleurs en Europe, touche surtout les ménages actifs, notamment les ouvriers, les familles monoparentales et les familles nombreuses.

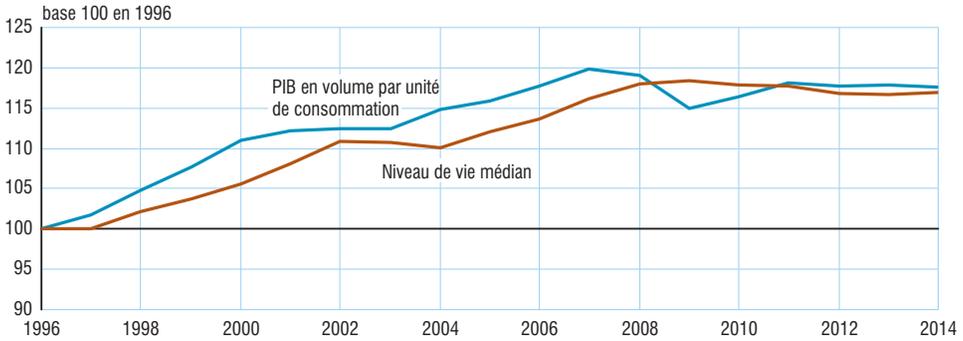
En 2013, selon l'enquête Revenus fiscaux et sociaux (*encadré 1*), le **niveau de vie médian** (D5) des personnes vivant dans un **ménage** de France métropolitaine est de 20 000 euros, soit 1 667 euros par mois. Pour une famille composée d'un couple avec deux enfants de moins de 14 ans, cela correspond à un **revenu disponible** de 42 000 euros par an (soit 3 500 euros par mois). Ce montant partage la population en deux, la première moitié se situant au-dessous et la seconde au-dessus.

Entre 2008 et 2013, du fait de la crise de 2009, le niveau de vie médian a baissé de 0,2 % en moyenne annuelle

En 2013, le niveau de vie médian est quasiment stable (- 0,1 % en euros constants), s'inscrivant dans une légère tendance à la baisse depuis la crise économique de 2008 (*figure 1*). Cette lente diminution sur cinq ans du niveau de vie médian est inédite sur la période d'observation des enquêtes Revenus fiscaux et sociaux, de 1996 à 2013. De façon générale, le niveau de vie évolue de façon moins heurtée que le produit intérieur brut (PIB) par **unité de consommation** et suit les fluctuations conjoncturelles avec un peu de retard. En effet, l'emploi ne s'ajuste pas immédiatement et les stabilisateurs automatiques (allocations de chômage, prestations sociales sous condition de ressources) amortissent l'effet des évolutions

* Antoine Boiron, Michel Huwer, Julie Labarthe, Insee.

1. Évolution du PIB par unité de consommation et du niveau de vie médian de 1996 à 2014



Champ : France pour le PIB ; France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante pour le niveau de vie médian.

Sources : Insee, comptes nationaux, base 2010 (données semi-définitives pour 2013, provisoires pour 2014) ; Insee-DGI, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux rétro-polées de 1996 à 2004 ; Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2005 à 2013, modèle Ines 2013 et 2014, calculs Insee.

conjoncturelles sur le revenu disponible des ménages. La période 1996-2013 a connu quatre séquences. Dans le contexte d'une conjoncture favorable et d'une baisse du chômage, le niveau de vie médian a progressé à un rythme annuel moyen de 2,0 % entre 1996 et 2002. Puis, jusqu'en 2004, le ralentissement de l'activité et la hausse du chômage conduisent à une légère diminution du niveau de vie médian, de 0,4 % en moyenne annuelle. Sous l'effet de la reprise économique, il repart à la hausse en 2005, avec un rythme annuel moyen de + 1,7 % jusqu'en 2008.

En 2009, avec le choc de la crise qui débute fin 2008, le PIB connaît une baisse d'une ampleur inobservée depuis la grande dépression des années 1930. Le taux de chômage progresse très rapidement, passant de 7,1 % en 2008 à 8,7% en 2009. Grâce aux stabilisateurs automatiques et aux mesures de relance, le niveau de vie des ménages ne diminue pas immédiatement, mais ralentit néanmoins très nettement (+ 0,3 %). Puis, en 2010 et 2011, malgré la reprise, le niveau de vie médian baisse légèrement, de 0,2 % en rythme annuel : le chômage augmente un peu, surtout le chômage de longue durée, et certaines mesures exceptionnelles prises en 2008 pour relancer l'économie arrivent à leur terme. En 2012 et 2013, le PIB par unité de consommation ralentit très nettement et le taux de chômage repart à la hausse. Dans le même temps, le niveau de vie médian baisse de 0,8 % en 2012, puis de 0,1 % en 2013. Sur l'ensemble de la période 2008-2013, le niveau de vie médian a reculé de 1,1 %, soit 0,2 % en moyenne annuelle.

L'évolution de la médiane peut cependant masquer des variations plus contrastées le long de l'échelle des niveaux de vie, d'ailleurs différentes selon la période considérée. Ainsi, de 1996 à 2002, la croissance très dynamique du niveau de vie médian s'accompagne d'une hausse plus marquée dans le bas de la distribution des niveaux de vie : tandis que le niveau de vie médian augmentait de 10,1 % et le plus haut décile (D9) de 9,2 %, le premier décile (D1) gagnait 16,2 %. Les inégalités se réduisaient donc. Ainsi, le **rapport interdécile** D9/D1 entre le dernier et le premier décile de niveau de vie est passé de 3,5 à 3,3 (figure 2). Le dynamisme de l'activité avait certes tiré les revenus des indépendants et des détenteurs de patrimoine, plutôt situés dans le haut de la distribution, et la part de niveau de vie détenue par le cinquième le plus aisé de la population s'était accrue (passant de 37,0 % en 1996 à 37,6 % en 2004). Mais, sous l'effet de la baisse du chômage et de l'amélioration des prestations sociales, la part détenue par le cinquième le plus modeste avait, en proportion, progressé davantage et le rapport des niveaux de vie moyens entre ces deux groupes (un indicateur d'inégalité appelé **ratio (100-S80)/S20**) s'était légèrement réduit, de 4,1 à 4,0. L'indice de Gini, lui, passait de 27,9 % à 28,1 %.

Une enquête Revenus fiscaux et sociaux rénovée

L'enquête Revenus fiscaux et sociaux (ERFS) a connu en 2013 des améliorations méthodologiques importantes.

La première a été la prise en compte des évolutions introduites en 2013 dans l'enquête Emploi en continu de 2013 (qui constitue le socle de l'ERFS), visant notamment à mieux cerner certaines populations difficiles à appréhender par l'enquête, comme les étudiants.

Le deuxième changement concerne l'amélioration du calcul de l'impôt et de la taxe d'habitation dans le revenu disponible. Jusqu'à présent, les revenus et les impôts provenaient de la même déclaration fiscale. Si la méthode antérieure avait été appliquée, l'impôt déduit des revenus perçus en 2013 aurait été l'impôt dû au titre de ces revenus, c'est-à-dire l'impôt payé effectivement en 2014. Dans la nouvelle méthode, on déduit du revenu de 2013 l'impôt effectivement payé en 2013, dû au titre des revenus de 2012.

Enfin, deux changements fiscaux importants ont été introduits à compter de 2013. D'une part, les majorations de pensions de retraite pour avoir élevé trois enfants ou plus sont désormais prises en compte dans le revenu déclaré à l'administration fiscale. D'autre part, l'avantage en nature constitué par la participation des employeurs aux contrats collectifs de complémentaire santé est maintenant intégré dans les salaires déclarés à l'administration. Ces ressources sont donc désormais comptabilisées dans le revenu disponible calculé dans l'ERFS.

En prenant en compte l'impôt payé effectivement en 2013, les majorations de pension et la participation employeur aux contrats de complémentaire santé, la notion de revenu dans l'ERFS s'est rapprochée de celle de la comptabilité nationale, ainsi que de celle de l'enquête européenne SRCV-SILC. La cohérence entre sources s'en trouve renforcée, ce qui facilite leur comparaison.

Ces innovations, de nature méthodologique, modifient le niveau des indicateurs fournis par l'enquête. Leur effet doit donc être neutralisé pour analyser proprement l'évolution de ces indicateurs d'une année sur l'autre. C'est pourquoi une nouvelle estimation de l'enquête Revenus fiscaux et sociaux 2012 a été produite, selon les mêmes procédures que celles retenues pour l'ERFS 2013. Elle conduit à de légères révisions des résultats publiés en septembre 2014 sur les niveaux de vie en 2012. En particulier, le taux de pauvreté pour l'année 2012 est révisé à la hausse de 0,4 point (de 13,9 % avec l'ancienne méthodologie à 14,3 % avec la nouvelle). L'indice de Gini est lui aussi revu à la hausse, de 0,303 à 0,305 (tableau).

Les effets sont cependant différenciés selon l'âge. Les personnes âgées de 60 ans ou plus voient ainsi leur niveau de vie médian rehaussé de 1,9 % quand celui de l'ensemble de la population ne l'est que de 0,5 %.

Dans l'article, les évolutions entre 2011 et 2012 sont estimées à partir de la série non rétropolée, celles entre 2012 et 2013 le sont avec l'enquête rénovée. Les évolutions entre 2011 et 2013 sont obtenues en chaînant ces évolutions annuelles.

Impact des révisions sur les niveaux de vie annuels et indicateurs d'inégalités en 2012

	Niveau 2012		Impact (en %)
	Non rétropolé	Rétropolé	
Seuils de niveau de vie (en milliers d'euros 2012)			
Niveau de vie médian (D5)	19,9	20,0	0,5
Premier décile de niveau de vie (D1)	10,7	10,6	- 0,8
Neuvième décile de niveau de vie (D9)	37,8	37,9	- 0,2
Rapports interdécales			(en points)
D9/D1	3,5	3,6	0,1
D9/D5	1,9	1,9	0,0
D5/D1	1,9	1,9	0,0
Masses de niveau de vie détenues			
S20 (en %)	8,6	8,5	- 0,1
S50 (en %)	30	29,9	- 0,1
S80 (en %)	60,8	60,7	- 0,1
(100-S80)/S20	4,6	4,6	0,0
Indice de Gini	0,303	0,305	0,002
Taux de pauvreté à 60 %	13,9	14,3	0,4
Taux de pauvreté à 50 %	8,1	8,5	0,4

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.
Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2012.

2. Niveaux de vie annuels et indicateurs d'inégalités de 1996 à 2013

	1996	2004	2008	2009	2010	2010 ¹	2011	2012	2012 ²	2013
Seuils de niveau de vie (en euros 2013)										
Niveau de vie médian (D5)	17 170	18 910	20 260	20 330	20 240	20 110	20 100	19 920	20 020	20 000
Premier décile de niveau de vie (D1)	9 130	10 610	11 230	11 100	10 950	10 920	10 820	10 700	10 620	10 730
Neuvième décile de niveau de vie (D9)	32 070	35 020	37 930	38 210	38 080	37 710	38 500	37 760	37 890	37 200
Rapports interdéciles										
D9/D1	3,5	3,3	3,4	3,4	3,5	3,5	3,6	3,5	3,6	3,5
D9/D5	1,9	1,9	1,9	1,9	1,9	1,9	1,9	1,9	1,9	1,9
D5/D1	1,9	1,8	1,8	1,8	1,8	1,8	1,9	1,9	1,9	1,9
Masses de niveau de vie détenues										
S20 (en %)	9,0	9,3	9,0	8,9	8,7	8,7	8,6	8,6	8,5	8,8
S50 (en %)	31,0	31,2	30,9	30,7	30,2	30,1	29,8	30,0	29,9	30,6
S80 (en %)	63,0	62,4	61,6	61,8	61,0	60,7	60,5	60,8	60,7	61,8
(100-S80)/S20	4,1	4,0	4,3	4,3	4,5	4,5	4,6	4,6	4,6	4,3
Indice de Gini	0,279	0,281	0,289	0,290	0,299	0,303	0,306	0,303	0,305	0,291

1. À partir de 2011, les estimations de revenus financiers mobilisent l'enquête Patrimoine 2010. Une nouvelle version du millésime 2010 a également été produite avec l'enquête Patrimoine 2010, afin de pouvoir apprécier les évolutions entre 2010 et 2011.

2. Cette série correspond à la série mise en cohérence avec celle de 2013 (encadré 1).

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Lecture : les 20 % les plus modestes disposent en 2013 de 8,8 % de la somme des revenus disponibles par UC (S20), les 20 % les plus aisés perçoivent 38,2 % de la somme des revenus disponibles par UC (complément à 100 de S80), soit 4,3 fois plus.

Sources : Insee-DGI, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux rétrospectives de 1996 à 2004 ; Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2005 à 2013.

En revanche, entre 2004 et 2008, l'embellie de la situation économique a davantage bénéficié aux plus aisés et les inégalités se sont alors creusées par le haut. Ainsi, le ratio (100-S80)/S20 est passé de 4,0 à 4,3, tandis que l'**indice de Gini** a augmenté de 28,1 % à 28,9 %. Cette hausse des inégalités traduisait alors des évolutions très positives dans la partie très haute de la distribution. Selon les **Revenus fiscaux localisés**, l'évolution des différents déciles de revenu déclaré par unité de consommation se situe entre 6 et 8 %, conduisant à une relative stabilité des inégalités sur les neuf dixièmes de l'échelle des niveaux de vie, alors que le seuil délimitant le millième le plus aisé de la population a crû de 19 % et celui délimitant le dix-millième le plus aisé a crû de 34 % (fiche 1.23).

Entre 2008 et 2011, les inégalités se sont nettement creusées

Entre 2008 et 2013, les évolutions annuelles sont très différenciées à la fois selon la position sur l'échelle des niveaux de vie (figure 3) et en fonction des années. En 2009, la récession se répercute sur l'ensemble de la distribution, mais les plus modestes sont les plus touchés : les quatre premiers déciles diminuent (de - 1,2 % pour le 1^{er} décile à - 0,4 % pour le 4^e décile), tandis que les derniers déciles continuent de progresser à un rythme plus modéré qu'entre 2004 et 2008 (de + 0,3 % pour la médiane à + 0,7 % pour le 9^e décile). Tout en haut de l'échelle des niveaux de vie, cependant, l'impact de la crise financière sur les revenus du patrimoine (une composante du revenu disponible dont le poids croît avec le niveau de vie), affecte fortement les plus aisés : selon les Revenus fiscaux localisés, le seuil des 1 % les plus aisés, en termes de revenu déclaré par unité de consommation, baisse de 1,8 %, celui du millième le plus aisé de 6,9 %. De sorte que l'indicateur de Gini ne connaît qu'une hausse négligeable (de 28,9 % à 29,0 %) et le ratio (100-S80)/S20 reste stable, à 4,3. La reprise économique observée en 2010 et 2011 conduit à un rebond des revenus des indépendants et à un redressement des revenus du patrimoine qui efface le recul subi en 2009. Elle se traduit aussi par un dynamisme des salaires les plus élevés. Ainsi, les inégalités se creusent pendant deux ans : les revenus se dégradent d'autant plus fortement que l'on descend dans l'échelle des niveaux de vie, tandis que la reprise se traduit dès 2010 par une hausse de

1,3 % du 95^e percentile, c'est-à-dire du seuil délimitant les 5 % les plus aisés dans la population, qui se poursuit en 2011 (+ 1,9 %). Pour le reste de la moitié supérieure de la distribution, il faut attendre 2011 pour voir une amélioration, qui est du reste d'autant plus forte que le niveau de vie est élevé (+ 0,1 % pour le 6^e décile à + 2,1 %, pour le 9^e décile), grâce à l'augmentation des plus hauts salaires et des revenus du patrimoine. Dans le même temps, pour les plus bas revenus, le taux de chômage ne baisse pas et son indemnisation se réduit au fur et à mesure que la durée du chômage s'allonge. Globalement, les différents indicateurs d'inégalité entre 2008 et 2011 montrent que la crise économique a creusé les écarts de niveaux de vie : l'indice de Gini augmente de 1,3 point entre 2008 et 2011, passant de 28,9 % à 29,9 % de 2008 à 2010 (ancienne série), puis de 30,3 % à 30,6 % entre 2010 et 2011 (nouvelle série). De même, le rapport entre les masses de niveau de vie détenues par les 20 % les plus riches et les 20 % les moins aisés (100-S80)/S20 passe de 4,3 à 4,6. Quel que soit l'indicateur, les inégalités atteignent alors le niveau le plus élevé observé sur la période 1996-2011, porté par la forte augmentation des très hauts revenus et le repli des revenus les plus modestes entre 2008 et 2011.

3. Évolution de certains quantiles de niveau de vie depuis 2008



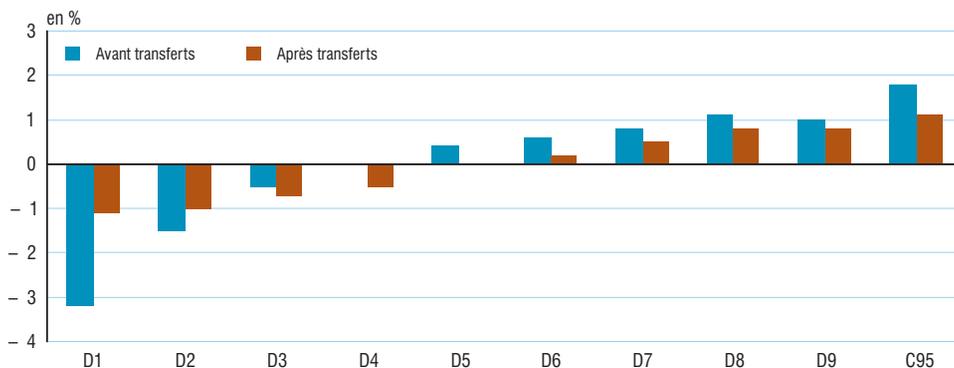
Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Lecture : en 2009, le premier décile de niveau de vie (D1) s'élève à 98,8 % de son niveau de 2008.

Sources : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2008 à 2013.

Le système socio-fiscal a toutefois amorti l'impact de la crise économique sur la croissance des inégalités. En considérant les revenus avant transferts, c'est-à-dire les revenus d'activité (y compris les allocations chômage), les retraites et les revenus du patrimoine, le creusement des inégalités est beaucoup plus marqué. Les transferts sociaux (prestations familiales, allocations logement, minima sociaux) et fiscaux (impôts sur le revenu, CSG, etc.) ont atténué les écarts d'un bout à l'autre de la distribution. Le 1^{er} décile de revenu par unité de consommation baisse ainsi avant transferts de 3,2 % en moyenne par an entre 2008 et 2011 et de 1,1 % après transferts. Pour le 2^e décile, les évolutions sont respectivement de - 1,5 % et - 1,0 % (figure 4). Au contraire, pour le dernier décile, le dynamisme du revenu est un peu ralenti, passant de 1,0 % à 0,8 %.

4. Évolution annuelle moyenne des déciles de niveaux de vie avant et après transferts socio-fiscaux entre 2008 et 2011



Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.
Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2008 à 2011.

De 2011 à 2013, les inégalités diminuent

De 2011 à 2013, les niveaux de vie diminuent chez les plus aisés et progressent légèrement chez les plus modestes. En 2012, la situation se détériore pour l'ensemble de la population, ce qui constitue un tournant pour la moitié supérieure de la distribution jusqu'ici relativement épargnée par les effets de la crise. La dégradation se poursuit dans le haut de la distribution en 2013. La baisse des revenus entre 2011 et 2013 reste mesurée entre le 4^e décile et le 8^e décile (-0,4 % à -0,8 % en moyenne annuelle). Elle est très forte dans le haut de la distribution (-1,9 % pour le 9^e décile, -2,5 % pour le seuil délimitant les 5 % les plus aisés).

Dans le bas de la distribution, l'évolution est assez différente. Si l'année 2012 reste dans le prolongement des années 2008-2011, avec un niveau de vie qui continue de baisser, en 2013, les trois premiers déciles de niveaux de vie augmentent légèrement, le premier décile (D1) progressant de façon plus marquée (+1,1 % en euros constants). C'est la première fois depuis le début de la crise qu'il augmente. Sur deux ans, les revenus des plus modestes n'évoluent guère : 0,0 % pour les deux premiers déciles, -0,1 % pour le troisième et -0,2 % pour le quatrième, une stagnation qui contraste avec le recul dans les déciles plus élevés.

Il en résulte une réduction nette des principaux indicateurs d'inégalité. Entre 2011 et 2013, l'indice de Gini diminue de 1,7 point, s'établissant à 29,1 %. Ce repli efface l'augmentation de 1,3 point enregistrée depuis le début de la crise, entre 2008 et 2011. Dans le même temps, le rapport entre la masse des niveaux de vie détenue par les 20 % de personnes les plus aisées et celle détenue par les 20 % les plus modestes diminue fortement, de 4,6 à 4,3, retrouvant le niveau de 2008. Enfin, le rapport entre le 1^{er} décile et le 9^e décile recule de 0,2 point pour atteindre 3,5 en 2013.

La baisse des inégalités entre 2011 et 2013 renvoie à l'évolution contrastée des composantes du revenu disponible

En premier lieu, la part des revenus du patrimoine (revenus financiers, loyers perçus par des propriétaires louant un logement) dans le revenu disponible des ménages a nettement diminué, passant notamment de 11,9 % à 10,9 % entre 2012 et 2013. Cette baisse concerne essentiellement les revenus d'assurance-vie en 2012, puis les dividendes et les intérêts perçus en 2013. Elle explique le recul très marqué des niveaux de vie en haut de la distribution. Dans le dernier décile de niveau de vie, en effet, les revenus du patrimoine représentent 25,9 % du revenu disponible (fiche 1.6), une part beaucoup plus importante que dans le reste de la population (6,1 %).

Deux phénomènes peuvent expliquer cette baisse marquée des revenus du patrimoine en 2013. D'une part, les taux d'intérêt se sont nettement repliés. D'autre part, la perspective d'une hausse de la fiscalité s'appliquant aux dividendes versés en 2013 (remplacement du prélèvement forfaitaire libératoire par l'intégration dans le barème de l'impôt sur le revenu, assujettissement aux cotisations sociales des dividendes dépassant 10 %) a pu conduire certaines entreprises, en particulier des petites structures, à abaisser ou décaler leurs versements de dividendes.

En second lieu, les ménages les plus aisés ont été les plus concernés par la hausse des impôts de 2011 à 2013 : en 2013, les impôts directs pris en compte dans l'ERFS représentent 27,9 % du revenu disponible des ménages situés au-dessus du 9^e décile, soit 1,8 point de plus qu'en 2012 selon l'ERFS rénovée (*encadré 1*), cette part ayant déjà augmenté de 1,2 point entre 2010 et 2011 selon l'ancienne série¹.

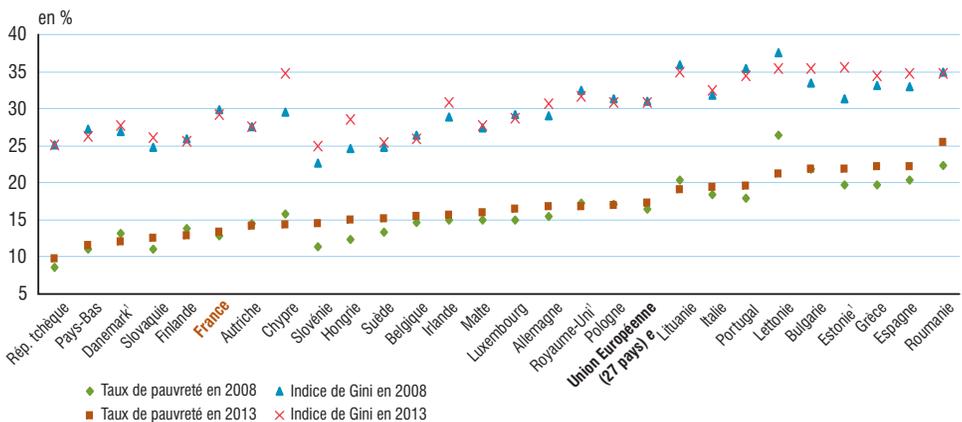
De fait, entre 2011 et 2013, plusieurs mesures fiscales ont particulièrement concerné les revenus les plus élevés : non-réévaluation des tranches d'imposition entre 2011 et 2012, instauration d'une contribution exceptionnelle sur les très hauts revenus en 2012, création d'un prélèvement forfaitaire obligatoire en 2013 pour les capitaux mobiliers jusqu'ici soumis au prélèvement forfaitaire libératoire, création d'une tranche supplémentaire d'imposition en 2013 et plafonnement de l'effet du quotient familial.

Enfin, en 2012, les revenus d'activité ont nettement diminué pour les ménages les plus aisés, sous l'effet du repli du revenu des indépendants et de la baisse des salaires les plus élevés. En 2013, ces revenus d'activité augmentent selon l'ERFS dans le bas de la distribution en raison d'une hausse de la durée du travail.

In fine, les années 2012 et 2013 corrigent les évolutions observées après 2008, ramenant l'inégalité à un niveau proche de celui d'avant la crise. Les données relatives aux revenus de 2014 ne sont pas encore disponibles. Cependant, selon des premières estimations réalisées grâce au modèle de microsimulation Ines, le niveau de vie des plus modestes ne devrait pas progresser en 2014 (*encadré 2*).

Au total, les inégalités se sont plus réduites en France depuis le début de la crise économique que dans le reste de l'Union européenne à 27 (*figure 5*). Les comparaisons au sein de

5. Inégalités de niveau de vie et taux de pauvreté au seuil de 60 % en Europe en 2008 et 2013



1. Rupture de série.

Note : les années correspondent aux années de perception des revenus et non à celles de l'enquête SILC qui est celle retenue dans les publications d'Eurostat.

Source : Eurostat, dispositif EU-SILC.

1. Dans la nouvelle série de l'ERFS, l'augmentation de la fiscalité pour les plus hauts revenus concernant l'impôt sur le revenu payé en 2013 sur les revenus 2012 est comptabilisée en 2013, alors que dans l'ancienne série, elle l'est en 2012 (*encadré 1*). L'augmentation de la fiscalité observée dans l'ERFS entre 2011 et 2012 est celle des impôts 2012 et 2013 payés sur les revenus 2011 et 2012.

Une estimation plus précoce de la distribution des niveaux de vie

L'Insee publie en septembre tous les ans les premiers résultats de l'ERFS, source de référence en France sur la mesure des inégalités de revenus, le niveau de vie médian des ménages, le taux de pauvreté et les principaux indicateurs d'inégalité de niveau de vie relatifs à l'avant-dernière année. Le délai de 20 mois entre la fin de l'année considérée et la date de la publication est nécessaire pour disposer d'informations fiables sur les revenus perçus par les ménages. En effet, les données administratives sur les revenus, plus fiables que les données déclaratives des ménages, ne sont disponibles que plus d'un an après la période considérée.

Pour évaluer plus rapidement la situation et l'efficacité des politiques publiques de lutte contre la pauvreté et les inégalités, l'Insee met depuis fin 2015 des indicateurs plus précoces à disposition.

Ne pouvant lui-même réduire le délai nécessaire pour disposer de l'information fiscale sur les revenus, l'Insee expérimente une méthode

fondée sur le modèle de microsimulation Ines afin de produire en fin d'année N + 1 (par exemple 2015) des indicateurs avancés sur l'année N (2014). Cette méthode consiste à simuler la situation de l'année N à partir d'un échantillon représentatif de ménages de l'année N - 1, des dernières données démographiques et économiques agrégées et des barèmes de la législation sociale et fiscale. D'après l'exercice mené sur les années précédentes, les résultats les plus probants sont obtenus pour le taux de pauvreté au seuil de 60 % du niveau de vie médian, et dans une moindre mesure pour l'évolution du niveau de vie médian, l'indice de Gini et le rapport interdécile D9/D1.

Pour l'année 2014, la microsimulation indique une hausse du taux de pauvreté de 0,2 point, après deux années de recul. Ainsi, le taux de pauvreté en 2014 s'établirait à 14,2 %.

La baisse des inégalités constatée en 2012 et 2013 ne se poursuivrait pas en 2014 : le coefficient de Gini augmenterait légèrement et le rapport interdécile resterait stable.

L'Union européenne repose sur le dispositif d'enquêtes *Statistics on Income and Living Conditions* (EU-SILC), une enquête différente de l'enquête Revenus fiscaux et sociaux, qui sert de référence pour établir les statistiques nationales sur les niveaux de vie et la pauvreté (voir *annexe Sources et méthodes*). D'après l'enquête SILC, grâce au repli très net observé entre 2011 et 2013, l'indice de Gini a davantage baissé en France (- 0,7 point de pourcentage) que dans l'ensemble de l'Union européenne à 27 (- 0,1 point). Dans le même temps, elle fait partie des pays avec l'évolution du niveau de vie médian la moins défavorable (+ 0,3% contre - 3,0 % en moyenne dans l'Union européenne). Au sein de l'Union européenne, les évolutions sont très contrastées selon les pays. L'indice de Gini a nettement diminué dans quelques pays de l'Union européenne comme la Lettonie (- 2 points), les Pays-Bas (- 1,0 point), la Lituanie ou le Portugal (- 0,9 point), mais cette baisse s'est accompagnée d'une nette réduction du niveau de vie médian entre 2008 et 2013 (de - 5,9 % aux Pays-Bas à - 10,7 % en Lettonie). À l'inverse, les inégalités ont fortement augmenté à Chypre (+ 5,3 points) et en Hongrie (+ 3,9 points). Elles sont aussi orientées à la hausse en Allemagne, en Espagne ou en Grèce (de + 1,4 à + 1,8 point). Les situations de ces trois pays sont de fait très contrastées : le niveau de vie médian de l'Espagne et de la Grèce a chuté de respectivement 17,8 % et 39,1 %, alors qu'il diminuait beaucoup plus modérément en Allemagne (- 1,5 %). Finalement, la France reste dans une position médiane, avec un indice de Gini de 29,2 % contre 30,9 % pour l'ensemble de l'Union européenne.

Entre 2008 et 2013, le niveau de vie des plus modestes a reculé

En définitive, au cours de ces cinq années de baisse légère du revenu médian en France, les niveaux de vie de l'ensemble de la distribution ont diminué, le 8^e décile faisant exception. Le niveau de vie diminue d'autant plus qu'il se situe dans le bas de la distribution (de - 3,5 %

pour le 1^{er} décile à - 0,2 % pour le 7^e décile). Il progresse au niveau du 8^e décile (+ 1,1 %) et diminue nettement vers le 9^e décile (- 1,3 %, - 1,6 % pour le dernier vingtile). Si, en 2013, la plupart des indicateurs usuels d'inégalité sont proches de leur niveau de 2008, le rapport entre le niveau de vie médian et le premier décile a tout de même augmenté de 0,1 point sur la période.

14 % de la population vit en dessous du seuil de pauvreté en 2013

En 2013, 8,6 millions de personnes vivent en dessous du seuil de pauvreté monétaire (seuil à 60 % de la médiane), qui s'élève à 1 000 euros par mois (*figure 6*). À titre de comparaison, pour une personne seule, le socle du revenu de solidarité active (RSA) s'élève à 483 euros au 1^{er} janvier, puis 493 euros au 1^{er} septembre, et l'allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA) à 787 euros (au 1^{er} avril), sachant que d'autres prestations complètent souvent le revenu disponible de ces allocataires. Ainsi, en 2013, la moitié des personnes vivant dans un ménage percevant le RSA socle ont un niveau de vie mensuel inférieur à 849 euros et 64,3 % d'entre eux vivent en dessous du seuil de pauvreté, alors que pour les bénéficiaires du minimum vieillesse, le niveau de vie médian s'élève à 1 025 euros et le taux de pauvreté à 45,7 %.

6. Indicateurs de pauvreté de 1996 à 2013

	1996	2004	2008	2009	2010	2010 ¹	2011	2012	2012 ²	2013
Seuil à 60 % de la médiane										
Nombre de personnes pauvres (en milliers)	8 179	7 382	7 836	8 173	8 617	8 520	8 729	8 540	8 824	8 648
Taux de pauvreté (en %)	14,5	12,6	13,0	13,5	14,1	14,0	14,3	13,9	14,3	14,0
Seuil de pauvreté (euros 2013/mois)	859	945	1013	1017	1012	1005	1005	996	1001	1000
Niveau de vie médian des personnes pauvres (euros 2013/mois)	693	775	825	824	820	814	812	791	788	802
Intensité de la pauvreté (en %)	19,2	18,0	18,5	19,0	18,9	19,0	19,1	20,5	21,2	19,8
Seuil à 50 % de la médiane										
Nombre de personnes pauvres (en milliers)	4 550	3 896	4 272	4 507	4 755	4 677	4 856	4 977	5 245	4 953
Taux de pauvreté (en %)	8,1	6,6	7,1	7,5	7,8	7,7	7,9	8,1	8,5	8,0
Seuil de pauvreté (euros 2013/mois)	715	788	844	847	843	838	837	830	834	833
Niveau de vie médian des personnes pauvres (euros 2013/mois)	592	671	695	700	693	690	692	678	679	692
Intensité de la pauvreté (en %)	17,3	14,8	17,7	17,4	17,8	17,7	17,4	18,3	18,6	17,0

1. À partir de 2011, les estimations de revenus financiers mobilisent l'enquête Patrimoine 2010. Une nouvelle version du millésime 2010 a également été produite avec l'enquête Patrimoine 2010, afin de pouvoir apprécier les évolutions entre 2010 et 2011.

2. Cette série a été recalculée à partir des données de l'année 2012 en cohérence avec les modifications méthodologiques intervenues sur les données de l'année 2013 (*encadré 1*).

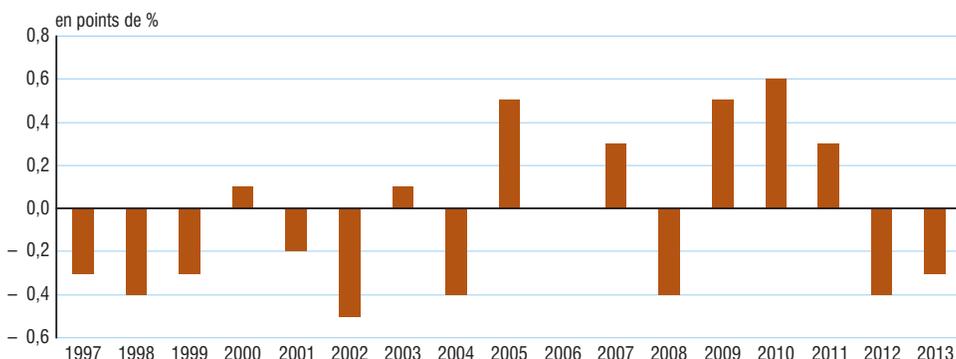
Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Lecture : en 2013, 14,0 % de la population vit avec un niveau de vie en dessous du seuil de pauvreté (taux de pauvreté). La moitié des personnes pauvres a un niveau de vie inférieur à 802 euros par mois, soit 19,8 % de moins que le seuil de pauvreté (intensité de la pauvreté).

Sources : Insee-DGI, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux rétrospectives de 1996 à 2004 ; Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2005 à 2013.

Le taux de pauvreté monétaire s'élève en 2013 à 14,0 % de la population, soit un niveau en légère baisse par rapport à celui de 2012 (14,3 %), prolongeant la diminution observée entre 2011 et 2012 (- 0,4 point de pourcentage). Le taux de pauvreté a nettement augmenté entre 2008 et 2011 (de 1,4 point), avant de reculer de 0,7 point entre 2011 et 2013 (*figure 7*), dans un contexte où le niveau de vie médian a baissé de 1,0 % sur deux ans. Dans le même temps depuis 2008, l'**intensité de la pauvreté** a progressé de 0,5 point de pourcentage, traduisant la détérioration de la situation des plus pauvres par rapport au reste de la population. Cette aggravation de la pauvreté est inédite en France. En effet, la pauvreté a diminué de façon quasiment continue entre 1996 et 2004 (- 1,9 point). Depuis, elle n'avait reculé que de façon ponctuelle, en 2008 (du fait notamment du report de l'actualisation des ressources prises en compte dans le calcul des prestations familiales), se stabilisant autour de 13 %.

7. Variation du taux de pauvreté au seuil de 60 % du niveau de vie médian de 1996 à 2013



Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee-DGI, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux métropolitaines de 1996 à 2004 ; Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2005 à 2013.

L'augmentation du taux de pauvreté entre 2008 et 2013 est plus mesurée en France qu'ailleurs en Europe grâce à l'amélioration observée ces deux dernières années. Selon l'enquête SILC, le taux de pauvreté monétaire relative a crû de 0,4 point entre 2008 et 2013, alors qu'il progressait de 0,7 point dans l'ensemble de l'Union européenne à 27.

Le taux de pauvreté monétaire a augmenté plus fortement par rapport à la moyenne européenne dans la majorité des pays de l'Union. Le taux de pauvreté a ainsi très nettement crû en Hongrie (+ 2,6 points), Roumanie (+ 3,0 points) et Slovénie (+ 3,2 points), pays où le seuil de pauvreté a de plus baissé (de - 6,6 % en Roumanie à - 8,9 % en Slovénie). La Grèce et l'Espagne ont connu des augmentations fortes (de + 1,8 point en Espagne et de + 2,4 points en Grèce), dans un contexte de chute du seuil de pauvreté, et avec des niveaux de pauvreté parmi les plus élevés d'Europe, aux alentours de 22 %. L'augmentation du taux de pauvreté est comprise entre 1,0 et 1,6 % en Belgique, Italie, Allemagne et Portugal. À l'inverse, la pauvreté a très nettement reculé en Lettonie (- 5,2 points), en Lituanie (- 1,2 point) et à Chypre (- 1,8 point). Mais dans ces pays, la baisse de la pauvreté monétaire s'accompagne d'une chute du seuil de pauvreté (- 20,5 % à Chypre, - 10,5 % en Lettonie et en Lituanie) et traduit donc le fait que la situation médiane s'est plus dégradée que celle des plus pauvres. En revanche, le taux de pauvreté a perdu 1,0 point en Finlande, alors que le seuil de pauvreté y est resté stable.

En définitive, cinq ans après le début de la crise économique, la France a toujours un taux de pauvreté qui se situe dans le bas de l'échelle européenne. Selon l'enquête SILC, il s'élève à 13,3 % contre 16,7 % en moyenne en Europe. Seuls cinq pays ont des taux plus faibles : les Pays-Bas, la Finlande, le Danemark, ainsi que la République tchèque et la Slovaquie, ces deux pays ayant toutefois des seuils de pauvreté beaucoup plus faibles qu'en France.

Les actifs plus touchés par la pauvreté monétaire qu'en 2008

En 2013, la situation vis-à-vis du marché du travail est toujours le principal facteur explicatif de la pauvreté monétaire (*figure 8*). En premier lieu, celle-ci touche moins les actifs que les inactifs : 10,5 % des personnes actives ont un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté, contre 14,8 % des inactifs. Mais surtout, parmi les actifs, le risque d'être pauvre est 4,9 fois moins élevé pour les personnes en emploi que pour les chômeurs (dont 37,3 % se situent sous le seuil de pauvreté). Toutefois, occuper un emploi ne met pas toujours à l'abri de la pauvreté : 1,9 million de personnes ayant un emploi vivent en dessous du seuil de pauvreté, soit 7,6 %

8. Taux de pauvreté au seuil de 60 % selon les caractéristiques sociodémographiques en 2013

	Niveau 2013 (en %)	Évolution 2008-2013 (en points de pourcentage)
Selon le statut d'activité au sens du BIT		
Actifs de 18 ans ou plus	10,5	0,5
Actifs occupés	7,6	- 0,2
<i>dont : salariés</i>	6,3	- 0,4
<i>indépendants</i>	17,9	1,6
Chômeurs	37,3	0,6
Inactifs de 18 ans ou plus	14,8	- 0,1
Retraités	7,9	- 1,1
Autres inactifs	30,1	2,0
Inactifs de moins de 18 ans	19,6	1,7
Selon la catégorie socioprofessionnelle pour les actifs		
Agriculteurs exploitants, artisans, commerçants, chefs d'entreprise	22,0	2,0
Cadres supérieurs ¹	3,7	0,6
Professions intermédiaires ¹	4,6	- 0,4
Employés	11,2	0,5
Ouvriers	15,0	1,6
Selon la composition familiale		
Personnes seules	15,4	- 1,0
Familles monoparentales	32,5	1,3
Couples sans enfant	6,2	- 0,6
Couples avec un enfant	8,4	0,1
Couples avec deux enfants	10,0	1,0
Couples avec trois enfants ou plus	22,6	3,5

1. Dont professions libérales.

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.
Lecture : 10,5 % des actifs de 18 ans ou plus vivent sous le seuil de pauvreté en 2013. Ce taux a augmenté de 0,5 point de pourcentage entre 2008 et 2013.
Sources : Insee ; DGFIP-Cnaf -Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2008 à 2013.

des actifs occupés. Parmi les inactifs, les retraités sont les moins touchés par la pauvreté : grâce au système de retraite, au minimum vieillesse et aux allocations logement, seuls 7,9 % vivent sous le seuil de pauvreté.

La crise a modifié l'effet de la situation vis-à-vis de l'emploi sur le risque de pauvreté : entre 2008 et 2013, les écarts entre actifs et inactifs se sont réduits, ceux entre actifs occupés et chômeurs se sont accentués. Chez les actifs, le taux de pauvreté des chômeurs a augmenté (+ 0,6 point) en même temps que la durée du chômage, quand celui des personnes en emploi s'est réduit légèrement (- 0,2 point). Cependant, en raison de l'augmentation du poids des chômeurs, le taux de pauvreté de l'ensemble des actifs augmente (+ 0,5 point). Dans le même temps, la situation relative des retraités s'est améliorée, portée notamment par les revalorisations du minimum vieillesse entre 2007 et 2012, ainsi que par la poursuite de la progression du niveau des pensions. Et la baisse corrélative de leur risque de pauvreté compense la hausse observée chez les autres catégories d'inactifs (notamment chez les étudiants). Au sein des actifs, la plus grande augmentation de l'exposition à la pauvreté touche les ouvriers (+ 1,6 point) et les indépendants (+ 1,6 point), qui ont par ailleurs les taux de pauvreté les plus élevés (respectivement 15,0 % et 17,9 % en 2013). Les premiers sont les plus touchés par la hausse du chômage alors que, pour les indépendants, la baisse du niveau de vie traduit directement la baisse de leur activité.

Les familles monoparentales et les familles nombreuses sont les plus affectées par la hausse de la pauvreté

En 2013, les familles monoparentales et les couples avec trois enfants ou plus ont les taux de pauvreté les plus élevés (respectivement de 32,5 % et 22,6 %). À l'inverse, les personnes en couple avec moins de trois enfants sont les mieux loties, avec des taux de pauvreté compris

entre 6,2 % pour les couples sans enfant à 10,0 % pour ceux ayant deux enfants. La situation plus défavorable des familles monoparentales ou nombreuses s'explique par des revenus d'activité plus faibles liés notamment à des taux d'activité plus bas ou à davantage de recours au temps partiel. Le taux de pauvreté des membres de ces familles a augmenté entre 2008 et 2013 (+ 1,3 point de pourcentage pour les familles monoparentales et + 3,5 points pour les couples avec trois enfants ou plus). Pour les premières, l'augmentation forte du taux de chômage des employés (qui représentent 45 % des chefs de famille monoparentale) a été décisive. Pour les couples avec trois enfants, où dans 35 % des cas seul un membre du ménage est actif en 2013, c'est, outre la hausse du chômage, notamment pour les ouvriers, la baisse des revenus d'indépendants qui ont fragilisé ces familles. En définitive, les enfants ont vu leur taux de pauvreté continûment augmenter entre 2008 et 2012 (+ 2,6 points) et se replier légèrement en 2013, s'établissant à 19,6 % en 2013.

La crise n'a donc pas changé le profil de la pauvreté, mais en a accentué certains traits : une plus grande intensité de la pauvreté, une plus forte présence des chômeurs, des ouvriers, des familles monoparentales ou nombreuses, se répercutant nettement sur la pauvreté des enfants. ■

Définitions

Niveau de vie : revenu disponible du ménage rapporté au nombre d'unités de consommation (UC). Le niveau de vie est donc le même pour toutes les personnes d'un même ménage.

Niveau de vie médian (D5) : niveau de vie au-dessus duquel se situe une moitié de la population, l'autre moitié se situant au-dessous.

Ménage : dans les enquêtes sur les Revenus fiscaux et sociaux (ERFS), le ménage désigne l'ensemble des occupants d'une résidence principale, qu'ils aient ou non des liens de parenté. Le ménage peut ne comprendre qu'une seule personne. Ne font pas partie des ménages les personnes vivant dans des habitations mobiles (y compris les marinières et les sans-abri) ou dans des communautés (foyers de travailleurs, maisons de retraite, résidences universitaires, maisons de détention, etc.).

Revenu disponible : il comprend les revenus déclarés à l'administration fiscale (revenus d'activité, retraites et pensions, indemnités de chômage et certains revenus du patrimoine), les revenus financiers non déclarés et imputés (produits d'assurance-vie, livrets exonérés, PEA, PEP, CEL, PEL), les prestations sociales perçues et la prime pour l'emploi, nets des impôts directs (impôt sur le revenu, taxe d'habitation, contribution sociale généralisée [CSG], contribution à la réduction de la dette sociale [CRDS], et d'autres prélèvements sociaux sur les revenus du patrimoine). Cette mesure correspond au concept microéconomique.

Unités de consommation : elles sont calculées selon l'échelle d'équivalence dite de l'« OCDE modifiée » qui consiste à décompter 1 unité de consommation (UC) pour le premier adulte du ménage, puis 0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans ou plus, et 0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans.

Rapport interdécile : rapport du 9^e décile au 1^{er} décile (D9/D1). Il met en évidence l'écart entre le revenu plancher des 10 % des personnes les plus aisées et le revenu plafond des 10 % des personnes les plus modestes.

Ratio (100-S80)/S20 : il met en évidence les écarts entre la masse des revenus disponibles par unité de consommation détenue par les 20 % des personnes les plus aisées et celle détenue par les 20 % des personnes les plus pauvres.

Définitions (suite)

Indice de Gini : indice mesurant le degré d'inégalité d'une distribution (ici, le niveau de vie) pour une population donnée. Il varie entre 0 et 1, la valeur 0 correspondant à l'égalité parfaite (tout le monde a le même niveau de vie), la valeur 1 à l'inégalité extrême (une personne a tout le revenu, les autres n'ayant rien). Il peut être exprimé en pourcentage.

Intensité de la pauvreté : indicateur qui permet d'apprécier à quel point le niveau de vie de la population pauvre est éloigné du seuil de pauvreté. Il est mesuré comme l'écart relatif entre le niveau de vie médian de la population pauvre et le seuil de pauvreté, rapporté au seuil de pauvreté. Plus cet indicateur est élevé et plus la pauvreté est dite intense, au sens où le niveau de vie des plus pauvres est très inférieur au seuil de pauvreté.

Revenus fiscaux localisés : voir *annexe Sources et méthodes*.

Pour en savoir plus

Minima sociaux et prestations sociales, ménages aux revenus modestes et redistribution - édition 2015, coll. « Études et Statistiques », Drees, juillet 2015.

« Revenus minima garantis : la moitié des bénéficiaires vivent avec moins de 920 euros par mois en 2012 », *Études et Résultats* n° 921, Drees, juin 2015.

« Les prestations familiales et de logement, en Métropole et dans les DOM : 50 milliards d'euros en 2013 », *Études et Résultats* n° 912, Drees, avril 2015.

« Emploi, chômage, population active en 2013 », *Dares Analyses* n° 052, Dares-Insee, juillet 2014.

« Redistribution : en 2013, les nouvelles mesures accroissent la fiscalité des ménages et réduisent légèrement les inégalités », in *France, portrait social*, coll. « Insee Références », édition 2014.

« Inégalités de niveau de vie et pauvreté en 2011 », in *Les revenus et le patrimoine des ménages*, coll. « Insee Références », édition 2014.

Emploi et salaires, coll. « Insee Références », édition 2014.

« Les niveaux de vie en 2012 », *Insee Première* n° 1513, septembre 2014.

« Inégalités de niveau de vie et pauvreté de 1996 à 2008 », in *Les revenus et le patrimoine des ménages*, coll. « Insee Références », édition 2011.

La détention d'actifs patrimoniaux début 2015

Jérôme Accardo, Rosalinda Coppoletta-Solotareff, Aline Ferrante, Maud Romani*

En 2015, près de 94 % des ménages ordinaires détiennent un patrimoine privé et plus de 60 % des ménages possèdent des biens immobiliers. Sur la période récente, la détention de valeurs mobilières a fortement diminué, de 24,2 % en 2004 à 16,5 % en 2015 ; dans le même temps, la détention d'épargne retraite (incluant l'assurance-vie) a évolué dans le sens opposé : la proportion de ménages détenteurs est passée de 36,9 % en 2004 à 44,2 % en 2015.

Contrairement à ce que la théorie économique suggère, il semblerait que les ménages fassent un choix de détention actif par actif, plutôt qu'un choix global de portefeuille. Pour chaque actif, si d'autres caractéristiques interviennent, comme l'âge ou le fait d'avoir reçu un héritage ou une donation, le revenu demeure le principal déterminant de sa détention ou non-détention.

La volonté de faire face à un imprévu, puis de préparer ses vieux jours, et enfin d'acheter sa résidence principale, sont, dans cet ordre, les raisons que les ménages donnent le plus souvent pour justifier leur volonté d'épargner.

Début 2015, près de 94 % des ménages ordinaires détiennent un patrimoine privé autre qu'un compte chèques. Ce patrimoine peut prendre la forme d'actifs financiers – livrets d'épargne, épargne-logement, valeurs mobilières, produits d'assurance-vie ou d'épargne retraite – ou de biens immobiliers, comme une résidence principale, une résidence secondaire, ou de l'immobilier de rapport (*encadré 1*). Cette quasi-généralité de la détention de patrimoine est un phénomène ancien et stable. Entre 1998 et 2015, ce taux global a varié de moins d'un point entre les quatre enquêtes Patrimoine réalisées au cours de la période.

Des ménages toujours plus réticents à détenir des valeurs mobilières

Pour certaines catégories d'actifs, la part des détenteurs a évolué, parfois de façon marquée en l'espace de quelques années. C'est en particulier le cas des valeurs mobilières : en 2004, près d'un ménage métropolitain sur quatre en détenait (soit directement, soit *via* des plans d'épargne en actions ou comptes-titres), une proportion en hausse de 3 points par rapport à la situation observée en 1998 (*figure 1*). Le dynamisme boursier dans cette période incitait les ménages à anticiper, malgré les à-coups¹, de forts rendements des actions. En 2010, le mouvement s'est retourné, le taux de détention de ces actifs étant en recul de près de 5 points par rapport à la précédente enquête. Les crises financière et économique de 2008 ont probablement conduit les ménages à délaisser les valeurs risquées. Entre 2010 et 2015 le recul s'est poursuivi, ce taux perdant à nouveau près de 3 points [Coppoletta-Solotareff *et al.*, 2015].

* Jérôme Accardo, Rosalinda Coppoletta-Solotareff, Aline Ferrante, Maud Romani, Insee.
1. Comme l'éclatement de la « bulle Internet » à partir de la mi-2000.

Enquêtes Patrimoine et actifs patrimoniaux : mesure et classification

Les enquêtes Patrimoine

Depuis 1986, l'Insee réalise, tous les six ans environ, une enquête visant à décrire le patrimoine des ménages. La dernière en date s'est déroulée entre octobre 2014 et février 2015, en France métropolitaine, à la Guadeloupe et à La Réunion. À l'occasion de cette opération, l'Insee et la Banque de France ont mis sur pied un partenariat qui inscrit l'enquête dans le réseau européen d'enquêtes sur le patrimoine coordonné par la Banque centrale européenne. L'enquête est aussi la première vague d'un dispositif d'enquêtes triennales en panel.

Plusieurs organismes ont collaboré à l'enquête, dans l'élaboration de son questionnaire ou dans la validation des données collectées : l'École d'économie de Paris (PSE), le Centre national de la recherche scientifique (CNRS), l'Institut national d'études démographiques (Ined) ainsi que la Caisse des dépôts et consignations (CDC) qui a également cofinancé l'enquête.

Un peu plus de 20 000 ménages ont été échantillonnés et 12 000 ont répondu à l'enquête.

Comme les précédents, le questionnaire de l'enquête Patrimoine 2014-2015 porte sur le patrimoine financier, immobilier et sur le patrimoine professionnel. Il recueille un ensemble d'informations socio-démographiques sur le ménage ainsi que des informations biographiques permettant de mieux comprendre comment s'est constitué le patrimoine : description du cycle d'activité professionnelle, de la situation patrimoniale des parents, de leur situation familiale, etc.

Le ménage est interrogé sur les différents actifs détenus, puis sur les montants investis dans ces différents actifs. La présente étude analyse la seule détention, hors patrimoine professionnel. Les montants de patrimoine ainsi que l'analyse du patrimoine professionnel feront l'objet de publications ultérieures.

Le revenu utilisé dans cette étude est le revenu mensuel du ménage tel que déclaré par le ménage à l'enquête, net des cotisations sociales mais avant impôts directs. Il constitue un indicateur du niveau d'aisance du ménage. La mesure plus précise du revenu annuel du ménage obtenue, comme pour l'enquête Patrimoine 2009-2010, par appariement de l'enquête avec les données administratives, sera disponible pour les publications ultérieures.

Les six catégories d'actifs distinguées dans l'étude

Pour traiter la grande variété des produits financiers, l'étude regroupe, à la suite de Coppoletta-Solotareff *et al.* (2015), les composantes du patrimoine des ménages en six catégories :

- 1 – la résidence principale – (« Résidence principale ») ;
- 2 – les autres logements : résidences secondaires, utilisées pour les week-ends ou les vacances ; pied-à-terre, utilisés occasionnellement pour des raisons généralement professionnelles ; immobilier de rapport, qui peut être mis en location tout ou partie de l'année ou bien être vacant au moment de l'enquête – (« Autres logements ») ;
- 3 – les livrets d'épargne : livrets réglementés (livret A ou Bleu, livret Jeune, livret de développement durable, livret d'épargne populaire ; livrets fiscalisés – (« Livrets d'épargne ») ;
- 4 – l'épargne logement : plan d'épargne logement, compte épargne logement – (« Épargne Logement ») ;
- 5 – l'ensemble assurance-vie et épargne retraite : produits d'assurance-vie, les bons de capitalisation, plan d'épargne retraite populaire (Perp), plan d'épargne populaire, produit d'épargne retraite complémentaire volontaire ou surcomplémentaire, etc. – (« Épargne retraite ») ;
- 6 – les valeurs mobilières : plans d'épargne en actions, actions, obligations, parts de Sicav ou de Fonds commun de placement, parts sociales de banque et parts de sociétés civiles de placements immobiliers – (« Valeurs mobilières »).

Les autres produits non détaillés dans la suite de l'étude sont : les bons autres que de capitalisation (bons du Trésor par exemple), les comptes à terme, les comptes courants d'associés, les livrets d'épargne en entreprise – (« Divers ») et l'épargne salariale. Sont exclus de l'analyse : les comptes courants et les assurances décès (volontaires et non volontaires).

Les écarts avec les statistiques bancaires

Les données statistiques établies par les établissements financiers constituent une source d'information alternative aux enquêtes auprès des ménages. Elles ont l'avantage de l'exhaustivité et fournissent un décompte très précis des livrets ouverts. En revanche, elles ne donnent pas d'information sur les ménages détenteurs (ni leur nombre, ni leurs caractéristiques sociodémographiques). Le rapprochement des résultats des deux sources est donc complexe. Leur confrontation suggère cependant une sous-déclaration importante de la détention de certains actifs. Selon l'Observatoire de l'épargne réglementée, le taux de détention du livret A (par les personnes physiques), calculé en rapportant le nombre de livrets à la taille de la population, est en 2014 de près de 93 %.

L'enquête Patrimoine 2014-2015 estime la part de ménages détenteurs à 76 % environ. L'explication de l'écart réside dans le grand nombre (un sur deux environ) de livrets A avec de faibles montants (moins de 150 euros), que les ménages tendent à oublier. « Le taux de détention « consciente » aurait été de 73 % en septembre 2010. Par ailleurs, à cette date, 29 % des livrets étaient détenus hors de la banque principale, pour partie constitués de livrets « dormants » ouverts souvent à la naissance de leur détenteur et non actifs » [Rapport de l'Observatoire de l'épargne réglementée, 2010]. Il semble ainsi que les ménages interrogés dans les enquêtes Patrimoine ne mentionnent que les livrets qu'ils jugent économiquement significatifs.

L'enquête européenne « *Household Finance and Consumption Survey* » (HFCS)

Le réseau *Household Finance and Consumption Network* (HFCN) a été mis en place en 2006, à l'initiative de la Banque centrale européenne. Il implique les banques centrales des différents pays de la zone euro et pour certains pays, dont la France, les instituts nationaux de statistiques. Ce réseau a été à l'origine de la mise en place en 2008 d'une enquête européenne, le *Household Finance and Consumption Survey* (HFCS), qui vise à produire des descriptions de la distribution du patrimoine des ménages qui soient comparables entre les pays. L'enquête s'est déroulée entre 2009 et 2011 dans les pays de la zone euro, hors l'Irlande et les pays Baltes. L'enquête Patrimoine 2009-2010 en a constitué le volet français. Une nouvelle vague du HFCS (dans laquelle s'inscrit l'enquête Patrimoine 2014-2015) a été réalisée depuis 2013 et ses résultats seront publiés en 2016 [Accardo *et al.*, 2014].

Les résultats de la première vague du HFCS permettent de situer les taux de détention en 2010 en France par rapport à ceux, sur des années voisines, des quatorze autres pays ayant participé à cette première vague [European Central Bank, 2013]. Par exemple, le taux de ménages propriétaires de leur résidence principale se situe 5 points en dessous de la moyenne, le taux de détention d'actions cotées est, lui, supérieur à la moyenne (14,7 % contre 10,1 %), de même que le taux de détention d'actifs de la catégorie « Épargne retraite » (37,5 % contre 33,0 %).

La détention d'épargne retraite (catégorie incluant ici l'assurance-vie, qui en constitue la principale composante) présente une évolution en miroir de la précédente : la proportion de ménages détenteurs baisse de 3 points pendant la période d'euphorie boursière du début des années 2000. La crise interrompt le mouvement. Début 2010, cette forme d'épargne, avec ses avantages en termes de sécurité et de fiscalité, a retrouvé son attractivité aux yeux des ménages : son taux de détention a progressé de 5,5 points, dépassant son niveau de 1998 ; cette hausse s'est confirmée en 2015. L'assurance-vie et l'ensemble épargne retraite sont, derrière les livrets d'épargne (un type d'actifs considéré lui aussi comme sans risque), le placement privilégié des ménages.

La détention de l'épargne logement, le fait d'un tiers des ménages en 2015, a fluctué notablement sur dix ans : elle recule de dix points entre 2004 et 2010. Cette forte baisse est due principalement à celle des plans d'épargne logement (PEL), produit détenu par les trois

quarts des ménages possédant de l'épargne logement (tandis que moins de la moitié détient un compte d'épargne logement (CEL)). La détention remonte légèrement depuis 2010. Ces variations peuvent s'expliquer par celle des taux de rendement des différents produits d'épargne, celui du PEL ayant été assez affecté au cours des années 2000 par divers changements de la législation et de rendement le concernant [Coppoletta-Solotareff *et al.*, 2015].

À l'inverse, d'autres catégories d'actifs sont détenues dans des proportions très stables. Après une augmentation de deux points et demi entre 1998 et 2004 (soit environ un demi-million de ménages), le taux des ménages propriétaires de leur résidence principale est resté pratiquement inchangé, autour de 60 % des ménages (hors ménages usufruitiers). La détention d'autres actifs immobiliers ne fluctue elle aussi que très peu.

Parmi les actifs financiers, la détention des livrets pris dans leur ensemble, catégorie d'actifs la plus répandue, ne présente pas de fortes variations depuis 1998. Ce résultat semble robuste, malgré le caractère moins assuré de la mesure du taux de détention de cet actif dans les enquêtes (*encadré 1*). Cependant, la ventilation entre ces différents livrets connaît des variations importantes sur la période : si la détention de livret A a crû de presque 20 points depuis 2004, celle du livret de développement durable (LDD, ex Codevi) ou celle du livret d'épargne populaire ont nettement reculé (d'environ cinq points dans les deux cas), après avoir connu une hausse entre 1998 et 2004 [Coppoletta-Solotareff *et al.*, *op. cit.*].

1. Taux de détention des actifs patrimoniaux de 1998 à 2015

	1998	2004	2010	2015
				en %
Ensemble		94,0	93,3	93,7
Actifs immobiliers	-	-	61,9	62,7
<i>dont : hors usufruitiers</i>	58,5	60,5	59,8	60,3
Résidence principale	-	-	58,0	58,9
<i>dont : hors usufruitiers</i>	53,3	55,7	55,4	55,9
Autres logements	18,1	17,7	18,7	18,0
Actifs financiers	90,3	90,2	90,2	90,3
Livrets d'épargne	83,5	83,2	85,0	85,9
Épargne logement	40,9	41,3	31,2	32,2
Assurance-vie et ensemble épargne retraite	40,9	36,9	42,4	44,2
Valeurs mobilières	21,2	24,2	19,3	16,5
Épargne salariale	12,7	16,7	15,1	14,5
Divers	4,8	2,1	4,0	4,1

Champ : France métropolitaine, ménages ordinaires.

Source : Insee, enquêtes Patrimoine 1997-1998, 2003-2004, 2009-2010, 2014-2015.

Le revenu, principal déterminant de la détention d'actifs

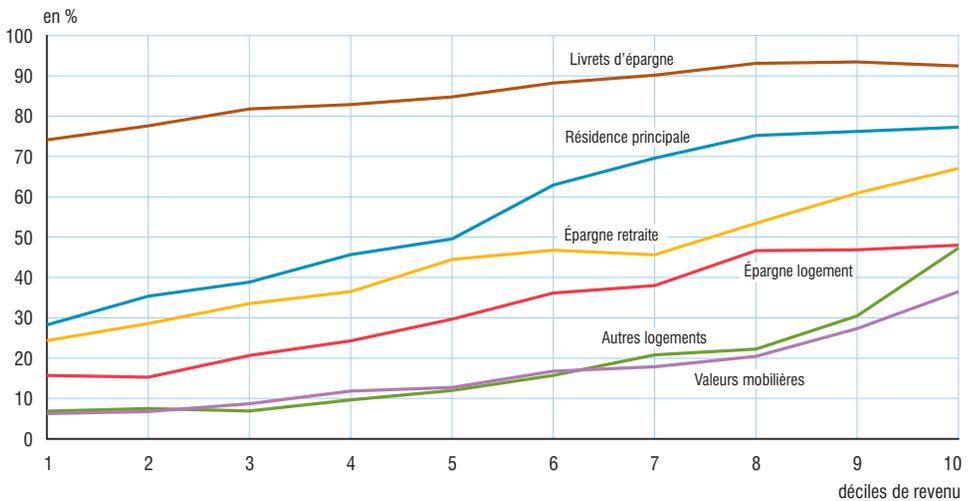
L'explication des comportements d'épargne, une des principales questions de l'analyse économique, peut être abordée à partir des données collectées par les enquêtes auprès des ménages. Les enquêtes Patrimoine ont régulièrement donné lieu à des travaux s'efforçant d'identifier les déterminants de l'épargne et du patrimoine, généralement à partir de modèles issus du modèle de référence, dit du « cycle de vie » qui, dans sa version « standard », attribue un rôle de premier plan au revenu et à l'âge des individus, ou plutôt des ménages qu'ils constituent [Arrondel *et al.*, 2005].

Empiriquement, le revenu apparaît comme la caractéristique observable du ménage qui possède le pouvoir explicatif le plus important de la dispersion des montants de patrimoine [Lamarche et Salembier, 2012].

S’agissant de la détention, le constat est légèrement différent : le taux de détention d’un patrimoine privé est en effet très élevé et varie donc peu entre sous-groupes de ménages. C’est une conséquence de la forte diffusion d’une catégorie d’actifs, les livrets d’épargne. Sa détention généralisée reflète le caractère pratiquement universel du besoin d’une épargne de précaution, à la fois liquide et peu risquée.

Il convient ainsi de considérer séparément la détention de chaque catégorie d’actifs. Hors celle des livrets (dont le profil est, du fait de la forte diffusion de cette catégorie, assez plat en règle générale), cette détention connaît les variations les plus amples quand on l’analyse selon la tranche de revenu courant du ménage : entre les ménages les plus modestes et les plus aisés, la variation du taux de détention se situe entre 30 et 50 points pour toutes les catégories d’actifs, à l’exception des livrets (figure 2).

2. Taux de détention des actifs patrimoniaux selon le décile de revenu du ménage en 2015



Champ : France métropolitaine, ménages ordinaires.

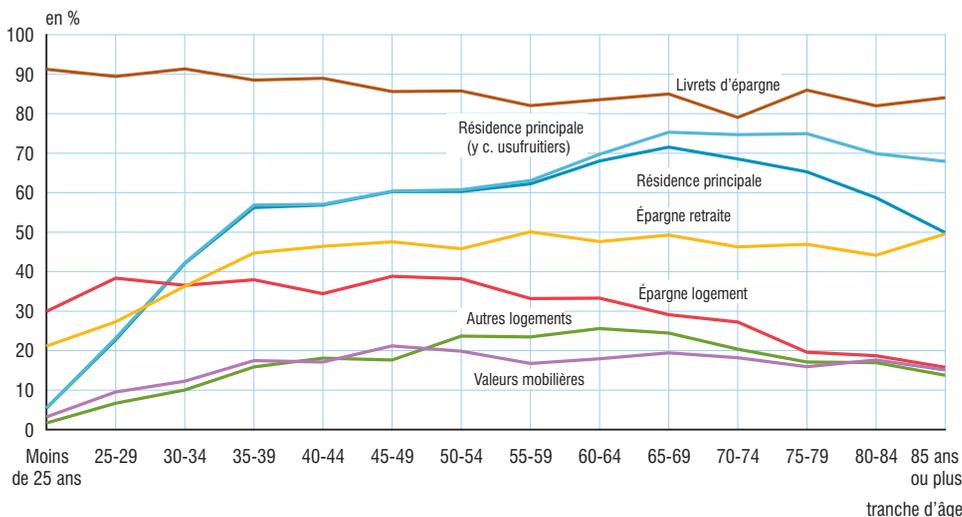
Note : le revenu considéré est le revenu mensuel global du ménage déclaré à l’enquête.

Source : Insee, enquête Patrimoine 2014-2015.

Les taux de détention des « Autres logements », de l’épargne retraite et des valeurs mobilières croissent avec le revenu, et l’augmentation est plus marquée pour les 20 % des ménages les plus aisés. Celui de l’épargne logement, faible en bas de l’échelle des niveaux de vie en particulier du fait d’une surreprésentation des ménages les plus âgés (moins détenteurs d’épargne logement) aux alentours du 2^e décile, progresse ensuite quand on s’élève sur cette échelle, mais il plafonne dès le 9^e décile. Seul le quart des ménages du 1^{er} décile de revenu sont propriétaires du logement qu’ils occupent, les conditions d’accès au crédit immobilier étant souvent difficiles à remplir pour les ménages à faible revenu.

Hormis les livrets d’épargne, toutes les catégories d’actifs présentent des différences de taux de détention d’au moins 20 points selon l’âge (par tranche quinquennale) de la personne de référence du ménage (figure 3). Les profils par âge sont différents de ceux par niveau de revenu : généralement, passé 35 ans, ils sont assez plats.

3. Taux de détention des actifs patrimoniaux selon l'âge en 2015



Champ : France métropolitaine, ménages ordinaires.

Lecture : 90 % des ménages dont la personne de référence a entre 25 et 29 ans détiennent au moins un livret d'épargne.

Source : Insee, enquête Patrimoine 2014-2015.

Une des prédictions les plus centrales de la théorie du cycle de vie est la baisse du patrimoine avec l'âge pour financer la baisse de revenus liée à la cessation d'activité. De façon générale, cette « décumulation » du patrimoine est empiriquement peu observée [Masson, 2010]. En particulier, la détention des différentes catégories d'actifs ne devient pas moins fréquente chez les plus anciens. Le recul apparent du taux de détention de la résidence principale après 75 ans correspond, en réalité, à la part croissante à partir de cet âge des personnes usufruitières de leur logement après le décès de leur conjoint.

Dans le cas de l'épargne logement, la « décumulation » commence dès 50 ans, le premier objectif de cette forme d'épargne (favoriser l'accession à la propriété de sa résidence principale) étant déjà largement réalisé au-delà de cet âge.

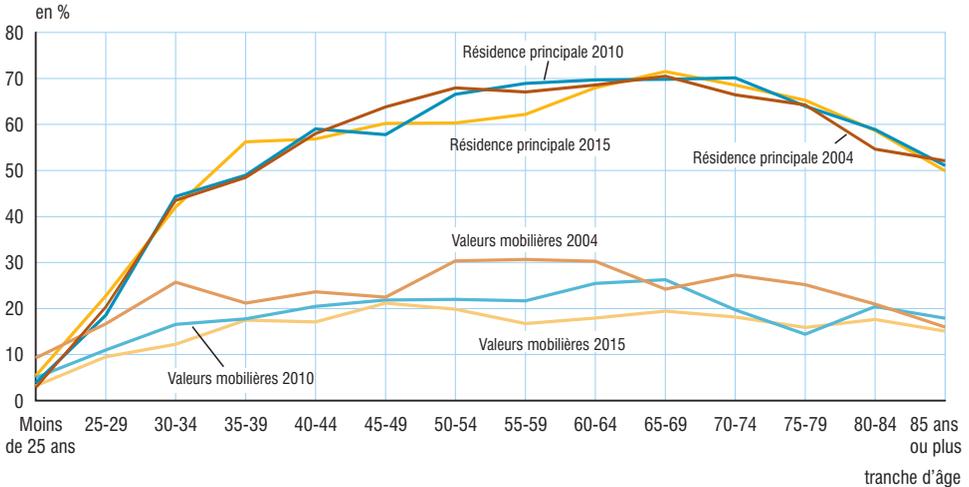
Interpréter rigoureusement l'effet de l'âge implique de distinguer ce qui est propre au fait d'avoir un âge donné et ce qui résulte de l'appartenance à une génération particulière, marquée par des conditions historiques qui lui sont spécifiques.

Pour identifier ces deux effets, il faut mobiliser plusieurs enquêtes réalisées à intervalles de quelques années. De fait, l'application aux enquêtes Patrimoine, effectuées tous les six ans environ depuis 1986, d'un modèle de décomposition des effets d'âge et de génération met en évidence le plus haut niveau de patrimoine des cohortes récentes par rapport à leurs aînées au même âge [Lamarche et Salembier, 2012]². L'analyse de la détention conduit à une conclusion différente : quelle que soit la catégorie d'actifs, le taux de détention varie selon l'âge de la même façon pour toutes les générations (figure 4).

L'âge et le revenu sont *a priori* loin d'épuiser les facteurs susceptibles d'expliquer les choix d'actifs. La catégorie socioprofessionnelle (de la personne de référence) du ménage, le diplôme, le type de ménage, la taille de la commune (ou unité urbaine) de

2. Néanmoins, à partir des mêmes sources mais d'hypothèses d'identification différentes, [Bernard et Berthet, 2015] concluent à la non significativité statistique de l'effet génération.

4. Évolution du taux de détention d'actifs selon l'âge entre 2004 et 2015



Champ : France métropolitaine, ménages ordinaires.

Note : par souci de lisibilité, le graphique ne retient que deux catégories d'actifs sur les six examinées. L'absence d'effets de génération est cependant un trait commun à toutes.

Source : Insee, enquêtes Patrimoine 2003-2004, 2009-2010, 2014-2015.

résidence figurent généralement parmi les variables explicatives retenues dans les analyses empiriques du patrimoine. On peut en effet, pour chacune d'elles, penser qu'elle exerce une influence distincte de celle du revenu et de l'âge, parce qu'elle traduit la spécificité des besoins du ménage ou des circonstances dans lesquelles il se trouve. Par exemple, à âge et revenu donnés, la décision d'acquérir sa résidence principale ne se pose pas dans les mêmes termes pour une personne seule et pour un couple avec deux ou trois enfants, pour un ménage parisien et pour un ménage vivant en commune rurale.

Avoir hérité ou bénéficié d'une donation est aussi un déterminant évident de la détention d'actifs patrimoniaux.

Un modèle de régression permet d'estimer, pour chaque catégorie d'actifs, l'effet de chacune de ces caractéristiques sur la probabilité de détention de chacun de ces actifs (encadré 2). On retient de l'estimation les résultats suivants (figure 5) :

- une caractéristique n'a pas nécessairement le même effet sur tous les types d'actif ;
- le revenu est la caractéristique qui a les effets les plus marqués sur la probabilité de la détention. Celui de l'âge n'est particulièrement important que pour la détention de résidence principale. La plus forte détention de la résidence principale par les ménages habitant en zone rurale s'explique par des prix de l'immobilier en moyenne plus faibles dans ces communes. Inversement, les ménages de la région parisienne, où le niveau des prix des logements est le plus élevé, sont, toutes choses égales par ailleurs, les moins souvent propriétaires du logement qu'ils occupent ;
- l'effet positif d'un diplôme élevé sur la probabilité de détenir des valeurs mobilières a lui aussi une interprétation intuitive : un niveau élevé de formation pourrait favoriser la décision de s'engager sur un marché d'actions relativement complexe et risqué ;
- la plus grande probabilité pour un indépendant de détenir de l'épargne retraite se comprend au regard du niveau plus faible des pensions qu'il doit anticiper [Bourdieu *et al.*, 2014].

5. Caractéristiques du ménage et détention d'actifs en 2015

en points de %

Variables	Résidence principale ¹	Autres logements ¹	Livrets d'épargne ¹	Épargne logement ¹	Épargne retraite ¹	Valeurs mobilières ¹
Âge de la personne de référence						
Moins de 30 ans	- 29	- 13	6	4	- 10	- 8
30 à 39 ans	- 11	- 9	4		- 5	- 4
40 à 49 ans	- 3	- 5	2			
50 à 59 ans	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
60 à 69 ans	4	5				
70 ans ou plus	4		3		6	4
Catégorie sociale de la personne de référence						
Agriculteurs		6	- 8	12	16	11
Indépendants non agricoles ²		10			4	5
Cadres supérieurs			4			4
Professions intermédiaires	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
Employés	- 10			- 3		- 3
Ouvriers	- 4		- 4	- 3		
Anciens actifs				- 6		
Inactifs	- 8	5	- 5	- 7	- 8	
Plus haut diplôme de la personne de référence						
Doctorat		4		4		6
2 nd cycle	- 3					4
1 ^{er} cycle universitaire	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
Baccalauréat				- 3	- 3	
Collège	- 3	- 5	- 4	- 4	- 3	- 5
Primaire	- 5		- 4		- 6	
Sans diplôme	- 11	- 5	- 9	- 10	- 11	- 8
Héritage ou donation reçu(e)	6	13	6	8	8	9
Type de ménage						
Personne seule	- 12					
Famille monoparentale	- 15				3	
Couple sans enfant	- 3					
Couple avec enfant(s)	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
Autre ménage	- 13		- 6	- 5	4	
Revenu mensuel du ménage						
1 ^{er} quintile	- 19	- 10	- 9	- 15	- 13	- 8
2 ^e quintile	- 14	- 9	- 5	- 10	- 8	- 5
3 ^e quintile	- 8	- 5	- 3	- 4	- 2	- 2
4 ^e quintile	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
5 ^e quintile		8			7	4
Taille de l'unité urbaine de résidence						
Rural	12		3	4	3	
Moins de 5 000 habitants	9					3
De 5 000 à 9 999 habitants	4		3		3	3
De 10 000 à 19 999 habitants			3	3		- 3
De 20 000 à 49 999 habitants	4		4			
De 50 000 à 99 999 habitants	3					- 3
De 100 000 à 199 999 habitants						
Plus de 200 000 habitants hors Paris	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
Paris	- 6			- 3		

1. Par souci de lisibilité, seuls sont reportés les effets significatifs au seuil de 5 %.

2. Les professions libérales sont classées parmi les « indépendants non agriculteurs ».

Champ : France métropolitaine, ménages ordinaires.

Lecture : à autres caractéristiques identiques, les ménages résidant en commune rurale ont une probabilité de détenir leur résidence principale de 12 points de pourcentage supérieure à celle des ménages de référence.

Source : Insee, enquête Patrimoine 2014-2015.

Le modèle de détention d'actifs

Estimation séparée pour chaque catégorie d'actifs

1. Le modèle de régression

On suppose que, pour chacune des six catégories d'actifs, le ménage détient ou non des actifs de la catégorie selon qu'une certaine variable aléatoire inconnue (dite variable latente) est, ou non, positive. Cette variable est supposée fonction des caractéristiques observées du ménage et d'un aléa, non observé, indépendant de ces caractéristiques.

Par exemple, on supposera qu'un ménage m détient sa résidence principale si une certaine variable aléatoire $Y_{m,r.p.}$ est positive, avec

$$Y_{m,r.p.} = a_{r.p.} + b_{r.p.,1}X_{m,1} + b_{r.p.,n}X_{m,n} + \varepsilon_{m,r.p.}$$

Les variables $X_{m,1}, \dots, X_{m,n}$ désignant un ensemble d'indicatrices des caractéristiques du ménage observées dans l'enquête. Ces caractéristiques retenues sont : l'âge, le diplôme et la catégorie socio-professionnelle de la personne de référence, le revenu du ménage, la taille du ménage, la taille de l'unité urbaine de résidence et une variable indiquant si le ménage a reçu dans le passé un héritage ou une donation.

L'aléa $\varepsilon_{m,r.p.}$ résume lui l'effet de toutes les caractéristiques inobservées spécifiques au ménage et ayant joué un rôle dans sa détention (ou sa non-détention) de l'actif : préférences observées en matière de consommation et d'épargne, attitude face au risque, compétences en matière financières, habitudes culturelles, etc. Résultante d'une multitude d'aléas, $\varepsilon_{m,r.p.}$ est supposé suivre une loi normale (modèle probit), qu'on peut dans ce modèle supposer centrée et réduite.

L'estimation est réalisée séparément pour chaque catégorie d'actifs. On dispose alors de six jeux de coefficients. Ils permettent de calculer des effets « toutes choses égales par ailleurs » : on fixe des ménages de référence, définis comme ceux ayant certaines caractéristiques déterminées. L'effet d'une caractéristique est alors l'écart de probabilité de détenir des actifs de la catégorie considérée des ménages différant des ménages de référence sur ce seul trait particulier.

Les ménages de référence sont, pour la régression de la *figure 5* : les ménages constitués par un couple avec enfant(s) résidant dans une unité urbaine de plus de 200 000 habitants différente de Paris, appartenant au 4^e quintile de revenu courant mensuel déclaré à l'enquête, n'ayant pas encore reçu de donation ou d'héritage, dont la personne de référence a entre 50 et 59 ans, est de catégorie sociale « Profession intermédiaire » et dont le plus haut diplôme est le baccalauréat.

2. La performance prédictive du modèle

La qualité d'une régression linéaire usuelle est le plus souvent évaluée par le coefficient de détermination (coefficient R^2). On ne dispose pas, pour le modèle de régression logistique précédent, d'un indicateur analogue aussi simplement interprétable. Une méthode possible consiste alors à séparer l'échantillon de l'enquête en deux parties prises au hasard, à estimer le modèle sur l'une et à comparer ensuite, pour chaque ménage de l'autre partie, la prédiction du modèle en matière de détention avec ce qui a été effectivement observé. Le gain apporté par la connaissance des caractéristiques du ménage sur le taux de prédictions correctes fournit une mesure du pouvoir explicatif de ces caractéristiques.

Estimation simultanée

Les six équations précédentes sont estimées en même temps, ce qui permet d'estimer les 15 corrélations des six aléas $\varepsilon_{m,r.p.}, \varepsilon_{m,aut.log}, \dots, \varepsilon_{m,val.mob.}$ pris deux à deux.

Remarque : les estimations précédentes des coefficients a_c et $b_{c,1}, \dots, b_{c,n}$ (où c désigne les six catégories d'actifs) ne sont pas sensiblement modifiées, conformément à la théorie. En revanche, l'estimation simultanée modifie leurs écarts-types. Cet effet est cependant suffisamment faible pour ne pas modifier la significativité des résultats présentés dans la *figure 5*.

Encadré 2 (suite)

Estimation des corrélations entre les résidus du modèle de détention pour les six catégories d'actifs en 2015

	Résidence principale	Autres logements	Livrets d'épargne	Épargne logement	Épargne retraite	Valeurs mobilières
Résidence principale	1,00	0,06	0,19	0,13	0,13	0,20
Autres logements		1,00	0,10	0,16	0,14	0,22
Livrets d'épargne			1	0,35	0,28	0,31
Épargne logement				1	0,29	0,32
Épargne retraite					1,00	0,37
Valeurs mobilières						1,00

Champ : France métropolitaine, ménages ordinaires.

Note : tous les coefficients sont significativement non nuls, au seuil de 1 %.

Source : Insee, enquête Patrimoine 2014-2015.

D'autres effets sont moins intuitifs. On peut par exemple se demander pourquoi, toutes choses égales par ailleurs, les employés et les ouvriers sont moins souvent propriétaires de leur résidence principale.

Une explication réside dans l'influence du niveau de revenu de long terme. Le modèle considéré ne prend en effet en compte que le revenu courant. Or, souvent, la possibilité de détenir un actif, et particulièrement un actif immobilier, est liée au niveau du revenu permanent³. Ainsi, l'acquisition de sa résidence principale dépend généralement non du revenu instantané du ménage, mais de à sa capacité à faire face durant une longue période aux remboursements de ses emprunts immobiliers. C'est alors la corrélation de certaines caractéristiques avec ce revenu permanent, et non une influence propre, qui explique leur effet sur la détention d'actifs.

Le pouvoir explicatif de ces différentes caractéristiques, y compris l'âge et le revenu, reste assez limité. Une façon de mesurer ce pouvoir consiste à confronter pour chaque ménage sa détention observée avec la prédiction du modèle (encadré 2). Une caractéristique explique d'autant plus la détention d'une catégorie d'actifs donnée que sa connaissance améliore la justesse de la prédiction.

En l'absence de toute information sur le ménage, on ne prédit correctement s'il détient ou non sa résidence principale qu'une fois sur deux. Connaître son âge et son revenu améliore de 7 points le pourcentage de prédictions correctes ; connaître l'ensemble des caractéristiques retenues précédemment permet une prédiction correcte dans deux cas sur trois (figure 6).

6. Pouvoir explicatif des caractéristiques sociodémographiques du ménage, selon la catégorie d'actifs en 2015

	Résidence principale	Autres logements	Livrets d'épargne	Épargne logement	Épargne retraite	Valeurs mobilières
Pas de variable explicative	51	71	76	56	51	73
Revenu seulement	57	73	76	59	53	75
Âge seulement	53	70	76	58	52	72
Âge et revenu	58	73	77	59	54	74
Ensemble des variables explicatives	65	76	77	63	59	75

en %

Champ : France métropolitaine, ménages ordinaires.

Lecture : en l'absence de toute information sur le ménage, le modèle prédit la détention de la résidence principale avec 51 % de succès. Connaître le seul revenu du ménage assure 57 % de prédictions correctes.

Source : Insee, enquête Patrimoine 2014-2015.

3. Le revenu permanent correspond au flux actualisé de ressources que le ménage s'attend à percevoir sur une longue période, corrigé de ses fluctuations transitoires. Il traduit le fait que les personnes anticipent certaines variations de leurs revenus pour des décisions importantes, comme celles concernant l'épargne. De ce fait, il s'oppose au revenu courant, réellement perçu une année par un individu.

Disposer de toutes les caractéristiques permet aussi d'améliorer sensiblement la prédiction de détention de l'épargne retraite. En revanche, la connaissance de ces caractéristiques n'améliore qu'à la marge la prédiction de détention des autres actifs, voire n'apporte pratiquement aucune information dans le cas des livrets d'épargne.

Les caractéristiques sociodémographiques usuellement observées dans les enquêtes sur le patrimoine ne rendent compte de la détention des différents actifs qu'assez partiellement, de la même façon qu'elles ne parviennent à expliquer que la moitié de la dispersion des montants de patrimoine total [Lollivier et Verger, 1996].

Sans doute, comprendre plus complètement les choix du ménage réclame de connaître sa préférence entre consommation et épargne, son degré d'aversion ou d'inclination pour le risque financier, ainsi que ses anticipations économiques. Les expériences réalisées en ce sens témoignent de l'impact réel sur la détention des actifs patrimoniaux de ces aspects (par ailleurs assez délicats à recueillir) ; de fait, même après leur prise en compte, subsiste une part inexpliquée importante [Arrondel et Masson, 2004 ; Masson, 2010].

Les ménages choisissent des actifs plutôt que des portefeuilles

Décrire la détention actif par actif est insuffisant. La plupart des modèles de la théorie financière envisagent l'investissement comme un choix non d'actifs isolés, mais d'un portefeuille. L'approche la plus utilisée pour le calcul du portefeuille optimal, à savoir la méthode moyenne-variance développée par Markowitz, pose ainsi qu'un investisseur rationnel tient compte de la corrélation entre les différents actifs existant sur le marché. Cette hypothèse de rationalité semble cependant très forte et des études toujours plus nombreuses la remettent en cause [Campbell, 2006]. De façon générale, les modèles de la théorie financière décrivent mal les comportements réels des ménages [Fougère et Poulhès, 2014]. Ainsi, ils prédisent le plus souvent des portefeuilles très diversifiés, ce qui n'est pas observé ici. Le nombre moyen de catégories d'actifs détenues par les ménages est de 2,5 seulement, assez stable d'une enquête Patrimoine à l'autre. En 2015, trois ménages sur quatre détiennent au plus trois catégories d'actifs (figure 7).

7. Taille du portefeuille d'actifs des ménages en 2015

Nombre de catégories d'actifs détenues	0	1	2	3	4	5	6
Part des ménages (en %)	7	21	25	22	15	8	3

Champ : France métropolitaine, ménages ordinaires.

Note : les ménages sans actif d'aucune des six catégories détiennent cependant pour la plupart un compte courant.

Source : Insee, enquête Patrimoine 2014-2015.

En revanche, la variété des combinaisons observées est extrême : sur les 64 (2⁶) combinaisons possibles des six catégories d'actifs, l'enquête en contient 62. La plupart sont très peu souvent détenues : par moins de 1 % des ménages pour les deux tiers d'entre elles. Et seuls le portefeuille réduit à des livrets d'épargne (16,4 % de ménages détenteurs) et celui composé de la résidence principale et de livrets (11,8 %) ont une fréquence d'apparition supérieure à 10 % (figure 8).

Une telle dispersion peut certes s'expliquer par une dispersion analogue des besoins et des préférences des ménages en matière d'épargne. Mais elle pourrait tout aussi bien résulter de ce que la décision d'un ménage (de caractéristiques données⁴) de détenir ou non une catégorie d'actif est prise indépendamment de ses décisions pour les autres catégories.

4. Il s'agit ici des caractéristiques considérées dans le modèle précédent : revenu du ménage, taille de la commune de résidence, existence d'un héritage ou d'une donation antérieure, âge, diplôme et catégorie sociale de la personne de référence.

8. Composition des portefeuilles des ménages les plus détenus en 2015

Résidence principale	Autres logements	Livrets d'épargne	Épargne logement	Épargne retraite	Valeurs mobilières	Fréquence (en %)
		X				16,4
X		X				11,8
X		X		X		8,7
						6,5
		X		X		5,8
X		X	X	X		5,4
X		X	X			4,5
		X	X			3,8
X		X	X	X	X	3,3
		X	X	X		3,0
X						2,9
X	X	X	X	X	X	2,9
X	X	X	X	X		2,4
X		X		X	X	2,2
X	X	X		X		2,2
X	X	X				1,9
X	X	X		X	X	1,4
X	X	X	X			1,2

Champ : France métropolitaine, ménages ordinaires.

Source : Insee, enquête Patrimoine 2014-2015.

De fait, une simulation du portefeuille de chaque ménage de l'enquête où la détention de chaque actif est déterminée aléatoirement (sur la base de la probabilité de détention de l'actif attribuée au ménage par le modèle de régression précédent) indépendamment pour chaque actif aboutit à des taux de détention des différents portefeuilles le plus souvent très voisins de ceux observés.

L'estimation simultanée des six équations précédentes permet de clarifier la relation entre les choix d'actifs des ménages (*encadré 2*). Pour chaque catégorie, la décision d'un ménage va dépendre de ses caractéristiques sociodémographiques et d'un aléa propre au ménage et à la catégorie.

L'estimation montre alors que l'aléa de chaque catégorie est corrélé à ceux des autres catégories. On constate aussi que ces corrélations sont toutes positives : autrement dit, un ménage qui a une plus forte probabilité que la moyenne des ménages de mêmes caractéristiques de détenir une certaine catégorie d'actifs sera aussi plus enclin à la détention des autres catégories.

Néanmoins, les valeurs estimées pour ces corrélations, bien que toutes statistiquement significatives (au seuil de 1 %) sont, généralement, assez faibles. À revenu et autres caractéristiques observables donnés, l'influence de ce qui conduit un ménage à détenir par exemple des valeurs mobilières n'affecte le plus souvent que modérément, voire seulement à la marge, sa décision de détenir d'autres actifs. On calcule par exemple que détenir sa résidence principale n'élève que de 2 points la probabilité du ménage de référence considéré dans la régression de la section précédente (*figure 5*) de détenir des valeurs mobilières (*figure 9*).

La détention de certains actifs a, cependant, un effet plus net : détenir des valeurs mobilières accroît de 24 points la probabilité du ménage de référence précédent de détenir de l'épargne retraite. En d'autres termes, à caractéristiques sociodémographiques observables données (revenu courant, âge, niveau de formation, etc.), l'aléa spécifique qui a conduit le ménage à détenir des valeurs mobilières correspond à un ensemble de traits propres non observés (goût pour l'épargne, intérêt ou compétence en matière financière, etc.) qui le pousse à investir concurrentement dans d'autres actifs. Ces situations sont cependant assez minoritaires. Pour la plupart des ménages, hormis l'effet commun des caractéristiques

9. Effet de la détention d'un actif sur la détention des autres actifs en 2015

en %

	Résidence principale	Autres logements	Livrets d'épargne	Épargne logement	Épargne retraite	Valeurs mobilières
Taux moyen	62	10	82	26	34	9
Résidence principale		0	3	3	3	2
Autres logements	3		5	9	9	9
Livrets d'épargne	3	0		3	3	1
Épargne logement	6	4	10		12	8
Épargne retraite	7	3	7	11		7
Valeurs mobilières	12	6	13	18	24	

Champ : France métropolitaine, ménages ordinaires.

Lecture : le ménage de référence (figure 5) aura en moyenne 62 % de chances de détenir sa résidence principale. S'il détient des valeurs mobilières, cette probabilité est accrue de 12 points.

Source : Insee, enquête Patrimoine 2014-2015.

sociodémographiques, le choix d'un actif semble se faire assez largement indépendamment du choix des autres actifs. On choisit des actifs plus que des portefeuilles.

Disposer de réserves en cas d'imprévus est le premier motif d'épargne

Les portefeuilles détenus présentent ainsi une très grande variété dont on peut penser qu'elle est due à ce qu'ils sont constitués au fur et à mesure que le ménage rencontre, de façon relativement indépendante, des besoins ou des opportunités d'investissement.

Pour autant, les motifs pour lesquels, à un instant donné, un ménage épargne, sont très peu nombreux. Invités par l'enquête Patrimoine 2014-2015 à choisir parmi 13 motifs possibles⁵ le principal pour lequel ils épargnaient, 25 % des ménages ont répondu ne pas épargner et la grande majorité (76 %) des ménages épargnants se sont répartis entre seulement trois réponses (figure 10).

La constitution d'une réserve de précaution en cas d'imprévus est de loin le motif le plus cité (42 % des ménages épargnants). Cette préoccupation dépend peu du revenu : à peu près la même proportion (40 %) de ménages épargne d'abord pour cette raison, qu'ils disposent de moins de 1 200 euros mensuels ou de plus de 4 000 euros. Elle est en revanche plus sensible à l'âge : le souci de constituer une réserve pour les imprévus est beaucoup plus présent chez les 30-59 ans (autour de 44 % d'entre eux choisissent ce motif) que chez les plus jeunes (31 % seulement). Ouvriers et employés sont les plus préoccupés de pouvoir recourir à ces réserves le cas échéant.

Près d'un quart des ménages qui épargnent indique qu'il s'agit avant tout de « préparer ses vieux jours ». Les indépendants (catégorie incluant ici les professions libérales) retiennent nettement plus souvent ce motif que les salariés, un choix qui s'explique par un taux de remplacement plus faible des pensions de retraite dans cette catégorie [Bourdieu *et al.*, 2014]. De façon peut-être moins attendue, c'est aussi un motif très présent chez les plus âgés. Ceux qui, à ces âges, épargnent encore semblent ainsi anticiper les besoins supplémentaires de financement des dépenses liées au grand âge.

Acheter sa résidence principale est le motif d'épargne mis en avant par 10 % des ménages épargnants. Cet achat est, pour l'essentiel, une préoccupation des ménages les plus jeunes.

5. Un choix parmi : 1 - Acheter sa résidence principale, 2 - Autres achats importants (autres biens immobiliers, véhicules, mobilier, etc.), 3 - Démarrer sa propre entreprise ou investir dans une entreprise existante, 4 - Investir dans des actifs financiers, 5 - Constituer une épargne de précaution en cas d'imprévus, 6 - Rembourser des dettes, 7 - Préparer ses vieux jours, 8 - Voyager, partir en vacances, 9 - Payer les études ou aider ses enfants ou ses petits-enfants, 10 - Préparer sa succession, 11 - Bénéficier des aides de l'État (par exemple, investir dans une épargne retraite pour bénéficier d'une déduction d'impôts), 12 - Autres (préciser), 13 - N'épargne pas.

10. Principal motif d'épargne des ménages en 2015

en %

	Acheter sa résidence principale	Autres achats importants (autres biens immobiliers, véhicules, mobilier...)	Constituer une épargne de précaution en cas d'imprévu	Préparer ses vieux jours	Voyager, partir en vacances	Payer les études ou aider ses enfants ou ses petits-enfants	Préparer sa succession	Autres	N'épargne pas
Ensemble	10,0	4,2	41,7	23,3	5,6	5,5	3,4	6,2	25,0
Catégorie sociale de la personne de référence du ménage									
Agriculteurs	2,6	5,2	40,3	30,7	2,6	6,3	1,5	10,8	11,7
Indépendants non agricoles	12,8	3,0	34,4	27,1	4,4	7,5	4,0	6,8	22,2
Cadres supérieurs	18,8	7,7	38,9	16,7	3,5	8,6	0,9	4,9	8,1
Professions intermédiaires	16,5	6,2	44,5	14,4	6,4	6,0	1,3	4,7	13,9
Employés	14,2	3,4	47,1	13,7	5,6	9,5	1,0	5,6	30,8
Ouvriers	13,2	5,0	44,8	16,0	5,3	7,7	2,3	5,8	32,3
Anciens actifs	1,0	1,7	40,5	35,7	5,9	1,6	6,7	7,0	28,5
Toujours inactifs	9,5	8,2	35,7	14,6	12,6	5,0	2,1	12,3	41,8
Âge de la personne de référence du ménage									
Moins de 30 ans	32,9	13,2	31,2	2,5	10,7	2,6	0,8	6,2	22,5
30 à 39 ans	23,3	5,3	45,4	7,1	4,6	6,7	1,2	6,5	20,2
40 à 49 ans	10,6	4,9	44,5	15,3	4,6	13,3	1,5	5,4	23,7
50 à 59 ans	4,7	3,6	43,7	29,1	5,0	5,6	2,8	5,5	25,1
60 à 69 ans	1,4	2,4	40,8	34,8	8,0	2,1	4,3	6,3	26,0
70 ans ou plus	0,7	0,7	39,6	38,4	3,5	1,5	8,2	7,4	29,9
Revenu mensuel du ménage									
Moins de 1 200 euros	7,1	4,5	40,7	21,6	5,8	5,1	4,1	11,1	45,8
1 200 à 1 800 euros	8,9	3,5	44,5	25,1	4,8	3,3	3,4	6,5	34,6
1 800 à 2 500 euros	11,7	2,7	38,6	27,4	4,4	4,8	4,0	6,4	25,7
2 500 à 4 000 euros	11,1	4,3	43,7	21,3	6,4	5,3	2,6	5,3	14,3
Plus de 4 000 euros	9,5	5,5	40,0	22,2	6,0	8,5	3,8	4,6	10,1

Champ : France métropolitaine, ménages ordinaires.

Lecture : 25 % des ménages déclarent ne pas épargner (au moment de l'enquête). 10 % des ménages restants indiquent épargner principalement pour l'achat de leur résidence principale.

Source : Insee, enquête Patrimoine 2014-2015.

Avancée par un tiers des moins de 30 ans, elle n'est au-delà de 50 ans, pratiquement plus citée. À cet âge, en effet, le logement a déjà été acquis (70 % des plus de 50 ans sont, en 2013, propriétaires de leur résidence principale, selon l'enquête nationale Logement). Dès lors, très généralement, soit le ménage anticipe de rester dans ce logement (le cas de près de neuf ménages de 50 ans et plus sur dix), soit, en cas de changement, il prévoit de financer l'achat de sa nouvelle résidence par la vente de l'ancienne, sans besoin d'épargne complémentaire. Quant aux ménages qui, après 60 ans, ne sont pas propriétaires de leur logement, ils font face à des conditions de crédit moins favorables en raison de la croissance du coût de l'assurance du crédit avec l'âge de l'emprunteur.

Les autres motifs sont plus rarement cités, bien que certaines catégories de ménages puissent parfois les choisir : les moins de 30 ans sont plus susceptibles d'épargner pour s'équiper ou pour un voyage, les 40-49 ans pour aider leurs enfants. ■

Pour en savoir plus

Accardo J., Arrondel L., Lamarche P., « Patrimoine et comportements d'épargne, les apports de l'enquête Patrimoine 2010 », *Économie et Statistique* n° 472-473, Insee, 2014.

Arrondel A., Masson A., Verger D., « Les comportements de l'épargnant à l'égard du risque et du temps », *Économie et Statistique* n° 374-375, Insee, 2005.

Arrondel L., Masson A., « Le patrimoine et ses logiques d'accumulation », dans *Tisser le lien social*, éditions A. Supiot, Presses de la Msh, Paris, 2004.

Bernard J.-B., Berthet L., « Patrimoine financier des ménages français : quelles évolutions en 20 ans ? », *Document de Travail* n° G2015/18, Insee, décembre 2015.

Bourdieu J., Rapoport B., Roger M., « Montant et composition du patrimoine des indépendants, avant et après le départ à la retraite », *Économie et statistique* n° 472-473, Insee, décembre 2014.

Campbell J.-Y., « Household Finance », *Journal of Finance*, 61 (4), 2006.

Coppoletta-Solotareff R., Ferrante A., Romani M., « Le patrimoine des ménages début 2015 – Repli des valeurs risquées au profit des produits sécurisés », *Insee Première* n° 1574, novembre 2015.

European Central Bank, « Résultats de la première campagne de l'enquête de l'Eurosystème sur les finances et la consommation des ménages (*Eurosystem Household Finance and Consumption Survey - HFCS*) », *Rapport méthodologie de l'enquête et rapport principaux résultats*, 2013.

Fougère D., Poulhès M., « La propriété immobilière : quelle influence sur le portefeuille des ménages ? », *Économie et Statistique*, n° 472-473, Insee, 2014.

Lamarche P., Salembier L., « Les déterminants du patrimoine : facteurs personnels et conjoncturels », in *Les revenus et le patrimoine des ménages*, coll. « Insee Références », édition 2012.

Lollivier S., Verger D., « Patrimoine des ménages : déterminants et disparités », *Économie et Statistique* n° 296-297, Insee, 1996.

Masson A., « La vie pour l'épargnant ne se réduit pas à un exercice de calcul : 1. Les impasses des approches du cycle de vie standard et psycho-économiques », *Revue française d'économie*, XXV (1), juillet 2010.

Observatoire de l'épargne réglementée, *Rapport pour l'exercice 2010*, Direction générale des Statistiques de la Banque de France, juin 2011.

Dossiers



Disparités de revenus et ségrégation dans les grands pôles urbains

Jean-Michel Floch*

La pauvreté est élevée dans les grands pôles urbains, et plus particulièrement dans leurs villes-centres. De façon systématique, la part des revenus inférieurs au taux de pauvreté est supérieure à la moyenne nationale, avec des différences locales très fortes, la part de ces revenus dépassant 25% dans dix des villes-centres retenues.

La situation est plus contrastée pour ce qui concerne les populations les plus aisées. À Paris et dans la moitié des métropoles, ces populations sont nettement, voire fortement surreprésentées, alors que dans la majorité des villes-centres, elles sont plutôt sous-représentées. La situation de Paris et de sa banlieue est très particulière, avec une forte concentration des hauts revenus à la fois dans la ville-centre et certaines banlieues. En dehors de l'agglomération parisienne, l'analyse des disparités internes des revenus dans les villes-centres fait apparaître trois grands profils qui diffèrent par la façon dont hauts et bas revenus sont sur ou sous-représentés. Les différences de profils entre banlieues sont moins importantes que celles qui existent entre les villes-centres, et font schématiquement apparaître deux groupes, les banlieues aisées et les banlieues à bas revenus.

Mais ces inégalités de répartition des revenus n'épuisent pas la diversité des situations locales, et d'autres indicateurs, mesurant la ségrégation ou la concentration des plus hauts ou des plus bas revenus, sont mobilisés pour mieux appréhender les disparités territoriales.

Les villes sont depuis leur création des lieux où se rencontrent des habitants de statuts sociaux et de niveaux de revenus différents, comme en témoignent à leur manière respective la littérature, l'histoire et la sociologie urbaine. En France, au cours des dernières décennies, les choix de localisation des ménages ont sensiblement modifié la composition sociale des **villes-centres**, de leurs **banlieues** et des territoires périurbains sur lesquelles elles exercent leur influence (*encadré 1*). Ainsi, entre 2007 et 2011, le revenu fiscal médian par unité de consommation a augmenté plus rapidement dans les **couronnes** périurbaines (+ 3,8 %) que dans les banlieues (+ 2,2 %) et les villes-centres (+ 1,8 %). Les villes-centres restent le lieu de contrastes sociaux marqués : les inégalités de revenus, mesurées par l'intervalle interdécile y sont nettement plus fortes et s'amplifient [Floch, 2014].

Sans épuiser la complexité des inégalités sociales, les inégalités de revenus en constituent sans doute le meilleur résumé. La constitution du dispositif Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) appariant revenus fiscaux et sociaux permet désormais de mieux mesurer les niveaux de vie et la pauvreté monétaire (*encadré 2*). En outre, la localisation à l'adresse des données permet de construire une vision spatiale plus précise des phénomènes. Elle fournit ainsi les moyens d'une meilleure analyse des différences entre les grandes agglomérations et au sein même de ces agglomérations.

* Jean-Michel Floch, Insee.

Une pauvreté très présente dans les villes-centres

Plusieurs études [Floch, *op. cit.*; Aerts *et al.*, 2015] ont mis en évidence l'importance de la pauvreté dans les **grands pôles urbains** et notamment dans leur villes-centres. Les taux de pauvreté y sont plus élevés que dans les communes isolées hors influence des pôles (voir *fiche 1.9* dans cet ouvrage). En 2012, 65 % de la population pauvre réside dans les grands pôles urbains, dont 31 % dans leurs villes-centres [Aerts *et al.*, *op. cit.*]. Les ménages vivant en dessous du seuil de pauvreté y sont surreprésentés puisque les villes-centres des grands pôles urbains rassemblent 22,5 % de la population.

Cette situation est observée dans la plupart des agglomérations : parmi les villes-centres des pôles urbains de France métropolitaine retenus dans cette étude, seules quatre d'entre elles ont une part de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté inférieure à la moyenne métropolitaine ; et seulement onze ont des taux de pauvreté inférieurs à ceux enregistrés dans l'ensemble des communes isolées. À l'inverse, ces taux peuvent être très élevés dans certaines villes-centres, dépassant les 25 % dans dix d'entre elles, toutes situées, à l'exception de Mulhouse, en Nord-Pas-de-Calais-Picardie ou en Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées.

Cette part élevée de la pauvreté dans les pôles peut être mise en relation avec l'importance du parc social. Plus de 90 % des 4,62 millions de logements sociaux selon le Répertoire du parc locatif social (RPLS) sont situés dans les grands pôles urbains et ont pour vocation d'accueillir des ménages à faibles revenus (*figure 1*).

1. Répartition des logements sociaux et des ménages fiscaux selon le type d'aire urbaine en 2012

Champ : France métropolitaine, ménages fiscaux (hors ménages en logement collectif et sans-abri) dont le revenu déclaré est positif ou nul.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, *Filosofi 2012 pour l'ensemble des logements, Répertoire du parc locatif social (RPLS) pour les logements sociaux.*

	en %	
	Logements sociaux	Ensemble des ménages fiscaux
Grandes aires urbaines	90,4	82,2
Villes-centres	38,7	26,0
Banlieues	42,4	33,1
Couronnes	9,3	23,1
Petites et moyennes aires	6,5	7,8
Autres territoires	3,1	10,1
Ensemble	100,0	100,0

Les très hauts revenus sont également présents dans certaines villes-centres

À la différence des communes isolées ou des petites et moyennes **aires**, les villes-centres et leurs banlieues prises dans leur ensemble, rassemblent aussi une part supérieure à la moyenne de populations ayant des revenus élevés : respectivement 26,6 % et 41,3 % de la population ayant des revenus supérieurs au 9^e décile de niveau de vie, alors qu'elles rassemblent respectivement 22,5 % et 34,8 % de la population. Plus on monte dans l'échelle des revenus et plus on trouve une part importante des populations correspondantes dans les villes-centres (*figure 2*).

2. Répartition territoriale des ménages aux niveaux de vie les plus élevés en 2012

	Population ayant un niveau de vie supérieur au quantile					Ensemble de la population
	0,8	0,9	0,95	0,99	0,999	
Grandes aires urbaines	84,2	85,4	87,2	88,6	90,5	76,9
Villes-centres	23,6	26,6	29,8	36,5	44,2	22,5
Banlieues	40,9	41,3	41,4	38,0	34,8	34,8
Couronnes	19,7	17,5	16,0	14,1	11,5	19,6
Petites et moyennes aires	4,9	4,5	4,2	4,2	4,2	7,3
Autres territoires	10,9	10,1	8,6	7,2	5,3	15,8
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Champ : France métropolitaine, ménages fiscaux (hors ménages en logement collectif et sans-abri) dont le revenu déclaré est positif ou nul.

Lecture : 36,5 % des individus des ménages ayant des revenus supérieurs au quantile 0,99 habitent dans les villes-centres des grands pôles. Ces villes-centres rassemblent 22,5 % de la population totale des ménages fiscaux.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, *Filosofi 2012.*

Définitions territoriales

Selon le **zonage en aire urbaine 2010**, une aire est composée d'un **pôle** et le plus souvent d'une couronne. Un **pôle** est une **unité urbaine** (zone de bâti continu d'au moins 2 000 habitants) d'au moins 1 500 emplois. Sa **couronne** correspond aux communes ou unités urbaines, dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans les communes attirées par celui-ci.

On distingue les **grandes aires urbaines** fondées sur des pôles d'au moins 10 000 emplois, les **moyennes aires**, basées sur des pôles de 5 000 à moins de 10 000 emplois et les **petites aires** basées sur des pôles de 1 500 à moins de 5 000 emplois.

Les **communes multipolarisées des grandes aires urbaines** sont les communes situées hors des aires, dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans plusieurs grandes aires urbaines, sans atteindre ce seuil avec une seule d'entre elles. Elles forment avec elles un ensemble d'un seul tenant, appelé **espace des grandes aires urbaines**.

Les **autres communes multipolarisées** sont celles situées hors de l'espace des grandes aires urbaines, dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans plusieurs aires (petites, moyennes ou grandes).

Les **communes isolées hors de l'influence des pôles** sont les communes n'appartenant pas à une aire et non multipolarisées.

Lorsqu'un grand pôle urbain est constitué de plusieurs communes, les communes qui le composent sont soit **ville-centre**, soit **banlieue**. Si une commune représente plus de 50 % de la population du pôle, elle est la seule ville-centre. Sinon, toutes les communes qui ont une population supérieure à 50 % de celle de la commune la plus peuplée, ainsi que cette dernière, sont villes-centres. Les communes urbaines qui ne sont pas villes-centres constituent la banlieue du pôle.

Les grands pôles urbains sont de tailles très différentes. On s'est limité aux pôles les plus peuplés, en ne retenant que les trois tranches d'unité urbaine les plus importantes définies dans le recensement de la population et correspondant aux unités urbaines de plus de 100 000 habitants. De cet ensemble, l'aire urbaine de Genève-Annemasse a été exclue, la ville-centre du pôle étant située en dehors du territoire français. 53 pôles urbains sont analysés.

Sont qualifiés de **métropole** les pôles urbains des agglomérations définies dans les lois de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM). Ce sont : Paris, Aix-Marseille-Provence, Lyon, Toulouse, Lille, Nice, Nantes, Rennes, Strasbourg, Grenoble, Montpellier, Brest, Rouen, Bordeaux, Nancy.

Sources

Les statistiques présentées ici sont issues de l'exploitation du fichier localisé social et fiscal (Filosofi) de 2012. Celui-ci est issu du rapprochement des données fiscales exhaustives en provenance de la Direction générale des finances publiques (déclaration de revenus des personnes physiques, taxe d'habitation et fichier d'imposition des personnes physiques) et des données sur les prestations sociales émanant des principaux organismes gestionnaires de ces prestations (Cnaf, Cnav, CCMSA). Les fichiers sociaux reçus de la CCMSA portent sur l'ensemble de l'année ; ceux en provenance de la Cnaf et la Cnav portent uniquement sur le mois de décembre, ce qui nécessite de reconstituer par extrapolation les montants annuels, en utilisant notamment les informations disponibles sur la composition des familles.

Ces données permettent ainsi de reconstituer un revenu déclaré (avant impôt) et un revenu disponible (après impôt et y compris prestations sociales) avec une estimation plus précise des prestations réellement perçues à des niveaux locaux fins : jusqu'à la commune et prochainement à des niveaux infra-communaux. Ce faisant, le dispositif Filosofi remplace ainsi les anciens dispositifs Revenus fiscaux localisés (RFL) (qu'il englobe) et Revenus disponibles localisés (RDL) (qui ne fournissait des données qu'au niveau départemental).

Le champ couvert est celui de l'ensemble des ménages fiscaux ordinaires : il exclut les personnes sans domicile ou vivant en institution (foyer, maison de retraite, etc.).

Au niveau national, l'enquête sur les revenus fiscaux et sociaux (ERFS) reste la source de référence pour les indicateurs d'inégalité des niveaux de vie et de pauvreté.

Sur l'ensemble des villes-centres des grands pôles urbains, le profil de distribution des revenus a une forme en U : les extrémités de la distribution des niveaux de vie γ sont surreprésentées (*encadré 3*). La tendance est la même, mais de façon plus atténuée, dans les banlieues des grands pôles, prises aussi dans leur ensemble. Cette forme de la distribution s'oppose à celles des couronnes. Dans ces dernières, les bas revenus, mais aussi les plus hauts revenus sont sous-représentés, ce qui se traduit, par une faible part (8,8 %) des ménages vivant sous le seuil de pauvreté (*figure 3*).

Mais les situations des villes-centres et des grands pôles urbains sont, dans le détail, assez diversifiées par rapport à ce profil moyen. Si les populations à bas revenus sont systématiquement très présentes dans les villes-centres des grands pôles urbains, ce n'est pas toujours le cas pour les populations à hauts revenus. La surreprésentation conjointe des très hauts et très bas revenus ne se rencontre qu'à Paris, dans quelques grandes **métropoles**, notamment Lyon, Toulouse, Nantes et Bordeaux, et dans quelques pôles urbains comme Bayonne ou Annecy qui ont une forte activité touristique. Finalement, le profil en U global que l'on observe dans les villes-centres des grands pôles résulte surtout du poids de Paris et de quelques grandes métropoles. Mais dans 38 des villes-centres étudiées dans l'article, représentant 50 % de la population considérée, la part des revenus supérieurs au seuil national du 9^e décile est inférieure à 10 % (situation nationale). Dans cinq d'entre elles, cette part n'atteint pas 5 %.

Encadré 3

Analyse des profils de revenus et classification des agglomérations

La distribution des revenus disponibles est l'outil d'analyse privilégié dans cet article. Le revenu disponible médian qui a été privilégié dans [Floch, 2014] ou [Aerts *et al.*, 2015] ne permet pas d'apprécier l'hétérogénéité interne. La variance est un indicateur synthétique très utile, mais des distributions de revenus qualitativement différentes peuvent avoir une même variance. On a donc choisi de conserver une bonne information en ventilant les revenus en dix classes, déterminées à partir des déciles nationaux de revenu. Le partage de la population d'un territoire selon ces dix classes fournit ce que l'on a désigné comme un profil.

À partir de ce profil, des distances peuvent être calculées. La distance entre les profils des territoires A et B que l'on a utilisé est la suivante :

$$d(A, B) = \sum_{i=1}^{10} |p_{i,A} - p_{i,B}|$$

où p_i est la proportion de la population du territoire A appartenant au i^{e} décile de niveau de vie.

C'est la somme des valeurs absolues des différences entre les fréquences de chacune des classes, qualifiée parfois de « distance de Manhattan ». Pour partitionner les territoires, toutes les distances ont été calculées deux à deux et une matrice de proximité a été constituée puis analysée avec des méthodes factorielles.

Pour ce faire, Paris et sa banlieue ont été isolées pour en faire une analyse séparée. La seule

ville-centre de Paris a une population supérieure à la grande majorité des pôles urbains étudiés. Sa banlieue compte plus de 7 millions d'habitants et présente une hétérogénéité interne considérable.

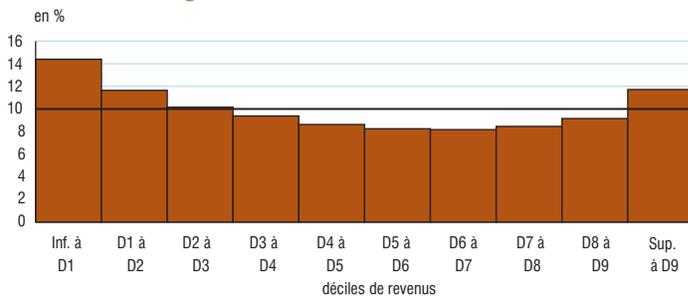
Pour présenter une analyse synthétique, des regroupements ont été faits à partir d'une analyse des villes-centres et d'une analyse des banlieues. De façon volontaire, le nombre de classes a été restreint dans chacune des analyses. Les valeurs retenues, trois pour les villes-centres et deux pour la banlieue, correspondent à des partitions de bonne qualité statistique sans constituer pour autant la valeur optimale. Le choix de ces valeurs optimales aurait conduit à un nombre de croisements trop nombreux.

Définitions : déciles et intervalle interdécile

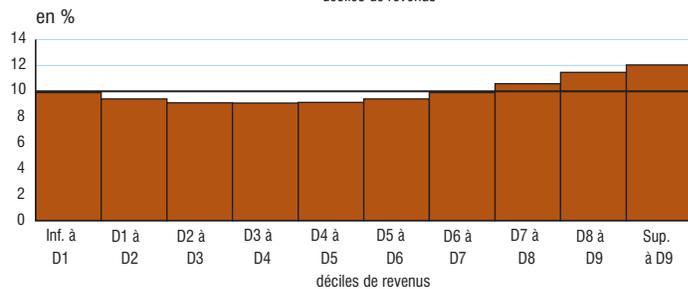
Si l'on ordonne une distribution de salaires, de revenus, de patrimoine, de niveaux de vie..., les déciles (au nombre de 9 : D1 à D9) sont les valeurs qui la partagent en 10 sous-populations d'effectifs égaux. La médiane (D5) partage la population en deux sous-populations égales. Le 1^{er} décile (resp. 9^e décile) est le seuil en dessous (resp. au-dessus) duquel se situent les 10 % des ménages (ou personnes) ayant le plus faible (resp. haut) salaire, revenu, patrimoine, niveau de vie... L'intervalle interdécile est l'écart entre les déciles D9 et D1 ; il contribue ainsi à la mesure des inégalités, en particulier de la dispersion, de la population sur le critère considéré.

3. Distribution des niveaux de vie dans les grands territoires

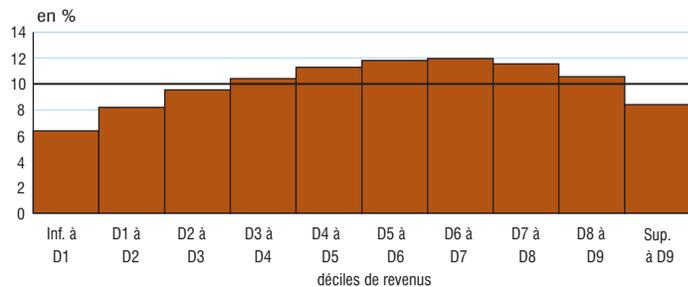
3a. Villes-centres des grandes aires urbaines



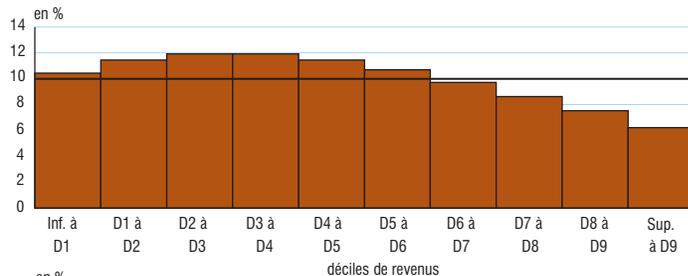
3b. Banlieues des grandes aires urbaines



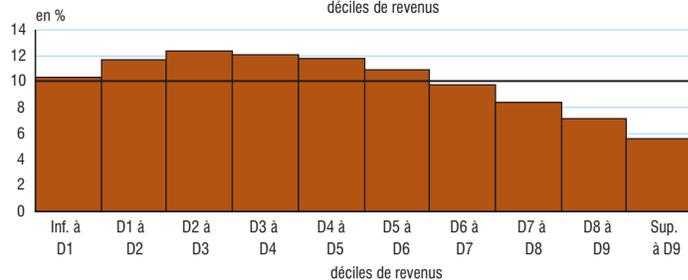
3c. Couronnes des grandes aires urbaines



3d. Petites et moyennes aires urbaines



3e. Communes isolées et territoires multipolarisés



Champ : France métropolitaine, ménages fiscaux (hors ménages en logement collectif et sans-abri) dont le revenu déclaré est positif ou nul.
Sources : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Filosofi 2012.

Trois profils types pour les villes-centres et deux pour les banlieues

L'analyse des profils de distribution des revenus permet d'affiner l'analyse et de proposer un regroupement des principaux pôles urbains à partir des caractéristiques de leur **ville-centre** et de leur banlieue, Paris et sa banlieue faisant l'objet d'une analyse séparée. À partir des similitudes de leurs profils, les villes-centres hors Paris peuvent être regroupées en trois ensembles (*figure 4*).

– Le profil-type du premier ensemble, qui rassemble 11 des villes-centres hors Paris et 28,1 % de leur population, se caractérise par une surreprésentation des revenus extrêmes. Les bas revenus sont plus fréquents que dans la situation nationale, comme dans l'ensemble des villes-centres des grands pôles urbains. Ce premier ensemble se distingue également par des revenus supérieurs au 8^e décile plus fréquents ce qui lui confère un profil en U caractéristique des villes-centres prises dans leur ensemble. Ce groupe rassemble un grand nombre des grands pôles urbains, dont plusieurs métropoles comme Lyon, Bordeaux, Toulouse, Nantes, Grenoble et Rennes. Beaucoup d'entre elles se trouvent dans des régions à dynamisme démographique important, notamment proches de la façade atlantique. La présence de Thionville dans ce groupe s'explique par l'importance des hauts revenus issus du travail frontalier.

– Le deuxième ensemble de villes-centres qualifiées d'intermédiaires est le plus important numériquement (61 % de la population des villes-centres hors Paris) et rassemble 31 des pôles urbains étudiés. Les faibles revenus, et pas seulement les plus faibles, y sont très présents. Les hauts revenus sont moins fréquents qu'au niveau national, mais ils restent représentés. Au-delà du revenu médian, la répartition dans les classes est assez uniforme. Les métropoles qui n'appartiennent pas au groupe à profil en U font partie de ce groupe avec, notamment, Marseille-Aix-en-Provence, Nice, Lille, Montpellier, Strasbourg, ainsi que la majorité des villes qui, sans être des métropoles, sont capitales de région, anciennes ou nouvelles, ou de département (Amiens, Poitiers, Limoges, Besançon).

– Le dernier ensemble, comportant seulement 11 villes-centres et 10 % de la population, se caractérise par une faible représentation des forts revenus. Souvent, les effectifs dans les différentes classes de revenu sont d'autant plus faibles que les revenus sont élevés. Aucune métropole n'y est présente. Les villes de la région Nord-Pas-de-Calais-Picardie sont nombreuses (Béthune, Douai-Lens, Maubeuge, Creil) dans ce groupe des villes-centres à bas-revenus.

Au sein des banlieues, deux grandes formes de distribution des revenus émergent. Toutes deux s'éloignent peu de la répartition nationale des revenus. Mais dans la première (33 banlieues et 72 % de la population hors banlieue parisienne), les revenus les plus faibles sont sensiblement moins fréquents, et les revenus plus élevés sensiblement plus fréquents. Dans le second cas, la situation est inversée. Le graphique représentant la seconde classe est en quelque sorte une image en miroir de la première. Pour ne pas alourdir le propos, ces deux classes seront qualifiées de « banlieues plutôt aisées » et « banlieues plutôt à bas revenus ».

En croisant les deux analyses précédentes, six grands types de pôles urbains sont obtenus, mais deux des croisements entre les caractéristiques de la ville-centre et de la banlieue renvoient à des situations marginales (*figure 4*). Pour simplifier la lecture, le nom du pôle urbain le plus peuplé sera attribué à chacune de ces quatre classes, à savoir Lyon, Marseille-Aix-en-Provence, Lille, Douai-Lens. Dans le « groupe Lyon », des banlieues plutôt aisées entourent des villes-centres ayant un profil en U, caractéristiques des métropoles les plus dynamiques. L'écart des profils entre villes-centres et banlieues n'est pas considérable. Dans certains cas, notamment à Lyon où beaucoup de quartiers prioritaires sont situés en banlieue, la situation de la banlieue recouvre de fortes inégalités internes.

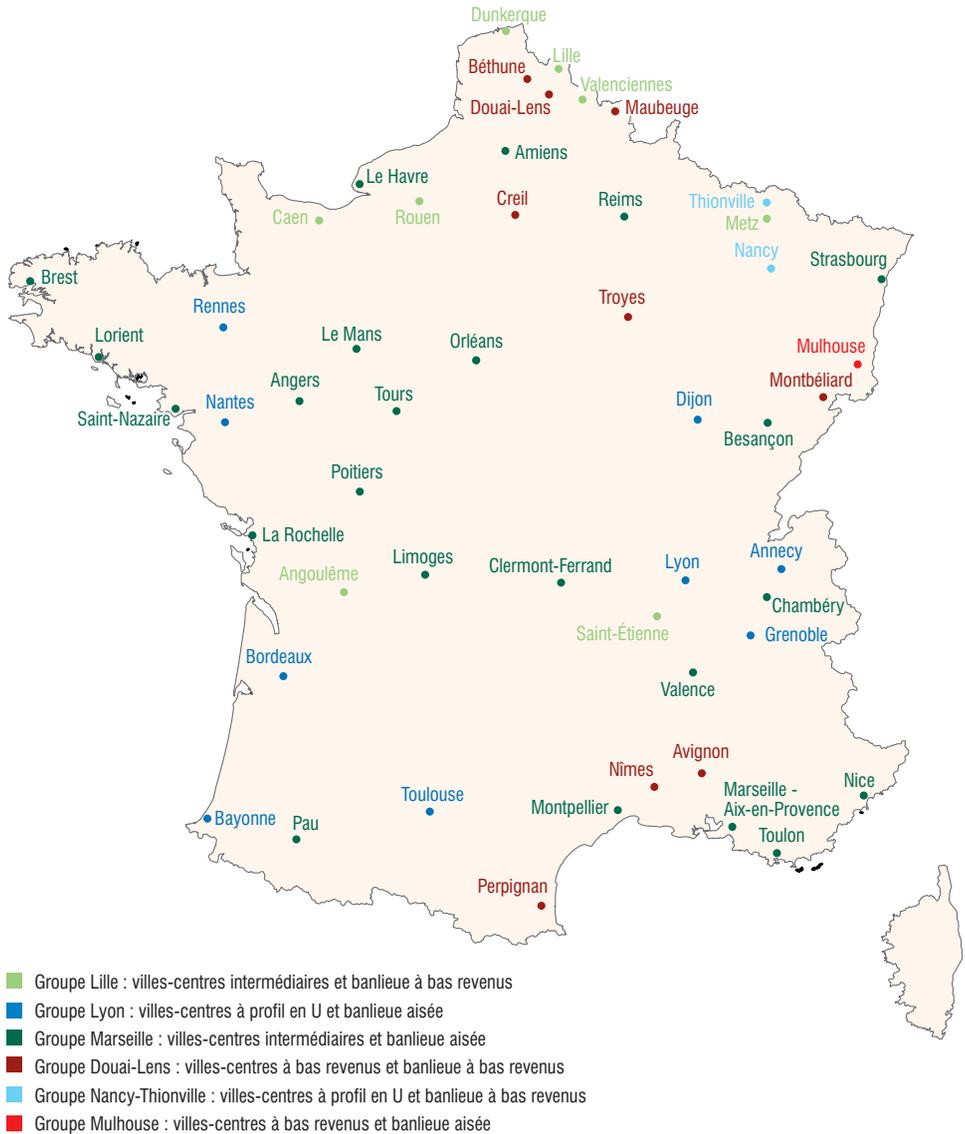
Les villes-centres du « groupe Marseille-Aix-en-Provence » appartiennent à l'ensemble intermédiaire et sont entourées le plus souvent de banlieues « aisées ». Cette situation où la banlieue est plus favorisée que la ville-centre est identifiée dans d'autres

travaux [Floch, *op. cit.*]. Des métropoles comme Marseille-Aix-en-Provence, Nice ou Strasbourg sont dans cette situation, ainsi que beaucoup de capitales régionales.

Dans le « groupe Lille », les villes-centres sont proches de celles du « groupe Marseille », mais sont entourées de banlieues à bas revenus. Ce sont souvent des pôles où les activités industrielles ont connu un déclin marqué (Saint-Étienne, Metz, Valenciennes) et quelques métropoles (Rouen, Lille) y figurent.

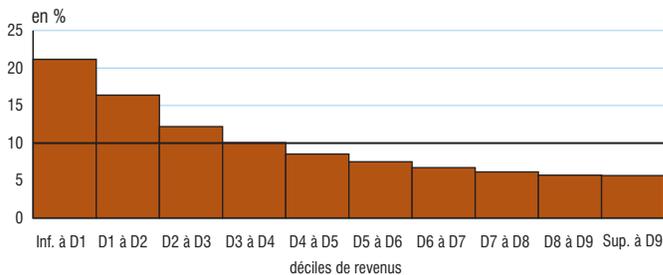
Le « groupe Douai-Lens » rassemble des villes-centres et des banlieues à faibles revenus. Aucune métropole n'appartient à ce groupe.

4. Typologie des pôles urbains selon la distribution des niveaux de vie

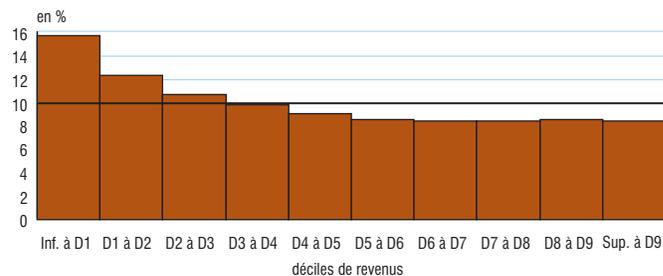


Champ : France métropolitaine, ménages fiscaux (hors ménages en logement collectif et sans-abri) dont le revenu déclaré est positif ou nul.
Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Filosofi 2012.

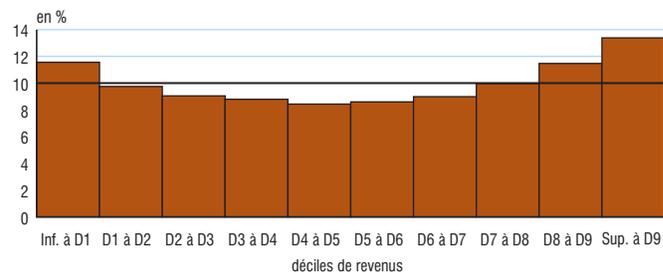
4a. Villes-centres à bas revenus



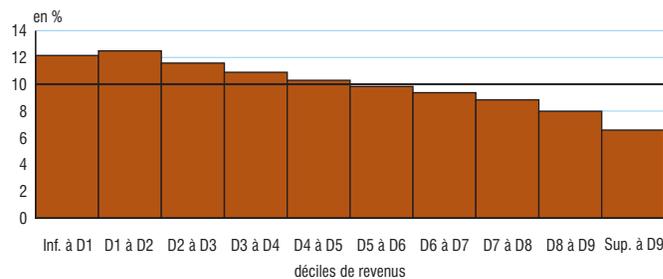
4b. Villes-centres intermédiaires



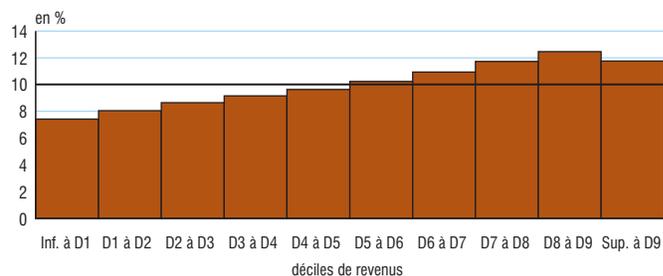
4c. Villes-centres à profil en U



4d. Banlieue à bas revenus



4e. Banlieue aisée



Champ : France métropolitaine, ménages fiscaux (hors ménages en logement collectif et sans-abri) dont le revenu déclaré est positif ou nul.
Sources : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Filosofi 2012.

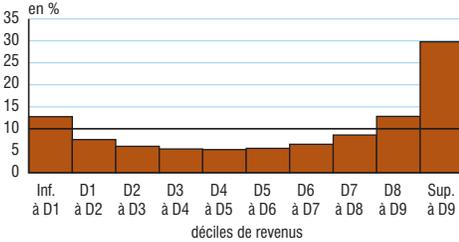
Le pôle urbain de Paris est caractérisé par une surreprésentation des hauts revenus mais aussi par la présence de populations pauvres

À ces situations s’ajoute celle de Paris. Le choix effectué ici est de séparer la banlieue à partir des départements, pour montrer les fortes différences entre eux (figure 5).

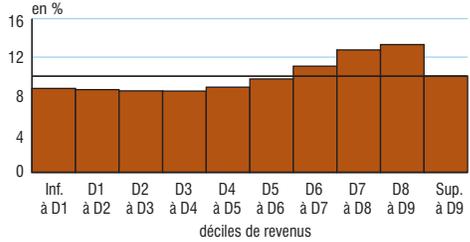
Le profil de Paris est plutôt un profil en J. Les revenus les plus faibles, inférieurs au 1^{er} décile, restent plus fréquents que dans la situation nationale, traduisant la présence de populations pauvres y compris dans la ville-centre où les revenus élevés sont les plus représentés. Les revenus élevés sont très importants, et la proportion de ceux qui sont supérieurs au 9^e décile est trois fois plus élevée qu’en France métropolitaine.

5. Distribution des niveaux de vie dans Paris et sa banlieue

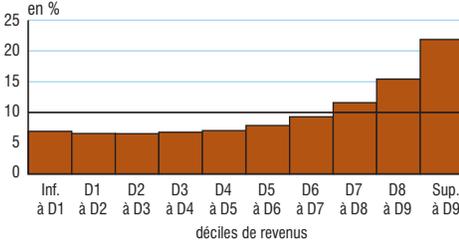
5a. Paris



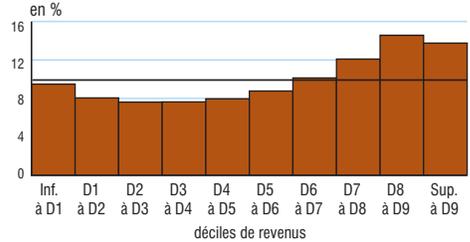
5b. Seine et Marne



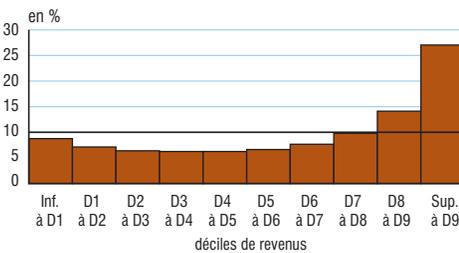
5c. Yvelines



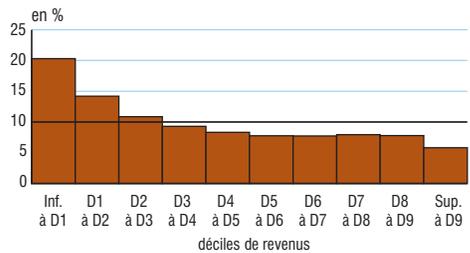
5d. Essonne



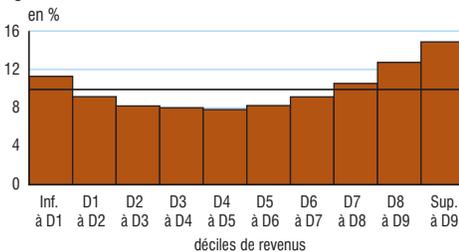
5e. Hauts-de-Seine



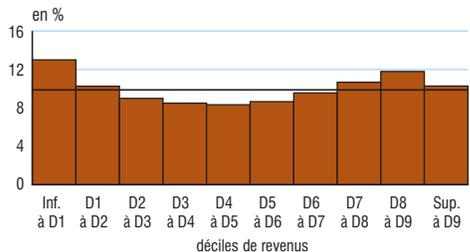
5f. Seine-Saint-Denis



5g. Val-de-Marne



5h. Val-d'Oise



Champ : France métropolitaine, ménages fiscaux (hors ménages en logement collectif et sans-abri) dont le revenu déclaré est positif ou nul.

Sources : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Filosofi 2012.

Le département des Hauts-de-Seine a un profil quasiment identique à celui de Paris, avec une surreprésentation marquée des hauts revenus. Les revenus les plus faibles y sont en revanche moins présents, et encore moins dans le département des Yvelines. L'Essonne et le Val-de-Marne se rapprochent du profil en U des métropoles, la Seine-et-Marne du profil des banlieues aisées, le Val-d'Oise étant en position intermédiaire. La Seine-Saint-Denis a un profil très différent de celui des autres départements franciliens, se rapprochant de celui de certaines villes-centres du Nord-Pas-de-Calais-Picardie.

Inégalités, concentration et ségrégation au sein des pôles urbains

L'analyse précédente, issue des seules répartitions de revenus au sein des villes-centres et des banlieues, permet de repérer des différences sensibles entre les principaux pôles urbains. Mais elle n'épuise pas l'ensemble des inégalités de situation, car elle ne prend pas en compte la localisation des populations. Ces populations, qui diffèrent par leurs revenus, ne sont pas localisées de la même façon dans tous les pôles urbains. L'histoire des différentes agglomérations, les politiques d'aménagement, notamment en matière de logement, ont des conséquences sur les choix, plus ou moins subis, de localisation résidentielle des ménages. Selon les cas, les populations à faibles revenus ou les populations les plus aisées sont plus ou moins spatialement regroupées sur le territoire. C'est sur la base de ce concept de concentration locale de populations à faibles revenus que les quartiers prioritaires de la politique de la ville ont été définis en 2015.

Cette concentration plus ou moins forte des populations est souvent considérée comme une dimension de la ségrégation socio-spatiale. Dans cet article, le terme de ségrégation renvoie à la notion de séparation résidentielle de populations ayant des caractéristiques sociales – ici les niveaux de vie – différentes. La lutte contre ces tendances est au fondement des politiques visant à favoriser la mixité, et à favoriser ce que les urbanistes appellent désormais la « ville inclusive ».

Ces deux dimensions, concentration et ségrégation, sont liées entre elles mais ne se réduisent pas l'une à l'autre. Elles sont toutes deux corrélées positivement aux inégalités de distribution des revenus [Dabet et Floch, 2014]. Le lien entre concentration et inégalité des revenus est facile à appréhender : si une catégorie de la population est particulièrement représentée dans un pôle urbain, la probabilité pour qu'elle soit spatialement concentrée est importante. Le lien est plus complexe entre ségrégation et inégalité de revenu : si la répartition constatée dans le pôle urbain se retrouve à l'identique dans tous les sous-ensembles territoriaux, la ségrégation est nulle. Des territoires où les répartitions des revenus sont différentes peuvent avoir des niveaux de ségrégation proches. Des pôles urbains comme Valenciennes ou Douai-Lens, dans lesquels les populations à bas revenus sont très représentées, présentent des indicateurs de ségrégation assez faibles, alors qu'ils sont élevés à Creil ou Mulhouse.

La concentration des populations à bas revenus est mesurée en rapportant le nombre des habitants à bas revenus vivant dans des carreaux de 200 mètres de côté où leur proportion est supérieure à 40 %, au nombre total des habitants à bas revenus du pôle urbain. Les ménages à bas revenus sont ceux dont le revenu disponible est inférieur au seuil national du 2^e décile. La concentration des populations aisées est appréhendée de façon symétrique en prenant les revenus par unité de consommation supérieurs au 8^e décile [Bouzouina, 2008]. La ségrégation est mesurée à l'aide des indicateurs hiérarchisés utilisés pour l'étude des revenus, proposés par Reardon [Dabet et Floch, *op. cit.*]. Cette méthode permet d'utiliser l'ensemble des revenus, et non seulement les revenus extrêmes. Ces indicateurs permettent de voir si la « ségrégation des populations à bas revenus » est plus importante que la « ségrégation des populations aisées ». Un indice synthétique est calculé à partir de cette série d'indicateurs partiels (*encadré 4*).

Indicateur de ségrégation

L'indicateur de ségrégation retenu est un indicateur de ségrégation hiérarchisé, issu des travaux de Reardon et Bischoff, présenté dans [Floch et Dabet, 2012]. Il a été proposé pour étudier tout particulièrement la ségrégation liée aux différences de revenus.

La première étape consiste à se donner une suite de revenus $r_1, \dots, r_k, \dots, r_K$. À chacun des éléments de cette suite, une suite de proportions $p_1, \dots, p_k, \dots, p_K$ est associée où p_k désigne la part de la population dont le revenu par unité de consommation est inférieur à r_k .

Le territoire est découpé en n mailles élémentaires

Pour chacune de ces valeurs p_k , on calcule un indicateur de Theil-Finezza, noté H_k .

$$H_k = \sum_{j=1}^n \frac{t_j (E_k - E_{jk})}{E_k T}$$

t_j représente la population du carreau i , T est la population totale du territoire.

E_{ik} désigne l'entropie calculée au niveau de la maille élémentaire i , ici un carreau de 200 m de côté pour la population du k -ième quantile.

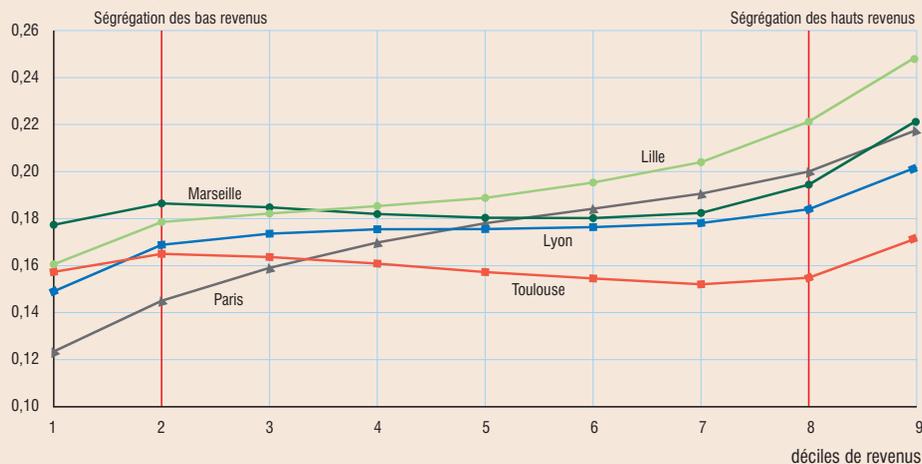
E_k désigne l'entropie calculée au niveau de l'unité urbaine.

$$E_{ik} = -(p_{ik} \log_2(p_{ik}) + (1 - p_{ik}) \log_2(1 - p_{ik}))$$

$$E_k = -(p_k \log_2(p_k) + (1 - p_k) \log_2(1 - p_k))$$

On peut ainsi calculer une suite de valeurs ($E_1, \dots, E_k, \dots, E_K$) de l'entropie au niveau de l'agglomération et une suite de valeurs ($H_1, \dots, H_k, \dots, H_K$) de l'indicateur de Theil-Finezza. On peut ainsi construire un profil et caractériser la ségrégation des riches et celle des pauvres, avec $i=1, \dots, k, \dots, K$ correspondant aux déciles.

Profil de la ségrégation pour quelques agglomérations



Champ : France métropolitaine, ménages fiscaux dont le revenu déclaré est positif ou nul.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Filosofi 2012.

On utilise ensuite trois mesures de ségrégation :

- un indice de ségrégation des bas revenus qui correspond au H du 2^e décile ;
- un indice de ségrégation des hauts revenus qui correspond au H du 8^e décile ;
- un indice de ségrégation synthétique, construit à partir de l'ensemble de ces indicateurs dichotomiques. Reardon propose une façon d'agréger ces indicateurs en utilisant une pondération calculée à partir de l'entropie :

$$w_k = \frac{E(p_k)}{\sum_{j=1}^k E(p_j)}$$

La concentration des hauts ou des bas revenus est plus marquée selon les groupes

Les études menées dans le cadre de la politique de la ville ont porté avant tout sur la localisation des populations les plus pauvres. Des travaux moins nombreux se sont intéressés au regroupement des populations les plus aisées [Pinçon et Pinçon-Charlot, 2007].

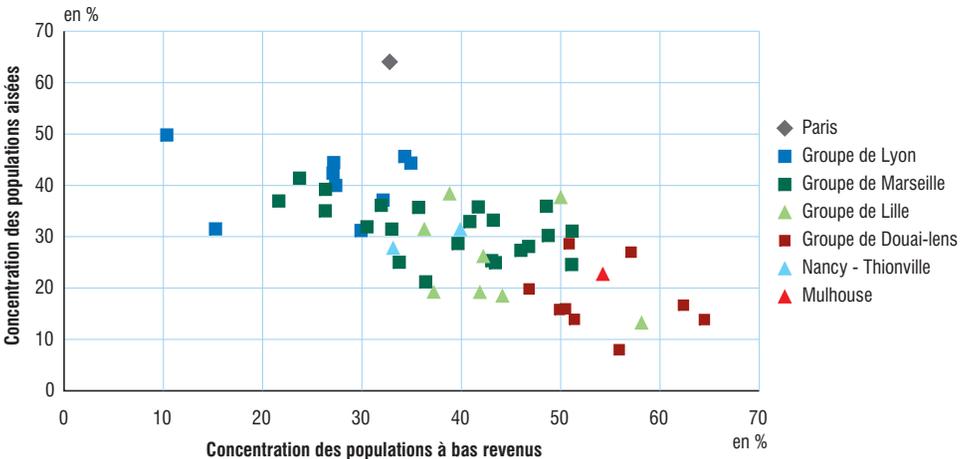
La situation du pôle urbain parisien pour ce qui est de la concentration des revenus est très particulière (figure 6). Les populations à revenus élevés sont spatialement très concentrées, le niveau de l'indicateur retenu pour mesurer cette concentration y dépassant 60 %. Cette situation résulte à la fois de la surreprésentation des ménages dont les revenus sont supérieurs au 8^e décile et d'une forte tendance à l'entre-soi. Cette concentration provient de la situation de la ville-centre, mais aussi de la proximité des départements des Hauts-de-Seine et des Yvelines, où la concentration des hauts revenus est particulièrement marquée ; la concentration des ménages pauvres y est beaucoup moins importante, sans être faible pour autant. Comme pour la répartition des revenus, la situation de la Seine-Saint-Denis diffère fortement de celle des autres départements.

Dans le « groupe Lyon », la concentration des ménages aisés est plus marquée que celle des ménages à bas revenus. Sans arriver au niveau de Paris, la concentration des ménages aisés peut atteindre des niveaux élevés, notamment à Annecy et à Lyon. La majorité des pôles urbains de ce groupe se situent dans le tiers supérieur pour la concentration des hauts revenus, le tiers inférieur pour celle des bas revenus.

Dans le « groupe Marseille-Aix-en-Provence », numériquement le plus important, la situation est inversée : la concentration des ménages à bas revenus est en général plus forte. S'agissant de la concentration des ménages aisés, la grande majorité des pôles urbains de ce groupe se situe dans une position médiane. C'est encore le cas, dans une moindre mesure pour ce qui est des populations à bas revenus. Un sous-ensemble de ce groupe, comprenant notamment Marseille-Aix-en-Provence, Amiens, Le Havre et Besançon se caractérise par une forte concentration des ménages à bas revenus. À Marseille-Aix-en-Provence, la concentration des ménages aisés place le pôle urbain dans le premier tiers pour cet indicateur.

Dans le « groupe Lille », les pôles urbains sont le plus souvent en position médiane pour ce qui est de la concentration des ménages à bas revenus, alors que dans le « groupe Douai-Lens », les pôles sont systématiquement dans le tiers supérieur, pour ce même indicateur de concentration des ménages à bas revenus.

6. Concentration des hauts et bas revenus



Champ : France métropolitaine, ménages fiscaux (hors ménages en logement collectif et sans-abri) dont le revenu déclaré est positif ou nul.

Sources : Insee-DGFiP-Chaf-Chav-CCMSA, Filosofi 2012.

Plus de disparités entre les groupes pour la ségrégation des revenus

Sans être univoque, le lien entre la répartition des revenus et la concentration des populations les plus aisés ou les plus pauvres est prononcé. La ségrégation spatiale est un phénomène plus complexe et les différences au sein d'un même groupe peuvent être marquées (figure 7). On a distingué ségrégation des hauts revenus et ségrégation des bas revenus [Reardon et Bischoff, 2011].

7. Classement des pôles urbains selon le niveau et la nature de la ségrégation

		Ségrégation dominante selon le revenu						Groupe		
		Bas revenus		Équilibré		Aisés				
		Pôle urbain	Rang	Pôle urbain	Rang	Pôle urbain	Rang			
Ségrégation dominante selon le territoire	Banlieue	Troyes	15	Creil	1	Le Havre	2	<ul style="list-style-type: none"> ■ Lille ■ Paris ■ Lyon ■ Marseille ■ Douai-Lens ■ Nancy-Thionville ■ Mulhouse 		
				Le Mans	14	Rouen	5			
				Lyon	16	Lille	6			
				Nancy	24	Paris	13			
				Bordeaux	32	Grenoble	23			
				Pau	33	Béthune	37			
				Toulouse	35	Saint-Étienne	41			
				Lorient	42	Dunkerque	46			
				Dijon	44					
				Annecy	52					
				Limoges	4	Mulhouse	3		Avignon	18
				Orléans	17	Marseille - Aix-en-Provence	9		Caen	19
				Angoulême	27	Tours	11		Saint-Nazaire	34
						Angers	12		Valenciennes	49
						Montpellier	20		Douai - Lens	50
					Montbéliard	22	Nice	51		
					Rennes	26	Bayonne	53		
					Chambéry	28				
					Metz	30				
					Clermont-Ferrand	31				
					Brest	39				
		Ville-centre	Besançon	10	Nîmes	7	Reims	29		
			Nantes	36	Amiens	8	Toulon	40		
					Poitiers	21	Maubeuge	45		
					Strasbourg	25	Thionville	48		
					La Rochelle	38				
					Valence	43				
					Perpignan	47				

Champ : France métropolitaine, ménages fiscaux (hors ménages en logement collectif et sans-abri) dont le revenu déclaré est positif ou nul.

Lecture : le pôle urbain de Besançon est en 10^e position pour le niveau de ségrégation. La ségrégation est plus élevée en ville-centre qu'en banlieue. Elle est due davantage à la population des ménages à bas revenus. Dans le pôle urbain de Montbéliard (22^e position), les niveaux de ségrégation dans la ville-centre et la banlieue sont proches. Il en est de même pour la ségrégation des ménages aisés et celle des ménages à bas revenus.

Besançon est dans le groupe de Marseille, Montbéliard dans celui de Douai-Lens.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Filosofi 2012.

La situation parisienne reste particulière, avec une ségrégation des hauts revenus beaucoup plus élevée que celle des bas revenus. Paris, qui se situe au 13^e rang des agglomérations étudiées pour le niveau de ségrégation, se distingue ainsi de la situation des grands pôles du « groupe Lyon » où les indicateurs relatifs aux hauts et bas revenus ont des valeurs proches. C'est la situation de la banlieue qui contribue le plus à la ségrégation.

Le « groupe Lyon » est le plus homogène. Dans la grande majorité des pôles qui le composent, c'est la banlieue qui contribue le plus à la ségrégation. Le niveau ségrégation des ménages à bas revenus et celui des ménages aisés sont assez proches. C'est à Lyon que l'indicateur de ségrégation prend la valeur la plus forte (16^e rang). En général, le niveau de ségrégation est peu élevé, notamment à Dijon, Annecy et Bayonne.

Le « groupe Marseille » est moins homogène. Les indices les plus élevés sont mesurés à Amiens (8^e rang) et Marseille (9^e), le plus faible à Nice (51^e). La ségrégation est plus élevée dans la ville-centre ou apparaît équilibrée entre ville-centre et banlieue. Dans la majorité des cas, la ségrégation des ménages aisés est proche de la ségrégation des ménages à bas revenus.

Dans le « groupe Lille », le niveau global de ségrégation présente aussi des situations très contrastées, avec des pôles urbains comme Rouen et Lille où il est très élevé, d'autres comme Dunkerque ou Valenciennes où il est faible. Cette situation illustre la complexité du lien entre inégalités de revenu et ségrégation. Dans ce groupe, les indicateurs sont plus élevés en banlieue et pour les populations aisées.

Le dernier groupe est le plus hétérogène avec le pôle où la ségrégation est la plus élevée (Creil) et des pôles où elle est peu élevée (Douai-Lens). Aucune tendance forte ne se dégage, si ce n'est une faible ségrégation des bas revenus. ■

Pour en savoir plus

Aerts A.-T., Chirazi S., Cros L., « Une pauvreté très présente dans les villes-centres des grands pôles urbains », *Insee Première* n° 1552, juin 2015.

Bouzouina L., « Polycentrisme et ségrégation intra-urbaine : résultats exploratoires à partir d'une comparaison entre Lyon, Lille et Marseille », 47^e colloque de l'ASRDLF, 2008.

Dabet G., Floch J.-M., « La ségrégation spatiale dans les grandes unités urbaines de France métropolitaine : une approche par les revenus », *Document de travail* n° H2014-01, Insee, mars 2014.

Floch J.-M., « Des revenus élevés et en plus forte hausse dans les couronnes des grandes aires urbaines », in *France portrait social*, coll. « Insee Références », édition 2014.

Floch J.-M., « La ségrégation dans les grandes agglomérations de France métropolitaine », in *Données urbaines 7*, Economica.

Pinçon M., Pinçon-Charlot M., *Les ghettos du gotha*, Le Seuil, 2007.

Reardon S.F., Bischoff K., "Income Inequality and Income Segregation", *American Journal of Sociology*, 116/4 : 1092-1153, 2011.

Theil, H. and Finezza, A.J., "A Note on the Measurement of Racial Integration of Schools by Means of Information Concepts", *Journal of Mathematical Sociology* 1 : 187-194, 1971.

Évolution des inégalités de niveau de vie entre 1970 et 2013

Antoine Boiron*

L'étude des indicateurs d'inégalité de niveau de vie sur longue période montre des variations notables : après une baisse importante durant les années 1970 et 1980, puis une période de stabilité dans les années 1990, les inégalités se sont accrues au cours des années 2000. Les variations sont cependant restées limitées. Parce qu'elles affectent leur niveau de vie, les caractéristiques sociodémographiques (âge, diplôme, statut d'activité...) des personnes influent sur le niveau de l'inégalité. Les changements intervenus dans la répartition de la population selon ces caractéristiques entre 1996 et 2013 ont favorisé la hausse des inégalités, mais cet effet de structure a été en partie compensé par la diminution de l'effet de chacune de ces caractéristiques sur l'inégalité.

L'ampleur et les évolutions des inégalités de niveau de vie constituent un des thèmes structurants du débat public et la statistique publique est largement sollicitée pour en fournir une mesure toujours plus complète, plus précise et plus récente. Les indicateurs d'inégalité de revenu (ou de niveau de vie), comme le rapport interquintile des parts de revenu, le rapport interdécile, le coefficient de Gini, etc., sont devenus, depuis une quinzaine d'années, des outils indispensables à la réflexion des acteurs sociaux. Au niveau international, deux d'entre eux figurent parmi les indicateurs de Laeken¹, et à ce titre, sont demandés chaque année par la Commission européenne aux instituts statistiques nationaux européens ; les Nations unies, la Banque mondiale, l'OCDE diffusent régulièrement des indices d'inégalité des revenus et, dans la société civile, de nombreuses associations, en France comme à l'étranger, s'attachent à mettre à disposition du public des données et études sur les inégalités.

Toutefois, la mesure des inégalités se heurte à une difficulté de fond : il est certes immédiat d'identifier la présence de l'inégalité (il suffit de constater que les individus n'ont pas tous le même niveau de vie), mais très problématique de déterminer ce que peut être le degré de cette inégalité.

L'inégalité des niveaux de vie n'est en effet pas une propriété individuelle, mais une caractéristique de l'ensemble de la distribution des niveaux de vie, c'est-à-dire une collection de dizaines de millions de montants de revenus différents. Comment établir, de deux distributions, laquelle est la plus ou la moins inégale ? Il n'existe pas de méthode s'imposant naturellement.

Toute mesure d'inégalité revient, dans son principe, à évaluer l'écart d'une distribution à la distribution égalitaire où tous les individus ont le même niveau de vie. Mais, au-delà de cette conception très générale, il n'existe pas de définition substantielle, c'est-à-dire qui renvoie à une grandeur indépendante de l'indicateur choisi pour quantifier cet écart. La « quantité d'inégalité » n'est alors rien d'autre que ce que mesure l'indicateur d'inégalité retenu.

* Antoine Boiron, Insee.

1. Le conseil européen a adopté en 2001 une liste d'indicateurs de pauvreté et d'inclusion sociale dits « de Laeken » qui servent à conduire les politiques publiques dans ces domaines. L'indice de Gini et le rapport interquintile des parts de revenu en font partie.

Cette nature fondamentalement conventionnelle de la mesure de l'inégalité a deux conséquences importantes. D'une part la valeur prise par un indicateur d'inégalité dans une économie donnée, à une date donnée, ne se comprend que par comparaison aux valeurs qu'il prend dans d'autres contextes (autres périodes, autres pays). Il est en particulier nécessaire de disposer d'une grande profondeur d'observation temporelle ou d'une large couverture internationale, le mieux étant, naturellement, de conjuguer les deux².

D'autre part, faute d'une mesure s'imposant naturellement, l'analyse a tout intérêt à multiplier les points de vue, recourant à plusieurs indicateurs différents pour classer des distributions du point de vue de leur inégalité. L'économie normative propose une vaste gamme d'indicateurs à cet effet, chacun avec leurs propriétés particulières qui permettent de mettre en évidence certains aspects de la distribution des revenus tout en les rendant « insensibles » à d'autres [Gajdos, 2003 ; Langel, Tillé, 2009].

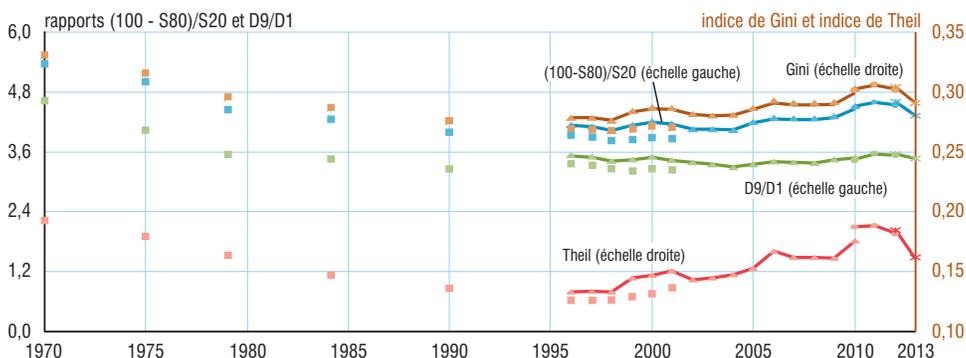
Les inégalités ont baissé continûment dans les années 1970 et ont augmenté dans les années 2000

Cette étude examine les évolutions sur longue période, couvrant les quatre dernières décennies, à partir de quatre indicateurs d'inégalité des niveaux de vie, parmi les plus employés en France (*encadré 1*) :

- le rapport des parts des quintiles extrêmes (dit ratio $(100-S80)/S20$) ;
- le rapport interdécile (dit $D9/D1$) ;
- le coefficient de Gini ;
- l'indice de Theil.

Ces indicateurs d'inégalité ne coïncident pas en niveau, ce qui n'a pas de signification eu égard au caractère conventionnel de leur définition. Il leur arrive aussi de ne pas coïncider en évolution (annuelle), ce qui constitue cette fois une information réelle sur les variations de

1. Principaux indicateurs d'inégalités sur longue période



Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le niveau de vie est positif et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Lecture : en 2013, l'indice de Gini vaut 0,291.

Note : en raison de ruptures de séries, deux valeurs sont présentes pour les années 2010 et 2012, une pour la comparabilité avec les millésimes précédents, l'autre pour la comparabilité avec les millésimes suivants. Deux séries sont présentées sur la période 1996-2001, une cohérente avec les millésimes 1970-1996, l'autre avec les millésimes 2002-2010.

Sources : Insee-DGI, enquêtes Revenus fiscaux 1970 à 1990, enquête Revenus fiscaux et sociaux rétrospectives de 1996 à 2004 ; Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2005-2013.

2. La base "Income Distribution Database", mise en place par l'OCDE pour conduire son analyse des inégalités comprend ainsi les données de revenus de 34 pays et des séries débutant, au moins pour certaines d'entre elles, dès 1974 (<http://www.oecd.org>).

niveau de vie qui ont affecté les individus. Cependant, sur le long terme, il existe une claire convergence des diagnostics issus des quatre indicateurs³ qui aboutissent tous à une même périodisation de l'histoire des inégalités de niveau de vie en France depuis 1970, date à partir de laquelle les données commencent à permettre le calcul d'estimations fiables. Il faut cependant noter que les évolutions mesurées entre 1970 et 1990 ne tenaient pas compte des revenus du patrimoine et de ce fait sous-estimaient tant le niveau des inégalités que leur variabilité.

Les années 1970 indiquent une baisse continue et rapide des quatre indicateurs (*figure 1*) : de 1970 à 1979, ils perdent entre un huitième (Gini) et un quart (D9/D1) de leur valeur. Le rythme ralentit de manière variable selon les indicateurs (très peu pour le Theil) au cours des années 1980.

Encadré 1

Indicateurs d'inégalité

Le ratio (100-S80)/S20 : c'est le rapport entre le niveau de vie moyen des 20 % les plus aisés et celui des 20 % les plus modestes. D'autres seuils sont parfois adoptés (le rapport des 10 % les plus aisés aux 10 % les plus modestes). Il figure (dans sa version appliquée aux revenus des ménages) parmi les indicateurs dits « primaires » de Laeken. Cet indicateur est sans doute le plus conforme à l'intuition usuelle de ce que recouvre l'idée d'inégalité. Cependant, quand il est calculé sur un échantillon trop réduit d'individus, il peut manquer de robustesse (la moyenne des plus aisés étant parfois tirée vers le haut par une seule observation particulièrement élevée).

Le rapport interdécile D9/D1 : il rapporte le niveau de vie plancher du dernier décile au niveau de vie plafond du premier. Insensible aux valeurs extrêmes, il a sur le précédent indicateur l'avantage de la robustesse. En contrepartie, il ne peut déceler les variations affectant le haut de la distribution.

Plus généralement, ces deux indicateurs sont assez frustes et reflètent mal la situation des individus au milieu de la distribution. Ils sont par ailleurs sans fondements théoriques. Ils ne vérifient pas certaines propriétés jugées souhaitables pour un indicateur d'inégalité. Notamment, et de façon contre-intuitive, ils peuvent baisser, et donc indiquer *moins* d'inégalité, après un transfert des pauvres en faveur des riches (aussi bien que monter du fait d'un transfert des riches vers les pauvres).

Les deux autres indicateurs sont plus compliqués à définir mais, dérivant d'une démarche axiomatique, se comportent comme souhaité en présence de transferts entre individus.

Le coefficient de Gini : il admet plusieurs définitions équivalentes. C'est l'écart de niveau de vie, exprimé en fraction du niveau de vie moyen, entre deux individus pris au hasard dans la population. C'est encore (à un coefficient de proportionnalité près) le gain moyen (en fraction du niveau de vie moyen) d'un individu qui gagne une place dans le classement des niveaux de vie. Le coefficient de Gini est compris entre 0 (égalité absolue de tous les niveaux de vie) et 1 (quand un seul individu détient la totalité de la masse des niveaux de vie). Cet indicateur est un des plus utilisés et figure parmi les indicateurs secondaires de Laeken.

L'indicateur de Theil : mesure de « l'entropie » de la distribution des niveaux de vie, il est d'autant plus élevé que la distribution s'éloigne de la situation d'égalité absolue. Il possède une propriété de décomposabilité : si la population se partage en plusieurs sous-population P_1, \dots, P_H . Dans chacune, on peut mesurer, par l'indice de Theil, l'inégalité de la répartition des niveaux de vie. On peut d'autre part considérer la distribution des niveaux de vie de H individus représentatifs de chacune des sous-population et calculer son degré d'inégalité par l'indice de Theil.

L'indice de Theil de la population globale est la somme (pondérée) des inégalités dans chaque sous-population (inégalité intraclasse) et de celle de la distribution d'individus représentatifs de chacune d'entre elles (inégalité interclasse).

3. Ils sont, de ce point de vue, représentatifs de la plupart des autres indicateurs usuellement employés dans les travaux socioéconomiques mais non repris dans cette étude.

Les années 1990 sont une décennie de quasi-stabilité : mesurés à méthodologie constante (*encadré 2*), tous les indices sont en 1999 à un niveau comparable à celui atteint dix ans plus tôt.

Au cours des années 2000, la plupart des indicateurs montrent une hausse des inégalités, avec notamment une montée (particulièrement nette pour l'indice de Theil) jusqu'en 2006, et trois années de stabilité ensuite. Il est cependant significatif qu'un indicateur, le D9/D1, ne croisse que légèrement, se situant en 2010 à peine au-dessus de son niveau de 2000, au contraire du Gini, du (100-S80)/S20 et du Theil. Or, à la différence du rapport interdécile, ces trois indicateurs prennent en compte les revenus perçus par les ménages du décile supérieur. En d'autres termes, la hausse de l'inégalité dans ces années reflète d'abord le dynamisme des revenus financiers mais aussi d'activité des ménages les plus aisés, en particulier ceux des derniers centiles de la distribution⁴.

Encadré 2

Sources et questions méthodologiques

Les données de niveau de vie utilisées dans l'étude sont issues des enquêtes Revenus fiscaux de 1970 à 2004, puis des enquêtes Revenus fiscaux et sociaux. La mesure des revenus et de leur inégalité dans ces enquêtes s'est considérablement améliorée dans le temps mais a eu pour contrepartie de rendre plus difficile les comparaisons temporelles. Un travail réalisé pour cet article les a rendues possible, avec quelques précautions (*encadré 4*).

De 1970 à 1990, les enquêtes sont réalisées tous les 4 ou 5 ans et consistent en un échantillon (de 30 000 ménages environ) issus des déclarations de revenus. L'information sur les revenus est détaillée. En revanche, l'information sociodémographique sur le ménage déclarant reste très limitée (âge de la personne de référence et de son conjoint, type de ménage, catégorie sociale déduite de la profession déclarée). Les prestations sociales n'étant pas reportées dans les déclarations, elles sont imputées sur barème, en fonction des informations de la déclaration fiscale.

À partir de 1996, l'enquête devient annuelle. Elle est réalisée par appariement des ménages enquêtés dans l'enquête Emploi annuelle (EEA) avec leur déclaration fiscale. Les prestations sociales restent imputées. À partir de 2002, l'EEA devient une enquête en continu (EEC), où les ménages enquêtés sont interrogés six trimestres consécutifs. L'échantillon de l'ERF de l'année N est l'échantillon interrogé dans l'EEC au 4^e trimestre de cette année-là.

En 2005, l'ERF devient Enquête sur les revenus fiscaux et sociaux (ERFS). À l'appariement avec les données fiscales s'ajoute celui avec les fichiers d'allocataires de la Cnaf, de la Cnav et de la CCMSA, ce qui permet de disposer des prestations effectivement perçues par les ménages de l'échantillon. Les revenus du patrimoine hors déclaration sont imputés à partir de modèles estimés sur les enquêtes Patrimoine de l'Insee.

Les enquêtes antérieures à 1996 n'incluent pas les revenus du patrimoine exonérés ou imposés au forfait, l'information sociodémographique étant trop limitée pour mettre en œuvre des imputations comme celles réalisées depuis 1996. Or, selon les années, les revenus du patrimoine sont plus ou moins présents dans la déclaration fiscale en fonction notamment des changements de législation sur les revenus non imposables ou soumis au prélèvement libératoire. À la suite d'Olivier Guillemain et Valérie Roux [2002], tous les revenus du patrimoine, y compris les revenus déclarés, ont été exclus dans les enquêtes antérieures à 1996 afin d'éviter ce risque de biais. Les mesures d'inégalité avant 1996 sont donc sous-estimées et les évolutions ne tiennent pas compte des revenus du patrimoine. La comparaison sur les enquêtes 1996 à 2001 selon qu'elles incluent ou non les revenus du patrimoine suggère que la sous-estimation est de l'ordre de 1 à 2 points pour le coefficient de Gini et l'indice de Theil, de 0,25 pour le ratio (100-S80)/S20 et le rapport interdécile D9/D1. Les évolutions tendent aussi à être atténuées, mais les profils restent assez comparables.

4. Voir la *vue d'ensemble* « Inégalités de niveaux de vie et pauvreté en 2013 », dans ce même ouvrage.

La crise ouverte en 2008 affecte l'inégalité de façon marquée, mais avec un léger retard. Le jeu des stabilisateurs automatiques freine dans un premier temps la baisse des niveaux de vie dans le bas de la distribution⁵. Puis à partir de 2010, les déciles les plus bas continuent de voir leur revenu reculer, tandis qu'en haut de l'échelle de distribution des niveaux de vie, les revenus du patrimoine reprennent leur essor, leur recul de 2009 étant effacé en une année environ.

En 2012 et surtout en 2013, le recul de la masse de revenu distribué dans l'économie (le revenu disponible brut - RDB) affecte plus que proportionnellement les plus aisés, notamment en raison du recul des revenus du patrimoine. Il s'ensuit un tassement de la distribution des niveaux de vie et une baisse très nette de l'inégalité. Les premiers résultats pour 2014 semblent indiquer que cette tendance n'est pas durable, avec notamment une légère hausse prévue de l'indice de Gini⁶.

L'évolution du revenu disponible de l'ensemble des ménages n'explique pas l'évolution des inégalités

L'idée que, sur long terme, le revenu national est le principal déterminant de l'inégalité des niveaux de vie n'est pas vérifiée empiriquement, ni dans sa version naïve selon laquelle l'inégalité diminuerait quand s'accroît la taille du « gâteau » à partager, ni dans ses versions plus élaborées, comme celle que propose la célèbre théorie de Kuznets⁷ [Deiniger et Squire, 1998]. Le lien entre croissance et inégalité apparaît en réalité assez lâche⁸, comme l'illustre bien le cas de la France (figure 2) : sur les quatre dernières décennies l'inégalité présente un profil en U sans rapport évident avec le profil pratiquement toujours croissant du revenu disponible brut par unité de consommation (RDB-UC), qui n'a reculé que cinq fois seulement en 44 ans, quand l'inégalité a baissé à peu près autant de fois qu'elle a monté. *In fine*, le coefficient de Gini a perdu 6 points entre 1970 et 1998, soit une réduction d'un cinquième tandis que le RDB-UC gagnait près de 50 %, puis a remonté de près de 3 points jusqu'en 2013, soit un dixième de son niveau, pendant que le RDB-UC gagnait encore 20 %.

L'absence de corrélation entre le niveau et l'évolution du revenu national et ceux de l'inégalité des niveaux de vie se comprend sans peine : pour un même niveau du RDB, les facteurs d'inégalités de revenus primaires (la structure de la population active, le taux d'emploi, les niveaux de qualification professionnelle, ou encore les institutions éducatives, les politiques de formation, la structure démographique et son rapport avec le système de retraite, etc.) diffèrent d'un pays à l'autre ou d'une période à l'autre, et sont susceptibles d'induire des valeurs différentes des indicateurs. Par ailleurs, le système de protection sociale, comme des politiques fiscales et sociales, interviennent aussi de façon différenciée sur les niveaux d'inégalités⁹ [Nolan, Salverda *et al.*, 2014].

5. *Ibid.*

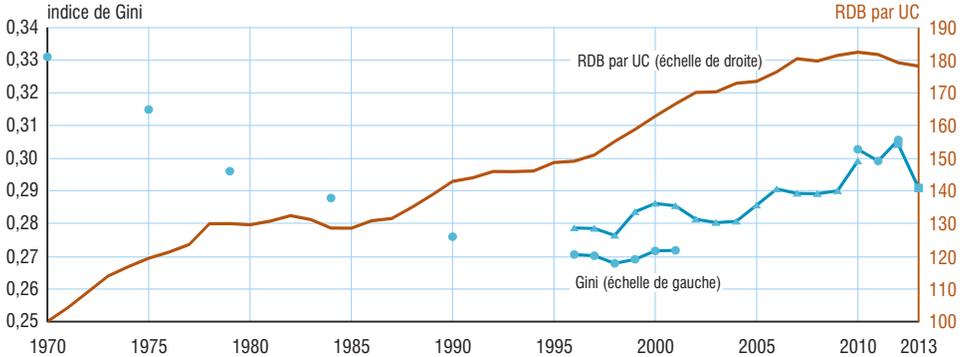
6. *Ibid.*

7. « Selon cette théorie, les inégalités seraient partout appelées à suivre une « courbe en cloche », c'est-à-dire d'abord croissante puis décroissante, au cours du processus d'industrialisation et de développement économique. D'après Kuznets, à une phase de croissance naturelle des inégalités caractéristique des premières étapes de l'industrialisation, et qui aux États-Unis correspondrait grosso modo au XIX^e siècle, succéderait une phase de forte diminution des inégalités, qui aux États-Unis aurait commencé au cours de la première moitié du XX^e siècle. (...) L'idée serait que les inégalités s'accroissent au cours des premières phases de l'industrialisation (seule une minorité est à même de bénéficier des nouvelles richesses apportées par l'industrialisation), avant de se mettre spontanément à diminuer lors des phases avancées du développement (une fraction de plus en plus importante de la population rejoint les secteurs les plus porteurs, d'où une réduction spontanée des inégalités). » [Piketty, 2013, p. 35].

8. Voir cependant les travaux récents de l'OCDE, selon lesquels l'inégalité pénaliserait la croissance [OECD, 2015], *Tous concernés : pourquoi moins d'inégalité profite à tous*, OECD Publishing, Paris.

9. Elles-mêmes très largement dépendantes, naturellement, de la situation sociopolitique du pays (couleur politique du gouvernement, forces relatives des syndicats de salariés et patronaux...).

2. Évolution de l'indice de Gini et du revenu disponible brut (RDB) par unité de consommation (UC) entre 1970 et 2013



Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le niveau de vie est positif et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Lecture : en 2013, le revenu disponible des ménages par unité de consommation est de 178 (base 100 en 1970), et le Gini est de 0,291.

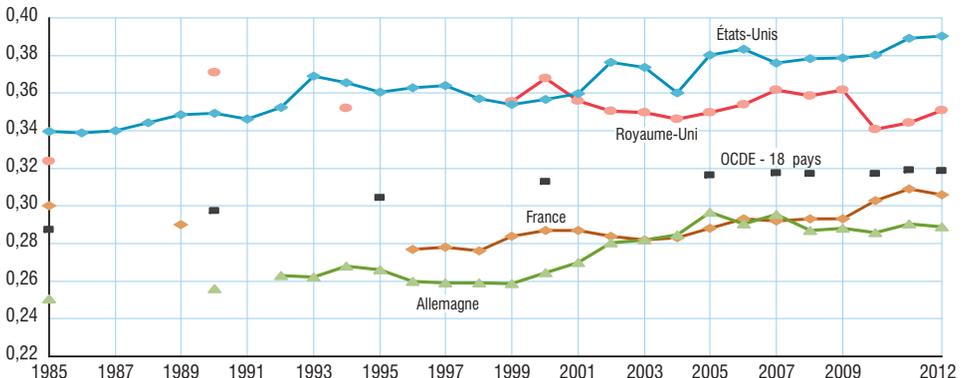
Note : en raison de ruptures de séries, deux valeurs sont présentes pour les années 2010 et 2012, une pour la comparabilité avec les millésimes précédents, l'autre pour la comparabilité avec les millésimes suivants. Deux séries sont présentées sur la période 1996-2001, une cohérente avec les millésimes 1970-1996, l'autre avec les millésimes 2002-2010.

Sources : Insee-DGI, enquêtes Revenus fiscaux 1970 à 1990, enquête Revenus fiscaux et sociaux rétrospectives de 1996 à 2004 ; Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2005-2013 ; Insee, Comptes nationaux, base 2010.

L'évolution des inégalités sur longue période diffère très sensiblement selon les pays

En raison des différences nationales qui s'observent sur ces facteurs, les pays tendent à avoir des profils d'évolution des inégalités au cours de la période qui leur sont propres. Ainsi l'inégalité, mesurée par le coefficient de Gini, a augmenté aux États-Unis de façon à peu près continue depuis les années 1980 (figure 3), les facteurs de cette hausse y faisant depuis plusieurs années l'objet de débats intenses [Gordon et Dew-Becker, 2008]. Dans l'ensemble, les évolutions sont assez proches de celles observées en France. Ce n'est pas le cas du Royaume-Uni, où la forte hausse des années 1980, sous l'effet d'inégalités de salaires accrues, d'un chômage en hausse et d'une hausse des revenus d'indépendants et du capital [Jenkins, 2000], a été suivie, au cours de chacune des deux décennies suivantes, d'un mouvement composé d'une phase de recul, puis d'une phase de regain de l'inégalité. Dans les années 1990 comme dans les années 2000, le coefficient de Gini

3. Évolution de l'indice de Gini dans différents pays de l'OCDE entre 1985 et 2012



Lecture : en 2012, l'indice de Gini vaut 0,351 au Royaume-Uni et 0,319 pour les 18 pays européens de l'OCDE.

Note : Les concepts utilisés diffèrent de ceux utilisés dans les autres figures de l'article.

Source : OCDE, Income Distribution Database (IDD).

y présente ainsi un profil en U. L'inégalité, qui a baissé au début des années 2000, remonte au cours des années suivantes à des niveaux historiquement élevés (coefficient de Gini autour de 36 %), avant de reculer fortement en 2010 sous l'effet de la baisse des revenus financiers, à l'inverse du mouvement enregistré en France à la même date [Jenkins, 2015]. La dynamique de l'inégalité au Royaume-Uni est ainsi assez différente de la dynamique française, en tendance comme à court terme.

L'Allemagne fait ressortir un troisième profil, nettement différent des autres, dans lequel l'inégalité est à peu près stable avant 1999 et a connu une baisse modérée sur la période 2005-2012. Entre ces deux périodes, du fait d'une baisse de la capacité des mécanismes de redistribution à compenser la hausse des inégalités de revenus de marché (revenus d'activité, revenus du capital) qui s'observe depuis le début des années 1990, les inégalités s'accroissent substantiellement (+ 4 points de Gini). Après 2005, les caractéristiques du marché de l'emploi, comme la position occupée par l'appareil productif allemand dans l'économie mondiale, concourent à la baisse des inégalités de niveau de vie, la crise paraissant sans effet notable à la fin des années 2000 [Biewen et Juhasz, 2010 ; Schmid et Stein, 2013].

Pour l'ensemble des pays de l'OCDE, les inégalités augmentent de façon continue du milieu des années 1980 à la fin des années 1990, puis progressent très légèrement dans les années 2000.

Enfin, si les évolutions annuelles sont très différentes d'un pays à l'autre, elles ne remettent pas en cause la hiérarchie globale entre ces pays. Ainsi, quelle que soit l'année considérée, le classement des pays en termes d'inégalité reste le même : le degré d'inégalité est supérieur à la moyenne de l'OCDE pour les États-Unis et le Royaume-Uni, les États-Unis creusant l'écart sur la dernière décennie. À l'inverse, la France et l'Allemagne ont des niveaux d'inégalité mesurés par l'indice de Gini en dessous de la moyenne des pays de l'OCDE.

L'inégalité mesurée par l'indice de Theil est majoritairement intraclasse, et l'est de plus en plus

Les enquêtes ERF puis ERF5, et depuis 2004 le panel de la statistique sur les ressources et les conditions de vie (SRCV), ont donné lieu à de nombreux travaux cherchant à mesurer les effets des caractéristiques sociodémographiques (âge, sexe, niveau de formation, type de ménage, etc.) sur le niveau de vie d'un individu [Beck *et al.*, 2014].

Typiquement, ces travaux estiment sur les données individuelles des enquêtes des modèles de régression du niveau de vie sur ces caractéristiques. Ils reposent donc sur la comparaison entre les variations, d'un individu à l'autre de l'échantillon de l'enquête, du niveau de vie d'une part et des différents caractéristiques considérées d'autre part. Vouloir mesurer les effets de ces caractéristiques sur un indicateur d'inégalité n'est pas applicable directement, puisque l'inégalité n'est pas définie au niveau individuel mais au niveau de la distribution dans son ensemble.

L'indice de Theil offre cependant une solution qui s'appuie sur la propriété de décomposabilité de cet indice (*encadré 1*). La méthode fournit une évaluation de l'effet sur l'indice pour chaque caractéristique prise isolément (*figure 4*). Par exemple, en ce qui concerne l'effet de l'âge, l'indice d'inégalité de Theil peut s'exprimer comme la somme (pondérée) de l'inégalité dans chaque classe d'âge décennale (inégalité intraclasse) et de l'inégalité de la distribution des niveaux de vie moyens par classe d'âge (inégalité interclasse).

Cette décomposition permet de quantifier la relation entre âge et inégalité et de constater qu'elle est faible : l'inégalité globale est à peu près égale à la moyenne des inégalités internes à chaque classe d'âge, la contribution de l'inégalité entre classes d'âge étant négligeable. Autrement dit, si, à moyenne globale des niveaux de vie inchangée, on uniformisait le niveau de vie

4. Décomposition de l'indicateur de Theil entre inégalités inter et intra catégories en 2013

	Indicateur de Theil pour l'ensemble de la population	Inégalité à l'intérieur des classes	Inégalité entre classes
Caractéristiques de la personne de référence			
Catégorie socioprofessionnelle	16,1	13,0	3,1
Âge décennal	16,1	15,5	0,6
Niveau d'études (en 6 positions)	16,1	13,3	2,8
Statut d'activité (en 5 positions)	16,1	14,9	1,2
Caractéristiques du ménage			
Type de ménage (en 7 positions)	16,1	14,8	1,3
Taille d'unité urbaine (en 5 positions)	16,1	15,8	0,3

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le niveau de vie est positif et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

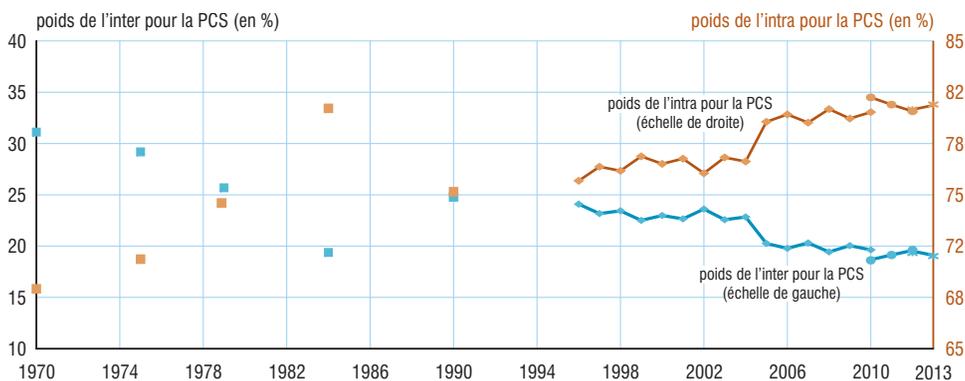
Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2013.

moyen entre les classes d'âge décennales, on réduirait la mesure de Theil de l'inégalité globale, soit 16,1 %, de 0,6 point seulement.

Pour la plupart des autres caractéristiques sociodémographiques usuelles, le diagnostic est analogue. Les différences de niveau de vie moyen entre les différents types de ménage, entre les communes selon leur taille, entre les différents niveaux d'études ou entre les catégories sociales, qui peuvent être substantielles, affectent peu l'inégalité. L'essentiel de l'inégalité globale s'observe entre les individus d'un même groupe.

Si les différences entre catégories de ménages expliquent peu le niveau d'inégalité des niveaux de vie, elles apportent cependant un éclairage utile sur les évolutions. Ainsi, aussi bien au cours de la période de baisse de l'indice de Theil, jusqu'à la fin des années 1980, qu'au cours de la période de hausse, à partir du début des années 2000, le poids des écarts entre catégories sociales dans l'inégalité a suivi une tendance descendante nette (figure 5). L'inégalité des revenus à l'intérieur de ces catégories, qui constituait 70 % de l'inégalité totale en 1970, en représente 81 % en 2013. Sur les trois dernières décennies, la baisse de l'inégalité mesurée par l'indice de Theil s'est effectuée par réduction des écarts entre classes, puis sa hausse ultérieure par une accentuation de la différenciation des revenus en leur sein.

5. Décomposition inter/intra de l'indice de Theil pour la PCS entre 1970 et 2013



Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le niveau de vie est positif et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Lecture : en 2013, 80 % de l'indice de Theil vient de l'inégalité à l'intérieur de chaque modalité, alors que 20 % vient de l'inégalité entre les modalités.

Note : en raison de ruptures de séries, deux valeurs sont présentes pour les années 2010 et 2012, une pour la comparabilité avec les millésimes précédents, l'autre pour la comparabilité avec les millésimes suivants.

Sources : Insee-DGI, enquêtes Revenus fiscaux 1970 à 1990, enquête Revenus fiscaux et sociaux rétrospectives de 1996 à 2004 ; Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2005-2013.

Par ailleurs (figure 6), le mouvement de hausse de l'inégalité au sein de chaque catégorie sociale débutant en 1999 a concerné en premier lieu les individus indépendants (22,5 % en 1996 à 34,4 % en 2010), les cadres supérieurs et professions libérales (de 9,9 % à 16,0 %) et, dans une moindre mesure, les retraités (de 11,3 à 15,2 %). Chez les employés et chez les ouvriers, l'inégalité des niveaux de vie reste stable depuis deux décennies, à un niveau faible (de l'ordre de respectivement 7-8 % et 6-7 %). En tenant compte de leur poids dans la population, ce sont, dans l'ordre, les cadres puis les retraités puis les indépendants qui ont le plus contribué à la hausse de l'indice de Theil global depuis 1999.

6. Indice de Theil selon la catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence en 1996 et 2010

	1996	2010
Agriculteurs	17,6	25,2
Indépendants	22,5	34,4
Cadres supérieurs et professions libérales	9,9	16,0
Professions intermédiaires	6,8	7,5
Employés	7,4	8,5
Ouvriers	7,0	6,4
Retraités	11,3	15,2
Autres inactifs	15,0	22,5

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le niveau de vie est positif et dont la personne de référence n'est pas étudiante.
Sources : Insee-DGI, enquête Revenus fiscaux et sociaux rétrospectives 1996 ; Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2010.

Cadres, indépendants, et très diplômés contribuent à une valeur élevée du coefficient de Gini, mais par des biais différents

La méthode précédente, qui permet donc d'évaluer comment l'inégalité dépend de la distribution de diverses caractéristiques sociodémographiques dans la population, est souvent employée en raison de sa simplicité de calcul et d'interprétation. Elle présente cependant deux limites principales. D'une part, elle ne peut être utilisée qu'avec l'indice de Theil, seul parmi les indicateurs d'inégalité à vérifier une formule de décomposition facilement interprétable. D'autre part, elle ne parvient à traiter la relation de l'inégalité qu'avec très peu de caractéristiques à la fois¹⁰. Cela empêche à la fois une analyse globale, multifactorielle, et également de cerner précisément l'effet propre de chaque caractéristique, puisqu'on ne raisonne pas « toutes choses égales par ailleurs ».

Il existe une approche alternative qui surmonte ces deux obstacles ; elle permet d'analyser la relation d'indicateurs comme le coefficient de Gini avec un grand nombre de caractéristiques sociodémographiques considérées simultanément. Elle est cependant plus complexe et d'interprétation moins directe. Elle consiste à calculer, pour chaque individu de la population, la valeur d'une fonction appelée fonction d'influence recentrée (encadré 3). Cette valeur correspond à l'effet de l'individu sur le coefficient de Gini de la distribution globale. La moyenne de cette fonction sur la population coïncide avec la valeur du Gini. La régression de cette fonction d'influence recentrée (FIR) sur différentes caractéristiques fournit ainsi une décomposition du Gini comme la somme de leurs contributions respectives. Pour interpréter convenablement la FIR, il faut remarquer qu'elle est une fonction en U du niveau de vie (voir figure de l'encadré 3) : plus le niveau de vie d'un individu est loin d'un certain seuil de niveau de

10. Pour appliquer la méthode au cas de deux caractéristiques, par exemple l'âge et le diplôme, il faut décomposer la population selon le croisement des tranches d'âge et des niveaux de diplôme soit, dans le cas considéré dans cette étude, selon une décomposition en $7 \times 7 = 49$ classes. Au-delà de 3 variables, le nombre de classes devient en général très important et, avec les tailles d'échantillon des enquêtes dont on dispose, les effectifs par classe sont trop faibles pour produire des résultats fiables.

vie Y_0 (dont la valeur exacte dépend de la distribution globale mais, en pratique, se situe généralement vers le 65^e centile), plus cet individu aura tendance à élever la valeur du Gini. Ainsi, les caractéristiques qui poussent les individus vers le haut ou au contraire le bas de l'échelle des niveaux de vie seront des facteurs de hausse de l'inégalité mesurée par le coefficient de Gini. Celles qui au contraire rapprochent les individus du seuil Y_0 seront des facteurs de baisse.

Pour analyser les résultats de cette méthode, d'abord appliquée aux ménages de l'ERFS 2013, les caractéristiques sociodémographiques les plus discriminantes suivantes ont été retenues : le type de ménage, le plus haut diplôme obtenu, l'âge et la catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence. Pour faciliter l'interprétation, les résultats sont présentés

Encadré 3

Indice de Gini et propriétés de la FIR

Le coefficient de Gini est, comme tout indicateur d'inégalité, une statistique relative à l'ensemble d'une distribution : à une distribution des niveaux de vie, une année donnée, correspond une valeur unique du Gini. La fonction d'influence recentrée (FIR) du coefficient de Gini est, elle, une notion statistique qui se calcule pour chaque individu dans la population (en pratique pour chaque individu figurant dans l'enquête utilisée). La valeur de la FIR pour un individu correspond à l'effet qu'induit la présence de cet individu sur le coefficient de Gini.

À N individus $i = 1, \dots, N$ correspond ainsi N valeurs $FIR_1, FIR_2, \dots, FIR_N$. Si on connaît, pour chaque individu i , les valeurs X_i, Y_i, Z_i, \dots , de diverses caractéristiques X, Y, Z , on peut estimer un modèle linéaire reliant la FIR à ces caractéristiques : $FIR = \alpha + \beta X + \gamma Y + \delta Z + \dots$

Supposons pour fixer les idées, qu'on s'intéresse à la relation de l'inégalité à la distribution jointe de l'âge (X) et du statut d'activité (Y) dans la population.

Ce modèle implique que la différence ΔFIR entre deux individus i et j est proportionnelle à leur écart d'âge et à leur différence de statut d'activité, les coefficients de proportionnalité étant respectivement β et γ .

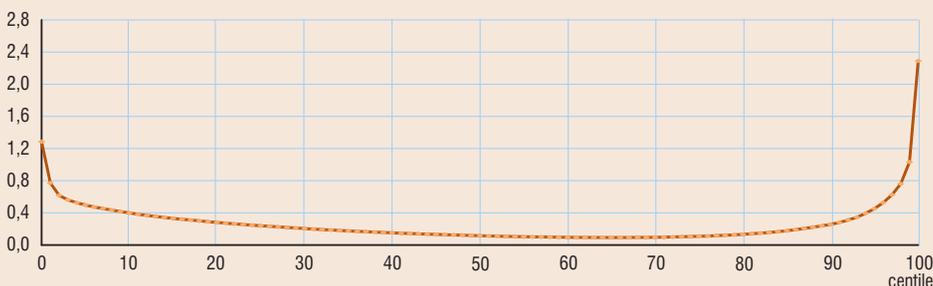
La technique, habituelle, des moindres carrés ordinaires fournit des estimations a, b et c des coefficients α, β et γ . On obtient alors, en moyenne sur la population :

$$\mu(FIR) = a + b\mu(X) + c\mu(Y)$$

Or, la propriété essentielle de la FIR d'un indicateur est que sa moyenne $\mu(FIR)$ dans la population est égale à la valeur de l'indicateur ; b mesure donc l'effet moyen de l'âge sur l'indicateur d'inégalité et c celui du statut d'activité. On dispose ainsi d'une décomposition décrivant le Gini comme une combinaison linéaire de l'âge moyen et de la proportion de chaque statut d'activité dans la population.

Tracée en fonction du niveau de vie des individus, la FIR du coefficient de Gini d'une distribution présente une allure convexe, en forme de U. On peut montrer que cette courbe est minimale pour le niveau de vie correspondant au quantile d'ordre $(1+G)/2$, où G est la valeur du Gini de la distribution ; pour la distribution des niveaux de vie des ménages, en 2013, dont le Gini vaut 0,291, le minimum se situe donc vers le 65^e centile (figure).

Fonction d'influence recentrée de l'indice de Gini en fonction du centile de niveau de vie en 2013



Champ : ménages vivant en France métropolitaine, dont le niveau de vie est positif et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Lecture : pour un ménage ayant un niveau de vie correspondant au 50^e centile, la fonction d'influence recentrée (FIR) de l'indice de Gini vaut 0,1159.

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2013.

pour l'ensemble de la distribution, mais également en les décomposant selon que l'individu se trouve dans le bas de la distribution (la partie décroissante de la fonction d'influence recentrée) ou dans le haut de celle-ci (la partie croissante de la fonction d'influence recentrée).

Certaines caractéristiques ont un effet univoque (figure 7) : avoir un diplôme supérieur ou équivalent à un bac+2 contribue à un coefficient de Gini élevé. Les titulaires d'un tel diplôme sont nettement surreprésentés parmi les hauts niveaux de vie. Ainsi, le diplôme augmente les inégalités « par le haut ». Les autres diplômes ont une influence plus faible et ils sont de moins bons prédicteurs de la position dans l'échelle des niveaux de vie.

Être indépendant (agriculteur, artisan et chef d'entreprise) ou être cadre a aussi pour effet d'accroître ce coefficient. Cependant le mécanisme sous-jacent n'est pas tout à fait le même dans l'un et l'autre cas : être cadre contribue à une hausse du coefficient de Gini de façon analogue à celle du diplôme, c'est-à-dire « par le haut ». Les indépendants (agriculteur ou

7. Contributions des facteurs sociodémographiques à l'indice de Gini

	2013 - Ensemble			2013 - bas de la distribution ¹			2013 - haut de la distribution ¹		
	Contribution	Student ³	Proportion	Contribution	Student ³	Proportion	Contribution	Student ³	Proportion
Constante	0,2270	30,67	1,0000	0,2220	60,29	1,0000	0,2361	12,20	1,0000
Diplôme le plus élevé obtenu par la PR									
Supérieur à bac+2	0,1125	17,88	0,1628	0,0154	4,17	0,0797	0,1789	12,96	0,3140
Bac+2	Référence								
Baccalauréat ou BP ou équivalent	-0,0086	-1,34	0,1102	-0,0150	-4,36	0,0847	0,0092	0,62	0,1565
CAP ou BEP ou autre diplôme de ce niveau	-0,0324	-6,22	0,2696	0,0122	4,81	0,3066	-0,1054	-7,42	0,2023
Brevet des collèges	-0,0164	-2,03	0,0534	0,0258	6,58	0,0567	-0,0942	-4,31	0,0472
Aucun diplôme	-0,0134	-2,38	0,2398	0,0516	19,22	0,3119	-0,1174	-6,86	0,1085
Statut d'activité de la PR²									
Agriculteurs	0,1522	15,15	0,0304	0,0989	20,69	0,0345	0,3287	11,39	0,0230
Artisans et chefs d'entreprise	0,1734	26,62	0,0893	0,1046	31,54	0,0876	0,2936	18,22	0,0925
Cadres	0,1100	19,28	0,1756	0,0064	1,65	0,0621	0,1080	9,32	0,3823
Professions intermédiaires	Référence								
Employés	0,0347	6,26	0,1683	0,0341	12,75	0,2084	-0,0030	-0,19	0,0952
Ouvriers	0,0531	10,57	0,2949	0,0462	18,97	0,3893	0,0056	0,36	0,1230
Inactifs	0,1337	11,46	0,0224	0,1185	23,13	0,0299	0,0972	2,11	0,0087
Âge de la PR									
20-29 ans	-0,0128	-1,84	0,0778	0,0423	13,32	0,0955	-0,1795	-7,94	0,0457
30-39 ans	-0,0226	-4,66	0,2022	0,0025	1,07	0,2132	-0,0827	-6,23	0,1822
40-49 ans	Référence								
50-59 ans	0,0329	6,50	0,1907	0,0058	2,26	0,1678	0,0754	5,85	0,2324
60-69 ans	0,0457	7,34	0,1330	-0,0244	-7,64	0,1152	0,1253	8,15	0,1654
70 ans ou plus	-0,0084	-1,28	0,1369	-0,0615	-18,58	0,1381	0,0837	4,91	0,1346
Type de ménage									
Personne seule	Référence								
Famille monoparentale	0,0417	6,01	0,0961	0,0516	16,53	0,1297	-0,0996	-3,89	0,0347
Couple sans enfant	-0,0018	-0,34	0,2365	-0,0521	-19,03	0,1831	0,0365	2,57	0,3338
Couple avec un enfant	-0,0355	-5,64	0,1362	-0,0558	-17,54	0,1160	-0,0191	-1,17	0,1729
Couple avec deux enfants	-0,0424	-7,02	0,2040	-0,0436	-14,75	0,1968	-0,0649	-4,00	0,2170
Couple avec trois enfants ou plus	-0,0085	-1,28	0,1294	0,0106	3,39	0,1519	-0,1131	-5,69	0,0884
Ménage complexe	0,0195	2,15	0,0408	0,0031	0,74	0,0466	0,0594	2,20	0,0302
Nombre d'observations		50058			32305			17753	
R ²		0,0515			0,1382			0,0909	

1. Les ménages sont ventilés selon leur position sur l'échelle des niveaux de vie. En deçà du 65^e percentile de niveaux de vie, ils sont classés dans le « bas de la distribution ». Au-delà, ils sont dans le groupe « haut de la distribution ». Dans le premier groupe, la FIR diminue avec le niveau de vie. Dans le second, elle augmente (encadré 3).

2. On reclassifie les retraités selon la PCS de leur dernier emploi pour ne pas confondre l'effet d'être retraité avec celui de l'âge.

3. Une valeur supérieure à 2 en valeur absolue indique un coefficient significativement différent de zéro au seuil de 5 %.

Champ : ménages vivant en France métropolitaine dont le niveau de vie est positif et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Lecture : toutes choses égales par ailleurs, un ménage dont la personne de référence (PR) possède un diplôme supérieur à un bac+2 a une fonction d'influence recentrée (FIR) supérieure de 0,1125 à celle d'un ménage dont la PR possède un bac+2. Elle est supérieure de 0,0154 si on se restreint au bas de la distribution, et de 0,1789 si on se restreint au haut de la distribution.

Source : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2013.

artisan et chef d'entreprise), de leur côté, ont des niveaux de vie plus dispersés que l'ensemble de la population, et se partagent entre une fraction à bas revenus et une, plus importante, bénéficiant de revenus élevés. Cette caractéristique tend au total à faire croître l'inégalité « par les deux versants » de l'échelle des niveaux de vie.

Les coefficients relatifs à l'âge sont proches de zéro sur l'ensemble de la population, mais la décomposition en deux parties permet également d'éclairer cette situation. Dans le bas de la distribution, les effets sont assez faibles, mais différenciés : le coefficient des 20-29 ans est celui qui est le plus positif, alors que les plus négatifs sont ceux des 60-69 ans et des 70 ans ou plus. On a donc un effet presque continu de l'âge dans le bas de la distribution, les plus jeunes ayant un niveau de vie plus faible et contribuant ainsi à une hausse des inégalités, les plus de 60 ans étant eux à l'inverse surreprésentés parmi les plus aisés du bas de la distribution. La situation est exactement inverse dans le haut de la distribution, avec de plus des coefficients plus significatifs : les plus jeunes (20-29 et 30-39 ans) contribuent à une valeur basse de l'inégalité parce qu'ils sont moins présents au sein des très hauts niveaux de vie. À l'inverse, les contributions à la hausse les plus importantes sont celles des 60-69 ans et des 70 ans ou plus. Ainsi, dans les deux parties de la distribution, du fait de leur position dans leur cycle de vie, les 20-29 ans sont surreprésentés parmi les plus pauvres, et les 60 ans ou plus sont surreprésentés parmi les plus riches. Ces deux effets sont cependant masqués au niveau de l'ensemble de la distribution.

L'effet d'une caractéristique sur l'inégalité est toujours relatif à un certain état de la distribution des niveaux de vie, dépendant de la position qu'y occupent les personnes qui possèdent cette caractéristique. Un haut diplôme, par exemple, n'est un facteur de hausse de l'inégalité que pour autant qu'il tend à procurer à son détenteur un niveau de vie plus élevé que les autres. Et si, en se généralisant par exemple, une caractéristique devient moins discriminante du point de vue du niveau de vie obtenu, elle verra son effet sur l'inégalité s'atténuer, voire disparaître.

Le poids et les niveaux de vie relatifs des différentes catégories sociodémographiques se modifiant au cours du temps, leur effet sur l'inégalité varie aussi.

L'influence des diverses caractéristiques considérées ici sur le niveau des inégalités est statistiquement très significative. Il faut néanmoins reconnaître leur très faible pouvoir explicatif : ensemble, elles ne parviennent à expliquer au mieux que 13,8 % de la dispersion de la fonction d'influence. C'est une autre expression du phénomène observé avec l'indicateur précédent : l'inégalité à l'intérieur des diverses catégories de ménages est généralement nettement plus forte que celle existant entre ces catégories.

L'inégalité se modifie par les changements de répartition des caractéristiques sociodémographiques mais aussi par les changements de leurs effets

Réaliser ces estimations pour chaque année permet de suivre la contribution des différentes caractéristiques sociodémographiques à l'évolution de l'inégalité. Après « chaînage » des résultats entre 1996 et 2013 (*encadré 4*), on peut calculer une décomposition¹¹ de la variation de l'effet sur l'inégalité d'une caractéristique X ¹². Autrement dit écrire cette variation $\beta_{2013}X_{2013} - \beta_{1996}X_{1996}$ comme la somme :

- d'un effet de composition : $\beta_{1996}(X_{2013} - X_{1996})$
- d'un effet de l'évolution des coefficients : $X_{2013}(\beta_{2013} - \beta_{1996})$

11. Ce type de décomposition, introduit simultanément par Ronald Oaxaca et par Alan Blinder en 1973, admet différentes formes.

12. Dans cette partie la spécification utilisée est légèrement différente de celle retenue dans le modèle pour l'année 2013. En effet, en raison de l'évolution entre 1996 et 2013 du questionnaire de l'enquête Emploi sur laquelle s'appuie l'ERFS, la source utilisée dans cette étude, on ne dispose pas d'un reclassement homogène sur la période des retraités dans leur principale profession antérieure. Ce qui conduit à retirer l'âge du modèle, pour que l'interprétation des effets de la catégorie sociale sur l'évolution de l'inégalité reste possible.

De 1996 à 2013, le coefficient de Gini de la distribution des niveaux de vie par ménage, corrigé des ruptures de séries, augmente légèrement de + 0,7 point, passant de 27,9 % à 28,6 %.

Au cours de ces 18 années, les caractéristiques des personnes de référence des ménages en matière de diplôme, d'activité et de profession, ou encore en termes de structure familiale, ont varié. Si les effets de ces caractéristiques sur l'inégalité des niveaux de vie étaient restés identiques, à leur niveau de 1996, le coefficient de Gini se serait élevé de 1,5 point (figure 8). Il s'agit d'un effet dit ici de composition.

Mais en réalité, l'impact de ces caractéristiques a lui-même changé. Ainsi, celles définissant la population prise ici comme référence (ménages d'une personne seule qui est titulaire d'un diplôme de niveau bac+2, est en emploi et est classée en profession intermédiaire), dont la distribution du niveau de vie présentait un indice de Gini de 21,9 % en 1996, donnent lieu en 2013 à une distribution très légèrement moins inégale (avec 21,4 %).

La pure variation des effets des caractéristiques du ménage sur l'inégalité, mesurée par l'évolution des coefficients des régressions des FIR entre 1996 et 2013, aurait conduit, pour

8. Évolution des contributions des facteurs sociodémographiques à l'indice de Gini

	1996			2013 chaîné			Effet de l'évolution des coefficients ²	Effet de composition ³
	Contribution	Student ¹	Proportion	Contribution	Student ¹	Proportion		
							en %	
Constante	0,2194	28,42	1,0000	0,2141	31,29	1,0000	-0,53	///
Diplôme le plus élevé obtenu par la PR								
Supérieur à bac+2	0,1754	23,05	0,0981	0,1157	20,68	0,1628	-0,97	1,14
Bac+2	<i>Référence</i>							
Baccalauréat ou BP ou équivalent	0,0014	0,18	0,0684	-0,0092	-1,29	0,1102	-0,12	0,01
CAP ou BEP ou équivalent	-0,0329	-5,47	0,2868	-0,0233	-5,28	0,2696	0,26	0,06
Brevet des collèges	-0,0068	-0,85	0,0645	-0,0076	-1,35	0,0534	0,00	0,01%
Aucun diplôme	-0,0023	-0,39	0,3897	0,0009	-1,06	0,2398	0,08	0,03%
Statut professionnel de la PR								
Cadres	0,0718	10,09	0,0973	0,0925	13,25	0,1173	0,24	0,14
Indépendants	0,1986	30,57	0,1008	0,2139	33,53	0,0943	0,14	-0,13
Professions intermédiaires	<i>Référence</i>							
Employés	0,0183	2,75	0,0969	0,0326	5,07	0,1019	0,15	0,01
Ouvriers	0,0503	9,02	0,2350	0,0516	8,56	0,1782	0,02	-0,29
Chômeurs	0,1607	20,83	0,0612	0,1777	22,08	0,0545	0,09	-0,11
Retraités	0,0345	5,64	0,2434	0,0547	9,79	0,2517	0,51	0,03
Autres inactifs	0,1561	14,55	0,0259	0,1622	20,92	0,0537	0,03	0,43
Type de ménage								
Personne seule	<i>Référence</i>							
Famille monoparentale	0,0097	1,29	0,0721	0,0194	2,74	0,0961	0,09	0,02
Couple sans enfant	0,0140	2,50	0,2258	0,0152	2,45	0,2365	0,03	0,01
Couple avec un enfant	-0,0317	-5,17	0,1732	-0,0437	-6,37	0,1362	-0,16	0,12
Couple avec deux enfants	-0,0349	-5,82	0,2310	-0,0562	-9,36	0,2040	-0,43	0,09
Couple avec trois enfants ou plus	0,0017	0,27	0,1623	-0,0284	-3,95	0,1294	-0,39	-0,01
Ménage complexe	-0,0414	-3,25	0,0170	0,0036	0,86	0,0408	0,18	-0,10
							Total	-0,78
								+ 1,48
Nombre d'observations	21995			50058				
R ²	0,1314			0,0592				

1. Une valeur supérieure à 2 en valeur absolue indique un coefficient significativement différent de zéro au seuil de 5 %.

2. Cet effet est calculé à partir de l'évolution des coefficients entre 1996 et 2013 : $X_{2013} (\beta_{2013} - \beta_{1996})$.

3. Cet effet est calculé à partir de l'évolution des proportions de chaque caractéristique entre 1996 et 2013 : $\beta_{1996} (X_{2013} - X_{1996})$.

Lecture : si son effet était constant entre 1996 et 2013, l'augmentation de la part de personnes de référence ayant obtenu un diplôme supérieur à un bac+2 entre ces deux dates aurait entraîné une augmentation de l'indice de Gini de 1,14 point. Si la proportion de personnes de références ayant obtenu un diplôme supérieur à un bac+2 en 1996 et en 2013 était la même, l'évolution de son effet aurait entraîné une baisse de l'indice de Gini de 0,97 point.

Champ : ménages vivant en France métropolitaine, dont le niveau de vie est positif et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 1996-2013.

Le traitement des ruptures de série dans l'ERFS

Sur la période 1996-2013, l'enquête Revenus fiscaux et sociaux (ERFS) a connu plusieurs évolutions de son protocole et de sa méthodologie. Certaines (passage de l'enquête Emploi annuelle à l'enquête Emploi en continu en 2002, appariement à partir de 2005 avec les revenus sociaux effectivement versés par les organismes Cnaf, Cnav, CCMSA et imputation des revenus financiers non déclarés) ont fait l'objet de retraitements statistiques (rétropolations) permettant de disposer de données comparables entre les années. D'autres, plus récentes, n'ont bénéficié de tels traitements que d'une façon partielle. Ce qui se traduit par deux ruptures de séries :

- En 2010 : l'enquête ERFS 2009 impute et recale des revenus du patrimoine à partir de modèles estimés sur les données de l'enquête Patrimoine réalisée par l'Insee en 2004 ; à partir de l'enquête ERFS 2010, c'est l'enquête Patrimoine 2010 qui est utilisée. L'enquête ERFS 2010 a été cependant produite en deux versions : selon la méthodologie de 2009, et selon celle de 2011 ;
- En 2013, l'enquête Emploi a connu de notables changements de méthodologie (dont une refonte de son questionnaire). D'autres modifications, spécifiques à l'ERFS, ont également eu lieu : de nouveaux revenus ont été pris en compte pour refléter certains changements de la législation fiscale (relatives aux majorations de pension pour avoir élevé trois enfants ou plus, ainsi qu'à la cotisation employeur pour la mutuelle des salariés du secteur privé), et un changement méthodologique a été introduit : à partir de 2013, l'ERFS d'une année N inclut l'impôt effectivement payé en N, donc assis sur les revenus N-1. Ici encore, l'ERFS 2012 a été calculée selon la méthodologie de 2011 et selon la méthodologie de 2013.

Les évolutions survenues en 2010 et en 2013 ont donc introduit des ruptures de série dans les indicateurs d'inégalité. Ces ruptures ont été traitées partiellement : le calcul selon deux méthodologies (celle antérieure et celle postérieure au changement) des deux années pivot (2010 et 2012) a permis de disposer d'évolutions annuelles 2009-2010, 2010-2011, et 2011-2012, 2012-2013 calculées à chaque fois sur deux années méthodologiquement homogènes.

Mais il n'a pas encore été constitué de raccordement avec la série complète des années antérieures (1996 à 2009). Même si, en pratique, l'impact des deux ruptures de série sur le coefficient de Gini est très limité (voir *figure 1*), le Gini de 1996 n'est pas en toute rigueur absolument comparable méthodologiquement à celui de 2013.

Afin de contrôler les conséquences de ces ruptures de série sur on a donc recalculé le Gini 2013 par chaînage des évolutions annuelles depuis 1996. Plus précisément : en notant le coefficient de Gini ainsi chaîné :

$$Gini_{2013}^* = Gini_{1996} + (Gini_{2010} - Gini_{1996}) + (Gini_{2012} - Gini_{2010}^R) + (Gini_{2013} - Gini_{2012}^R)$$

où l'exposant R correspond à une année réropolée pour assurer la comparabilité avec l'année suivante.

La régression FIR permet de décomposer le Gini en fonction de caractéristiques individuelles, on a donc ici :

$$\beta_{2013}^* X_{2013} = \beta_{1996} X_{1996} + (\beta_{2010} X_{2010} - \beta_{1996} X_{1996}) + (\beta_{2012} X_{2012} - \beta_{2010}^R X_{2010}^R) + (\beta_{2013} X_{2013} - \beta_{2012}^R X_{2012}^R)$$

$$\beta_{2013}^* X_{2013} = \left(\beta_{2013} - \beta_{2012}^R \frac{X_{2012}^R}{X_{2013}} + \beta_{2012} \frac{X_{2012}}{X_{2013}} - \beta_{2010}^R \frac{X_{2010}^R}{X_{2013}} + \beta_{2010} \frac{X_{2010}}{X_{2013}} \right) X_{2013}$$

$$\beta_{2013}^* = \left(\beta_{2013} - \beta_{2012}^R \frac{X_{2012}^R}{X_{2013}} + \beta_{2012} \frac{X_{2012}}{X_{2013}} - \beta_{2010}^R \frac{X_{2010}^R}{X_{2013}} + \beta_{2010} \frac{X_{2010}}{X_{2013}} \right)$$

On obtient ainsi une version chaînée β_{2013}^* du coefficient de régression intervenant dans la régression de la fonction d'influence FIR.

On peut alors décomposer de façon méthodologiquement homogène l'évolution entre le Gini 1996 et le Gini 2013 recalculé :

$$Gini_{2013}^* - Gini_{1996} = \beta_{2013}^* X_{2013} - \beta_{1996} X_{1996} = (\beta_{2013}^* - \beta_{1996}) X_{2013} + \beta_{1996} (X_{2013} - X_{1996})$$

une structure de la population identique à celle de 1996, à une baisse de l'inégalité, de – 0,8 point. Ce phénomène traduit une réduction des différences d'impact des diverses caractéristiques sur le coefficient de Gini, analogue à la réduction de la contribution des différences intercatégories au coefficient de Theil.

Certaines caractéristiques interviennent peu dans cette évolution, soit que leur impact sur l'inégalité ait peu changé sur la période, soit que leur répartition dans la population soit restée stable. Pour d'autres, la contribution est faible parce que des variations fortes de l'effet de composition ont été contrebalancées par des variations d'intensité comparable des effets de l'évolution des coefficients.

Le cas le plus évident est celui des diplômés supérieurs ou équivalents à bac +2 : d'un côté, entre 1996 et 2013, leur coefficient dans la régression a diminué (de 0,17 à 0,12). Cette caractéristique poussant à la hausse le coefficient du Gini, la baisse de son coefficient implique, toutes choses égales par ailleurs, une atténuation de l'inégalité induite par la répartition de ce niveau de diplôme, de 1 point de Gini. Mais, dans le même temps, la proportion de personnes ayant atteint ce niveau d'étude a fortement augmenté, de 9,8 % à 16,3 %, (et ce phénomène n'est, évidemment, pas indépendant de la baisse sur la période de l'avantage relatif que procure un diplôme élevé en matière de niveau de vie). Une augmentation de la part des hauts diplômés joue cette fois, et toutes choses égales par ailleurs (donc à coefficient $\beta_{\text{diplômesupérieur}}$ fixé), à la hausse de l'inégalité, de 1,1 point de Gini. Les évolutions ayant affecté la distribution des diplômés élevés dans la population se sont, au total, traduites par une hausse modeste (+ 0,2 point de Gini) de l'inégalité.

En 2013 comme en 1996, les couples avec enfant contribuent à limiter l'inégalité. Cela traduit la situation « plus moyenne », de cette population par rapport aux autres ménages : dans le bas de la distribution, ces familles sont moins pauvres que les familles monoparentales, dans le haut de la distribution, elles sont moins riches que les couples sans enfants.

Entre 1996 et 2013, leur impact atténuateur sur l'inégalité s'est renforcé. Cette évolution s'est principalement produite dans le bas de la distribution, les familles avec beaucoup d'enfants étant moins présentes en 2013 dans les très bas niveaux de vie. La baisse de leur contribution au Gini sur la période s'accompagne néanmoins d'une certaine volatilité à partir de 2003.

La contribution des retraités à la hausse du Gini connaît un accroissement assez notable. Il résulte avant tout de la hausse de leur impact sur le coefficient de Gini, qui est multiplié par 1,5 (de 0,035 à 0,055), alors que leur poids dans la population ne s'accroît que modérément. Certes, le poids des retraités dans le bas de l'échelle des niveaux de vie s'est réduit, entraînant une réduction de l'inégalité. Mais leur part dans le haut de l'échelle s'est accru encore davantage. Ce phénomène illustre la contribution à la hausse des inégalités de niveau de vie des transformations ayant, en 25 ans, affecté la situation des seniors [Arnold et Lelièvre, 2013]. L'effet de l'âge identifié dans la régression en coupe en 2013 (voir *supra*), et notamment celui des plus de 60 ans, est en partie à mettre en regard de cet effet.

Entre 1996 et 2013, le pouvoir explicatif du diplôme, de la situation professionnelle et du type de ménage, s'est réduit. Cette observation confirme la réduction de la variance intercatégories relativement à la variance intracatégories mise en évidence par l'indicateur de Theil. ■

Pour en savoir plus

Arnold C., Lelièvre M., « Le niveau de vie des personnes âgées de 1996 à 2009 : une progression moyenne en ligne avec celle des personnes d'âge actif, mais des situations individuelles et générationnelles plus contrastées », in *Les Revenus et le patrimoine des ménages*, coll. « Insee Références », édition 2013.

Beck S., Missègue N., Ponceau J., « Les facteurs qui protègent de la pauvreté n'aident pas forcément à s'en sortir », in *Les revenus et le patrimoine des ménages*, coll. « Insee Références », édition 2014.

Biewen M., Juhasz A., "Understanding Rising Income Inequality in Germany", *IZA Discussion paper* n° 5062, 2010.

Deininger K., Squire L., "New ways of looking at old issues: inequality and growth", *Journal of Development Economics*, Vol. 57 1998 259-287, 1998.

Gajdos T., « Inégalités (mesure des) », in *Encyclopedia Universalis*, 2003.

Gordon R.J., Dew-Becker I., "Controversies about the Rise of American Inequality : A Survey", *NBER Working Paper* n° 13982, 2008.

Guillemin O., Roux V., « Le niveau de vie des ménages de 1970 à 1999 », in *Données sociales : La société française*, Insee, édition 2002-2003.

Jenkins S., "Trends in the UK Income Distribution", in *The personal income distribution in an international perspective*, R. Hauser, I. Becker eds, Springer-Verlag, 2000.

Jenkins, P., "The income distribution in the UK: A picture of advantage and disadvantage", *Case/186*, London School of Economics, 2015.

Langel M., Tillé Y., « Évaluation de la capacité de différentes mesures d'inégalité à détecter des changements dans une distribution de revenus », *session 21 : Pauvreté, inégalités, concentration*, X^e journées de méthodologie statistique de l'Insee, 2009.

Nolan B, Salverda W., Checchi D., Marx I., McKnight A., György Tóth I., van de Werfhor H. (dir), *Changing Inequalities and Societal Impacts in Rich Countries ; Thirty Countries' Experiences*, Paperback, Oxford, OUP, 2014.

Piketty T., *Le capital au XXI^e siècle*, coll. Les livres du nouveau monde, éditions du Seuil, 2013.

Schmid K.D., Stein U., "Explaining Rising Income Inequality in Germany, 1991-2010", Institut für Makroökonomie und Konjunkturforschung (IMK), *study n ° 32*, 2013.

La mobilité des niveaux de vie en France

Jérôme Accardo*

Les inégalités de revenus dans un pays s'analysent au regard de la distribution des niveaux de vie au sein de la population, de sorte que ce sont les déformations de cette distribution au cours du temps qui conduisent à diagnostiquer une hausse ou une baisse des inégalités. Il se trouve, en pratique, que ces déformations restent globalement d'ampleur limitée : il est rare que les écarts d'évolution entre déciles de niveau de vie d'une année sur l'autre excèdent quelques points. Pour autant, ce résultat global recouvre des variations individuelles beaucoup plus importantes et nombreuses. En France en moyenne, chaque année, un quart des individus voit son niveau de vie augmenter de 10 % ou plus, et un quart le voit baisser dans des proportions analogues. Pour autant, quand on mesure les inégalités de niveau de vie non pas sur une année donnée, mais en moyenne sur plusieurs années, cette mobilité individuelle est à relativiser : l'inégalité de la distribution du niveau de vie pris en moyenne sur cinq ans est à peine plus faible que l'inégalité des niveaux de vie courants.

Chaque année, l'Insee présente une estimation de la distribution des niveaux de vie en France à partir de l'enquête Revenus fiscaux et sociaux (ERFS) (*encadré 1*). Les caractéristiques de cette distribution font l'objet d'une analyse détaillée, au travers de l'examen de différents indicateurs (quantiles de niveau de vie, indicateur de Gini, etc.) et de leur évolution d'une année sur l'autre. Ces évolutions sont très généralement d'ampleur limitée. Entre 2012 et 2013, par exemple, la variation de 95 des centiles est comprise entre - 2 % et + 2 %, et même entre - 1 % et + 1 % pour 83 d'entre eux. Ils varient en moyenne de + 0,6 % pour ceux qui croissent et de - 1,0 % pour ceux qui décroissent. Les analyses publiées par l'Insee quant aux évolutions des quantiles peuvent donner lieu à des interprétations abusives. Observer par exemple que la médiane des niveaux de vie a, entre 2012 et 2013, diminué de 0,1 % peut conduire à penser que les individus qui en 2012 avaient un niveau de vie proche du niveau de vie médian ont vu leur niveau de vie diminuer de 0,1 %.

Cette interprétation reviendrait à dire que les niveaux de vie individuels sont très stables. Or, ce n'est pas le cas : les évolutions individuelles annuelles de niveau de vie observées dans l'échantillon en panel d'ERFS sont en général d'un ordre de grandeur très supérieur à celles des quantiles.

Ce constat mérite qu'on s'y attarde pour plusieurs raisons. D'une part, il s'agit de mieux le comprendre, pour lever l'apparente contradiction entre des évolutions de la distribution très limitées et une importante proportion de fortes évolutions individuelles. D'autre part, il s'agit de savoir si ce constat doit conduire à reconsidérer l'analyse faite habituellement en matière d'inégalités de niveaux de vie. Si, à l'échelle individuelle, les niveaux de vie sont susceptibles de fortement varier d'une année sur l'autre, les mesures d'inégalité usuelles, qui portent exclusivement sur le niveau de vie courant, c'est-à-dire celui calculé sur une seule année, risquent d'être insuffisantes. En effet, une même série de mesures annuelles de l'inégalité courante n'a pas le même sens normatif si les positions individuelles dans l'échelle des niveaux de vie sont reconduites à l'identique d'une année sur l'autre ou si, au contraire, comme dans la Babylone

* Jérôme Accardo, Insee

imaginaire de l'écrivain J.-L. Borges¹, elles s'échangent sans cesse. Cette éventualité invite à considérer la situation des individus sur des périodes plus longues, et à mesurer non plus seulement l'inégalité du niveau de vie courant mais celle d'un niveau de vie pris en moyenne sur plusieurs années, en tant que meilleure mesure du niveau de vie permanent des individus. Plus précisément, il s'agit d'examiner à quel point le fait de lisser les fluctuations annuelles de niveau de vie que connaissent les individus conduit à une distribution plus égalitaire que la distribution instantanée annuelle au sein de la population. Plus ce sera le cas, plus on parlera d'une forte mobilité des niveaux de vie.

Encadré 1

Sources

L'enquête sur les revenus fiscaux et sociaux (ERFS) et la panélisation d'ERFS

Annuelle depuis 1996, l'enquête résulte d'un appariement de l'échantillon de ménages interrogé le 4^e trimestre de l'enquête emploi de l'année n avec le fichier des déclarations fiscales relatives à cette année-là et les fichiers d'allocataires de la Cnaf, de la Cnav et de la CCMSA pour cette même année. Les données administratives ainsi disponibles permettent de calculer pour chaque ménage de l'échantillon son revenu disponible et son niveau de vie.

L'enquête Emploi enquête un même logement six trimestres de suite. Un tiers de l'échantillon ERFS de l'année n se retrouve dans celui de l'année n+1. Pour les ménages qui n'ont pas déménagé entre ces deux dates, soit environ les quatre cinquièmes de l'échantillon, on dispose des niveaux de vie des années n et n+1. Ce panel ERFS sur-représente les ménages les plus stables du point de vue résidentiel, ce qui est susceptible d'induire une sous-estimation de la mobilité des niveaux de vie. De fait, on constate empiriquement que la mobilité mesurée dans cette source est sensiblement plus faible que celle obtenue dans la source SRCV (voir ci-après). Le panel ERFS ne peut donc être retenu comme source fiable pour une évaluation précise du niveau de la mobilité. Il reste cependant utilisable pour les analyses à caractère méthodologique présentées dans la première section de cette étude.

Il faut également noter que les évolutions présentées dans cet article ne coïncident pas avec les évolutions commentées habituellement à l'aide d'ERFS, puisqu'elles ne portent pas sur les mêmes populations.

L'enquête Statistique sur les ressources et les conditions de vie (SRCV)

Collectée annuellement depuis 2004 auprès d'un échantillon actuellement de 12 000 ménages environ de France métropolitaine, l'enquête constitue le volet français de l'enquête européenne Statistics on Income and Living Conditions (SILC). Il s'agit d'un panel d'individus (et non de logements comme dans le panel ERFS). L'enquête n'est donc, en théorie, pas exposée au biais de sous-estimation évoqué précédemment (hormis celui pouvant résulter de la sortie du panel par les individus partant résider en dehors d'un ménage ordinaire en métropole ; mais ceux-ci ne forment qu'une fraction très réduite – environ 1 % – des individus de l'échantillon). De plus, l'Insee consent des efforts importants au suivi rigoureux des individus de ce panel.

Les individus du panel sont suivis pendant neuf ans.

Le millésime de chaque enquête annuelle se réfère à l'année de collecte, mais l'enquête mesure les revenus que le ménage a perçus l'année précédente : par exemple SRCV 2014 a été collectée en mai-juin 2014 mais elle mesure les revenus de l'année 2013.

À l'occasion de l'enquête SRCV 2008, la collecte des revenus par questionnaire du ménage a été abandonnée au profit d'un appariement avec les sources administratives fiscales et sociales. Il en a résulté une rupture de série : les revenus des années 2003 à 2006 sont déclarés à l'enquête, ceux des années 2007 et suivantes sont d'origine administrative.

Cette rupture de série ne permet d'analyser la mobilité des niveaux de vie d'un individu que sur chaque sous-période, [2003–2006] ou [2007–2013], séparément.

1. « Comme tous les hommes de Babylone, j'ai été proconsul ; comme eux tous, esclave ; j'ai connu comme eux tous l'omnipotence, l'opprobre, les prisons ». (J.-L. Borges, « La Loterie à Babylone », in *Fictions*, Gallimard, 1983).

L'évolution des distributions ne se déduit pas de la distribution des évolutions

Entre 2012 et 2013, les individus de France métropolitaine résidant en ménages ordinaires se partagent en quatre groupes de tailles à peu près comparables (*figure 1*) :

- pour le premier groupe, le niveau de vie en 2012 (noté Y_{2012}) a baissé de 10 % ou plus par rapport à celui de 2011 (noté Y_{2011}), en euros constants (2012),
- pour le deuxième groupe, la baisse est comprise entre - 10 % et 0 %,
- pour le troisième groupe, la hausse est comprise entre 0 % et 10 %,
- pour le dernier groupe, la hausse est supérieure à 10 %.

1. Répartition des évolutions 2012-2013 des niveaux de vie (ratio Y_{2013}/Y_{2012})

	Taux de croissance entre 2012 et 2013								en %
	moins de - 30 %	de - 30 à - 20 %	de - 20 à - 10 %	de - 10 à - 0 %	de 0 à 10 %	de 10 à 20 %	de 20 à 30 %	plus de 30 %	
Part de la population	6,1	5,3	12,6	27,8	23,7	10,4	5,2	8,9	+ 0,5

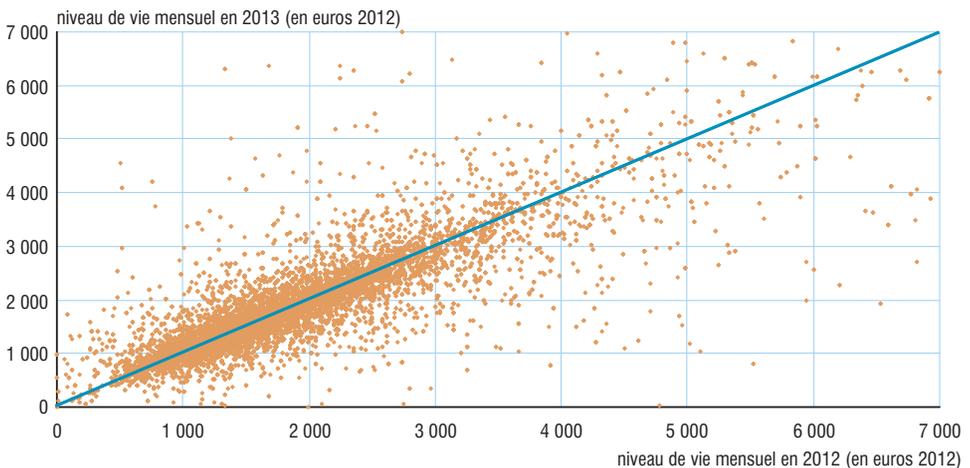
Champ : France métropolitaine, ménages déclarant un revenu positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante, présents dans les deux millésimes. Lecture : pour 6,1 % de la population, le niveau de vie a baissé de plus de 30 % entre 2012 et 2013. La médiane de ce taux de variation a été de + 0,5 %.

Note : Y_t désigne le niveau de vie en t, en euros constants 2013.

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2012 et 2013 (panel).

Une représentation graphique des individus présents dans le panel ERF5 2012-2013 (environ 21 300 personnes) permet de préciser jusqu'à quel point la variation de niveau de vie observée est liée à la situation de départ de l'individu sur l'échelle des niveaux de vie (*figure 2*). En pratique, de nombreuses variations fortes sont observées, à tous les niveaux de l'échelle (en 2012) : certains individus passent même de quelques centaines d'euros mensuels en 2012 à plus de 40 000 euros ou plus par mois en 2013. D'autres ont une trajectoire inverse tout aussi brutale. Certaines zones de l'échelle des niveaux de vie présentent ainsi d'une année sur l'autre des renouvellements parfois

2. Niveaux de vie en 2012 et en 2013 des enquêtés du panel ERF5 2012-2013



1. Pour des raisons d'échelle, la figure ne présente que les individus avec un niveau de vie compris entre 100 et 7 000 euros mensuels en 2012 et en 2013 (soit 98,2% de l'échantillon).

2. Dans le plan (Y_{2012}, Y_{2013}) , les points forment un nuage concentré autour de la droite (D) : $y_{2013} = x_{2012}$, en cohérence avec les caractéristiques observées de la distribution du taux Y_{2013}/Y_{2012} .

Champ : France métropolitaine, ménages déclarant un revenu positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante, présents dans les deux millésimes.

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2012 et 2013 (panel).

substantiels. Le phénomène est apparent jusqu'aux extrémités de la distribution : les bas niveaux de vie de 2012 tendent à se retrouver en 2013 plutôt au-dessus de leur niveau initial, leur place étant prise par des personnes plus aisées en 2012. Dans le même temps, la déformation de la distribution des niveaux de vie entre 2012 et 2013, mesurée par la même source, l'enquête Revenus fiscaux et sociaux, apparaît minime : les taux de variation des différents quantiles demeurent très limités (figure 3).

Les deux points de vue (distribution des évolutions individuelles de niveau de vie, évolution de la distribution des niveaux de vie) véhiculent ainsi des messages divergents. Comment les articuler ?

3. Déciles de niveau de vie annuel des ménages en 2012 et leur évolution 2012-2013

	Décile								
	1	2	3	4	5	6	7	8	9
Niveau (en euros)	10 730	13 530	15 800	17 890	20 000	22 340	25 230	29 580	37 200
Évolution (en %)	1,1	0,5	0,2	-0,1	-0,1	-0,5	-0,8	-0,5	-1,8

Champ : France métropolitaine, ménages déclarant un revenu positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante, présents dans les deux millésimes. Lecture : en 2013, pour le dixième des ménages au plus faible niveau de vie, celui-ci est inférieur à 10 730 euros par an, en hausse de 1,1 % par rapport à 2012, en euros constants.

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2012 et 2013 (panel).

Considérons $q_\alpha(t)$ le quantile d'ordre α de la distribution l'année t . Il s'agit, par définition, du niveau de vie en dessous duquel se situe la proportion α de la population. L'année suivante, en $t+1$, ce quantile a une nouvelle valeur, $q_\alpha(t+1)$, qui, empiriquement, s'avère proche de la précédente, quels que soient le centile et l'année considérés. Schématiquement, cette variation pourrait résulter d'un mouvement, d'une ampleur modérée, de l'ensemble des individus qui l'année t se situent au voisinage du quantile $q_\alpha(t)$. En montant (ou en descendant) de façon concomitante dans l'échelle des niveaux de vie, le quantile se trouverait déplacé d'autant, sans que la place que ce groupe d'individus occupe par rapport au restant de la population se trouve modifiée. Dans ce cas, il serait licite d'interpréter la variation annuelle des quantiles comme la façon dont se développent les trajectoires de niveau de vie des individus.

Ce n'est clairement pas le cas. Sur les données de l'ERFS, de façon très générale, les variations individuelles de niveau de vie sont beaucoup plus fortes et diverses, si bien que la variation entre $q_\alpha(t)$ et $q_\alpha(t+1)$ dépend en fait du solde entre le nombre d'individus dont le niveau de vie passe au-dessus de $q_\alpha(t)$ et le nombre d'individus dont le niveau de vie passe en dessous (annexe). Une fraction substantielle de ces mouvements est le fait d'individus qui se situaient loin du quantile $q_\alpha(t)$ et qui ont donc connu des variations de niveau de vie nettement plus amples que la variation du quantile. De sorte que la variation d'un quantile n'apporte que peu d'information sur les trajectoires individuelles. En définitive, comparer la distribution des niveaux de vie entre deux années, c'est simplement comparer deux états de la répartition des revenus, sans qu'on puisse a priori en inférer quelque chose sur les trajectoires individuelles sur l'échelle des niveaux de vie. Il n'en reste pas moins que, en elle-même, cette comparaison fait sens : elle permet de signaler que la répartition des revenus tend à devenir un peu plus égalitaire ou inégalitaire d'une année sur l'autre, de même que la comparaison de la répartition des revenus entre deux pays permet de signaler que cette répartition est plus égalitaire dans un pays que dans l'autre.

Les variations d'activité, premier déterminant des variations de niveau de vie

Décrire la distribution dans la population des évolutions individuelles de niveau de vie constitue donc une tâche distincte de celle d'analyser les évolutions annuelles de la distribution des niveaux de vie. Elle requiert des données de panel, c'est-à-dire des données où l'on peut suivre le parcours des individus au cours du temps. À cet égard, le panel ERFS est en fait une source imparfaite, notamment parce qu'il ne permet pas de suivre un individu plus de deux années de suite. La source de référence pour l'analyse longitudinale des niveaux de vie est l'enquête Statistiques sur les ressources et les conditions de vie (SRCV) réalisée par l'Insee depuis 2004 (*encadré 1*).

Jusqu'à présent, la seule étude analysant de façon détaillée l'ensemble de la distribution des évolutions individuelles de niveau de vie sur cette enquête se fondait sur les premières vagues (2004 à 2006) du panel SRCV [Jauneau et Raynaud, 2009]. Documentant l'ampleur de ces évolutions, elle cherche à les relier aux principales caractéristiques socio-démographiques des individus. Statistiquement, les facteurs les plus corrélés aux variations individuelles de niveau de vie sont le statut socioprofessionnel de la personne de référence du ménage, les changements de situation sur le marché du travail, le poids du revenu du patrimoine dans le revenu total, ou encore les changements de situation familiale. Ces facteurs sont structurels : ils se retrouvent dans les vagues ultérieures de SRCV.

Une approche complémentaire est proposée ici. Pour donner de premiers éléments de cadrage sur les millions de trajectoires individuelles, diverses dans leur direction comme dans leur ampleur, on peut calculer, pour chaque individu, la contribution à l'évolution de son niveau de vie des différents types de ressources dont dispose le ménage auquel il appartient (revenus d'activité, prestations sociales, etc.), ainsi que, le cas échéant, la contribution additionnelle induite par une modification de la taille de son ménage (*encadré 2*).

Calculée sur l'ensemble de la population, cette décomposition n'offre qu'un intérêt limité. Par exemple, entre 2011 et 2012², la variation des niveaux de vie individuels est en moyenne de

Encadré 2

Décomposition du revenu et variation de niveau de vie

Pour chaque individu et pour chaque année t :

$$(1) R_t = ACT_t + CHOM_t + RET_t + PREST_t + PAT_t - IR_t$$

où :

R = revenu disponible,

ACT = revenus d'activité,

CHOM = indemnités chômage,

PREST = différentes prestations sociales (RSA, minimum vieillesse, prestations familiales, aides au logement...),

PAT = revenus du patrimoine,

IR = impôts directs (impôt sur le revenu, taxe d'habitation...),

toutes ces quantités étant mesurées au niveau du ménage auquel l'individu appartient.

Le niveau de vie de l'individu étant donné par $Y_t = R_t / N_t$ (où N_t correspond au nombre d'unités de consommation du ménage), la variation relative du niveau de vie entre t et $t+1$ peut se décomposer, au premier ordre, de la façon suivante :

$$(2) \Delta Y_t / Y_t \approx \Delta ACT_t / R_t + \Delta CHOM_t / R_t + \Delta RET_t / R_t + \Delta PREST_t / R_t + \Delta PAT_t / R_t - \Delta IR_t / R_t - \Delta N_t / N_t$$

en notant $\Delta Y_t = Y_t - Y_{t-1}$ la différence entre le niveau de vie en t et sa valeur en $t-1$.

2. Au moment de la rédaction de ce dossier, les données nécessaires n'étaient pas encore disponibles pour l'année 2013.

+ 1,6 % et les contributions des différentes catégories de revenu à cette évolution sont faibles également (figure 4). Ceci traduit simplement le fait que, type de ressource par type de ressource, les évolutions sont à peu près aussi fréquemment positives que négatives, si bien que les mouvements individuels marqués se compensent si on les considère sur l'ensemble de la population.

Les pensions de retraite ressortent toutefois quelque peu de cette analyse globale, puisqu'elles contribuent pour près des trois quarts à la hausse moyenne des niveaux de vie (+ 1,3 point sur + 1,6 %). Ce résultat est quasi mécanique. En effet, chaque année, les nouveaux retraités se retrouvent dans une situation où l'évolution de leur niveau de vie est portée par une contribution fortement positive de leur pension de retraite. À l'inverse, les baisses fortes de pension concernent les individus qui appartiennent à un ménage dont un autre membre, retraité, décède. Le deuxième cas (forte baisse de pension) est bien moins fréquent que le premier (forte hausse de pension), puisque les individus retraités et décédés sont eux, exclus par construction de l'analyse des trajectoires de niveau de vie.

Parce que derrière la faible variation moyenne des niveaux de vie se cachent des mouvements individuels nettement plus importants, ce calcul de contributions gagne en fait à être effectué en distinguant deux groupes d'individus : ceux dont le niveau de vie augmente d'une année sur l'autre et ceux dont il diminue.

Entre 2011 et 2012, le niveau de vie des premiers s'accroît en moyenne de près de 19 %. Les revenus d'activité contribuent pour près de la moitié à cette progression moyenne (+ 8,3 points). Ceci traduit, d'une part, la proportion importante du nombre de ménages qui perçoivent ce type de revenus et le poids qu'ils occupent dans la détermination du revenu

4. Contribution des composantes du niveau de vie à son évolution 2011-2012

Déciles de niveau de vie en 2011	Niveau de vie mensuel moyen en 2011 (en euros 2012)	Évolution du niveau de vie (en %)	Contributions (en %)						Unités de consommation
			Revenus d'activité (hors chômage)	Indemnités chômage	Retraites	Prestations sociales	Revenus du patrimoine	Impôts	
Ensemble	2 050	1,6	0,1	0,2	1,3	0,2	0,3	-0,1	-0,4
Individus en hausse	1 898	18,8	8,3	0,8	3,5	1,8	3,9	0,4	0,1
1	815	33,2	15,9	1,9	6,8	5,9	2,3	2,1	-1,4
2	1 142	19,4	9,9	1,3	3,7	1,1	2,1	0,8	0,2
3	1 364	17,4	8,4	0,8	3,2	1,6	3,1	0,5	-0,2
4	1 553	16,7	9,2	0,2	4,0	1,1	2,6	0,0	0,1
5	1 738	13,4	5,8	0,2	2,6	1,0	2,9	-0,1	0,8
6	1 950	13,4	5,3	0,4	2,8	1,5	4,1	0,0	-0,5
7	2 193	15,5	6,2	1,1	1,7	0,8	5,2	-0,3	0,6
8	2 510	13,0	4,3	0,2	2,1	0,8	4,8	0,3	0,3
9	3 007	13,3	4,5	0,1	1,9	0,7	6,3	-0,5	0,4
10	4 892	24,6	6,3	0,2	3,7	0,7	10,8	-0,4	2,5
Individus en baisse	2 341	-13,3	-8,1	0,0	0,1	-1,1	-3,0	-0,7	-0,6
1	877	-11,2	-6,6	-0,5	0,4	-4,5	-0,6	0,7	0,0
2	1 145	-10,5	-7,5	0,5	-1,1	-0,7	-1,2	0,0	-0,3
3	1 366	-11,7	-7,5	0,3	-0,4	-1,4	-1,5	-0,7	-0,4
4	1 555	-9,9	-6,8	0,9	-0,4	-0,6	-1,6	-0,6	-0,7
5	1 741	-12,4	-8,4	0,1	-0,4	-1,0	-1,5	-1,1	0,0
6	1 949	-10,7	-5,0	-0,4	-0,1	-1,1	-1,7	-0,7	-2,0
7	2 192	-11,4	-7,6	-0,1	1,4	-1,0	-2,3	-0,9	-1,0
8	2 498	-13,3	-7,2	-0,4	0,0	-0,9	-2,7	-0,9	-1,1
9	3 022	-15,8	-10,8	0,0	0,8	-0,6	-4,7	-0,9	0,5
10	5 082	-21,9	-11,2	-0,3	0,7	-0,5	-8,7	-1,2	-1,0

Champ : France métropolitaine, individus en ménages ordinaires (hors les 1 % extrêmes de la distribution de taux = Y_{2012}/Y_{2011}).

Note : les moyennes par décile dans ce tableau sont des moyennes de taux.

Source : Insee, enquête Statistique sur les ressources et les conditions de vie 2012 et 2013.

disponible des ménages concernés. Ceci est dû, d'autre part, au fait que parmi les individus au niveau de vie en hausse, les variations de revenus d'activité sont souvent nettement positives. À l'inverse, les prestations sociales ne contribuent que pour à peine un dixième à l'évolution moyenne du niveau de vie des individus dont le niveau de vie progresse (1,8 point) : touchant une moindre proportion d'individus, elles recouvrent en outre des évolutions qui tendent à se compenser partiellement. Ainsi, la hausse du niveau de vie de certains individus résulte certes de l'accès à une prestation ou de la hausse de son montant, mais dans le même temps, d'autres individus ont leur niveau de vie qui s'élève sous l'effet d'un retour à l'emploi qui s'accompagne de la perte de certaines allocations. Qualitativement, cette analyse s'applique aussi à l'autre groupe, celui des individus dont le niveau de vie baisse en moyenne de 13,3 % entre 2011 et 2012 : rôle important des revenus d'activité, rôle plus secondaire des prestations sociales.

Parce que le poids de chacune des catégories de revenus dans le revenu disponible varie avec la position que l'individu occupe sur l'échelle des niveaux de vie³, l'analyse peut être poussée de façon plus détaillée encore, en se concentrant sur les groupes d'individus qui occupent une position précise sur cette échelle.

Ainsi, pour les individus situés en bas de l'échelle et dont le niveau de vie est en hausse, la contribution des revenus d'activité domine largement (16 points pour une progression moyenne de 33 %). Mais celle des pensions de retraites et celle des prestations sociales sont également substantielles (respectivement 7 et 6 points), attestant de la capacité du système de protection sociale à jouer son rôle de filet de sécurité. L'importance de la contribution des revenus d'activité s'atténue ensuite à mesure qu'on s'élève dans l'échelle des niveaux de vie, au profit de la contribution des revenus du patrimoine. Parmi les individus les plus aisés dont le niveau de vie progresse, c'est cette dernière qui finit par prédominer (contribution de 11 points à la progression moyenne de + 24,6 %, contre 6 points pour les revenus d'activité).

Chez les individus dont le niveau de vie baisse, l'importance relative des baisses de revenus d'activité est encore plus marquée, et ce sur l'ensemble de l'échelle des niveaux de vie (contribution de - 6,6 points à la baisse moyenne de 11,2 % pour les plus modestes ; contribution de - 11,2 points à la baisse moyenne de 21,9 % pour les plus aisés). Toutefois, tout en haut de l'échelle, la baisse des revenus du patrimoine joue également fortement (contribution de - 8,7 points) ; en bas de l'échelle, la baisse des prestations pèse aussi (contribution de - 4,5 points).

Par ailleurs, la contribution des impôts aux variations de niveaux de vie individuels apparaît toujours faible, quelle que soit la population considérée : celle des individus dont le niveau de vie progresse comme celle de ceux dont le niveau de vie baisse (et ce quelle que soit leur position sur l'échelle des niveaux de vie). Ceci renvoie sans doute au fait que l'impôt sur le revenu est payé avec un an de décalage en France, si bien que la variation de cet impôt pour un individu est moins corrélée à l'évolution de son niveau de vie présent qu'à l'évolution de son niveau de vie l'année précédente. Pour finir, la contribution des changements survenus dans la composition du ménage (et mesurés par la variation du nombre d'unités de consommation) est elle aussi très faible. Non qu'à l'échelle individuelle de tels changements aient un effet négligeable : Jauneau et Raynaud montrent qu'ils ont un impact significatif sur les évolutions de niveau de vie des individus chez qui ils surviennent. Cependant, quelle que soit la position sur l'échelle des niveaux de vie considérée (et que le niveau de vie baisse ou s'élève), ces changements sont peu fréquents et ils se produisent en fait à peu près aussi souvent dans les deux sens (réductions ou augmentation du nombre d'unités de consommation). L'effet moyen de ces changements sur les trajectoires est donc mineur.

3. Voir la *fiche 1.6* dans ce même ouvrage.

Des variations relatives du niveau de vie plus fortes aux deux extrémités de l'échelle

Utiles pour décrire les évolutions individuelles, les analyses précédentes ont cependant le défaut de ne pas mettre l'accent sur la relation entre évolution du niveau de vie et niveau de vie initial. Or, savoir si le niveau de vie s'accroît davantage selon qu'il est bas ou qu'il est élevé, ou encore, plus généralement, si les fluctuations annuelles des niveaux de vie corrigent ou au contraire aggravent les inégalités a un intérêt évident du point de vue normatif. Quand la dynamique des niveaux de vie tend à corriger les inégalités, la littérature économique parle de mobilité des niveaux de vie⁴.

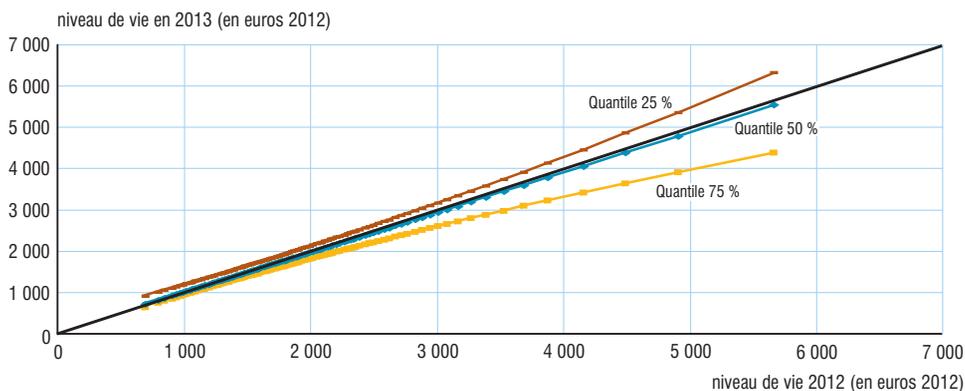
Il existe de nombreuses méthodes de description de cette mobilité. La plus intuitive sans doute consiste à représenter, pour chaque niveau de vie Y_{t-1} , perçu l'année $t-1$, comment se distribuent les niveaux de vie Y_t des individus qui, l'année précédente, disposaient du montant Y_{t-1} .

Cette distribution peut se caractériser par sa moyenne. Il suffit, pour estimer celle-ci, de réaliser sur un échantillon d'individus suivis l'année $t-1$ et l'année t une régression linéaire des niveaux de vie individuels en t sur ceux de $t-1$. Cette technique fournit la moyenne $E(Y_t / Y_{t-1})$ du niveau de vie que connaissent en t les individus avec un niveau de vie égal à Y_{t-1} l'année précédente.

Par une technique analogue, appelée régression quantile, on peut de même estimer le niveau de vie médian (autrement dit le quantile d'ordre 0,5) en t des individus dont le niveau de vie vaut Y_{t-1} en t . Plus généralement, cette technique permet de déterminer tout quantile d'ordre α de la distribution des niveaux de vie en t sachant le niveau de vie en $t-1$.

La représentation simultanée des trois courbes correspondant respectivement aux trois quartiles $\alpha = 25\%$, $\alpha = 50\%$ et $\alpha = 75\%$ de cette distribution conditionnelle donne à voir les variations annuelles de niveaux de vie du double point de vue de la mobilité absolue de chaque individu, c'est-à-dire les montants perdus ou gagnés, et de sa mobilité positionnelle, autrement dit les places gagnées ou perdues par rapport aux autres individus (figure 5).

5. Quantiles conditionnels du niveau de vie 2013 en fonction du niveau de vie 2012



Champ : France métropolitaine, individus des ménages ordinaires.

Note : sur chaque courbe, les points correspondent à un centile de niveau de vie 2012.

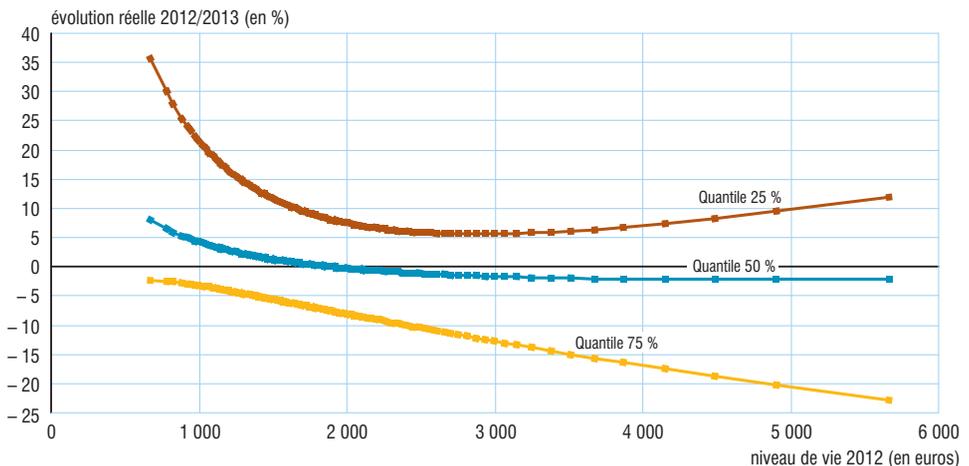
Source : Insee, enquête Statistique sur les ressources et les conditions de vie 2013 et 2014.

4. À strictement parler, il n'y a pas consensus entre les auteurs sur la définition de la mobilité. Certains baptisent mobilité ce que dans cette étude on nomme "fluctuations". Voir sur ce point l'analyse de G.S. Fields dans son article "Income mobility" in *The new Palgrave dictionary of economics*, L. Blume & S. Durlauf (Eds.) New York, NY : Palgrave Macmillan, 2008. La récente recension de la littérature par Jäntti M., Jenkins S.P. (2014) ("Income Mobility", in *Handbook of Income Distribution*, Volume 2, A.-B. Atkinson and F. Bourguignon (Eds), Elsevier - North Holland) propose aussi une présentation détaillée du débat. On suit dans cet article la définition de la mobilité des niveaux de vie proposée par Shorrocks A.-F. (1978) "Income inequality and income mobility", *Journal of Economic Theory*, 19, 376-393., et approfondie par la suite par plusieurs auteurs : notamment Atkinson A. B., Bourguignon F. (1982) ("The comparison of multi-dimensional distributions of economic status", *Review of Economic Studies* 49 (2), 183-201.) et Chakravarty S., Dutta J., Weymark J. (1985) ("Ethical indices of income mobility", *Social Choice and Welfare* 2, 1-21).

Considérons par exemple les individus qui, en $t-1 = 2012$, disposaient d'un niveau de vie de 4 485 euros par mois, se situant ainsi au 97^e centile de la distribution cette année-là. Selon les estimations issues de la régression quantile, 25 % d'entre eux ont disposé l'année suivante $t = 2013$ d'un niveau de vie inférieur à 3 641 euros (en euros constants 2012). Ils étaient donc descendus en dessous du 94^e centile de la distribution de 2012 (soit 3 676 euros). Le niveau de vie médian, toujours pour les individus au 97^e centile en 2012, se situait en 2013 à 4 385 euros. Ceci signifie que, pour plus de la moitié des individus de ce groupe, le niveau de vie en 2013 a été plus faible (en valeur réelle) qu'en 2012. Ce phénomène s'observe sur une bonne partie de la population : ce n'est que pour des valeurs de niveau de vie inférieures à 1 914 euros mensuels (soit le 56^e centile de la distribution des niveaux de vie) en 2012 que la majorité des individus voient leur niveau de vie progresser entre 2012 et 2013. Il y a ainsi chaque année un phénomène de redistribution des positions dans l'échelle des niveaux de vie, les plus aisés étant plus susceptibles de reculer que les plus modestes. Ce fait apparaît plus nettement encore si on détermine, par régression quantile, les quantiles conditionnels (au niveau de vie en $t-1$) non de la distribution du niveau de vie Y_t en t , mais de la distribution du taux de croissance de ce niveau de vie $\tau_t = Y_t / Y_{t-1}$ (figure 6). En effet, il en ressort que le taux de croissance τ_{2013} du niveau de vie entre 2012 et 2013 décroît fortement avec le niveau de vie initial Y_{2012} . La moitié des individus bénéficiant d'un niveau de vie de 1 000 euros mensuels en 2012 l'ont vu augmenter de plus de 4,3 %, et le quart, de plus de 21 %. Seuls 5 % d'entre eux ont subi une baisse de plus de 10 %. À l'inverse, chez ceux se situant à 3 000 euros mensuels, près de la moitié a connu une baisse d'au moins 2 %, la baisse étant même supérieure à environ 13 % pour le quart d'entre eux.

Les courbes quantiles ne sont pas parallèles. Plus précisément, considérons les courbes $Q_{25\%}(\tau_{2013}|Y_{2012})$, $Q_{50\%}(\tau_{2013}|Y_{2012})$ et $Q_{75\%}(\tau_{2013}|Y_{2012})$, donnant respectivement les premier, deuxième et troisième quartile de la distribution de τ_{2013} (le taux de variation du niveau de vie entre 2012 et 2013) en fonction de Y_{2012} (le niveau de vie en 2012). L'écart entre ces courbes reflète la dispersion interindividuelle des variations de niveaux de vie. Elle est plus élevée en bas et en haut de l'échelle, et plus réduite pour les niveaux de vie intermédiaires.

6. Quantiles conditionnels du taux d'évolution 2012-2013 du niveau de vie en fonction du niveau de vie 2012



Champ : France métropolitaine, individus des ménages ordinaires.

Lecture : la moitié des individus disposant d'un niveau de vie mensuel de 3 000 euros connaissent une baisse d'au moins 2 % de leur niveau de vie en 2012 ; pour 25 % d'entre eux, cette baisse est de près de 13 %.

Note : sur chaque courbe, les points correspondent à un centile de niveau de vie 2012.

Source : Insee, enquête Statistique sur les ressources et les conditions de vie 2013 et 2014.

Il convient cependant de nuancer l'impression qu'on pourrait retirer de cette représentation : l'ascension relative que connaît souvent un individu dont le niveau de vie est faible tient précisément à la faiblesse de son niveau de vie initial (il est d'autant plus facile d'enregistrer un taux de croissance élevé que le point de départ est bas). En réalité, malgré les fortes croissances dont la majorité d'entre eux bénéficient, les plus modestes de $t-1$ restent pour la plupart dans la zone des bas niveaux de vie (figure 5). Une estimation directe indique que sur cent personnes au niveau du seuil de pauvreté en 2012 (soit environ 987 euros mensuels), environ 75 ne s'en éloigneront guère et à peine 8 parviendront au-dessus du niveau de vie médian l'année suivante.

Les plus modestes sont les plus mobiles

L'intuition suggère que tous les individus ne sont pas exposés à la même mobilité du niveau de vie : entre un travailleur indépendant et un fonctionnaire, entre un actif et un retraité, entre une personne de 30 ans et une de 70, etc., on s'attend *a priori* à ce que la distribution des évolutions de niveau de vie entre $t-1$ et t diffère.

Pour vérifier cette intuition et examiner l'effet des caractéristiques individuelles (observables) sur la mobilité, le niveau de vie (plus précisément son logarithme) est régressé en t sur les caractéristiques individuelles en $t-1$ croisées avec le niveau de vie en $t-1$ (encadré 3, remarque).

Les caractéristiques retenues sont le sexe, l'âge en cinq tranches, la catégorie sociale, le type de ménage et le plus haut diplôme obtenu.

Pour estimer ce modèle, il faut fixer une situation de référence. On retient celle d'un individu qui est un homme, ouvrier, d'âge actif, vivant en couple avec enfant(s) et qui se situe en 2011 dans le 3^e quintile de niveau de vie.

Avec ce choix, le coefficient β du (log du) niveau de vie en $t-1$ mesurera le degré d'inertie du niveau de vie de l'individu de référence. Les autres paramètres préciseront si l'effet de la caractéristique considérée renforce ou amoindrit cette inertie⁵.

Pour les personnes correspondant à la situation de référence, le coefficient β est de 0,74 (figure 7), soit une valeur légèrement plus faible que celle mesurée sur l'ensemble de la population (0,77) : si une de ces personnes est située 10 % au-dessus du niveau de vie moyen en 2011, elle peut anticiper être encore près de 7,4 % au-dessus en 2012⁶.

Par rapport à cette situation de référence :

- l'inertie du niveau de vie des femmes est très légèrement supérieure à celle des hommes. La faiblesse de l'écart entre sexes est pour partie une conséquence mécanique de ce que les membres d'un couple homme-femme ont par définition le même niveau de vie ;

- l'âge de l'individu a un effet, même s'il est limité : l'inertie des niveaux de vie croît au fur et à mesure que l'individu vieillit. Les plus jeunes sont significativement plus mobiles que les 35-44 ans, eux-mêmes plus mobiles que leurs aînés. Mais au-delà, toutes choses égales par ailleurs, l'inertie du niveau de vie des plus de 65 ans (donc des retraités) n'apparaît pas particulièrement plus forte que l'inertie du niveau de vie des personnes entrées dans la deuxième moitié de leur vie active ;

- l'inertie du niveau de vie des familles monoparentales est plus faible que celle des autres formes de ménages, ce phénomène étant sans doute lié à la plus grande variabilité de la situation de monoparentalité (10 % des familles monoparentales en 2012 ne le sont plus en 2013, contre 6 % pour les personnes seules et pour les couples avec enfant(s), 6,5 % pour les couples sans enfant) ;

- l'inertie du niveau de vie est un peu plus faible à mesure que l'on s'élève sur l'échelle des diplômes ;

5. Seules les estimations des coefficients β_i figurent dans le tableau.

6. On suppose ici, pour ce calcul formel, que la distribution globale est stable, donc que la moyenne des niveaux de vie est constante entre 2011 et 2012.

– enfin, la mobilité du niveau de vie apparaît plus forte pour les individus les plus modestes, c'est-à-dire ceux faisant partie du premier quintile de niveau de vie. Les enseignements tirés des régressions quantiles présentées plus haut sont donc confortés, puisqu'ils demeurent valables même en tenant compte de caractéristiques socio-économiques individuelles susceptibles d'être corrélées à la position sur l'échelle du niveau de vie.

Il reste que les différences d'inertie de niveau de vie entre catégories d'individus demeurent relativement faibles, et parfois peu conformes à l'intuition. C'est sans doute que l'intuition se fonde d'abord sur les écarts de variabilité des différentes sortes de revenus (forte pour les salaires, très forte pour les bénéficiaires d'une activité indépendante, faible pour les pensions de retraite...), sans tenir compte du fait que ces ressources ne sont pas les seules composantes du niveau de vie, ni que le niveau de vie d'un individu dépend en fait des caractéristiques de tous les membres du ménage auquel il appartient, ce qui contribue à relâcher la relation entre les caractéristiques propres de l'individu et l'évolution de son niveau de vie.

7. Effet des caractéristiques individuelles croisées avec le log du niveau de vie en 2011

Caractéristiques individuelles ¹	Estimation	Student ²
Niveau de vie 2011 (log)	0,74	8,29
Position en 2011 dans l'échelle des niveaux de vie		
1 ^{er} quintile	- 0,16	- 1,67
2 ^e quintile	0,13	1,22
3^e quintile	référence	
4 ^e quintile	- 0,02	- 0,23
5 ^e quintile	- 0,08	- 0,87
Homme	référence	
Femme	0,02	2,40
25 - 34 ans	référence	
35 - 44 ans	- 0,07	- 2,69
45 - 54 ans	0,04	1,64
55 - 64 ans	0,05	1,79
65 ans et plus	0,06	2,02
Personne seule	- 0,03	- 1,13
Famille monoparentale	- 0,09	- 2,59
Couple sans enfant	0,01	0,35
Couple avec enfant(s)	référence	
Autre ménage	0,03	0,52
Diplôme troisième cycle	- 0,05	- 1,62
Diplôme second cycle	- 0,07	- 2,70
BTS, DUT	- 0,02	- 1,05
Bac, Bac pro, brevet technique	référence	
CAP, BEP	0,00	- 0,15
Brevet élémentaire, BEPC	0,02	0,71
Sans diplôme	0,03	1,04
Agriculteurs, artisans, commerçants, chefs d'entreprise	- 0,01	- 0,18
Professions libérales	- 0,13	- 1,21
Cadres supérieurs	0,01	0,32
Professions intermédiaires	- 0,03	- 0,88
Employés	- 0,05	- 1,56
Ouvriers	référence	
Anciens actifs	0,03	0,86
Autres	0,06	1,98
Nombre d'observations	14 579	
Nombre de clusters	8 730	
Coefficient R ²	0,69	
Écart-type σ	0,26	

1. Caractéristiques individuelles en 2011.

2. Compte tenu de l'effet de cluster, c'est-à-dire de la non-indépendance mutuelle des individus d'un même ménage. Une valeur supérieure à 2 en valeur absolue indique les coefficients significatifs au seuil de 5 %.

Champ : France métropolitaine, individus de 25 ans ou plus en 2012 présents en 2012 et 2013 dans un ménage ordinaire compris entre le 1^{er} et le 99^e centile de niveau de vie en 2011.

Note : il s'agit de la partie $X_i \beta_i$ du modèle (2) (encadré 4). Estimation réalisée sur l'échantillon réduit aux individus.

Source : Insee, enquête Statistique sur les ressources et les conditions de vie 2012 et 2013.

Mesure et représentation de la mobilité

La description graphique de la mobilité issue des régressions quantiles devient vite malcommode quand on veut comparer plusieurs distributions d'évolution de niveau de vie, par exemple à plusieurs dates. Il est indispensable de disposer d'indicateurs synthétiques de la mobilité.

1. Une approche souvent employée par les études sur la mobilité consiste à régresser les niveaux de vie de l'année t sur ceux de l'année précédente $t-1$. On estime ainsi le **modèle (1)** $y_t = \alpha + \beta y_{t-1} + \varepsilon_t$ dans lequel y désigne le logarithme du niveau de vie Y .

Le coefficient du niveau de vie passé, dit « coefficient β » constitue une mesure de l'inertie des niveaux de vie, qui admet plusieurs interprétations, toutes convergentes :

- β mesure le degré de corrélation entre les niveaux de vie initial et final,
- quand la dispersion des niveaux de vie est stable dans le temps, la dispersion du niveau de vie final sachant le niveau de vie initial est d'autant plus faible que β est élevé,
- β mesure l'élasticité du niveau de vie présent au niveau de vie passé,
- β mesure l'intensité de la transmission intertemporelle de la position dans l'échelle des niveaux de vie : si le niveau de vie d'un individu est initialement supérieur de 1 % à la moyenne, on peut anticiper (en faisant l'hypothèse que la distribution des niveaux de vie est globalement stable) qu'il sera encore, en moyenne, de β % supérieur l'année finale.

Dans toutes ces interprétations, une valeur de β élevée signale une forte inertie des niveaux de vie. Être initialement pauvre ou, au contraire, riche tend à assurer qu'on le sera encore les années suivantes. Inversement, une valeur basse de β indique que le niveau de vie courant détermine peu les niveaux de vie ultérieurs : pauvres et riches ont les mêmes chances d'occuper une place donnée dans la distribution des niveaux de vie l'année suivante.

Remarque : Une variante utile consiste à calculer un coefficient β en tenant compte des caractéristiques sociodémographiques des individus. Le **modèle** estimé (2) est alors :

$y_t = A_1(\alpha_1 + \beta_1 y_{t-1}) + \dots + A_H(\alpha_H + \beta_H y_{t-1}) + \varepsilon_t$, les A_h désignant des caractéristiques individuelles. Les α_h et β_h sont les paramètres à estimer. Chaque coefficient β_h mesure l'inertie du

niveau de vie pour les individus possédant la caractéristique h .

2. Le coefficient β est intuitif et simple à calculer. Conceptuellement, il n'est cependant pas aussi rigoureusement lié qu'on peut le souhaiter à la définition de la mobilité comme effet égalisateur des fluctuations de revenus. Un indicateur plus satisfaisant de ce point de vue est l'indice de mobilité de Shorrocks* : il se définit, pour une période donnée de T années, à partir du rapport entre l'inégalité de la distribution des niveaux de vie moyens (ou lissés) sur la période et la moyenne de l'inégalité mesurée annuellement.

Formellement, si Y_1, \dots, Y_T désigne les distributions de niveau de vie pour chacune des $t = 1, \dots, T$ années, l'indice de Shorrocks est donnée par $S(Y_1, \dots, Y_T) = 1 - G(Z_T) / [w_1 G(Y_1) + \dots + w_T G(Y_T)]$ où

- $G(Y_t)$ est une mesure (par exemple l'indice de Gini) de l'inégalité de la distribution Y_t ,
- Z_T note la distribution moyenne des niveaux de vie sur la période,
- w_t représente le poids de la masse des niveaux de vie de l'année t dans le total des niveaux de vie sur la période.

L'indice de Shorrocks mesure jusqu'à quel point l'inégalité de niveau de vie d'une population est réduite lorsqu'on filtre les niveaux de vie individuels de leurs variations de court terme. Il est compris entre 0 et 1. La mobilité est d'autant plus grande qu'il est élevé : un indice de Shorrocks de x % signifie que lisser pour chaque individu son niveau de vie sur T années aboutit à une distribution x % moins inégalitaire (au sens de l'indice de Gini) que celle des niveaux de vie courants.

L'indice est nul si la distribution annuelle se reproduit à l'identique ou, plus généralement, sans changement des positions relatives des individus. Il est maximum quand les fluctuations redistribuent suffisamment les positions pour égaliser complètement les moyennes individuelles sur la période considérée. La relation entre l'indice de Shorrocks et le coefficient β est complexe et il n'en existe pas de formule générale. Cependant, sous les hypothèses usuellement retenues pour modéliser les processus individuels de niveaux de vie (notamment sous l'hypothèse qu'ils suivent des lois log-normales), on peut vérifier que l'indicateur β est une fonction décroissante de la mobilité au sens de l'indice de Shorrocks.

* On rencontre parfois son complémentaire à 1, appelé indice de stabilité.

Même à moyen terme la mobilité des niveaux de vie reste limitée

Le coefficient β mesuré sur l'ensemble de la population prend une valeur assez élevée (0,77), ce qui indique une inertie notable des niveaux de vie. Sans doute, les individus subissent souvent des fluctuations annuelles non négligeables, notamment aux extrémités de l'échelle des niveaux de vie. Mais globalement, la mobilité d'une année sur l'autre, c'est à dire le degré auquel les positions relatives dans l'échelle sont modifiées, reste modérée. Pour autant, cette mobilité annuelle relativement modérée des niveaux de vie peut-elle suffire, au bout de quelques années, à gommer l'influence de la position initiale des individus sur l'échelle des niveaux de vie ?

Le panel SRCV permet de répondre à cette question sur la période 2007-2012 (encadrés 3 et 4). Pour cela, il suffit de calculer la corrélation entre la situation d'un individu en 2007 et ses situations successives au cours des cinq années suivantes⁷, autrement dit le coefficient β représentatif de l'inertie des niveaux de vie sur la période.

Encadré 4

Mobilité, méthodologie de collecte de l'information sur les revenus et comparaisons internationales

La baisse de la mobilité qui survient, à partir de la transition 2007-2008, dans les estimations réalisées sur les données de SRCV n'est appuyée par aucune autre source. D'une part, l'enquête ERFS, comme les données de la comptabilité nationale, confirme que la crise ne commence à avoir d'impact sensible sur les niveaux de vie qu'à partir de 2009 [Houdré *et al.*, 2013] ; d'autre part les séries d'indices de mobilité calculées dans le panel ERFS ne montrent aucune rupture dans ces années (figure).

Variations des indicateurs de mobilité β et S sur la période 2004-2011 selon SRCV et le panel ERFS

Indicateur	Source	Années de revenu						
		2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011
β	SRCV	63	69	69	77	76	74	75
	panel ERFS	82	83	82	79	78	83	80
S	SRCV	6,1	5,2	5,8	3,7	3,4	3,7	3,7
	panel ERFS	2,8	3,1	3,2	3,2	3,1	2,9	3,0

en %

Champ : France métropolitaine, individus des ménages ordinaires, présents dans deux millésimes successifs. Pour le panel ERFS, le champ est réduit aux ménages déclarant un revenu positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Note : le champ est différent de celui de la figure 8 (et donc les résultats aussi) : la mobilité entre 2007 et 2008 est ici calculée sur les individus présents dans SRCV 2008 à 2009, alors qu'elle est calculée sur les individus présents dans SRCV 2008 à 2013 dans la figure 8.

Sources : Insee, enquête Statistique sur les ressources et les conditions de vie 2005 à 2012 et Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes sur les Revenus fiscaux et sociaux 2004 à 2011 (panel).

L'explication tient en réalité aux changements méthodologiques opérés à compter de 2007. C'est l'année à partir de laquelle les revenus des individus de SRCV sont collectés par appariement avec les données administratives (déclarations fiscales, données de prestations de la Cnaf, de la CCMSA et de la Cnav). Passer d'une mesure du revenu par questionnement du ménage à une mesure fondée sur les sources administratives a eu un effet très marqué sur les résultats : le niveau de vie moyen des individus du panel a ainsi connu, entre 2006 et 2007, une hausse de + 20 % en euros constants, évidemment due, pour l'essentiel, au changement méthodologique (selon l'enquête ERFS, de 2006 à 2007, le niveau de vie moyen n'a, en réalité, augmenté que de 1,6 % en euros constants). C'est ce dernier qui, selon toute probabilité, est responsable du saut des deux indicateurs, les données administratives apparaissant mieux corrélées d'une année sur l'autre que les données déclarées.

7. Le changement survenu à partir de l'année de revenus 2007 dans la mesure du niveau de vie empêche de considérer les trajectoires depuis 2004.

Encadré 4 (suite)

Dans chacun des deux régimes de collecte des revenus (déclaration à l'enquête ou bien appariement aux sources administratives) les variations annuelles des indicateurs sont faibles, le plus souvent en deçà de la significativité statistique (au seuil de 5 %) et, dans tous les cas, peu susceptibles d'être perçues par les individus. À la rupture de série près, en 2007, le niveau de mobilité peut être considéré comme constant sur la période. En particulier la crise qui a débuté en 2008 ne semble pas l'avoir affectée de façon notable (le diagnostic porte ici sur la mobilité comme réduction de l'inégalité globale. Il ne contredit pas les analyses concluant à des changements dans l'ampleur des fluctuations annuelles sur certaines zones de l'échelle des niveaux de vie [Beck *et al.*, 2014]).

Cette sensibilité de la mesure de la mobilité aux modalités exactes de production des données complique beaucoup les comparaisons internationales : selon l'enquête européenne *Statistics on Income and Living Conditions* (SILC), dont le panel SRCV est le versant français, les pays de l'Union européenne aux plus faibles valeurs de β sont, pour 2010-2011, l'Espagne avec 0,62 et le Royaume-Uni, avec 0,64. Les mêmes années, β vaut en France 0,76. On voit que l'écart est de l'ordre de l'impact du seul passage à la collecte par appariements avec les sources administratives. Or au Royaume-Uni comme en Espagne, les données de revenus sont obtenues par déclaration à l'enquête. Quand les pays collectent par appariement, l'indicateur β prend des valeurs nettement plus élevées : c'est le cas en Finlande (0,82), en Norvège (0,74) et aux Pays-Bas (0,86). En l'absence d'une harmonisation très rigoureuse des modes de collecte des revenus, il ne semble donc pas possible d'obtenir des conclusions fiables sur les différences internationales de mobilité de niveau de vie.

De même, on peut définir un indicateur de mobilité, l'indicateur de Shorrocks, sur des périodes de longueur croissante ([2007, 2008]... [2007, 2012]).

Les deux indicateurs aboutissent à la même conclusion : la mobilité ne s'élève en fait que lentement au fur et à mesure qu'on allonge l'horizon pris en considération (*figure 8*). Le coefficient β s'établit aux alentours de 77 % d'une année sur l'autre. Mais au bout de cinq ans, il est encore de 65 %. Dit en termes plus intuitifs, alors qu'au bout d'un an la distance d'un individu au niveau de vie moyen se réduit spontanément de 23 %, il faut cinq ans pour qu'elle se réduise, en moyenne, de 35 %⁸. La position initiale sur l'échelle des niveaux de vie conserve donc une forte influence.

De même, le coefficient de Shorrocks sur la période [2007, 2012] vaut 8 %, ce qui signifie que lisser les niveaux de vie individuels sur six années ne réduit que de 8 % le coefficient de Gini de la distribution des niveaux de vie, qui s'établit à 0,29. C'est une réduction modeste, comme on peut s'en convaincre en revenant à l'une des interprétations usuelles de cet indicateur. Un coefficient Gini de 0,29, pour une distribution où la moyenne des niveaux de vie est de 1 700 euros mensuels, signifie que deux individus tirés au hasard dans la population auront des niveaux de vie distants en moyenne de $2 \times 0,29 \times 1\,700 = 986$ euros. Le lissage des niveaux de vie individuels sur six ans n'a réduit cet écart que de 82 euros.

8. Indicateurs de mobilité et mobilité de moyen terme

Mobilité	2008	2009	2010	2011	2012
Coefficient β (en %)					
Annuelle (t-1 à t)	77,0	76,0	74,0	75,0	77,0
Depuis 2007 (2007 à t)	77,0	74,1	68,5	66,4	65,1
Indicateur de Shorrocks S					
Depuis 2007 (2007 à t)	3,3	5,0	6,5	7,5	8,2

Champ : France métropolitaine, individus des ménages ordinaires, présents de 2008 à 2013 dans un ménage ordinaire de France métropolitaine.

Source : Insee, enquête Statistique sur les ressources et les conditions de vie 2008 à 2013.

8. Cette interprétation n'est rigoureusement correcte que si la distribution des niveaux de vie est globalement stable (ou encore stationnaire). En pratique, cette hypothèse de stationnarité peut être acceptée, au moins en première approximation.

En résumé, les positions relatives des individus dans l'échelle des niveaux de vie individuels semblent assez inertes, même considérées à moyen terme. Certes, les trajectoires de niveau de vie présentent, *en moyenne*, un phénomène de retour vers la moyenne : si un niveau de vie est particulièrement bas, il est plus probable qu'il soit suivi, l'année d'après, d'un niveau de vie un peu moins faible.

Mais ce retour est assez lent, l'influence des situations antérieures persistant après plusieurs années. Ce degré important de persistance, et donc cette faible mobilité, résulte de deux facteurs. D'une part, d'une mobilité annuelle faible (ce que signale la valeur élevée, 0,77, du coefficient β). D'autre part, de la corrélation positive que l'on constate entre les chocs annuels subis par chaque individu. En effet, un choc négatif, par exemple, qui dégrade la position d'une personne dans l'échelle des niveaux de vie une certaine année tend statistiquement à être suivi d'autres chocs négatifs, qui vont contrecarrer la tendance lente de retour à la moyenne et contribuer ainsi à maintenir cette personne dans les bas niveaux de vie. ■

Pour en savoir plus

Beck S., Missègue N., Ponceau J., « Les facteurs qui protègent de la pauvreté n'aident pas forcément à en sortir », in *Les revenus et le patrimoine des ménages*, coll. « Insee Références », édition 2014.

Houdré C., Missègue N., Ponceau J., « Inégalités de niveau de vie et pauvreté », in *Les revenus et le patrimoine des ménages*, coll. « Insee Références », édition 2013.

Jauneau Y., Raynaud É., « Des disparités importantes d'évolutions de niveau de vie », in *Les revenus et le patrimoine des ménages*, coll. « Insee Références », édition 2009.

Annexe

Pourquoi la distribution des niveaux de vie évolue peu alors que les fluctuations des niveaux de vie individuels sont importantes ?

Considérons par exemple la baisse de 1 % de la médiane, observée entre 2011 et 2012, de $m_{2011} = 19\,940$ € à $m_{2012} = 19\,740$ € (euros 2011). *A priori*, elle pourrait être la conséquence de deux types de variations individuelles :

– type I : les individus situés, en 2011, dans l'intervalle $[m_{2012}, m_{2011}]$ reculent en dessous de m_{2012} ;

– type II : un certain nombre N_d d'individus au niveau de vie situé en 2011 au-dessus de la médiane m_{2011} ont franchi ce seuil en descendant, tandis qu'un certain nombre N_a de personnes situées en dessous de m_{2011} ont effectué le mouvement inverse. Lorsque les franchisseurs descendants sont plus nombreux que les ascendants ($N_d > N_a$), plus 50 % de la population se situe désormais sous le seuil m_{2011} , si bien que la médiane de 2012 s'établit en dessous de celle de 2011. Dans le premier cas, la baisse de la médiane s'interprète comme la baisse du niveau de vie des personnes situées à ce seuil et son sens comme son ampleur sont ceux des trajectoires individuelles. Dans le second, l'interprétation est beaucoup moins claire. La baisse ne reflète que le solde de mouvements opposés, sans lien évident avec l'ampleur des trajectoires. Notamment, rien n'exclut qu'une proportion importante d'individus ait connu une forte hausse de niveau de vie.

L'analyse des données du panel ERF5 2011-2012 montre qu'en pratique le type II prédomine très largement : il est dix fois plus fréquent que le type I. Les personnes relevant du type I influent assez peu sur la variation de la médiane : neutraliser leur mouvement de recul (en maintenant leur niveau de vie à son niveau de 2011) ne modifie qu'à la marge la baisse de la médiane (-0,8 %, contre -1 % observée dans les données réelles). Si, en revanche, on neutralise les franchisseurs (type II), l'impact est majeur puisque la médiane ne bouge plus entre 2011 et 2012.

Ce phénomène est général : quel que soit le quantile considéré, sa variation annuelle (à la baisse ou à la hausse) résulte essentiellement du solde entre le nombre de franchissements montants et celui des franchissements descendants.

Ce solde reste faible, quel que soit le quantile : au plus 1 % de la population. Ce qui explique l'ampleur limitée des variations des quantiles de la distribution.

En outre la variation du quantile ne dépend pas de l'ampleur des variations enregistrées par les individus : que les franchisseurs d'un quantile soient au départ proches ou non de ce quantile n'a pas d'incidence, seul le solde des nombres de franchissements ascendants et descendants joue.

La faiblesse de ce solde recouvre en réalité un nombre important de mouvements individuels : la proportion (rapportée à la population totale) des franchisseurs montants varie, le long de l'échelle des niveaux de vie, entre 0 et 8 % environ. Elle est la plus élevée aux niveaux de vie intermédiaires, reproduisant ainsi la forme (proche d'une loi log-normale) de la distribution des niveaux de vie. Cette caractéristique s'explique aisément : les franchissements d'un seuil donné de niveau de vie sont d'abord le fait des personnes dont le niveau de vie est voisin. Les franchissements seront donc relativement plus nombreux dans les zones de l'échelle des niveaux de vie où les personnes sont les plus nombreuses.

Toutes ces observations valent aussi pour le nombre de franchissements descendants qui est, à tout niveau de la distribution, du même ordre de grandeur que celui des descendants.

Elles sont par ailleurs structurelles, au sens où elles s'appliquent sans changements notables à toutes les années actuellement disponibles. En particulier, à quantile donné, le taux de franchissements ascendants (resp. descendants) varie peu d'une année sur l'autre. Ce qui explique la relative stabilité du solde et donc les faibles variations annuelles de la distribution des niveaux de vie.

Fiches thématiques

Revenus



1.1 Revenu des ménages en comptabilité nationale

Au niveau de la Nation, la masse des ressources disponibles de l'ensemble des ménages est mesurée par le **revenu disponible brut** (RDB) des ménages. Ce dernier prend en compte l'ensemble des revenus d'activité et de la propriété (le revenu primaire des ménages), duquel sont soustraits les prélèvements (impôts et cotisations) et auquel s'ajoutent les prestations sociales.

En 2014, le solde des revenus primaires progresse légèrement plus vite qu'en 2013 (+ 1,1 % après + 0,9 % en 2013). La rémunération des salariés progresse au même rythme qu'en 2013 (+ 1,4 % après + 1,5 % en 2013). La meilleure tenue de l'emploi compense le ralentissement du salaire moyen par tête. Les revenus des entrepreneurs individuels stagnent (- 0,1 %). Les revenus de la propriété sont stables (- 0,1 %), la diminution des revenus des placements en assurance-vie étant compensée par une hausse des dividendes. Enfin, les revenus issus de la location de logement progressent plus vite qu'en 2013 (+ 1,2 % après + 0,5 % en 2013).

Après les fortes augmentations de 2012 (+ 9,0 %) et 2013 (+ 4,9 %), les impôts sur le revenu et le patrimoine payés par les ménages ont augmenté plus modérément en 2014 (+ 1,5 %). C'est le cas en particulier de l'impôt sur le revenu et, dans une moindre mesure, de la taxe foncière et de la taxe d'habitation. Les cotisations des salariés et des non-salariés ralentissent après les hausses de 2013 (avec notamment la suppression de l'exonération des cotisations salariales sur les heures

supplémentaires). Les prestations sociales reçues par les ménages poursuivent leur décélération (+ 2,2 % après + 2,9 % en 2013 et + 3,8 % en 2012). En particulier, les pensions de retraite n'ont pas été revalorisées en 2014 et les dépenses d'indemnisation du chômage ont fortement ralenti sous le double effet d'une conjoncture de l'emploi moins dégradée et de la nouvelle convention d'assurance chômage entrée en vigueur au 1^{er} juillet 2014. En définitive, le revenu disponible brut des ménages progresse un peu plus vite (+ 0,8 %) qu'en 2013 (+ 0,3 %).

Le pouvoir d'achat du RDB obtenu en déflétant le revenu par le prix de la dépense de consommation finale augmente en 2014 (+ 0,7 %) après deux années de recul (- 0,4 % en 2013 et - 0,9 % en 2012). Cet indicateur global ne reflète toutefois pas l'évolution individuelle moyenne : rapporté au nombre d'**unités de consommation** (UC), pour tenir compte de l'évolution du nombre et de la composition des ménages, le pouvoir d'achat par unité de consommation progresse de 0,7 %. Cette mesure peut toutefois différer parfois de la perception qu'ont les ménages de l'évolution de leur niveau de vie. Pour tenter de s'en rapprocher, on calcule le **pouvoir d'achat arbitral** par UC en déduisant du revenu certaines dépenses de consommation jugées difficilement négociables à court terme par les ménages : celui-ci augmente en 2014 de + 1,0 %, davantage que le pouvoir d'achat du RDB, car les **dépenses pré-engagées** ont progressé moins vite que les revenus. ■

Définitions

Revenu disponible brut (RDB) : revenu qui reste à la disposition des ménages pour la consommation et l'épargne, une fois déduits les prélèvements fiscaux et sociaux. Le RDB diffère du revenu disponible évalué à partir des enquêtes auprès des ménages. Voir *annexe Sources et méthodes*.

Unités de consommation d'un ménage (UC) : pour comparer les niveaux de vie de ménages de taille ou de composition différente, on utilise une mesure du revenu corrigé par unité de consommation à l'aide d'une échelle d'équivalence. L'échelle actuellement la plus utilisée (dite de l'OCDE) retient la pondération suivante : 1 UC pour le premier adulte du ménage, 0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans.

Revenu arbitral : RDB après déduction des dépenses de consommation dites « **pré-engagées** » telles que logement, services de télécommunications, frais de cantine, service de télévision, assurances (hors assurance-vie) et services financiers. Le pouvoir d'achat du revenu arbitral est calculé en utilisant comme déflateur le prix des seules dépenses de consommation non « pré-engagées ».

Pour en savoir plus

- *L'économie française - Comptes et dossiers*, coll. « Insee Références », édition 2015.
- « Les comptes de la Nation en 2014 », *Insee Première* n° 1549, mai 2015.

Revenu des ménages en comptabilité nationale 1.1

1. Du revenu primaire au revenu disponible des ménages

	Évolution en euros courants (en %)			Montant (en milliards d'euros)	
	2012/2011	2013/2012	2014/2013	2013	2014
Rémunération des salariés	2,2	1,5	1,4	1 123,8	1 139,1
Salaires et traitements bruts	2,0	1,2	1,0	820,8	828,8
Cotisations employeurs	2,8	2,4	2,4	303,0	310,3
Excédent brut d'exploitation ¹	1,7	0,5	1,2	169,9	171,9
Revenu mixte ²	0,3	- 3,1	- 0,1	117,0	116,9
Revenus de la propriété reçus diminués des revenus versés ³	- 3,7	0,5	- 0,1	110,3	110,2
Solde des revenus primaires (a)	1,6	0,9	1,1	1 521,1	1 538,1
Prestations sociales reçues en espèces (b)	3,8	2,9	2,2	458,2	468,3
Cotisations sociales (c)	3,2	3,1	2,6	447,0	458,8
Cotisations des employeurs	2,8	2,4	2,4	303,0	310,3
Cotisations des salariés	4,0	4,6	3,2	113,8	117,5
Cotisations des non-salariés	4,7	4,2	2,5	30,3	31,0
Impôts sur le revenu et le patrimoine ⁴ (d)	9,0	4,9	1,5	209,2	212,4
Solde des autres transferts courants (reçus moins versés) ⁵ (e)	- 135,3	76,0	114,3	- 1,1	- 2,4
Revenu disponible brut (a+b-c-d+e)	0,5	0,3	0,8	1 321,9	1 332,8
Taux d'épargne (épargne brute/revenu disponible brut)	- 0,5	- 0,7	0,1	14,3 %	14,4 %
Transferts sociaux en nature ⁶	2,2	2,1	2,3	370,1	378,6

1. Excédent net de taxe foncière principalement tiré de la location de logements, y compris les loyers imputés aux propriétaires occupant leur propre logement.

2. Revenus issus de la production des entrepreneurs individuels.

3. Intérêts, dividendes, revenus des placements en assurance-vie.

4. Principalement impôt sur le revenu des personnes physiques (IRPP), contribution sociale généralisée (CSG), contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS), taxe d'habitation et impôt de solidarité sur la fortune (ISF).

5. Primes et indemnités d'assurance, entre autres. S'agissant de montants très faibles (proches de zéro), les évolutions peuvent être importantes.

6. Remboursements de prestations de sécurité sociale, prestations d'assistance sociale, financement de services non marchands hospitaliers et d'éducation, services des institutions sans but lucratif.

Champ : France.

Source : Insee, comptes nationaux, base 2010.

2. Principaux prélèvements sur les ménages

	Montant (en milliards d'euros)			Évolution (en %)	
	2012	2013	2014	2013/2012	2014/2013
Taxe sur la valeur ajoutée	142,5	144,5	148,2	1,4	2,6
Impôt sur le revenu des personnes physiques ¹	59,5	68,6	70,0	15,3	2,0
Contribution sociale généralisée	91,9	92,8	93,6	1,0	0,9
Taxe foncière (propriétés bâties et non bâties)	16,1	16,7	17,2	4,2	2,8
Taxe d'habitation	16,8	17,5	17,8	4,0	1,8
Autres impôts sur le revenu et le patrimoine	22,1	21,9	22,9	- 0,9	4,6

1. L'impôt sur le revenu des personnes physiques est présenté net des crédits d'impôts.

Champ : France.

Source : Insee, comptes nationaux, base 2010.

3. Du revenu disponible des ménages au pouvoir d'achat

	Évolution en euros courants (en %)			Montant (en milliards d'euros)	
	2012/2011	2013/2012	2014/2013	2013	2014
Évolution des prix (dépenses de consommation finale des ménages)	1,4	0,6	0,1	///	///
Revenu disponible brut	0,5	0,3	0,8	1 321,9	1 332,8
Pouvoir d'achat	- 0,9	- 0,4	0,7	///	///
Pouvoir d'achat par unité de consommation	- 1,4	- 0,8	0,3	///	///
Revenu arbitral	- 0,3	- 0,4	1,2	935,1	946,4
Pouvoir d'achat arbitral	- 2,2	- 1,3	1,4	///	///
Pouvoir d'achat arbitral par unité de consommation	- 2,7	- 1,8	1,0	///	///

Champ : France.

Source : Insee, comptes nationaux, base 2010.

1.2 RDB des ménages – comparaison internationale

Afin d'être comparable d'un pays à l'autre, le revenu disponible des ménages est mesuré ici sur la base d'une notion de ménage au sens large : en plus des ménages au sens propre, on inclut dans le champ de l'analyse les entreprises individuelles et les institutions sans but lucratif au service des ménages (associations, partis politiques, syndicats...). Les revenus sont rapportés à la population nationale et exprimés dans une même unité monétaire. L'utilisation des **parités de pouvoir d'achat** (ou taux de change réels) permet de tenir compte des différences de prix unitaires et des différences dans la structure de consommation des ménages d'un pays à l'autre.

En 2013, corrigés des parités de pouvoir d'achat, les **revenus disponibles bruts** (RDB) par habitant en Allemagne, en France, en Italie, au Royaume-Uni et au Japon diffèrent entre eux au plus de 23 %. Aux États-Unis, le RDB par habitant se situe 64 % au-dessus de celui observé en moyenne dans ce groupe de cinq pays.

Certaines spécificités institutionnelles sont toutefois susceptibles de fausser la comparaison internationale des revenus. Ainsi, certaines dépenses telles que celles d'éducation ou de santé peuvent être prises en charge plus ou moins largement par les administrations publiques en contrepartie d'un impôt acquitté par les ménages. Le **revenu disponible ajusté** (RDBA) tient compte de ces transferts sociaux en nature. D'un pays à l'autre, l'ajustement a une incidence variable sur le RDB : il l'augmente de 8 % aux États-Unis et de

24 % en France. Au final, entre l'Allemagne, la France, l'Italie, le Royaume-Uni et le Japon, les écarts ne dépassent pas 25 % pour les revenus disponibles bruts ajustés (RDBA) par habitant : la prise en compte des transferts en nature modifie donc peu les écarts observés entre ces pays. Par contre, le RDBA par habitant des États-Unis, où le poids des dépenses socialisées est plus faible, est supérieur de 48 % à celui estimé en moyenne pour les cinq autres pays, soit un écart moindre que pour le RDB.

Le pouvoir d'achat du RDBA par habitant a subi l'effet de la crise des années 2008-2009 de manière assez différente suivant les pays. Au Japon, le repli dû à la crise a laissé la place à un rebond rapide puis au maintien du rythme de progression entre 2011 et 2013. Aux États-Unis, après la baisse marquée de 2009, le pouvoir d'achat s'est fortement redressé en 2011 et 2012 avant de fléchir à nouveau en 2013. En Allemagne, l'effet de la crise est à peine visible, et le pouvoir d'achat a continué à croître sans discontinuer. Au Royaume-Uni, les évolutions sont très heurtées : forte baisse en 2011, nette progression en 2012 et nouveau repli en 2013. En France, le pouvoir d'achat s'est dans un premier temps maintenu avant de baisser à partir de 2011 en raison de l'essoufflement de la croissance et des mesures de consolidation des finances publiques. Enfin, en Italie, le pouvoir d'achat, peu dynamique de 2002 à 2007, a continûment baissé depuis 2008 (-12 % entre 2008 et 2013). ■

Définitions

Parité de pouvoir d'achat (PPA) : taux de conversion monétaire qui permet d'exprimer dans une unité commune, dite **standard de pouvoir d'achat** (SPA), les pouvoirs d'achat des différentes monnaies. Ce taux exprime le rapport entre la quantité d'unités monétaires nécessaire dans des pays différents pour se procurer un même panier de biens et de services.

Revenu disponible brut (RDB) : revenu qui reste à la disposition des ménages pour la consommation et l'épargne une fois déduits les prélèvements fiscaux et sociaux. Le RDB diffère du revenu disponible évalué à partir des enquêtes auprès des ménages (voir *annexe Sources et méthodes*).

Revenu disponible ajusté (RDBA) : revenu disponible augmenté des transferts sociaux en nature (remboursement de frais de santé par la Sécurité sociale, allocations logement...), contrepartie des consommations individualisables incluses dans les dépenses des administrations publiques et des institutions sans but lucratif au service des ménages.

RDB des ménages – comparaison internationale 1.2

1. Revenu disponible et pouvoir d'achat des ménages de 2003 à 2013

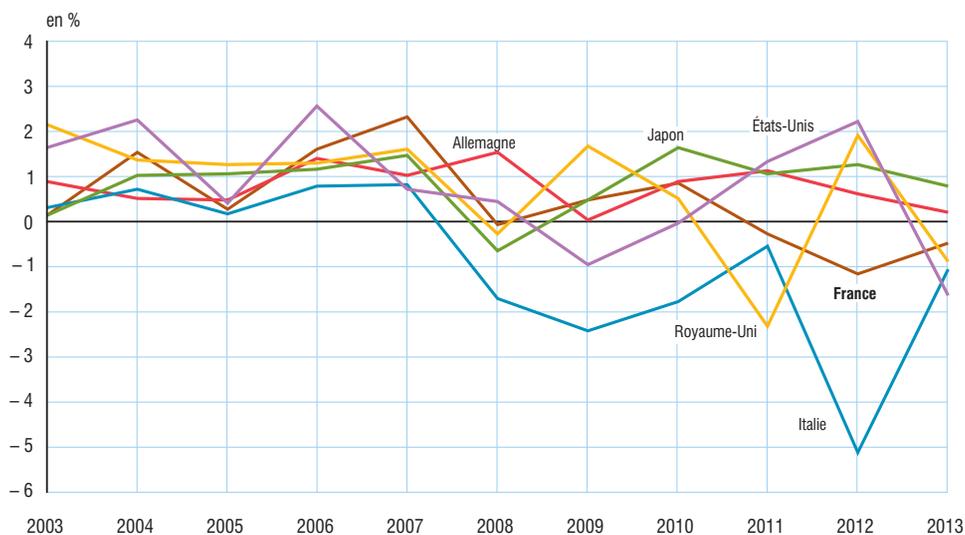
		Allemagne	France	Italie	Royaume-Uni	Japon	États-Unis
2013							
Revenu disponible brut (en Md€, £, yen, \$)	(1)	1 821	1 367	1 102	1 146	314 912	12 704
Revenu disponible brut ajusté (en Md€, £, yen, \$)	(2)	2 170	1 694	1 286	1 364	373 343	13 734
Parité pouvoir d'achat (PPA)	(3)	0,8	0,8	0,8	0,8	101,5	1,0
Population (en millions d'habitants)	(4)	80,6	65,9	60,6	64,1	127,3	316,8
Revenu disponible brut par habitant, en SPA	$= (1) * 1000 / (4) / (3)$	28 769	25 112	22 961	23 740	24 362	40 095
Revenu disponible brut ajusté par habitant, en SPA	$= (2) * 1000 / (4) / (3)$	34 286	31 114	26 780	28 268	28 882	43 348
2003-2013 : évolution annuelle moyenne (en %)							
Revenu disponible brut par habitant		2,1	2,0	1,0	3,1	-0,2	3,1
Revenu disponible brut ajusté par habitant		2,2	2,1	1,1	3,4	0,1	3,1
Indice de prix de la consommation finale effective des ménages ¹		1,4	1,6	2,0	2,6	-0,8	2,2
Pouvoir d'achat du revenu disponible brut ajusté par habitant		0,8	0,5	-0,9	0,8	0,9	0,8

1. Pour le Japon et les États-Unis, le déflateur retenu pour le RDBA est celui de la dépense de consommation finale.

Champ : ménages, entreprises individuelles et institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

Sources : Insee ; OCDE ; Eurostat.

2. Évolution annuelle du pouvoir d'achat du revenu disponible brut ajusté par habitant



Champ : ménages, entreprises individuelles et institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

Sources : Insee ; OCDE ; Eurostat.

1.3 Revenu disponible des ménages

En 2013, le **revenu disponible** annuel médian, qui partage la population des ménages en deux parties égales, est de 29 540 euros. Les 10 % de ménages les plus modestes ont un revenu disponible inférieur à 13 580 euros (1^{er} **décile**, D1) et les 10 % de ménages les plus aisés ont un revenu supérieur à 63 260 euros (9^e décile, D9). Au milieu de la distribution, 60 % des ménages ont un revenu disponible annuel compris entre 17 340 euros (2^e décile) et 49 190 euros (8^e décile).

Concernant les revenus avant **transferts et prélèvements**, les 1^{er} et 9^e déciles s'établissent respectivement à 10 790 euros et 74 430 euros. Le revenu disponible des ménages du 1^{er} décile est supérieur au revenu avant transferts grâce à l'ensemble des prestations sociales, alors que celui du dernier décile lui est inférieur du fait des prélèvements. Le **rapport interdécile du revenu** avant transferts est de 6,9 ; le jeu des transferts le ramène à 4,7.

En 2013, la moitié des ménages ayant les revenus disponibles les plus faibles perçoivent 26,4 % de l'ensemble des revenus disponibles.

Les 20 % les plus aisés en perçoivent 41,8 %, soit 5,9 fois plus que ceux détenus par les 20 % les plus modestes. Une partie des inégalités de revenus observées est liée à des différences de taille des ménages.

Par rapport à 2012, en euros constants, le revenu disponible du 1^{er} décile progresse de 1,6 %, reste stable entre le 2^e et le 4^e, et diminue au-delà du 5^e décile. Ainsi, le revenu disponible médian recule de 0,3 % tandis que le seuil au-delà duquel se situent les 10 % les plus aisés baisse de 0,6 %.

Le rapport interdécile, stable autour de 4,6 depuis le milieu des années 1990, s'élève légèrement en 2010 et 2011 à 4,8 avant de baisser à 4,7 en 2013. Cette évolution de la distribution des revenus disponibles coïncide avec celle de l'**indice de Gini**. Il se situait aux alentours de 0,334 de 2000 à 2003, dépasse 0,344 à partir de 2006 pour atteindre 0,362 en 2011 avant de baisser à 0,347 en 2013. De même, le rapport entre la somme des revenus disponibles des 20 % les plus aisés et celle des 20 % les plus modestes (100-S80/S20) passe de 5,6 à 6,3 entre 2004 et 2011 avant de baisser à 5,9 en 2013. ■

Définitions

Revenu disponible : il comprend les revenus déclarés à l'administration fiscale (revenus d'activité, retraites et pensions, indemnités de chômage et certains revenus du patrimoine), les revenus financiers non déclarés et imputés (produits d'assurance-vie, livrets exonérés, PEA, PEP, CEL, PEL), les prestations sociales perçues et la prime pour l'emploi, nets des **impôts directs** (impôt sur le revenu, taxe d'habitation, contribution sociale généralisée [CSG], contribution à la réduction de la dette sociale [CRDS], et autres prélèvements sociaux sur les revenus du patrimoine). En parallèle, l'Insee publie des données macroéconomiques relatives au revenu disponible brut dans la Comptabilité nationale, qui font référence pour les évolutions globales. Ces évaluations ne sont pas directement comparables, ni en niveau ni en évolution. Voir *annexe Sources et méthodes*.

Déciles : si l'on ordonne une distribution de salaires, de revenus, de niveaux de vie..., les déciles (au nombre de 9 : D1 à D9) sont les valeurs qui partagent cette distribution en 10 parties d'effectifs égaux. La médiane (D5) partage la population en deux sous-populations égales. Voir *annexe Glossaire*.

Transferts et prélèvements : prestations sociales (prestations familiales, allocations logement, minima sociaux), impôts directs.

Rapport interdécile de revenus : rapport du 9^e décile au 1^{er} décile (D9/D1). Il met en évidence l'écart entre le revenu plancier des 10 % des ménages les plus aisés et le revenu plafond des 10 % des ménages les plus modestes.

Indice de Gini : indice mesurant le degré d'inégalité d'une distribution (ici, le revenu) pour une population donnée. Il varie entre 0 et 1, la valeur 0 correspondant à l'égalité parfaite (tous les ménages ont le même revenu), la valeur 1 à l'inégalité extrême (un ménage a tout le revenu, les autres n'ayant rien).

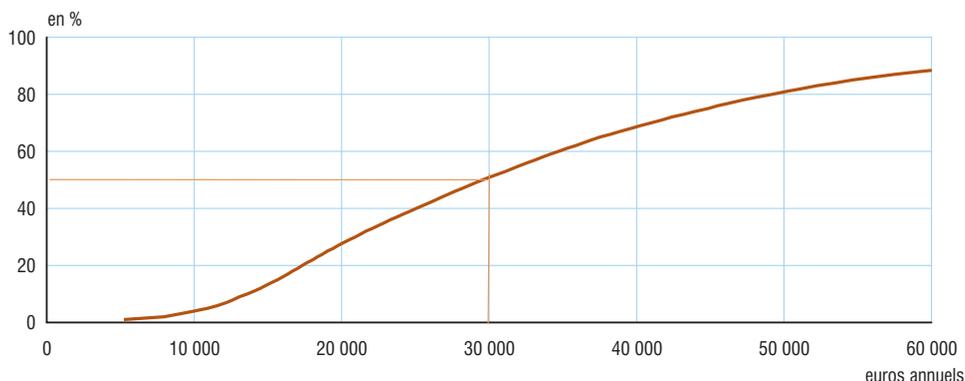
Unités de consommation d'un ménage : elles sont calculées selon l'échelle d'équivalence dite de l'« OCDE modifiée » qui consiste à décompter 1 unité de consommation (UC) pour le premier adulte du ménage, puis 0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans ou plus, et 0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans.

Pour en savoir plus

- « Les niveaux de vie en 2013 », *Insee Première* n° 1566, septembre 2015.

Revenu disponible des ménages 1.3

1. Répartition du revenu disponible des ménages en 2013



Champ : France métropolitaine, ménages dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Lecture : en 2013, 51 % des ménages ont un revenu disponible annuel inférieur à 30 000 euros.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2013.

2. Quelques indicateurs sur le revenu disponible des ménages de 2008 à 2013

	montants annuels en euros constants 2013							
	2008	2009	2010	2010 ¹	2011 ¹	2012 ¹	2012 ²	2013 ²
Revenu disponible moyen	36 760	36 810	36 980	36 970	36 990	36 520	36 560	35 950
Revenu disponible médian	30 490	30 640	30 360	30 050	29 820	29 600	29 630	29 540
1 ^{er} décile (D1)	13 730	13 790	13 470	13 460	13 440	13 420	13 370	13 580
9 ^e décile (D9)	63 470	63 850	64 840	64 100	64 740	63 590	63 660	63 260
Rapport interdécile (D9/D1)	4,6	4,6	4,8	4,8	4,8	4,7	4,8	4,7
S20 (%)	7,1	7,1	6,9	6,9	6,8	6,9	6,8	7,1
S50 (%)	26,5	26,5	26,0	25,9	25,6	25,8	25,8	26,4
S80 (%)	58,3	58,4	57,8	57,4	57	57,3	57,3	58,2
(100-S80)/S20	5,9	5,9	6,1	6,2	6,3	6,2	6,2	5,9
Indice de Gini	0,346	0,346	0,354	0,358	0,362	0,358	0,359	0,347

1. À partir de 2010, les estimations de revenus financiers sont issues de l'enquête Patrimoine 2010.

2. L'enquête a été renouvelée en 2012. D'une part, l'impôt déduit du revenu d'une année donnée est désormais l'impôt payé durant cette même année. Il peut donc être dû au titre des revenus de l'année précédente. Auparavant, c'était l'impôt payé au titre de l'année de perception des revenus et éventuellement payé l'année suivante qui était déduit. D'autre part, les majorations de pensions de retraite pour avoir élevé trois enfants ou plus ainsi que l'avantage en nature constitué par la participation des employeurs aux contrats collectifs de complémentaire santé sont maintenant comptabilisés dans le revenu disponible mesuré par l'ERFS.

Champ : France métropolitaine, ménages dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Lecture : en 2013, les 20 % de ménages les plus modestes disposent de 7,1 % de la somme des revenus disponibles (S20), les 20 % les plus aisés ont 41,8 % de la somme des revenus disponibles (complément à 100 de S80).

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2008-2013.

3. Revenu disponible par ménage selon la tranche de revenu en 2013

en euros par an			
Tranche de revenu annuel disponible	Limite supérieure de tranche (décile)	Revenu annuel moyen	Nombre d'unité de consommation moyen par ménage
Inférieur à D1	13 580	9 920	1,11
D1 à D2	17 340	15 590	1,15
D2 à D3	20 910	19 080	1,25
D3 à D4	25 050	22 930	1,36
D4 à D5	29 540	27 280	1,50
D5 à D6	34 720	32 100	1,62
D6 à D7	40 960	37 680	1,75
D7 à D8	49 190	44 830	1,83
D8 à D9	63 260	55 170	1,89
Supérieur à D9	///	94 920	1,97

Champ : France métropolitaine, ménages dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Lecture : en 2013, les 10 % des ménages dont le revenu est compris entre 13 580 euros (D1) et 17 340 euros (D2) ont un revenu annuel disponible moyen de 15 590 euros.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2013.

1.4 Niveau de vie des personnes

Le concept de **niveau de vie** vise à pouvoir comparer les ressources des personnes vivant dans des ménages de tailles ou de compositions différentes. Conventionnellement, tous les membres d'un même ménage ont le même niveau de vie. Par rapport au **revenu disponible** du ménage, le niveau de vie tient compte de la taille des ménages et des économies d'échelle en leur sein. Ainsi, un ménage de deux personnes ayant un revenu deux fois supérieur à celui d'une personne vivant seule a un meilleur niveau de vie, en raison des économies d'échelle que procure en général la vie en couple. Ces économies d'échelle existent par exemple pour les biens d'équipement ménager et pour le logement. Pour cette raison, ce n'est pas directement le nombre de personnes du ménage qui est utilisé dans le calcul du niveau de vie, mais le nombre d'**unités de consommation** (UC), assis sur une échelle d'équivalence.

En 2013, le niveau de vie annuel médian, qui partage la population en deux parties égales, est de 20 000 euros, soit 1 667 euros par mois. Pour une famille composée d'un couple avec deux enfants de moins de quatorze ans, cela correspond à un revenu disponible de 42 000 euros par an (soit 3 500 euros par mois). Les 10 % des personnes les plus modestes de la population ont un niveau de vie annuel inférieur à 10 730 euros (1^{er} **décile**, D1) alors que celui des 10 % les plus aisés est supérieur à 37 200 euros (9^e **décile**, D9), soit 3,5 fois plus. 60 % des personnes ont un niveau de vie annuel compris entre 13 530

(2^e **décile**) et 29 580 euros (8^e **décile**). La distribution des niveaux de vie est ainsi plus resserrée que celle des revenus disponibles car les écarts observés sur l'échelle des revenus disponibles tiennent pour partie à des différences de taille et de composition des ménages, qui sont neutralisées lorsque l'on passe au concept de niveau de vie individuel.

La moitié des personnes ayant les niveaux de vie les plus faibles disposent de 30,6 % de la masse des niveaux de vie. Les 20 % les plus aisés en disposent de 38,2 %, soit 4,3 fois plus que celle détenue par les 20 % les plus modestes.

Par rapport à 2012, le niveau de vie médian est quasi stable (-0,1 % en euros constants). Les trois premiers déciles de niveau de vie augmentent légèrement, le 1^{er} **décile** de façon plus marquée (+1,1 %). Les niveaux de vie tendent à diminuer dans le reste de la distribution. La baisse est plutôt faible du 4^e au 8^e **décile** (entre -0,1 % pour les 4^e et 5^e **décile** et -0,8 % pour le 7^e **décile**). Elle est plus forte pour le 9^e **décile** (-1,8 %). Ainsi, l'**indice de Gini** diminue fortement en 2013 après la forte hausse enregistrée entre 2009 et 2011.

Pour 2014, selon des estimations très provisoires obtenues à partir de microsimulation, le niveau de vie médian progresserait de 0,2 % en euros courants. La baisse des inégalités constatée en 2012 et 2013 ne se poursuivrait pas en 2014 : le coefficient de Gini augmenterait légèrement et le **rapport inter-décile** resterait stable. ■

Définitions

Niveau de vie : revenu disponible du ménage rapporté au nombre d'**unités de consommation** (UC). Le niveau de vie est donc le même pour toutes les personnes d'un même ménage.

Revenu disponible : il comprend les revenus déclarés à l'administration fiscale (revenus d'activité, retraites et pensions, indemnités de chômage et certains revenus du patrimoine), les revenus financiers non déclarés et imputés (produits d'assurance-vie, livrets exonérés, PEA, PEP, CEL, PEL), les prestations sociales perçues et la prime pour l'emploi, nets des **impôts directs** (impôt sur le revenu, taxe d'habitation, contribution sociale généralisée [CSG], contribution à la réduction de la dette sociale [CRDS], et autres prélèvements sociaux sur les revenus du patrimoine).

Unités de consommation d'un ménage : elles sont calculées selon l'échelle d'équivalence dite de l'« OCDE modifiée » qui consiste à décompter 1 unité de consommation (UC) pour le premier adulte du ménage, puis 0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans ou plus, et 0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans.

Déciles : si l'on ordonne une distribution de salaires, de revenus, de niveaux de vie..., les déciles (au nombre de 9 : D1 à D9) sont les valeurs qui partagent cette distribution en 10 parties d'effectifs égaux. La médiane (D5) partage la population en deux sous-populations égales. Voir *annexe Glossaire*.

Indice de Gini : indice mesurant le degré d'inégalité d'une distribution (ici, le niveau de vie) pour une population donnée. Il varie entre 0 et 1, la valeur 0 correspondant à l'égalité parfaite (tout le monde a le même niveau de vie), la valeur 1 à l'inégalité extrême (une personne a tout le revenu, les autres n'ayant rien).

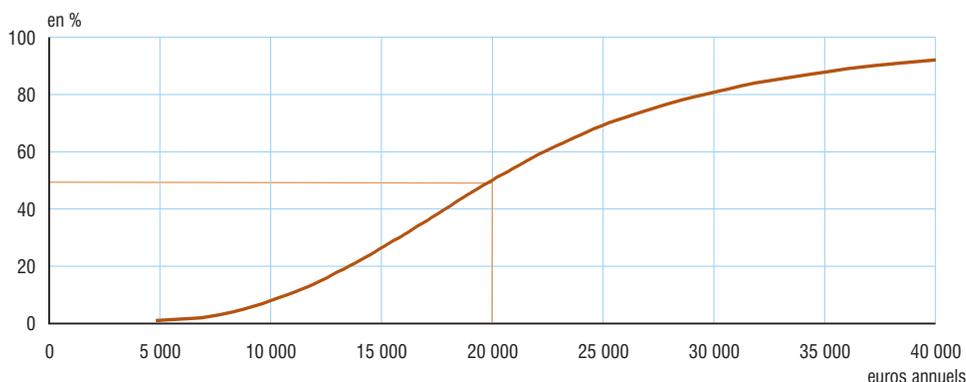
Rapport interdécile : rapport du 9^e **décile** au 1^{er} **décile** (D9/D1). Il met en évidence l'écart entre le revenu plancher des 10 % des personnes les plus aisées et le revenu plafond des 10 % des personnes les plus modestes.

Pour en savoir plus

- « Les niveaux de vie en 2013 », *Insee Première* n° 1566, septembre 2015.

Niveau de vie des personnes 1.4

1. Répartition des niveaux de vie en 2013



Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Lecture : en 2013, 50 % des personnes ont un niveau de vie annuel inférieur à 20 000 euros.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2013.

2. Quelques indicateurs sur le niveau de vie de 2008 à 2013

	montants annuels en euros constants 2013							
	2008	2009	2010	2010 ¹	2011 ¹	2012 ¹	2012 ²	2013 ²
Niveau de vie moyen	23 590	23 600	23 720	23 710	23 780	23 480	23 550	23 150
Niveau de vie médian	20 260	20 330	20 240	20 110	20 100	19 920	20 020	20 000
1 ^{er} décile (D1)	11 230	11 100	10 950	10 920	10 820	10 700	10 620	10 730
9 ^e décile (D9)	37 930	38 210	38 080	37 710	38 500	37 760	37 890	37 200
Rapport interdécile (D9/D1)	3,4	3,4	3,5	3,5	3,6	3,5	3,6	3,5
S20 (%)	9,0	8,9	8,7	8,7	8,6	8,6	8,5	8,8
S50 (%)	30,9	30,7	30,2	30,1	29,8	30,0	29,9	30,6
S80 (%)	61,6	61,8	61,0	60,7	60,5	60,8	60,7	61,8
(100-S80)/S20	4,3	4,3	4,5	4,5	4,6	4,5	4,6	4,3
Indice de Gini	0,289	0,290	0,299	0,303	0,306	0,303	0,305	0,291

1. À partir de 2010, les estimations de revenus financiers sont issues de l'enquête Patrimoine 2010.

2. L'enquête a été rénovée en 2012. D'une part, l'impôt déduit du revenu d'une année donnée est désormais l'impôt payé durant cette même année. Il peut donc être dû au titre des revenus de l'année précédente. Auparavant, c'était l'impôt payé au titre de l'année de perception des revenus et éventuellement payé l'année suivante qui était déduit. D'autre part, les majorations de pensions de retraite pour avoir élevé trois enfants ou plus ainsi que l'avantage en nature constitué par la participation des employeurs aux contrats collectifs de complémentaire santé sont maintenant comptabilisés dans le revenu disponible mesuré par l'ERFS.

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Lecture : en 2013, les 20 % les plus pauvres disposent de 8,8 % de la somme des revenus disponibles par UC (S20), les 20 % les plus aisés perçoivent 38,2 % de la somme des revenus disponibles par UC (complément à 100 de S80).

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2008-2013.

3. Niveau de vie moyen selon la tranche de niveau de vie en 2013

Tranche de niveau de vie	Limite supérieure de tranche (décile)	Niveau de vie moyen
Inférieur à D1	10 730	8 140
D1 à D2	13 530	12 230
D2 à D3	15 800	14 680
D3 à D4	17 890	16 850
D4 à D5	20 000	18 910
D5 à D6	22 340	21 140
D6 à D7	25 230	23 750
D7 à D8	29 580	27 270
D8 à D9	37 200	32 890
Supérieur à D9	///	55 630

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Lecture : en 2013, les 10 % des personnes dont le niveau de vie est compris entre 10 730 euros (D1) et 13 530 euros (D2) ont un niveau de vie moyen de 12 230 euros.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2013.

1.5 Niveau de vie des personnes...

Les ménages possédant le logement dans lequel ils résident détiennent un élément de patrimoine qui ne génère pas de flux de revenus, alors même qu'il a pour eux une valeur d'usage. Cette ressource non monétaire n'est habituellement pas prise en compte dans la mesure des niveaux de vie effectuée à partir des enquêtes Revenus fiscaux et sociaux (ERFS). On peut cependant valoriser cet avantage en nature et rehausser à ce titre le **revenu disponible** des ménages propriétaires de leur résidence principale des **loyers imputés bruts** (loyers qu'ils percevraient s'ils mettaient en location leur logement, et dont ils auraient par ailleurs à s'acquitter s'ils étaient locataires, au titre du service de logement dont ils bénéficient). Pour mieux tenir compte de la situation des ménages **accédants** à la propriété, on peut préférer rehausser le revenu disponible des **loyers imputés nets**, c'est-à-dire après déduction des intérêts de remboursement d'emprunt immobilier.

Avec la prise en compte des loyers imputés bruts, le **niveau de vie** médian augmente de 9,3 %, passant de 20 000 euros à 21 860 euros en 2013. En considérant les loyers imputés nets, il s'élève à 21 660 euros (+ 8,4 % par rapport au niveau de vie). Pour 36 % des personnes, leur prise en compte les fait changer de décile de niveau de vie (soit supérieure pour certains propriétaires, soit inférieure pour certains locataires). En particulier, la part des individus locataires dans le 1^{er} **decile** de niveau de vie passe de 67 % à 80 %.

Tenir compte des loyers imputés nets a peu d'effet sur les indicateurs globaux d'inégalité. Le **rapport interdecile** augmente un peu, de 3,47 sans en tenir compte, à 3,57 après leur prise en compte, car la proportion de propriétaires, donc de personnes qui voient leur niveau de vie rehaussé, est beaucoup plus forte en haut de la

distribution (89 % contre 92 % avec prise en compte) qu'en bas (33 % contre 20 %). Mais les personnes propriétaires occupantes de leur logement se répartissent sur l'ensemble de l'échelle des niveaux de vie, et l'augmentation afférente de leur niveau de vie est proportionnellement plus forte pour les revenus modestes et moyens, si bien que l'**indice de Gini**, lui, reste stable.

L'impact des loyers imputés sur le niveau de vie d'une catégorie de personnes dépend du poids des propriétaires dans la catégorie. Il concerne donc davantage les tranches d'âge les plus élevées. Le niveau de vie moyen des personnes âgées de 25 à 29 ans augmente de 5 % seulement, celui des personnes âgées de 50 à 64 ans, de 9 % et, pour les personnes âgées de 75 ans et plus, de 12 %. L'effet spécifique de la déduction des intérêts d'emprunts reste marginal. Les personnes seules et les couples sans enfant bénéficient le plus des loyers imputés : + 12,1 % sur le niveau de vie moyen pour les premiers et + 9,6 % pour les seconds, contre + 7,9 % pour les familles monoparentales. L'ajout des loyers imputés dans la mesure du niveau de vie affecte moins le taux de pauvreté monétaire lui-même (il passe de 14,0 % à 15,2 %) que la composition de la population des personnes pauvres, qui rajeunit fortement. La part des personnes âgées de 65 ans et plus dans la population pauvre passe de 10,1 % à 8,2 %. Les personnes définies comme pauvres pour un niveau de vie incluant les loyers imputés nets sont aussi plus urbaines que la population pauvre au sens usuel. La prise en compte de l'avantage lié à la possession du logement améliore en effet la situation relative des propriétaires qui sont proportionnellement plus nombreux en zone rurale (82 %, contre 49 % dans l'agglomération parisienne). ■

Définitions

Loyer imputé brut : estimation de l'équivalent monétaire de l'avantage que procure au ménage la propriété de sa résidence principale, net de la taxe foncière.

Loyer imputé net : loyer imputé brut dont on a déduit pour les ménages accédants à la propriété les intérêts sur les emprunts destinés à l'achat de la résidence principale. Le remboursement du principal, lui, n'est pas déduit, car il ne vient pas diminuer le revenu du ménage, mais correspond à une épargne qu'il dégage sur la période, qui réduit d'autant son endettement.

Niveau de vie : revenu disponible du ménage rapporté au nombre d'**unités de consommation** (UC). Le niveau de vie est donc le même pour toutes les personnes d'un même ménage.

Revenu disponible, accédants, déciles, rapport interdecile, indice de Gini, unités de consommation : voir *annexe Glossaire*.

Pour en savoir plus

- « Les nouvelles mesures des revenus dans les enquêtes Revenus fiscaux et sociaux », in *Les revenus et le patrimoine des ménages*, coll. « Insee Références », édition 2009.

...incluant les loyers imputés aux propriétaires 1.5

1. Indicateurs d'inégalité de niveau de vie incluant les loyers imputés en 2013

montant annuel, en euros

	Niveau de vie	Incluant les loyers imputés bruts	Incluant les loyers imputés nets d'intérêts d'emprunt
Moyenne	23 150	25 140	24 940
Déciles			
D1	10 730	11 440	11 400
D5	20 000	21 860	21 660
D9	37 200	40 860	40 560
Rapports interdéciles			
D9/D1	3,47	3,57	3,56
D9/D5	1,86	1,87	1,87
D5/D1	1,86	1,91	1,90
Indicateurs de concentration			
S20 (%)	8,8	8,6	8,7
S50 (%)	30,6	30,4	30,4
S80 (%)	61,8	61,9	61,9
(100-S80)/S20	4,3	4,4	4,4
Indice de Gini	0,291	0,292	0,292
Taux de pauvreté (%)	14,0	15,3	15,2

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Lecture : en 2013, le niveau de vie moyen est de 23 150 euros, de 25 140 euros si l'on intègre les loyers imputés bruts pour les propriétaires de leur résidence principale et de 24 940 euros si l'on intègre les loyers imputés nets des intérêts d'emprunt pour les accédants à la propriété.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2013.

2. Niveau de vie incluant les loyers imputés et statut d'occupation du logement selon le type de ménage en 2013

en %

	Augmentation du niveau de vie...			Proportion de ménages...	
	Niveau de vie moyen en 2013 (en euros)	...incluant les loyers imputés bruts	...incluant les loyers imputés nets d'intérêts d'emprunt	...accédant à la propriété	...propriétaires sans charge de remboursement
Personne seule	21 390	12,1	11,4	8,9	41,5
Famille monoparentale	16 290	7,9	7,0	14,2	23,2
Couple sans enfant	28 070	9,6	9,2	9,9	63,8
Couple avec enfant(s)	22 900	8,6	7,3	39,7	30,3
Ménage complexe	20 580	6,8	6,4	9,6	39,6
Ensemble	23 150	9,3	8,4	18,0	42,8

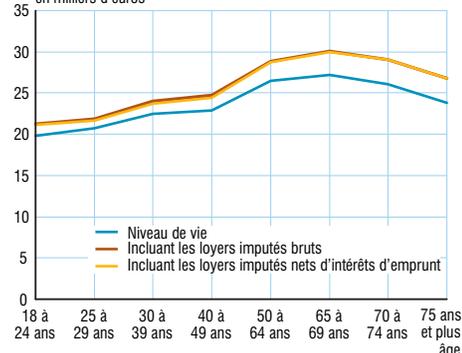
Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Lecture : en 2013, le niveau de vie moyen des personnes seules est de 21 390 euros, il augmente de 11,4 % en incluant les loyers imputés nets des intérêts d'emprunt pour les accédants à la propriété. 41,5 % des ménages composés de personnes seules sont propriétaires et n'ont plus de charges de remboursement d'emprunt.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2013.

3. Niveau de vie moyen par âge incluant les loyers imputés en 2013

en milliers d'euros

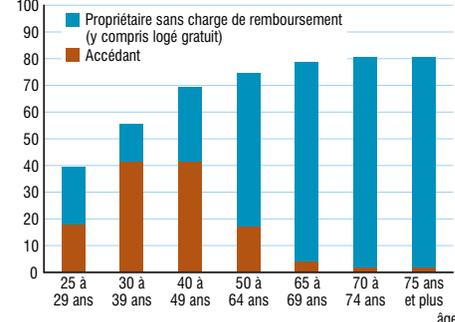


Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2013.

4. Proportion de personnes vivant dans un ménage propriétaire de sa résidence principale selon l'âge en 2013

en %



Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2013.

1.6 Composition du revenu disponible selon le niveau de vie

Le revenu disponible des ménages se compose des revenus d'activité (salaires, revenus des indépendants) y compris allocations chômage, des **revenus du patrimoine**, des pensions et retraites, des **prestations sociales** et de la prime pour l'emploi. La majeure partie des **impôts directs** en est déduite.

En 2013, les deux principales composantes du revenu disponible des 10 % des ménages les plus modestes (ménages dont le **niveau de vie** des personnes qui les composent est inférieur au 1^{er} **décile**) sont les revenus d'activité (42,5 %) et les prestations sociales (45,1 %), réparties à parts assez proches entre prestations familiales, prestations logement et minima sociaux. La prime pour l'emploi (aide au retour à l'emploi ou à la poursuite d'une activité professionnelle, soumise à conditions de ressources) représente 0,7 % du revenu disponible de ces ménages.

Les ménages dont le niveau de vie est immédiatement supérieur (compris entre les 1^{er} et 2^e déciles) tirent leur revenu disponible pour un peu plus de la moitié de leur activité (54,2 %), et pour un cinquième des prestations (22,3 %). Jusqu'au 7^e décile, la part des salaires augmente régulièrement tandis que celle des prestations diminue. Au-delà de ce seuil, les salaires continuent de s'élever en

montants, mais leur part dans le revenu disponible diminue, en raison du poids croissant des revenus d'indépendants et des revenus du patrimoine.

Les revenus du patrimoine représentent toujours moins de 6 % du revenu disponible jusqu'au 7^e décile de niveau de vie, entre 7 % et 10 % jusqu'au 9^e, et 26 % pour les ménages situés au-dessus du dernier décile de la distribution. Pour les ménages du haut de la distribution, il s'agit plus fréquemment de revenus financiers (PEA, assurance-vie, etc.).

Le groupe des 10 % des ménages les plus aisés se distingue nettement des autres ménages, et même de ceux les plus proches se situant entre les 8^e et 9^e déciles de niveau de vie. Alors que près de 80 % de leur revenu disponible provient de l'activité professionnelle, le poids des revenus d'activité d'indépendants (principalement ceux des chefs d'entreprise et des professions libérales) y est sensiblement plus élevé : 18 % des revenus d'activité sont des revenus d'indépendants, ce qui correspond à 14 % de leur revenu disponible. Les impôts directs représentent un prélèvement équivalent à 28 % de leur revenu disponible contre 17 % environ pour l'ensemble des ménages. La composition du revenu disponible est relativement stable d'une année sur l'autre. ■

Définitions

Revenus du patrimoine : revenus fonciers et revenus de valeurs et de capitaux mobiliers, hors plus-values. Les revenus du patrimoine ne sont que partiellement couverts dans la déclaration fiscale : plusieurs types de revenus du patrimoine sont exonérés d'impôts (épargne réglementée notamment) ou en partie seulement appréhendés dans les déclarations. Les revenus déclarés sont complétés par des revenus imputés (produits d'assurance-vie, livrets exonérés, PEA, PEP, CEL, PEL).

Prestations sociales : prestations familiales, de logement, minima sociaux (revenu de solidarité active, allocation adulte handicapé, allocations permettant d'atteindre le minimum vieillesse).

Impôts directs : impôt sur le revenu, taxe d'habitation, contribution sociale généralisée (CSG), contribution à la réduction de la dette sociale (CRDS), prélèvement libératoire ou forfaitaire sur valeurs mobilières et autres prélèvements sociaux sur les revenus du patrimoine.

Niveau de vie : revenu disponible du ménage rapporté au nombre d'**unités de consommation** (UC). Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage.

Déciles, unités de consommation : voir *annexe Glossaire*.

Pour en savoir plus

- « Enquête revenus fiscaux et sociaux 2013 et séries longues », *Insee Résultats Web*, mars 2016.

Composition du revenu disponible selon le niveau de vie 1.6

1. Composition du revenu disponible des ménages selon le niveau de vie en 2013

en %

Composantes du revenu disponible	Tranches de niveau de vie										Ensemble
	Inférieur à D1	D1 à D2	D2 à D3	D3 à D4	D4 à D5	D5 à D6	D6 à D7	D7 à D8	D8 à D9	Supérieur à D9	
Revenus d'activité	42,5	54,2	60,7	66,8	70,0	75,9	78,7	78,6	80,2	77,6	73,2
Salaires (chômage inclus) ¹	38,4	51,3	58,2	64,4	67,8	73,2	75,5	75,4	75,3	63,7	67,3
Montant net	35,7	47,3	53,4	59,0	61,9	66,8	68,9	68,8	68,6	58,2	61,5
CSG et CRDS	2,7	4,0	4,8	5,4	5,9	6,4	6,6	6,6	6,7	5,6	5,8
Revenus d'indépendants	4,1	2,9	2,5	2,4	2,2	2,7	3,2	3,2	4,9	13,9	5,9
dont : montant net	3,3	2,5	2,1	2,1	1,9	2,4	2,8	2,9	4,4	12,6	5,2
Pensions et retraites	16,1	27,1	30,4	31,9	32,3	29,0	27,9	28,9	28,0	23,7	27,5
dont : montant net	15,8	26,6	29,7	30,7	30,5	27,2	26,0	26,9	26,0	22,0	25,9
Revenus du patrimoine	3,5	3,4	3,9	4,1	4,9	4,9	5,9	7,5	10,0	25,9	10,9
dont : montant net	2,5	2,9	3,3	3,5	4,2	4,2	5,1	6,4	8,5	22,0	9,3
Prestations sociales²	45,1	22,3	13,1	7,5	5,3	3,6	2,7	1,9	1,2	0,6	5,6
Prestations familiales	12,5	7,2	5,5	3,7	2,9	2,4	1,9	1,4	0,9	0,4	2,4
Prestations logement	15,7	7,9	3,9	1,9	1,1	0,5	0,3	0,1	0,1	0,0	1,5
Minima sociaux	16,9	7,2	3,7	1,9	1,3	0,7	0,5	0,4	0,2	0,2	1,6
Prime pour l'emploi	0,7	0,5	0,6	0,4	0,3	0,3	0,2	0,1	0,0	0,0	0,2
Impôts directs	-7,8	-7,5	-8,6	-10,7	-12,7	-13,7	-15,4	-17,1	-19,4	-27,9	-17,4
Ensemble	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Revenu disponible annuel moyen (en euros)	12 620	18 710	22 180	25 120	28 910	32 890	36 890	42 610	51 730	86 940	35 950
Niveau de vie annuel moyen des personnes (en euros)	8 140	12 230	14 680	16 850	18 910	21 140	23 750	27 270	32 890	55 630	23 150

1. Chômage inclus, salaires y compris CSG et CRDS mais hors toutes cotisations sociales.

2. Pour les prestations soumises à la CRDS (familiales et logement), celle-ci est incluse.

Champ : France métropolitaine, ensemble des ménages dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Lecture : en 2013, pour les ménages dont le niveau de vie est inférieur au 1^{er} décile, la part des salaires dans le revenu disponible est de 38,4 %, celle des salaires nets perçus s'élève à 35,7 %.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2013.

2. Part des ménages percevant les composantes du revenu selon le niveau de vie en 2013

en %

Composantes du revenu disponible	Tranches de niveau de vie										Ensemble
	Inférieur à D1	D1 à D2	D2 à D3	D3 à D4	D4 à D5	D5 à D6	D6 à D7	D7 à D8	D8 à D9	Supérieur à D9	
Revenus d'activité	51,7	58,7	61,2	64,2	67,0	71,0	73,4	72,3	73,1	68,7	66,2
Salaires (chômage inclus) ¹	51,7	58,7	61,2	64,2	67,0	71,0	73,4	72,3	73,1	68,7	66,2
Revenus d'indépendants	10,9	6,0	5,9	5,2	5,4	6,3	6,4	6,6	9,3	16,0	7,8
Pensions et retraites	30,5	50,6	52,3	51,3	51,4	45,4	45,6	47,5	46,2	53,9	47,6
Revenus du patrimoine	81,1	85,2	89,5	92,0	94,7	95,5	97,3	98,4	98,9	99,7	93,3
Prestations sociales²	80,2	71,4	56,9	44,4	38,9	35,0	30,2	26,3	21,7	17,3	42,1
Prestations familiales	37,2	33,2	29,7	25,7	25,3	25,6	22,9	20,9	17,5	14,1	25,1
Prestations logement	62,4	58,8	42,1	25,5	16,7	10,0	6,3	4,5	3,0	1,8	23,0
Minima sociaux	44,8	31,3	15,8	9,1	7,1	4,2	3,1	2,6	1,9	2,0	12,0
Prime pour l'emploi	18,3	25,5	30,3	26,5	22,6	20,7	14,1	8,4	4,6	1,8	17,3
Impôts directs	99,1	100,0	99,9								

1. Chômage inclus, salaires y compris CSG et CRDS mais hors toutes cotisations sociales.

2. Pour les prestations soumises à la CRDS (familiales et logement), celle-ci est incluse.

Champ : France métropolitaine, ensemble des ménages dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Lecture : en 2013, 51,7 % des ménages dont le niveau de vie est inférieur au 1^{er} décile perçoivent des revenus d'activité.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2013.

1.7 Évolution du niveau de vie depuis 1970

Depuis 1970, le **niveau de vie** en euros constants des personnes a régulièrement augmenté jusqu'à la crise de 2008-2009. Cette hausse a été prononcée dans les années 1970 et, dans une moindre mesure, entre 1997 et 2002.

Durant la première moitié des années 1970, la progression du niveau de vie est particulièrement forte en France, dans la continuité des Trente Glorieuses. Après le premier choc pétrolier de 1974, son rythme s'atténue un peu mais reste soutenu. La hausse du niveau de vie profite à l'ensemble de la population, mais plus encore aux personnes situées en bas de l'échelle des niveaux de vie : la hausse moyenne du niveau de vie médian dépasse 4 % par an en euros constants sur la période 1970-1979, et elle excède celle du niveau de vie moyen. Les bas revenus ont bénéficié d'un rattrapage : les hausses de SMIC ont été fortes, le minimum vieillesse a été mis en place et de nouvelles générations de retraités sont arrivées avec des carrières professionnelles plus longues et titulaires de droits plus élevés.

Par la suite, les difficultés économiques du début des années 1980 consécutives au deuxième choc pétrolier accentuent nettement le ralentissement du niveau de vie, avec toutefois une vive progression sur les années 1988 à 1990, marquées par le retour d'une forte croissance. La crise qui marque le début des années 1990 pèse de nouveau sur les revenus. La reprise de la fin des années 1990 permet de renouer avec une augmentation soutenue des niveaux de vie, de façon cependant moins marquée que dans les

années 1970. La reprise bénéficie aux plus hauts revenus, tirés souvent d'une activité d'indépendant ou de cadre, mais aussi aux revenus les plus modestes en raison notamment de la baisse du chômage. Dans le bas de l'échelle, la croissance des revenus réels a également pour origine la revalorisation des prestations sociales et des revenus de remplacement : majoration exceptionnelle de l'allocation de rentrée scolaire en 1997 et élargissement du champ de ses bénéficiaires en 1998 ; revalorisation de l'allocation de solidarité spécifique et mise en place d'une prime exceptionnelle en 1998 ; enfin, cette même année, revalorisation des retraites des agriculteurs avec pour objectif d'amener le minimum de pension de retraite agricole au niveau du minimum vieillesse pour une carrière complète.

Au début des années 2000, le ralentissement économique et la remontée du chômage expliquent en partie le fléchissement de la croissance du niveau de vie. Avec une progression du niveau de vie médian de 0,3 % en moyenne annuelle, la période 2002-2005 tranche avec la période 1997-2002, durant laquelle il augmentait de plus de 2 % par an en moyenne. Après une nouvelle embellie à la faveur d'un retour de la croissance au milieu des années 2000, le niveau de vie médian baisse depuis 2010, avec une quasi-stabilité entre 2012 et 2013. Le niveau de vie moyen progresse jusqu'en 2011 avant de connaître une baisse sensible entre 2011 et 2012 (-1,3 %) puis en 2013 (-1,7 % par rapport à 2012). ■

Définitions

Niveau de vie : **revenu disponible** du ménage rapporté au nombre d'**unités de consommation** (UC). Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage.

Revenu disponible, unités de consommation, déciles : voir *annexe Glossaire*.

Seuil de pauvreté : il est égal à 60 % du niveau de vie médian de l'ensemble des individus. De façon secondaire, d'autres seuils sont calculés, notamment celui à 50 % du niveau de vie médian.

Taux de pauvreté : pourcentage de la population dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté.

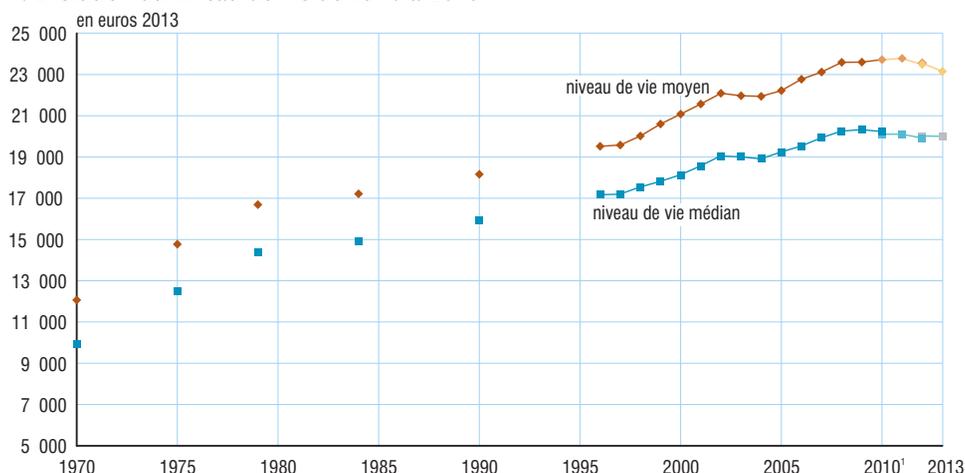
Indice de Gini : indice mesurant le degré d'inégalité d'une distribution (ici, le niveau de vie) pour une population donnée. Il varie entre 0 et 1, la valeur 0 correspondant à l'égalité parfaite (tout le monde a le même niveau de vie), la valeur 1 à l'inégalité extrême.

Pour en savoir plus

- « Les niveaux de vie en 2013 », *Insee Première* n° 1566, septembre 2015.
- « Inégalités de niveau de vie et pauvreté en 2011 », in *Les revenus et le patrimoine des ménages*, coll. « Insee Références », édition 2014.
- « Les inégalités entre générations depuis le baby-boom », in *L'économie française*, coll. « Insee Références », édition 2011.

Évolution du niveau de vie depuis 1970 1.7

1. Évolution du niveau de vie de 1970 à 2013



1. À partir de 2010, les estimations de revenus financiers mobilisent l'enquête Patrimoine 2010. L'enquête a été renouvelée en 2012. D'une part, l'impôt déduit du revenu d'une année donnée est désormais l'impôt payé durant cette même année. Il peut donc être dû au titre des revenus de l'année précédente. Auparavant, c'était l'impôt payé au titre de l'année de perception des revenus et éventuellement payé l'année suivante qui était déduit. D'autre part, les majorations de pensions de retraite pour avoir élevé 3 enfants ou plus ainsi que l'avantage en nature constitué par la participation des employeurs aux contrats collectifs de complémentaire santé sont maintenant comptabilisés dans le revenu disponible mesuré par l'ERFS.

Champ : personnes vivant en France métropolitaine dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee-DGI, enquêtes Revenus fiscaux 1970 à 1990 ; Insee-DGI, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux rétrospectives 1996 à 2004 ; Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux de 2005 à 2013.

2. Évolution de quelques indicateurs d'inégalité des niveaux de vie de 1970 à 2013

	1 ^{er} décile (D1)	9 ^e décile (D9)	Seuil de pauvreté à 60 %	Taux de pauvreté (en %)		Rapport interdécile	Indice de Gini
	(en euros constants 2013 par an)			seuil à 50 %	seuil à 60 %	(D9/D1)	
1970	4 680	21 750	5 960	12,0	17,9	4,6	0,331
1975	6 190	25 070	7 480	10,2	16,6	4,1	0,317
1979	7 680	27 200	8 640	8,3	14,2	3,5	0,297
1984	8 170	28 330	8 960	7,7	13,5	3,5	0,291
1990	8 960	29 250	9 560	6,6	13,8	3,3	0,277
1996	9 130	32 070	10 300	8,1	14,5	3,5	0,279
1997	9 170	32 060	10 310	7,8	14,2	3,5	0,279
1998	9 560	32 680	10 520	7,5	13,8	3,4	0,276
1999	9 790	33 720	10 690	7,2	13,5	3,4	0,284
2000	9 930	34 750	10 880	7,2	13,6	3,5	0,286
2001	10 260	35 180	11 140	6,9	13,4	3,4	0,286
2002	10 620	36 050	11 430	6,5	12,9	3,4	0,281
2003	10 580	35 460	11 410	7,0	13,0	3,4	0,280
2004	10 610	35 020	11 350	6,6	12,6	3,3	0,281
2005	10 630	35 620	11 540	7,2	13,1	3,4	0,286
2006	10 780	36 730	11 720	7,0	13,1	3,4	0,291
2007	10 980	37 180	11 960	7,2	13,4	3,4	0,289
2008	11 230	37 930	12 160	7,1	13,0	3,4	0,289
2009	11 100	38 210	12 200	7,5	13,5	3,4	0,290
2010	10 950	38 080	12 140	7,8	14,1	3,5	0,299
2010 ¹	10 920	37 710	12 070	7,7	14,0	3,5	0,303
2011	10 820	38 500	12 060	7,9	14,3	3,6	0,306
2012	10 700	37 760	11 950	8,1	13,9	3,5	0,303
2012 ²	10 620	37 890	12 010	8,5	14,3	3,6	0,305
2013	10 730	37 200	12 000	8,0	14,0	3,5	0,291

1. À partir de 2010, les estimations de revenus financiers mobilisent l'enquête Patrimoine 2010.

2. L'enquête a été renouvelée en 2012. D'une part, l'impôt déduit du revenu d'une année donnée est désormais l'impôt payé durant cette même année. Il peut donc être dû au titre des revenus de l'année précédente. Auparavant, c'était l'impôt payé au titre de l'année de perception des revenus et éventuellement payé l'année suivante qui était déduit. D'autre part, les majorations de pensions de retraite pour avoir élevé 3 enfants ou plus ainsi que l'avantage en nature constitué par la participation des employeurs aux contrats collectifs de complémentaire santé sont maintenant comptabilisés dans le revenu disponible mesuré par l'ERFS.

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee-DGI, enquêtes Revenus fiscaux 1970 à 1990 ; Insee-DGI, enquête Revenus fiscaux et sociaux rétrospectives de 1996 à 2004 ; Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2005-2013.

1.8 Niveau de vie et pauvreté par région

En 2012, le **niveau de vie** médian en France métropolitaine s'établit, selon la source Filosofi (fichier localisé social et fiscal), à 19 790 euros par an. Seules deux régions se situent nettement au-dessus de cette médiane : l'Île-de-France avec près de 22 200 euros et Auvergne-Rhône-Alpes avec plus de 20 300 euros. Les régions Bretagne, Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine et Centre-Val de Loire restent très proches de cette **médiane** avec des niveaux de vie médians compris entre 19 760 et 19 800 euros. À l'opposé, les niveaux de vie médians régionaux les plus faibles sont ceux du Nord-Pas-de-Calais-Picardie, du Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées et de la Corse : ils sont inférieurs de 4 % à 8 % à la médiane nationale. Ces écarts renvoient aux différences de composition des populations des régions selon l'activité, la catégorie socioprofessionnelle, le niveau de diplôme ou l'âge. Il y a par exemple en Nord-Pas-de-Calais-Picardie plus de jeunes, de retraités, d'ouvriers et moins de cadres qu'en Île-de-France.

Les régions se différencient également par un éventail de niveaux de vie plus ou moins large. Ainsi dans trois régions, les disparités mesurées par le **rapport interdécile**, sont supérieures à la référence nationale : la Corse, la Provence-Alpes-Côte d'Azur et l'Île-de-France. Pour cette dernière région, le niveau de vie plancher des 10 % des personnes les plus aisées (9^e **décile**) est 4,6 fois supérieur au niveau de vie plafond des 10 % les plus modestes (1^{er} **décile**). Ceci tient surtout aux revenus des 10 % les plus aisés en Île-de-France puisqu'en 2012, ils bénéficient d'un niveau de vie supérieur à 46 100 euros contre 37 240 euros pour l'ensemble de la France

métropolitaine. En revanche, en Corse et en Provence-Alpes-Côte d'Azur, les inégalités tiennent plus aux moindres niveaux de vie des personnes les plus modestes. À l'opposé, les rapports interdéciles sont les plus faibles dans les régions Pays de la Loire et Bretagne. Les inégalités sont encore plus marquées en Île-de-France lorsqu'on compare la masse des niveaux de vie détenue par les 20 % les plus aisés à celle détenue par les 20 % les plus modestes ((100 - S80)/S20). Le rapport entre les deux s'élève à 6,1, contre 4,5 pour l'ensemble du territoire. Au contraire, cet indicateur d'inégalités est plus bas dans les régions Pays de la Loire et Bretagne.

Ces disparités régionales de niveau de vie se traduisent aussi par des différences importantes de **taux de pauvreté** monétaire. Il varie de 10,5 % à 20,4 % selon les régions. La Corse (20,4 %), le Nord-Pas-de-Calais-Picardie (18,1 %), la Provence-Alpes-Côte d'Azur (16,9 %) et le Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées (16,7 %) sont particulièrement touchés. Les régions Bretagne et Pays de la Loire sont les moins concernées, leurs taux de pauvreté étant inférieurs à 11,0 %.

Les statistiques régionales peuvent cacher de fortes disparités départementales. Si, avec les Hauts-de-Seine et Paris, l'Île-de-France comprend les départements bénéficiant des plus hauts niveaux de vie, la Seine-Saint-Denis présente, elle, un niveau de vie médian parmi les plus bas des départements français et le taux de pauvreté le plus élevé (26,9 %). De même, en Provence-Alpes-Côte d'Azur, le niveau de vie médian et le 9^e décile des Alpes-Maritimes sont nettement supérieurs à ceux des autres départements de la région. ■

Définitions

Niveau de vie : revenu disponible du ménage rapporté au nombre d'**unités de consommation**. Le niveau de vie est donc le même pour toutes les personnes d'un même ménage.

Médiane, déciles, rapport interdécile : la médiane (D5) partage la population en deux sous-populations égales. Au nombre de 9 (D1 à D9), les déciles partagent une population en dix sous-populations de taille égale. Le rapport interdécile est le rapport du 9^e décile au 1^{er} décile (D9/D1) (voir *annexe Glossaire*).

Taux de pauvreté : pourcentage de la population dont le niveau de vie est inférieur au **seuil de pauvreté**. Ce seuil est calculé au niveau national : il est égal à 60 % du niveau de vie médian de l'ensemble des personnes.

Unité de consommation, taux de pauvreté : voir *annexe Glossaire*.

Pour en savoir plus

- « Les niveaux de vie en 2013 », *Insee Première* n° 1566, septembre 2015.
- « Une pauvreté très présente dans les villes-centres des grands pôles urbains », *Insee Première* n° 1552, juin 2015.
- « Des disparités de niveaux de vie fortes à Paris et dans les Hauts-de-Seine », *Insee Flash Île-de-France* n° 5, juin 2015.
- « Revenus et pauvreté des ménages en 2012 », *Chiffres clés*, juin 2015 : voir site insee.fr

Niveau de vie et pauvreté par région 1.8

1. Niveau de vie et pauvreté par région en 2012

en euros

	Niveaux de vie						Taux de pauvreté (en %)
	Moyen	Médian	1 ^{er} décile (D1)	9 ^e décile (D9)	Rapport inter-décile (D9/D1)	(100-S80)/S20	
Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine	22 610	19 760	10 660	36 210	3,4	4,2	13,8
Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes	22 010	19 360	10 830	34 620	3,2	4,0	13,3
Auvergne-Rhône-Alpes	23 590	20 340	11 080	37 940	3,4	4,3	12,3
Bourgogne-Franche-Comté	21 850	19 410	11 020	34 160	3,1	3,8	12,8
Bretagne	22 280	19 800	11 700	34 290	2,9	3,6	10,5
Centre-Val de Loire	22 200	19 780	11 130	34 590	3,1	3,8	12,3
Corse	21 130	18 300	9 000	34 600	3,8	5,0	20,4
Île-de-France	27 110	22 180	10 080	46 110	4,6	6,1	15,0
Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées	21 540	18 890	9 880	34 730	3,5	4,4	16,7
Nord-Pas-de-Calais-Picardie	20 630	18 110	9 830	32 660	3,3	4,1	18,1
Normandie	21 630	19 220	10 860	33 540	3,1	3,8	13,4
Pays de la Loire	21 820	19 490	11 660	33 070	2,8	3,5	10,7
Provence-Alpes-Côte d'Azur	22 400	19 410	9 730	36 660	3,8	4,7	16,9
France métropolitaine (Filosofi)	23 060	19 790¹	10 510	37 240	3,5	4,5	14,3
France métropolitaine (ERFS 2012 non rétropolée)²	23 270	19 740	10 610	37 430	3,5	4,6	13,9

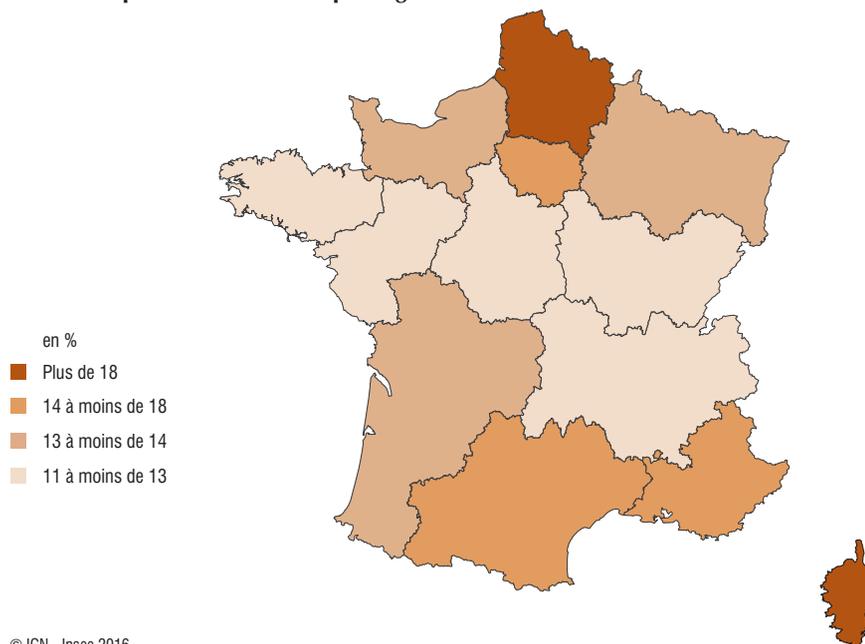
1. C'est le niveau de vie médian de 2012 avant rétropolation (en euros 2012). En effet, Filosofi 2012 est conceptuellement plus proche de l'ERFS avant rénovation. D'une part, l'impôt déduit du revenu d'une année donnée est l'impôt payé au titre de l'année de perception des revenus et éventuellement payé l'année suivante qui était déduit. D'autre part, les majorations de pensions de retraite pour avoir élevé 3 enfants ou plus ainsi que l'avantage en nature constitué par la participation des employeurs aux contrats collectifs de complémentaire santé ne sont pas comptabilisés dans le revenu disponible mesuré par l'ERFS.

2. Pour les indicateurs d'inégalité des niveaux de vie et de pauvreté concernant l'ensemble de la France métropolitaine, l'enquête sur les revenus fiscaux et sociaux (ERFS) reste la source de référence.

Champ : France métropolitaine, ménages fiscaux (hors ménages en logement collectif et sans abri) dont le revenu déclaré est positif ou nul.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2012, Fichier localisé social et fiscal 2012.

2. Taux de pauvreté monétaire par région en 2012



© IGN - Insee 2016

Champ : France métropolitaine, ménages fiscaux (hors ménages en logement collectif et sans abri) dont le revenu déclaré est positif ou nul.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal 2012.

1.9 Niveau de vie et pauvreté par type de commune

En 2012, en France métropolitaine, le taux de pauvreté est particulièrement élevé dans les **villes-centres des grandes aires urbaines** : la pauvreté y touche près d'une personne sur cinq (19,5 % contre 14,3 % pour l'ensemble de la France métropolitaine).

Plus précisément, au sein des grandes aires urbaines, les ménages sont plus touchés par la pauvreté dans les villes-centres que dans leurs **banlieues** (13,9 %) et leurs **couronnes** (8,8 %). Le taux de pauvreté dans les villes-centres atteint parfois deux à trois fois celui des banlieues et plus de quatre fois celui des couronnes périurbaines (voire sept fois dans l'aire de Mulhouse : 30 % dans la ville-centre contre 4 % dans la couronne).

Parmi les grandes aires urbaines, le taux de pauvreté varie de 8 % (Annecy, Senlis, Bâle-Saint-Louis (partie française), Les Herbiers) à 29 % (Beaucaire), même si globalement la population pauvre n'est ni surreprésentée ni sous-représentée dans les 230 grandes aires urbaines de métropole : 77 % des pauvres y vivent, dont 20 % dans la seule aire urbaine de Paris, comme la population prise dans son ensemble. Au sein de ces aires urbaines, alors que les couronnes des grands pôles urbains regroupent 20 % de la population, seulement 12 % des personnes pauvres y résident ; à l'inverse, près d'un tiers des pauvres vivent dans les villes-centres des grands pôles urbains, alors que celles-ci ne regroupent qu'un quart de la population.

De plus, c'est dans villes-centres des grands pôles urbains que l'intensité de la pauvreté est la

plus forte (23,1 %) et que le 1^{er} décile de niveau de vie est le plus bas. Le 9^e décile de niveau de vie y est dans le même temps le plus élevé, si bien que les inégalités y sont prononcées. Les inégalités sont les plus fortes à Paris, dans les Hauts-de-Seine, et en Haute-Savoie, du fait d'un niveau de vie particulièrement élevé de la partie aisée de la population qui y habite.

La pauvreté est également fréquente dans les **communes isolées hors de l'influence des pôles** (16,9 %). Le taux de pauvreté dans les communes isolées est le plus élevé dans le Sud-Est (25 % en Corse) et le plus faible à l'Est et en Pays de la Loire (13 %). Ces communes, réparties sur l'ensemble du territoire, ne représentent toutefois que 5 % de la population pauvre.

La géographie des niveaux de vie fait apparaître des niveaux plus élevés dans l'aire urbaine de Paris et dans les aires centrées autour des grandes capitales régionales, ainsi que le long de la frontière franco-suisse. Le niveau de vie médian est généralement supérieur dans l'espace urbain : il est plus élevé dans les grands pôles urbains (19 887 euros) et dans les couronnes des grands pôles urbains (20 619 euros). Au sein des grands pôles, les revenus médians sont globalement plus hauts en banlieue qu'en ville-centre à l'exception d'une dizaine de grandes aires urbaines, dont Paris et Lyon où beaucoup de ménages très aisés résident dans la ville-centre. En revanche, les communes isolées hors de l'influence des pôles enregistrent le revenu médian le plus faible (17 941 euros, soit plus de 9 % en dessous du niveau de vie médian en France métropolitaine). ■

Définitions

Aire : selon le zonage en aire urbaine 2010, une aire est composée d'un pôle et le plus souvent d'une couronne. Un **pôle** est une unité urbaine (zone de bâti continu d'au moins 2 000 habitants) d'au moins 1 500 emplois. Sa **couronne** correspond aux communes ou unités urbaines, dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans les communes attirées par celui-ci. On distingue les grandes aires urbaines fondées sur des pôles d'au moins 10 000 emplois, les moyennes aires, basées sur des pôles de 5 000 à moins de 10 000 emplois et les petites aires basées sur des pôles de 1 500 à moins de 5 000 emplois.

Les communes multipolarisées des grandes aires urbaines sont les communes situées hors des aires, dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans plusieurs grandes aires urbaines, sans atteindre ce seuil avec une seule d'entre elles. Elles forment avec elles un ensemble d'un seul tenant, appelé **espace des grandes aires urbaines**.

Les **communes isolées hors de l'influence des pôles** sont les communes n'appartenant pas à une aire et non multipolarisées. Lorsqu'un grand pôle urbain est constitué de plusieurs communes, les communes qui le composent sont soit **ville-centre**, soit **banlieue**. Si une commune représente plus de 50 % de la population du pôle, elle est la seule ville-centre. Sinon, toutes les communes qui ont une population supérieure à 50 % de celle de la commune la plus peuplée, ainsi que cette dernière, sont villes-centres. Les communes urbaines qui ne sont pas villes-centres constituent la banlieue du pôle.

Pour en savoir plus

- « Une pauvreté très présente dans les villes-centres des grands pôles urbains », *Insee Première* n° 1552, juin 2015.
- Structure et distribution des revenus, inégalité des niveaux de vie sur insee.fr

Niveau de vie et pauvreté par type de commune 1.9

1. Niveau de vie et pauvreté par catégorie de communes en 2012

en euros

Catégorie de communes	Répartition de la population totale	Niveau de vie médian	Premier décile	Neuvième décile	Rapport interdécile (D9/D1)	Taux de pauvreté (en %)	Répartition de la population pauvre (en %)	Intensité de la pauvreté (en %)
Grands pôles urbains	57,8	19 890	9 960	39 550	4,0	16,1	65,2	22,1
Villes-centres	23,0	18 730	9 210	39 600	4,3	19,5	31,4	23,1
Banlieues	34,8	20 620	10 580	39 520	3,7	13,9	33,8	21,3
Couronne des grands pôles urbains	19,6	20 980	12 300	36 090	2,9	8,8	12,1	18,1
Communes multipolarisées	5,3	19 380	11 230	32 980	2,9	12,1	4,5	18,6
Moyens pôles	2,8	18 450	10 240	32 990	3,2	15,7	3,1	20,1
Couronne des moyens pôles	0,6	19 350	11 680	32 060	2,7	10,6	0,4	17,6
Petits pôles	3,6	18 230	10 300	32 020	3,1	15,6	4,0	19,7
Couronne des petits pôles	0,3	19 010	11 120	31 870	2,9	12,3	0,2	18,8
Autres communes multipolarisées	5,4	18 610	10 910	31 210	2,9	13,3	5,1	18,6
Communes isolées hors influence des pôles	4,5	17 940	10 000	31 920	3,2	16,9	5,3	20,3
France métropolitaine	100,0	19 790	10 500	37 240	3,5	14,3	100,0	21,0
France métropolitaine (ERFS 2012)¹	///	19 740	10 610	37 430	3,5	13,9	///	20,5

1. Pour les indicateurs d'inégalité des niveaux de vie et de pauvreté sur la France métropolitaine, l'enquête sur les revenus fiscaux et sociaux (ERFS) reste la source de référence.

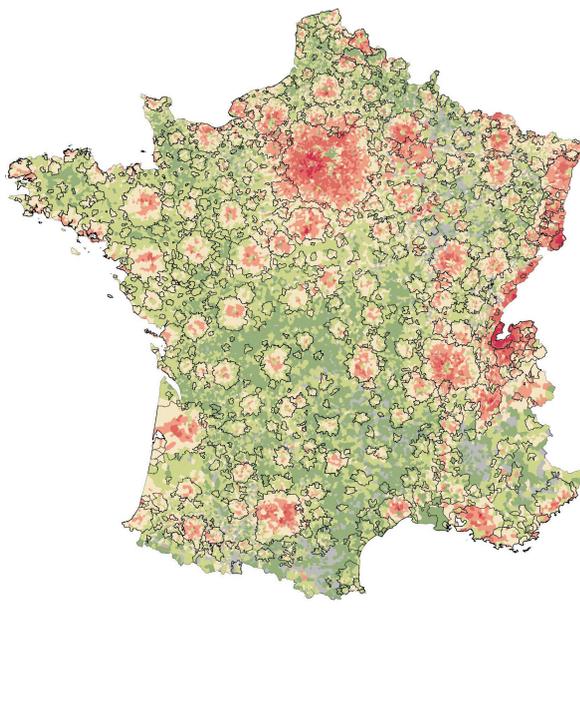
Champ : France métropolitaine, ménages fiscaux (hors ménages en logement collectif et sans abri) dont le revenu déclaré est positif ou nul.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2012, Fichier localisé social et fiscal 2012.

2. Niveaux de vie médians en 2012

Niveau de vie annuel en euros

- 30 746 et plus
- 24 218 à moins de 30 746
- 21 364 à moins de 24 218
- 19 283 à moins de 21 364
- 17 336 à moins de 19 283
- moins de 17 336
- non diffusable
- contour des aires urbaines



IGN - Insee 2016

Champ : France métropolitaine, ménages fiscaux (hors ménages en logement collectif et sans abri) dont le revenu déclaré est positif ou nul.

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal 2012.

1.10 Prestations sociales

Les prestations sociales non contributives (distinctes de celles accordées en contrepartie de cotisations qui correspondent à un revenu de remplacement – allocations chômage, pensions de retraite, etc.) constituent un des éléments du système de redistribution français. Leur montant global s'élève, en 2013, à 56 milliards d'euros répartis entre prestations familiales, allocations logement et **minima sociaux**. La législation prévoit que leur calcul s'appuie sur des caractéristiques individuelles, familiales ou sur celles du logement. En France métropolitaine, 11,6 millions de ménages en bénéficient (hors personnes vivant en collectivité ou sans domicile), en affectant par convention au ménage toute prestation attribuée à un ou plusieurs de ses membres. Les prestations sociales représentent en moyenne 8 à 11 % du revenu disponible des ménages dont la personne de référence a moins de 50 ans, contre 2 à 4 % pour les autres ménages.

En 2013, 7 millions de ménages bénéficient de prestations familiales, hors aides au mode de garde, pour un montant moyen de 3 490 euros annuels. Ces aides sont versées au moment des naissances (ou adoptions) et ultérieurement pour assurer l'entretien, l'éducation ou faciliter la garde des enfants par les parents. Les ménages dont la personne de référence est âgée de moins de 50 ans représentent 86 % des bénéficiaires. Moins nombreux à bénéficier de ces aides, les ménages dont la personne de référence a plus de 50 ans perçoivent cependant des montants d'allocations familiales en moyenne plus élevés, du fait des majorations liées à l'âge des enfants.

Les aides au logement concernent 6,3 millions de ménages, pour un montant moyen annuel de 2 400 euros. Locataires et accédants à la propriété peuvent les percevoir, sous condition de ressources. Un peu moins des deux tiers des bénéficiaires d'aides au logement sont des ménages dont la personne de référence a moins de 50 ans.

En 2013, 3,3 millions de ménages perçoivent au moins un des revenus minima garantis relatif au revenu de solidarité active (RSA), à l'allocation aux adultes handicapés (AAH) ou aux allocations permettant d'atteindre le minimum vieillesse (notamment l'**allocation de solidarité aux personnes âgées** (Aspa)). Un ménage bénéficiaire dispose en moyenne à ce titre de 4 890 euros par an.

En définitive, 42 % des ménages perçoivent au moins une prestation sociale en 2013. Pour les ménages les plus modestes (**niveau de vie** inférieur au 1^{er} **décile**), les prestations sociales représentent 45,1 % du revenu disponible, contre 0,6 % pour les ménages les plus aisés (niveau de vie supérieur au 9^e décile). Les allocations familiales bénéficient à toute famille ayant au moins deux enfants ; forfaitaires en 2013, leur part dans le revenu disponible passe de 6,1 % pour les ménages du premier décile à 0,3 % pour ceux du dernier. La part des allocations logement et des minima sociaux, soumis à condition de ressources, diminue mécaniquement plus rapidement avec l'élévation des niveaux de vie : elle représente moins de 1,0 % du revenu disponible à partir du 5^e décile. ■

Définitions

Minima sociaux, allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa), niveau de vie, déciles : voir *annexe Glossaire*.

Pour en savoir plus

- « Revenus minima garantis : la moitié des bénéficiaires vivent avec moins de 920 euros par mois en 2012 », *Études et Résultats* n° 921, Drees, juin 2015.
- « Les prestations familiales et de logement, en Métropole et dans les DOM : 50 milliards d'euros en 2013 », *Études et Résultats* n° 912, Drees, avril 2015.
- « Parcours des allocataires du revenu de solidarité active », *Politiques sociales et familiales* n° 113, Cnaf, septembre 2013.

1. Prestations sociales et ménages bénéficiaires en 2013

	Âge de la personne de référence du ménage					Ensemble des ménages
	Moins de 30 ans	30-49 ans	50-59 ans	60-74 ans	75 ans ou plus	
Prestations familiales						
Montant annuel moyen (en euros)	3 340	3 640	2 780	2 990	n.s.	3 490
<i>dont : allocations familiales</i>	<i>1 890</i>	<i>2 410</i>	<i>2 540</i>	<i>2 690</i>	<i>n.s.</i>	<i>2 400</i>
Ménages bénéficiaires (en milliers)	665	5 316	856	108	n.s.	6 951
<i>dont : allocations familiales</i>	<i>255</i>	<i>4 211</i>	<i>591</i>	<i>64</i>	<i>n.s.</i>	<i>5 124</i>
Allocations logement						
Montant annuel moyen (en euros)	2 400	2 640	2 380	2 010	1 730	2 400
Ménages bénéficiaires (en milliers)	1 212	2 814	1 010	820	489	6 344
Minima sociaux et RSA activité						
Montant annuel moyen (en euros)	4 000	4 570	5 640	5 490	4 480	4 890
Ménages bénéficiaires (en milliers)	404	1 321	708	593	298	3 324
Ensemble des prestations sociales						
Montant annuel moyen (en euros)	4 420	5 100	4 820	4 500	3 220	4 790
Ménages bénéficiaires (en milliers)	1 527	6 433	1 823	1 163	682	11 627
Nombre total de ménages (en milliers)	2 516	9 720	5 078	6 233	4 097	27 644
Part dans le revenu disponible (en %)	10,6	8,7	4,2	2,3	1,9	5,6
Répartition des prestations sociales (en %)	12,1	58,8	15,8	9,4	3,9	100,0

Champ : France métropolitaine, ménages dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Lecture : les ménages dont la personne de référence a moins de 30 ans bénéficient de 12,1 % de l'ensemble des prestations sociales. Ces prestations représentent 10,6 % de leur revenu disponible.

Note : le montant annuel moyen est calculé sur les seuls ménages bénéficiaires. Pour les prestations soumises à la CRDS (familiales, logement et RSA activité), celle-ci est incluse.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2013.

2. Part des prestations sociales dans le revenu disponible selon le niveau de vie du ménage en 2013

en %

	Prestations familiales		Allocations logement	Minima sociaux et RSA activité	Ensemble des prestations sociales
	Ensemble	<i>dont : allocations familiales</i>			
Inférieur à D1	12,5	6,1	15,7	16,9	45,1
D1 à D2	7,2	3,4	7,9	7,2	22,3
D2 à D3	5,4	2,5	3,9	3,7	13,1
D3 à D4	3,7	1,7	1,9	1,9	7,5
D4 à D5	2,9	1,4	1,1	1,3	5,3
D5 à D6	2,4	1,2	0,5	0,7	3,6
D6 à D7	1,9	1,0	0,3	0,5	2,7
D7 à D8	1,4	0,7	0,2	0,4	1,9
D8 à D9	0,9	0,6	0,1	0,2	1,2
Supérieur à D9	0,4	0,3	0,0	0,2	0,6
Ensemble	2,4	1,2	1,5	1,6	5,6

Champ : France métropolitaine, ménages dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Lecture : pour les 10 % des ménages dont le niveau de vie est le plus bas, 45,1 % de leur revenu disponible est constitué de prestations sociales.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2013.

1.11 Pauvreté monétaire

En 2013, le **taux de pauvreté** s'établit à 14,0 % de la population de France métropolitaine vivant en ménage ordinaire, ce qui correspond à 8,6 millions de personnes pauvres. Ces personnes ont un niveau de vie inférieur au **seuil de pauvreté** fixé à 60 % de la médiane du niveau de vie, soit 1 000 euros par mois. À titre de comparaison, le montant forfaitaire du RSA socle (sans revenus d'activité) s'élève à 483 euros pour une personne seule sans enfant au 1^{er} janvier 2013 et l'allocation de solidarité aux personnes âgées est de 787 euros au 1^{er} avril 2013.

La mesure de la pauvreté est sensible à la convention retenue : avec un seuil à 50 % du niveau de vie médian (833 euros par mois), le taux de pauvreté atteint 8 % et 22 % avec un seuil fixé à 70 % (1 167 euros par mois). Ainsi, 6 % des personnes ont un niveau de vie mensuel compris entre 833 et 1 000 euros et 8 % entre 1 000 et 1 167 euros.

Depuis 1970, des périodes de recul et de stabilisation du taux de pauvreté se sont succédé. Entre 1970 et 1984, le taux de pauvreté décroît fortement (13,5 % en 1984 contre 17,9 % en 1970). Cette baisse concerne particulièrement les retraités en raison des revalorisations du minimum vieillesse au cours de cette période. Il se stabilise ensuite jusqu'en 1996. De 1996 à 2004, le taux de

pauvreté diminue à nouveau. Le nombre de personnes pauvres se réduit alors de près de 10 %, soit environ 800 000 personnes. La bonne conjoncture économique pendant cette période, marquée notamment par une baisse du chômage de 1997 à 2001, y contribue. De 2004 à 2008, le taux de pauvreté se stabilise autour de 13 %. Entre 2008 et 2011, sous l'effet de la crise, il augmente significativement pour s'établir à 14,3 %, son plus haut niveau depuis 1997. Depuis 2011, il est en léger recul.

En 2013, la moitié des personnes pauvres ont un niveau de vie mensuel compris entre 802 euros (leur niveau de vie médian) et 1 000 euros (le seuil de pauvreté à 60 %), soit une **intensité de pauvreté** égale à 19,8 %. Au cours de la période 1996-2002, quel que soit le seuil retenu, l'intensité de la pauvreté s'est atténuée (jusqu'à 16,6 % au seuil à 60 %), le niveau de vie médian des personnes pauvres augmentant plus vite que le seuil de pauvreté. Entre 2003 et 2011, l'intensité de pauvreté a fluctué entre 18 et 19 %. En 2012, elle a augmenté de 1,4 point avant de baisser d'autant en 2013.

Pour 2014, selon des estimations très provisoires obtenues à partir de microsimulation, le taux de pauvreté en 2014 augmenterait de 0,2 point. ■

Définitions

Pauvreté monétaire : une personne est considérée comme pauvre lorsque son niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. L'Insee, comme Eurostat et les autres pays européens, mesure la pauvreté monétaire de manière relative, alors que d'autres pays (comme les États-Unis) ont une approche absolue. Dans l'approche en termes relatifs, le seuil est déterminé par rapport à la distribution des niveaux de vie de l'ensemble de la population. On privilégie en Europe le seuil à 60 % du niveau de vie médian.

Taux de pauvreté : pourcentage de la population dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté.

Seuil de pauvreté : il est égal à 60 % du niveau de vie médian de l'ensemble des personnes. De façon secondaire, d'autres seuils sont calculés, notamment celui à 50 % du niveau de vie médian.

Intensité de pauvreté : indicateur qui permet d'apprécier à quel point le niveau de vie de la population pauvre est éloigné du seuil de pauvreté. Il est mesuré comme l'écart relatif entre le niveau de vie médian de la population pauvre et le seuil de pauvreté, rapporté au seuil de pauvreté. Plus cet indicateur est élevé et plus la pauvreté est dite intense, au sens où le niveau de vie des plus pauvres est très inférieur au seuil de pauvreté.

Pour en savoir plus

- « Crise économique, marché du travail et pauvreté », *Rapport de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale*, La Documentation française, 2011-2012.

1. Taux de pauvreté et nombre de personnes pauvres de 1996 à 2013

	Seuils de pauvreté							
	70 %		60 %		50 %		40 %	
	Taux de pauvreté (en %)	Nombre de personnes pauvres (en milliers)	Taux de pauvreté (en %)	Nombre de personnes pauvres (en milliers)	Taux de pauvreté (en %)	Nombre de personnes pauvres (en milliers)	Taux de pauvreté (en %)	Nombre de personnes pauvres (en milliers)
1996	22,2	12 546	14,5	8 179	8,1	4 550	3,6	2 030
1997	22,4	12 709	14,2	8 042	7,8	4 433	3,5	2 007
1998	22,1	12 580	13,8	7 873	7,5	4 257	2,9	1 671
1999	21,9	12 535	13,5	7 745	7,2	4 109	2,7	1 540
2000	21,8	12 593	13,6	7 838	7,2	4 165	2,7	1 579
2001	21,7	12 610	13,4	7 757	6,9	3 984	2,6	1 507
2002	21,2	12 261	12,9	7 495	6,5	3 746	2,3	1 340
2003	21,0	12 232	13,0	7 578	7,0	4 078	2,6	1 493
2004	20,5	12 029	12,6	7 382	6,6	3 896	2,5	1 461
2005	21,0	12 462	13,1	7 766	7,2	4 270	3,2	1 917
2006	21,3	12 678	13,1	7 828	7,0	4 188	3,1	1 867
2007	21,5	12 873	13,4	8 035	7,2	4 281	3,1	1 855
2008	20,8	12 494	13,0	7 836	7,1	4 272	3,2	1 910
2009	21,4	12 968	13,5	8 173	7,5	4 507	3,3	2 023
2010	22,3	13 558	14,1	8 617	7,8	4 755	3,5	2 128
2010 ¹	22,0	13 424	14,0	8 520	7,7	4 677	3,4	2 087
2011	22,2	13 592	14,3	8 729	7,9	4 856	3,5	2 158
2012	22,0	13 505	13,9	8 540	8,1	4 977	3,7	2 267
2012 ²	22,3	13 732	14,3	8 824	8,5	5 245	4,0	2 474
2013	22,0	13 601	14,0	8 648	8,0	4 953	3,5	2 152

1. À partir de 2010, les estimations de revenus financiers mobilisent l'enquête Patrimoine 2010.

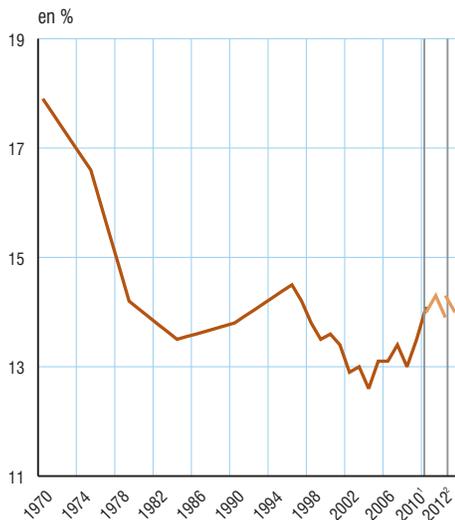
2. L'enquête a été renouvelée en 2012. D'une part, l'impôt déduit du revenu d'une année donnée est désormais l'impôt payé durant cette même année. Il peut donc être dû au titre des revenus de l'année précédente. Auparavant, c'était l'impôt payé au titre de l'année de perception des revenus et éventuellement payé l'année suivante qui était déduit. D'autre part, les majorations de pensions de retraite pour avoir élevé trois enfants ou plus ainsi que l'avantage en nature constitué par la participation des employeurs aux contrats collectifs de complémentaire santé sont maintenant comptabilisés dans le revenu disponible mesuré par l'enquête Revenus fiscaux et sociaux (ERFS).

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Lecture : en 2013, 8 648 000 personnes ont un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté à 60 % du niveau de vie médian, soit 14 % de l'ensemble de la population.

Sources : Insee-DGI, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux rétrospectives de 1996 à 2004 ; Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2005 à 2013.

2. Évolution du taux de pauvreté à 60 % de la médiane des niveaux de vie de 1970 à 2013



1. Voir note 1, figure 1.

2. Voir note 2, figure 1.

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee-DGI, enquêtes Revenus fiscaux de 1970 à 1990, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux rétrospectives de 1996 à 2004 ; Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2005 à 2013.

3. Intensité de pauvreté de 1996 à 2013

	Seuils de pauvreté en proportion du niveau de vie médian			
	70 %	60 %	50 %	40 %
1996	21,3	19,2	17,3	17,5
1997	20,9	18,8	17,6	17,2
1998	19,9	18,4	15,5	14,7
1999	19,5	17,8	15,3	15,7
2000	19,6	18,0	14,5	15,2
2001	19,3	17,2	15,1	15,8
2002	19,1	16,6	14,3	12,4
2003	19,3	18,4	14,4	11,6
2004	19,2	18,0	14,8	11,9
2005	19,7	18,8	17,5	20,1
2006	19,7	18,0	17,4	18,2
2007	19,6	18,2	17,0	19,7
2008	20,2	18,5	17,7	19,4
2009	20,5	19,0	17,4	21,2
2010	20,3	18,9	17,8	17,0
2010 ¹	20,3	19,0	17,7	17,1
2011	20,8	19,1	17,4	17,8
2012	20,8	20,5	18,3	20,3
2012 ²	21,4	21,2	18,6	20,9
2013	20,9	19,8	17,0	19,0

1. Voir note 1, figure 1.

2. Voir note 2, figure 1.

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante. Lecture : en 2013, la moitié des personnes pauvres a un niveau de vie inférieur de plus de 19,8 % au seuil de pauvreté à 60 %.

Sources : Insee-DGI, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux rétrospectives de 1996 à 2004 ; Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2005 à 2013.

1.12 Pauvreté monétaire en Europe

En 2013, la **pauvreté monétaire** touche 17,2 % des habitants de l'Union européenne à 28, soit environ 86 millions de personnes, en retenant pour chaque pays un seuil de pauvreté à 60 % du niveau de vie national médian comme le préconise Eurostat. L'élargissement de l'Union de 15 à 25 pays en 2004, puis à 27 pays en 2007 et à 28 en 2013 n'a pas modifié de manière significative le taux de pauvreté européen. Néanmoins, il existe des disparités importantes entre les différents pays, les taux de pauvreté nationaux variant de 9,7 % à 25,4 %.

Le taux de pauvreté est le plus faible en République tchèque (9,7 %) et aux Pays-Bas (11,6 %). Hormis dans les pays baltes (Lettonie, Lituanie), le taux de pauvreté se situe entre 11,9 % et 15,1 % dans les pays nordiques. À l'inverse, les pays du sud de l'Europe connaissent des taux de pauvreté parmi les plus élevés : 19,4 % en Italie et en Croatie, 19,5 % au Portugal, 22,1 % en Grèce et 22,2 % en Espagne. Entrées au sein de l'Union européenne en 2007, la Bulgarie et la Roumanie se situent parmi les taux de pauvreté les plus élevés avec respectivement 21,8 % et 25,4 % de personnes qui vivent sous le seuil de pauvreté national. La France a un taux de pauvreté de 13,3 % d'après l'enquête européenne SILC, soit 3,9 points en dessous du taux de pauvreté européen, tandis que l'Allemagne (16,7 %) et le Royaume-Uni (16,8 %) sont plus proches de la moyenne européenne.

La mesure de la pauvreté est fondée sur la distribution de revenus dans chaque pays, les seuils de pauvreté étant fixés en proportion des niveaux de vie médians nationaux. C'est une mesure de pauvreté relative. Ceci explique que certains pays de l'Union européenne présentent des taux de pauvreté très faibles, alors que leurs niveaux de vie ramenés en **standards de pouvoir d'achat** (SPA), c'est-à-dire corrigés des **parités de pouvoir d'achat** (PPA), sont bien inférieurs à la moyenne de l'Union européenne à 28. Considérer de manière conjointe le taux de pauvreté et le seuil de pauvreté apporte un éclairage complémentaire. La Pologne et le Luxembourg illustrent bien la situation. Ces deux pays ont un taux de pauvreté proche (17,0 % et 16,4 %) mais le Luxembourg a un seuil de pauvreté 3 fois plus élevé que celui de la Pologne. Les Polonais sont aussi nombreux à disposer d'un niveau de vie inférieur à 60 % du niveau de vie médian, mais le faible niveau du seuil souligne la moindre aisance financière des habitants de ce pays comparée à celle du Luxembourg. De même, bien que le taux de pauvreté de la République tchèque soit le plus bas de l'Union européenne, son seuil de pauvreté est également assez bas (555 SPA contre 965 SPA par mois en France). D'autres pays présentent à la fois des taux de pauvreté très élevés et des seuils de pauvreté très bas : les 25,4 % de Roumains pauvres ont un niveau de vie inférieur à 203 SPA par mois. ■

Définitions

Pauvreté monétaire : elle est définie par rapport à la distribution des niveaux de vie de l'ensemble de la population, en fixant le seuil de pauvreté en proportion (60 %) du niveau de vie national médian. Le taux de pauvreté indiqué ici pour la France, de source Eurostat, diffère légèrement du taux national publié dans le reste de l'ouvrage. Il est calculé à partir d'une autre source statistique et sur un champ différent, de manière à disposer de statistiques comparables entre pays européens.

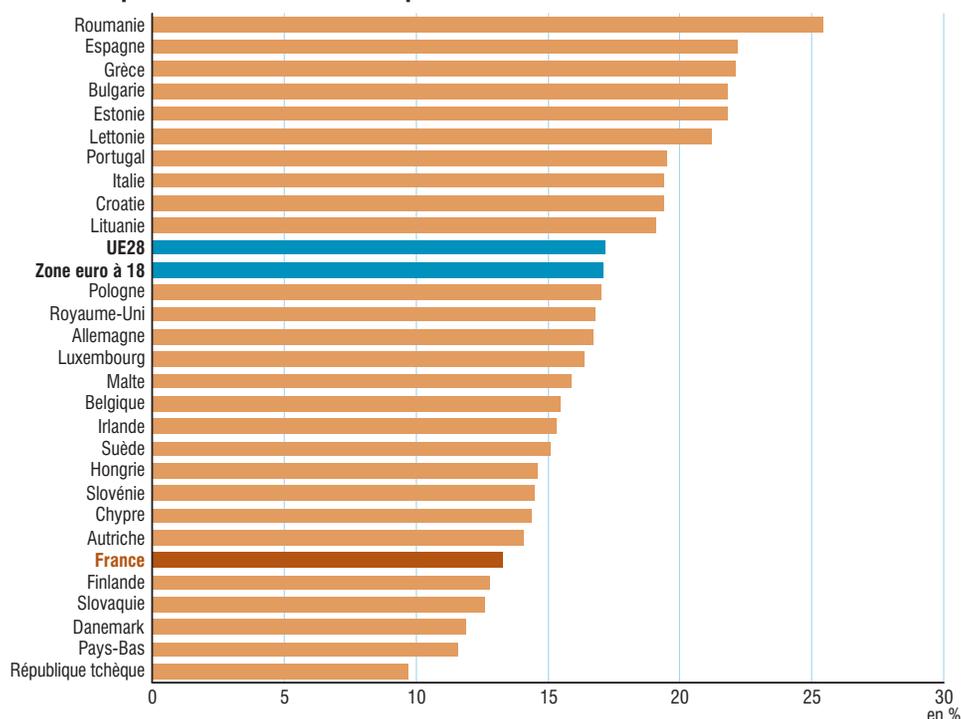
Parité de pouvoir d'achat (PPA) : taux de conversion monétaire qui permet d'exprimer dans une unité commune, dite **standard de pouvoir d'achat** (SPA), les pouvoirs d'achat des différentes monnaies. Ce taux exprime le rapport entre la quantité d'unités monétaires nécessaire dans des pays différents pour se procurer un même panier de biens et de services. Il peut donc différer, y compris entre deux pays appartenant à la zone euro.

Pour en savoir plus

- "Is the likelihood of poverty inherited ?", *Statistiques en bref*, Eurostat, décembre 2013.
- "23 % of EU citizens were at risk of poverty or social exclusion in 2010", *Statistics in focus*, Eurostat, février 2012.
- « Les approches de la pauvreté à l'épreuve des comparaisons internationales », *Économie et Statistique* n° 383-384-385, Insee, décembre 2005.

Pauvreté monétaire en Europe 1.12

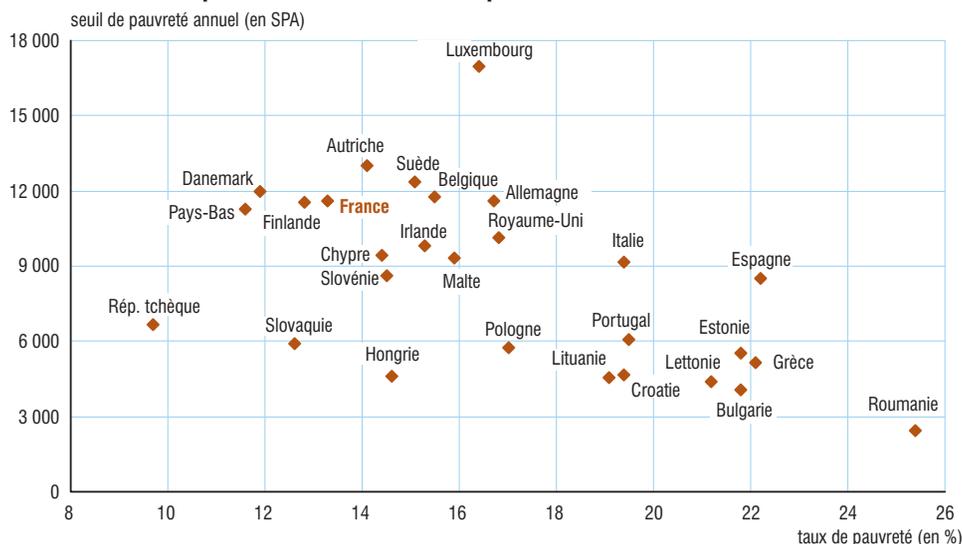
1. Taux de pauvreté dans l'Union européenne à 28 en 2013



Note : le seuil de pauvreté est fixé à 60 % du niveau de vie national médian. L'année retenue ici correspond à l'année de perception des revenus et non à celle de l'enquête *Statistics on income and living conditions* (SILC) qui est l'année retenue dans les publications d'Eurostat. Les taux pour l'Union européenne ont été calculés par Eurostat.

Source : Eurostat, dispositif EU-SILC.

2. Taux et seuil de pauvreté dans l'Union européenne à 28 en 2013



Note : le seuil de pauvreté est fixé à 60 % du niveau de vie national médian. L'année retenue ici correspond à l'année de perception des revenus et non à celle de l'enquête *Statistics on income and living conditions* (SILC) qui est l'année retenue dans les publications d'Eurostat.

Source : Eurostat, dispositif EU-SILC.

1.13 Inégalités monétaires en Europe

En 2013, le niveau de vie moyen des pays membres de l'Union européenne à 28 (UE28) est de 18 060 euros annuels. Ce niveau de vie moyen varie de 2 470 euros en Roumanie à 38 560 euros au Luxembourg, soit un rapport de 1 à 16. Converti en **standards de pouvoir d'achat** (SPA), ce rapport est moitié moindre (il varie de 1 à 7). En SPA, c'est au Luxembourg, en Autriche, en France et au Danemark que les niveaux de vie sont les plus élevés.

En moyenne dans l'UE28, le niveau de vie plancher des 10 % de personnes les plus aisées (D9) est 3,8 fois plus important que le niveau de vie plafond des 10 % de personnes les plus modestes (D1). La France est en dessous de cette moyenne européenne avec un **rapport interdécile** (D9/D1) à 3,3. La Roumanie présente les inégalités les plus fortes (6,0), suivie par la Bulgarie (5,4), l'Espagne (5,4) et la Grèce (5,2). Cette mesure d'inégalités ne rend toutefois pas compte des inégalités aux extrémités de la distribution. En 2013, la masse de revenu disponible par unité de consommation détenue par les 20 % de la population de l'UE28 la plus aisée représente 5,2 fois celle des 20 % les plus

modestes. Ce ratio est le plus faible à 3,5 et 3,6 en République tchèque et en Finlande. En France, il est de 4,3. Comme pour le rapport interdécile, ce **ratio** est particulièrement élevé en Roumanie (7,2), en Bulgarie et en Espagne (6,8).

Dans l'UE28, l'**intensité de la pauvreté** est de 24,7 %. Pour la Finlande, le Luxembourg, la France et les Pays-Bas, cet indicateur est nettement inférieur à la moyenne (au maximum égal à 16,9 %) ce qui traduit une population pauvre plus proche des niveaux de vie médians nationaux. À l'opposé, l'intensité est la plus élevée en Roumanie, Bulgarie et Espagne (31 % et plus), pays qui cumulent fort **taux de pauvreté** et inégalités élevées.

En 2013, dans 20 des pays de l'UE28, les négociations collectives devaient respecter un salaire minimum légal national. Dans les autres États membres, il n'existait pas. Corrigé des **parités de pouvoir d'achat**, le salaire minimum brut pour un temps plein varie en 2013, de 310 SPA par mois en Roumanie à 1 540 SPA au Luxembourg, soit un rapport de 1 à 5. Pour cinq États membres (Belgique, France, Irlande, Luxembourg, Pays-Bas), il est supérieur à 1 200 SPA par mois. ■

Définitions

Ratio « 100-S80/S20 » : il met en évidence les écarts entre la masse des revenus disponibles par unité de consommation détenue par les 20 % des personnes les plus aisées et celle détenue par les 20 % des personnes les plus pauvres. Le chiffre donné ici pour la France diffère légèrement de celui publié dans le reste de l'ouvrage. Il est calculé à partir d'une autre source statistique et sur un champ différent, de manière à disposer de statistiques comparables entre pays européens.

Taux de pauvreté : pourcentage de la population dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. Ce seuil est généralement égal à 60 % du niveau de vie médian national, mais d'autres seuils secondaires peuvent être calculés, par exemple à 50 % ou 40 % du niveau de vie médian.

Parité de pouvoir d'achat, standard de pouvoir d'achat (SPA), **rapport interdécile, intensité de pauvreté, indice de Gini** : voir *annexe Glossaire*.

Pour en savoir plus

- "23 % of EU citizens were at risk of poverty or social exclusion in 2010", *Statistics in focus*, Eurostat, février 2012.
- « Salaires et coût du travail dans l'Union européenne », in *Les salaires en France*, coll. « Insee Références », édition 2008.
- « Les approches de la pauvreté à l'épreuve des comparaisons internationales », *Économie et Statistique* n° 383-384-385, Insee, décembre 2005.

Inégalités monétaires en Europe 1.13

1. Indicateurs d'inégalité et de pauvreté dans l'Union européenne en 2013

	Niveau de vie moyen		Rapport interdécales D9/D1	Ratio « 100-S80/S20 »	Indice de Gini	Intensité de pauvreté ¹ (en %)
	(en euros)	(en SPA)				
Allemagne	22 540	22 040	3,8	5,1	0,31	23,2
Autriche	26 080	24 340	3,4	4,1	0,28	20,1
Belgique	23 430	21 150	3,2	3,8	0,26	18,8
Bulgarie	3 910	7 970	5,4	6,8	0,35	33,2
Croatie	5 800	8 590	4,4	5,1	0,30	27,9
Chypre	18 420	20 160	3,9	5,4	0,35	18,5
Danemark	30 910	22 180	3,0	4,1	0,28	18,8
Espagne	15 410	16 480	5,4	6,8	0,35	31,6
Finlande	26 130	21 220	3,0	3,6	0,26	13,9
France	24 670	22 460	3,3	4,3	0,29	16,4
Grèce	8 880	9 950	5,2	6,5	0,35	31,3
Hongrie	5 130	8 590	3,5	4,2	0,28	22,4
Italie ^p	18 070	17 510	4,4	5,9	0,33	28,1
Lettonie	6 320	8 900	4,9	6,5	0,36	23,6
Lituanie	5 980	9 410	4,7	6,1	0,35	22,7
Luxembourg	38 560	31 760	3,5	4,4	0,29	16,3
Malte	14 290	17 320	3,5	4,0	0,28	17,8
Pays-Bas	23 190	20 880	3,0	3,8	0,26	16,9
Pologne	6 160	11 040	4,0	4,9	0,31	23,2
Portugal	9 860	12 130	5,1	6,2	0,35	30,3
République tchèque	8 600	12 510	2,9	3,5	0,25	18,0
Roumanie	2 470	4 580	6,0	7,2	0,35	35,2
Royaume-Uni	24 120	19 840	3,9	5,1	0,32	19,6
Slovaquie	7 480	10 780	3,1	3,9	0,26	29,0
Slovénie	12 840	15 450	3,3	3,7	0,25	22,0
Suède	28 890	21 960	3,1	3,9	0,25	20,4
Zone euro	20 040	///	3,8	5,2	0,31	24,9
UE 28^e	18 060	///	3,8	5,2	0,31	24,7

1. Pour un seuil de pauvreté à 60 %.

Champ : Union européenne à 28 pays.

Note : les données pour la France diffèrent de celles présentées dans la *fiche 1.4*. Ici, les différents indicateurs sont calculés à partir d'une autre source statistique et sur un champ différent, de manière à disposer de statistiques comparables entre pays européens. L'année retenue ici correspond à l'année de perception des revenus et non à celle de l'enquête *Statistics on income and living conditions* (SILC) qui est l'année retenue dans les publications d'Eurostat. Au moment de la rédaction de l'ouvrage, les données de l'Irlande et l'Estonie ne sont pas disponibles.

Source : Eurostat, dispositif EU-SILC.

2. Salaire minimum dans l'Union européenne en 2013

	en moyenne sur l'année	
	Salaire brut minimum mensuel à temps plein	
	(en euros)	(en SPA)
Belgique	1 500	1 360
Bulgarie	160	320
Croatie	390	570
Espagne	750	810
Estonie	320	410
France	1 430	1 300
Grèce	680	770
Hongrie	330	550
Irlande	1 460	1 220
Lettonie	290	400
Lituanie	290	460
Luxembourg	1 870	1 540
Malte	700	850
Pays-Bas	1 470	1 330
Pologne	380	680
Portugal	570	700
République tchèque	310	450
Roumanie	170	310
Royaume-Uni	1 220	1 050
Slovaquie	340	490
Slovénie	780	940

Champ : 21 pays de l'Union européenne où le salaire minimum national existait en 2013.

Note : les sept autres États membres (Allemagne, Autriche, Chypre, Danemark, Finlande, Italie, Suède) avaient fixé un salaire minimum par branches ou prévoyaient que les salaires minimums soient déterminés par négociation entre les partenaires sociaux.

Source : Eurostat, dispositif EU-SILC.

1.14 Pauvreté en conditions de vie

La **pauvreté en conditions de vie** mesure conventionnellement la proportion de ménages qui déclarent au moins huit restrictions matérielles parmi une liste de 27 **difficultés**, regroupées en quatre grandes dimensions : insuffisance de ressources, retards de paiement, restrictions de consommation et difficultés de logement. Le seuil de huit privations est lui aussi conventionnel et ne doit pas être interprété comme un seuil absolu de vie décente. L'indicateur de pauvreté en conditions de vie correspond à une approche différente de celui de la pauvreté monétaire. De fait, les populations repérées par ces deux indicateurs de pauvreté ne se recoupent que partiellement et ces indicateurs évoluent de façons distinctes.

En 2013, la pauvreté en conditions de vie a augmenté : elle concerne 12,5 % des ménages et est revenue à son niveau de 2007, inférieur toutefois à celui de 2004. Chacune des quatre sous-dimensions de l'indicateur évolue avec ses particularités. Entre 2007 et 2013, la proportion de ménages confrontés à des difficultés liées au logement diminue de 3 points, ce qui reflète une progression des standards de confort des logements au cours du temps. Après les hausses significatives de 2009 et 2010, la part de ménages qui considèrent leurs ressources comme insuffisantes s'était un peu repliée ; elle retrouve un niveau élevé en 2013. À l'inverse, la proportion des ménages en retard de paiement continue à décroître

depuis 2009. Quant aux restrictions de consommation déclarées, la proportion de ménages concernés repart à la hausse après les reculs observés en 2011 et 2012.

La pauvreté en conditions de vie touche d'abord les familles monoparentales, une proportion qui progresse nettement en 2013 (+ 3,4 points à 30,6 %). Il faut remonter à 2004 pour trouver un niveau plus élevé. Puis viennent les ménages avec au moins trois enfants (14,5 %) et les personnes seules (14,4 %). À l'opposé, les couples sans enfant sont moins touchés, avec un taux de pauvreté en conditions de vie limité à 6 %.

En 2013, comme les années précédentes, la pauvreté en conditions de vie concerne plus particulièrement les ménages dont la personne de référence est au chômage (46,8 %) et les ménages à bas niveaux de vie : 32,1 % dans le 1^{er} quintile, 16,1 % dans le 2^e quintile, contre seulement 1,9 % des ménages appartenant au 5^e quintile. Les ménages peu ou pas diplômés sont aussi plus touchés : 17,8 % des ménages dont la personne de référence est sans diplôme ou avec un CEP sont pauvres en conditions de vie, 15 % pour celles détentrices d'un diplôme équivalent au CAP ou au BEP. Ce type de pauvreté concerne également davantage les ménages dont la personne de référence a moins de 30 ans (15 %) ou est âgée de 30 à 44 ans (14,9 %), contre 9,7 % pour les 60-74 ans et même 8,2 % pour les plus de 74 ans. ■

Définitions

Pauvreté en conditions de vie : manque global d'éléments de bien-être matériel, mesuré au niveau du ménage. En France, un ménage est dit pauvre en termes de conditions de vie lorsqu'il cumule au moins huit privations ou difficultés matérielles parmi 27 liées à l'insuffisance des ressources, aux retards de paiement, aux restrictions de consommation et aux difficultés dues au logement.

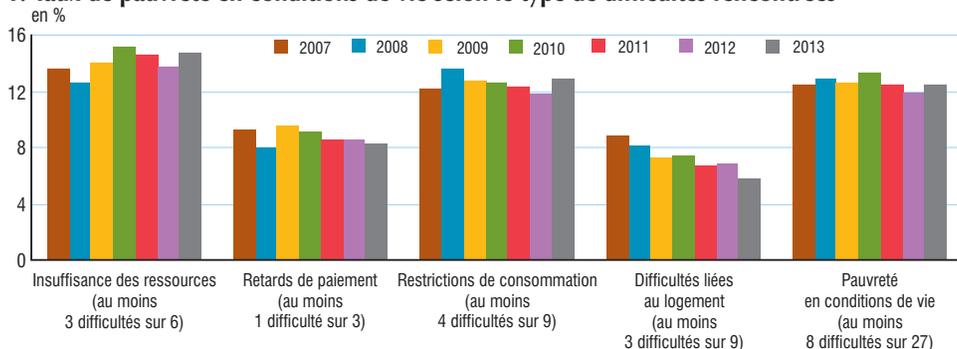
Difficultés : voir *annexe Glossaire*.

Pour en savoir plus

- « Pourquoi l'indicateur de pauvreté en conditions de vie baisse malgré la crise économique ouverte en 2008 ? », *Document de travail* de la Direction des Statistiques Démographiques et Sociales, F1502, Insee, février 2015.
- « Inégalités de niveau de vie et mesures de la pauvreté en 2006 », in *Les revenus et le patrimoine des ménages*, coll. « Insee Références », édition 2009.
- « Des pauvres aux riches, la question des inégalités », *Regards croisés sur l'économie* 2/2008, n° 4, éditions La Découverte, 2008.

Pauvreté en conditions de vie 1.14

1. Taux de pauvreté en conditions de vie selon le type de difficultés rencontrées



Champ : France métropolitaine.

Source : Insee, enquêtes Statistiques sur les revenus et les conditions de vie (SRCV), 2007 à 2013.

2. Taux de pauvreté en conditions de vie selon le type de ménage

en %

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Personne seule	18,6	16,8	16,4	15,7	15,8	14,9	17,8	15,5	15,2	14,4
Famille monoparentale	32,4	29,9	27,3	28,1	28,5	29,6	28,8	29,2	27,2	30,6
Couple sans enfant	7,3	6,6	6,3	4,9	5,7	5,4	5,2	4,8	4,3	6,0
Couple avec un enfant	12,6	9,9	10,2	9,3	8,3	8,2	7,7	9,7	9,2	10,7
Couple avec deux enfants	9,4	10,4	9,2	10,5	10,4	11,2	8,5	9,7	9,2	8,5
Couple avec plus de deux enfants	18,6	17,2	16,2	15,4	18,3	18,3	18,7	18,2	17,2	14,5
Autres types de ménage	21,5	18,9	22,5	19,3	21,5	21,2	23,6	19,6	15,2	18,9
Ensemble des ménages	14,6	13,3	12,7	12,5	12,9	12,6	13,3	12,5	11,9	12,5

Champ : France métropolitaine.

Source : Insee, enquêtes Statistiques sur les Revenus et les Conditions de Vie (SRCV), 2004 à 2013.

3. Pauvreté en conditions de vie selon les caractéristiques de la personne de référence du ménage

en %

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Âge										
Moins de 30 ans	21,6	19,7	16,6	14,6	16,1	14,7	13,1	12,9	12,7	15,0
30-44 ans	15,8	15,2	14,3	15,0	14,5	15,7	17,4	15,9	15,8	14,9
45-59 ans	15,8	12,6	11,7	12,5	12,7	13,4	13,5	13,1	12,2	13,9
60-74 ans	11,3	10,7	11,5	9,4	10,4	8,7	10,9	9,8	9,6	9,7
75 ans ou plus	9,8	9,0	10,1	9,5	11,3	9,8	9,9	9,1	7,5	8,2
Diplôme										
Supérieur à Bac+2	6,1	5,7	4,1	3,8	4,4	4,6	5,2	4,5	5,1	4,8
Bac+2 (DEUG, DUT, BTS...)	7,5	8,1	8,0	6,4	6,8	6,5	6,6	8,0	7,7	6,9
Bac ou brevet professionnel ou équivalent	12,4	12,3	10,8	12,2	10,1	8,9	12,2	9,6	10,9	10,0
CAP, BEP	15,1	13,7	13,2	12,6	13,9	13,7	12,9	14,1	13,5	15,0
BEPC, CEP sans diplôme	19,0	16,9	16,9	17,1	18,6	18,5	19,4	18,0	16,0	17,8
Situation vis-à-vis de l'emploi										
En emploi	11,6	10,9	10,5	10,9	10,6	10,9	10,6	10,5	10,8	10,3
Au chômage	53,0	50,7	45,9	47,7	52,3	49,1	46,2	48,1	40,5	46,8
Inactif	14,4	11,9	12,2	11,4	12,6	10,9	13,1	11,5	10,4	11,5
Niveau de vie										
1 ^{er} quintile	34,4	30,7	31,1	31,2	34,0	34,0	35,6	33,3	29,5	32,1
2 ^e quintile	19,3	19,2	16,3	17,0	15,9	15,9	17,6	16,0	15,8	16,1
3 ^e quintile	10,3	9,7	10,1	8,1	9,6	8,1	8,2	7,9	8,4	8,1
4 ^e quintile	5,0	4,5	4,0	4,4	3,3	3,6	3,3	3,5	4,3	4,4
5 ^e quintile	4,2	2,5	2,2	1,8	1,8	1,6	2,2	1,7	1,3	1,9

Champ : France métropolitaine.

Source : Insee, enquêtes Statistiques sur les revenus et les conditions de vie (SRCV), 2004 à 2013.

1.15 Composition familiale et niveau de vie

La vie en commun procure des économies d'échelle pour tous les membres du ménage, par exemple sur les biens d'équipement ménager et plus encore sur le logement. Le calcul du **niveau de vie** vise à en tenir compte en rapportant le **revenu disponible** au nombre d'**unités de consommation** (UC). On compte 1 UC pour le premier adulte du ménage, 0,5 UC pour toute personne supplémentaire de 14 ans ou plus et 0,3 UC pour tout enfant de moins de 14 ans. Ainsi, le niveau de vie d'une personne vivant dans un ménage disposant d'un revenu disponible de 1 000 euros s'élève à 1 000 euros si elle vit seule, à 667 euros si elle vit en couple ou si elle vit seule avec un enfant de 14 ans ou plus, ou encore à 476 euros si elle vit avec un conjoint et deux enfants de moins de 14 ans. Un ménage de deux personnes ayant un revenu deux fois supérieur à celui d'une personne vivant seule aura donc un meilleur niveau de vie.

Disposant en moyenne d'un niveau de vie de 28 070 euros annuels en 2013, qui correspond à un revenu disponible de 42 100 euros, les personnes vivant en couple sans enfant disposent du niveau de vie le plus élevé. Les personnes vivant seules ou au sein d'une famille monoparentale ont un niveau de vie plus faible en moyenne ; elles ne bénéficient ni des économies d'échelle procurées par la présence d'un second adulte ni du revenu que celui-ci est susceptible d'apporter.

Le niveau de vie diminue en moyenne quand le nombre d'enfants augmente, que le parent vive seul ou en couple. Lors de la naissance d'un enfant, deux facteurs jouent en sens opposés. D'un côté, l'enfant ne contribue pas directement aux ressources du ménage tout en augmentant les besoins de consommation (d'où l'augmentation du nombre d'UC). De l'autre, une naissance peut faire bénéficier de transferts (prestations familiales, quotient familial). Par ailleurs, le niveau de vie a tendance à décroître quand l'enfant grandit, les adolescents ayant des besoins plus importants (consommation courante, études...).

C'est pour refléter ces besoins croissants que l'on fait passer conventionnellement la contribution de l'enfant de 0,3 à 0,5 UC quand il atteint 14 ans. En moyenne, même si les prestations versées augmentent avec l'âge de l'enfant (majoration des allocations familiales lorsque l'enfant atteint 14 ans par exemple), et généralement aussi les autres revenus (surcroît de revenu induit par l'avancement en âge des apporteurs de ressources ou par l'accumulation d'une épargne au cours du temps), l'avancement en âge des enfants tend à aller de pair avec une diminution du niveau de vie.

À partir de deux enfants dans le ménage, les niveaux de vie des personnes sont nettement plus bas : 23 480 euros en moyenne pour celles vivant en couple avec deux enfants et 19 620 euros pour celles ayant trois enfants ou plus. Les familles monoparentales avec plusieurs enfants ont un niveau de vie annuel moyen inférieur de 37 % au niveau de vie moyen de l'ensemble de la population, malgré les droits supplémentaires et allocations spécifiques qui leur sont attribués. Ce sont principalement les familles plus nombreuses, surtout monoparentales, qui se concentrent dans le bas de l'échelle des niveaux de vie, et les couples sans enfant dans le haut. 17,0 % des couples sans enfant sont au-dessus du 9^e décile et 55,0 % au-dessus du 6^e. À l'inverse, 32,0 % des familles monoparentales avec deux enfants ou plus sont sous le 1^{er} décile des niveaux de vie et 53,5 % sous le 2^e décile.

En 2013, 32,6 % des personnes vivant au sein d'une famille monoparentale (1,9 million de personnes) sont confrontées à la **pauvreté monétaire**, une proportion 2,3 fois plus forte que dans l'ensemble de la population. Plus la famille est nombreuse, plus le risque qu'elle soit pauvre est élevé : 21,8 % des personnes vivant au sein d'une famille monoparentale comportant un seul enfant sont pauvres et 41,5 % lorsqu'elle comporte au moins deux enfants. ■

Définitions

Niveau de vie, revenu disponible, unités de consommation (UC), **déciles, pauvreté monétaire** : voir annexe Glossaire.

Pour en savoir plus

- « L'effet d'une naissance sur le niveau de vie des ménages », in *Les revenus et le patrimoine des ménages*, coll. « Insee Références », édition 2011.
- « La redistribution en 2007 et la réforme de l'impôt sur le revenu et de la prime pour l'emploi », in *France, portrait social*, coll. « Insee Références », édition 2008.

Composition familiale et niveau de vie 1.15

1. Revenu disponible et niveau de vie selon le type de ménage en 2013

en euros par an

	Revenu disponible moyen du ménage	Niveau de vie moyen des individus du ménage	Niveau de vie médian des individus du ménage	Part de la population (en %)
Personne seule sans enfant	21 390	21 390	18 250	15,7
Famille monoparentale avec un enfant	26 090	18 160	16 280	4,3
Famille monoparentale avec plus d'un enfant	28 660	14 590	13 030	5,3
Couple sans enfant	42 100	28 070	23 610	23,7
Couple avec un enfant	47 790	25 130	22 530	13,6
Couple avec deux enfants	52 580	23 480	20 970	20,4
Couple avec trois enfants ou plus	53 890	19 620	16 780	13,0
Autre type de ménage	41 300	20 720	17 720	4,1
Ensemble	35 950	23 150	20 000	100,0

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Lecture : en 2013, les couples avec un enfant ont en moyenne un revenu disponible de 47 790 euros. Les personnes vivant au sein de ce type de ménage ont un niveau de vie moyen de 25 130 euros ; elles représentent 13,6 % de la population.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2013.

2. Répartition des personnes par tranche de niveau de vie selon le type de ménage en 2013

en %

	Inférieur à D1	D1 à D2	D2 à D3	D3 à D4	D4 à D5	D5 à D6	D6 à D7	D7 à D8	D8 à D9	Supérieur à D9
Personne seule sans enfant	11,2	11,9	12,0	12,9	10,8	9,1	8,8	8,7	7,2	7,5
Famille monoparentale avec un enfant	15,2	17,3	14,6	11,8	10,6	8,5	6,6	6,0	5,8	3,4
Famille monoparentale avec plus d'un enfant	32,0	21,5	15,4	9,1	8,2	4,3	3,1	2,1	2,8	1,5
Couple sans enfant	4,0	5,8	7,2	8,2	9,0	10,7	11,7	11,7	14,6	17,0
Couple avec un enfant	5,8	6,0	7,7	8,3	10,0	11,1	12,5	14,2	12,8	11,6
Couple avec deux enfants	7,0	7,7	8,5	10,3	11,1	12,7	11,4	11,3	10,6	9,4
Couple avec trois enfants ou plus	16,4	14,6	12,9	11,1	9,4	7,7	8,0	6,9	6,4	6,6
Autre type de ménage	14,4	14,5	12,6	9,1	10,2	9,2	8,3	9,1	7,1	5,5
Ensemble	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Lecture : en 2013, 6 % des personnes vivant au sein d'un couple avec un enfant ont un niveau de vie compris entre le 1^{er} et le 2^e décile de la distribution des niveaux de vie de l'ensemble de la population.

Note : D1 à D9 sont les déciles de la distribution de niveaux de vie.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2013.

3. Pauvreté des personnes selon le type de ménage en 2013

	Pauvreté au seuil de 60 % de la médiane	
	Personnes pauvres (en milliers)	Taux de pauvreté (en %)
Personne seule sans enfant	1 502	15,4
Famille monoparentale avec un enfant	586	21,8
Famille monoparentale avec plus d'un enfant	1 350	41,5
Couple sans enfant	911	6,2
Couple avec un enfant	706	8,4
Couple avec deux enfants	1 264	10,0
Couple avec trois enfants ou plus	1 814	22,6
Autre type de ménage	515	20,4
Ensemble de la population	8 648	14,0

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2013.

1.16 Activité et niveau de vie

En 2013, les personnes actives (en **emploi** ou **chômeurs**) ont un **niveau de vie** supérieur de 7 % en moyenne à celui des **inactifs** (69 % des inactifs de 18 ans ou plus sont des retraités). Il s'élève à 24 530 euros, celui d'un inactif à 23 010 euros. Mais la situation d'une personne par rapport à l'emploi est déterminante : le niveau de vie moyen d'un chômeur est inférieur de 36 % à celui d'un actif occupé et de 30 % à celui d'un inactif. Les retraités ont un niveau de vie moyen de 24 630 euros par an, quasi identique à celui des actifs. Même si les retraites sont en moyenne plus faibles que les salaires, des revenus du patrimoine plus élevés compensent en partie cet écart. De plus, le nombre d'**unités de consommation** (UC) des ménages retraités est inférieur à celui des ménages actifs.

Les autres inactifs, dont les enfants et les étudiants vivant chez leurs parents, ont en moyenne un niveau de vie plus faible que les actifs parce qu'ils apportent peu ou pas de revenus au ménage, mais augmentent le nombre d'UC, diminuant ainsi le niveau de vie du ménage. Leur niveau de vie moyen est de 19 450 euros. Ce sont néanmoins les actifs au chômage qui disposent du niveau de vie le plus faible (16 170 euros).

Les personnes en emploi sont surreprésentées parmi la moitié de la population la plus aisée : 60,7 % d'entre elles sont au-dessus du niveau de vie médian contre 46,2 % des inactifs. Les chômeurs se concentrent dans le bas de l'échelle des niveaux de vie : 29,6 % des chômeurs appartiennent aux 10 % des personnes au niveau de vie le plus faible

(inférieur au 1^{er} **décile** de niveau de vie) et 17,8 % se situent entre le 1^{er} et le 2^e décile. Seulement 23,3 % d'entre eux disposent d'un niveau de vie supérieur à la médiane.

Les retraités sont seulement 4,4 % à avoir un niveau de vie inférieur au 1^{er} décile de niveau de vie. L'**allocation de solidarité aux personnes âgées** (Aspa), qui remplace le minimum vieillesse depuis janvier 2007, assure en effet un plancher minimum de revenu : elle est versée en complément des autres ressources des personnes âgées jusqu'à un seuil de revenu fixé annuellement par décret. Au 1^{er} avril 2013, le montant maximum de l'Aspa s'élève à 787 euros par mois pour une personne seule et à 1 222 euros par mois pour un couple. À l'autre extrémité de l'échelle des revenus, les retraités sont présents en proportion de leur poids dans la population. En effet, des revenus du patrimoine substantiels compensent le fait que le système de retraite induit des taux de remplacement moins élevés pour les hauts salaires.

La **pauvreté monétaire** touche moins les actifs que les inactifs : 10,5 % des personnes actives ont un niveau de vie inférieur au **seuil de pauvreté** alors que 14,8 % des inactifs sont dans cette situation. Parmi les actifs, le risque d'être pauvre est 4,9 fois moins élevé pour les personnes en emploi que pour les chômeurs (37,3 % sont concernés par la pauvreté monétaire). Toutefois, occuper un emploi ne met pas toujours à l'abri de la pauvreté : 1,9 millions de personnes ayant un emploi vivent en dessous du seuil de pauvreté. ■

Définitions

En emploi ou actif occupé au sens du BIT : personne âgée de 15 ans ou plus ayant travaillé (même une heure) au cours d'une semaine de référence, ou pourvue d'un emploi mais qui en est temporairement absente. Les apprentis et les stagiaires rémunérés effectuant un travail sont des actifs occupés.

Chômeur au sens du BIT : personne en âge de travailler (15 ans ou plus) qui répond simultanément à trois conditions : être sans emploi (c'est-à-dire ne pas avoir travaillé, même une heure) durant une semaine de référence, être disponible pour prendre un emploi dans les 15 jours et chercher activement un emploi ou en avoir trouvé un qui commence dans moins de 3 mois.

Inactif : personne qui n'est ni actif occupé ni chômeur : jeunes scolaires, étudiants, retraités, hommes et femmes au foyer, personnes en incapacité de travailler.

Seuil de pauvreté : égal à 60 % du niveau de vie médian de l'ensemble des personnes.

Niveau de vie, unités de consommation, allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa), **pauvreté monétaire, déciles** : voir *annexe Glossaire*.

Pour en savoir plus

- « Écarts de niveau de vie : l'impact du salaire horaire, du temps partiel et des durées d'emploi », in *Les revenus et le patrimoine des ménages*, coll. « Insee Références », édition 2011.
- « Crise économique, marché du travail et pauvreté », *Rapport de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale*, la Documentation française, 2011-2012.

Activité et niveau de vie 1.16

1. Niveau de vie selon l'activité en 2013

en euros

	Moyenne	Médiane
Actifs de 18 ans ou plus	24 530	21 500
Actifs occupés	25 450	22 210
Chômeurs	16 170	14 050
Inactifs de 18 ans ou plus	23 010	19 120
Retraités	24 630	20 590
Autres inactifs (dont étudiants)	19 450	15 570
Enfants de moins de 18 ans	20 560	18 140
Ensemble	23 150	20 000

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.
Sources : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2013.

2. Répartition des actifs et des inactifs selon la tranche de niveau de vie en 2013

en %

	Inférieur à D1	D1 à D2	D2 à D3	D3 à D4	D4 à D5	D5 à D6	D6 à D7	D7 à D8	D8 à D9	Supérieur à D9
Actifs de 18 ans ou plus	7,6	7,6	8,4	9,4	10,0	10,8	11,5	11,6	11,9	11,3
Actifs occupés	5,2	6,5	8,0	9,4	10,1	11,3	12,1	12,3	12,8	12,2
Chômeurs	29,6	17,8	11,6	9,4	8,2	6,3	5,9	4,5	3,5	3,1
Inactifs de 18 ans ou plus	10,4	11,5	11,2	10,7	10,1	9,1	8,5	9,1	9,1	10,4
Retraités	4,4	9,7	10,8	11,3	11,3	10,2	9,8	10,5	10,5	11,5
Autres inactifs (dont étudiants)	23,5	15,5	12,0	9,2	7,3	6,7	5,7	6,0	6,0	8,1
Enfants de moins de 18 ans	14,3	12,7	11,6	10,3	9,9	9,7	9,1	8,2	7,5	6,7
Ensemble	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.
Lecture : en 2013, 7,6 % des actifs de 18 ans ou plus ont un niveau de vie compris entre le 1^{er} et le 2^e décile de la distribution des niveaux de vie de l'ensemble de la population.

Note : D1 à D9 sont les déciles de la distribution des niveaux de vie ; D5 est la médiane.

Sources : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2013.

3. Pauvreté des personnes selon l'activité en 2013

	Ensemble des personnes (en milliers)	Pauvreté au seuil de 60 % de la médiane	
		Personnes pauvres (en milliers)	Taux de pauvreté (en %)
Actifs de 18 ans ou plus	28 135	2 968	10,5
Actifs occupés	25 348	1 927	7,6
Chômeurs	2 787	1 041	37,3
Inactifs de 18 ans ou plus	19 928	2 954	14,8
Retraités	13 708	1 078	7,9
Autres inactifs (dont étudiants)	6 220	1 876	30,1
Enfants de moins de 18 ans	13 887	2 726	19,6
Ensemble	61 949	8 648	14,0

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.
Sources : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2013.

1.17 Âge et niveau de vie

En 2013, les personnes de 18 à 24 ans (hors étudiants vivant seuls ou avec d'autres étudiants), dépendant souvent financièrement de leur(s) parent(s), ont le **niveau de vie** moyen le plus faible parmi les adultes (19 730 euros annuels). Elles apportent souvent peu de revenus au ménage tout en représentant une charge supplémentaire, ce qui explique en partie leur faible niveau de vie puisque celui-ci est identique pour tous les membres du ménage. Seulement 25 % d'entre elles ont accédé à un logement personnel où elles vivent seules ou avec un conjoint, mais sans **enfant** dans 78 % des cas. Leur niveau de vie plus faible s'explique alors par des revenus d'activité bien inférieurs à l'ensemble de la population adulte. Leur **taux de pauvreté** est le plus élevé : 22,9 % des 18-24 ans vivent sous le **seuil de pauvreté**.

Les 25-29 ans sont 81 % à avoir leur propre logement. Leurs revenus d'activité leur assurent des niveaux de vie nettement supérieurs aux plus jeunes et plus concentrés autour de la moyenne. De fait, leur taux de pauvreté, même s'il reste relativement élevé, est inférieur de 10 points à celui des 18-24 ans.

72 % des 30 à 39 ans vivent dans un ménage avec enfant(s). Le niveau de vie moyen annuel des 30-39 ans est supérieur de 7 % à celui des 25-29 ans (+ 4 % en médiane). La charge d'enfants, plus fréquente, est compensée par des revenus d'activité plus élevés que ceux des personnes plus jeunes et des transferts sociaux et fiscaux plus importants, en particulier les aides liées à la famille (allocations familiales et logement, quotient familial).

Les 40-49 ans bénéficient des revenus d'activité les plus élevés. Mais c'est chez eux que l'on rencontre le plus de familles nombreuses (plus du tiers des ménages avec trois enfants ou plus), d'où un taux de pauvreté de 13,6 %, plus élevé que chez les 30-39 ans (12,3 %).

Entre 50 et 64 ans, du fait du départ des enfants (66 % n'ont plus d'enfant à charge) ou de leur âge plus élevé, les transferts sociaux sont

plus réduits. Les revenus d'activité sont également moindres en masse, mais ils sont complétés par davantage de pensions et retraites et de revenus du patrimoine. Au final, les ménages étant de plus petite taille, leurs niveaux de vie sont les plus élevés (26 680 euros en moyenne) et leur taux de pauvreté figure parmi les plus bas des adultes, à 11,4 %. Ils sont 15,9 % à se trouver au-delà du 9^e **décile** de niveau de vie.

À partir de 65 ans, le niveau de vie diminue en raison du nombre croissant de personnes seules aux grands âges et des moindres droits à la retraite dans les générations les plus anciennes qui n'ont pas de carrière complète. Malgré un niveau de vie beaucoup plus faible en moyenne que pour les personnes de 50 à 64 ans, le taux de pauvreté des 65 ans ou plus est plus faible de 4 points que les 50 à 64 ans, notamment grâce aux garanties de revenus pour les personnes âgées.

La génération d'appartenance a également une influence sur les niveaux de vie. Le niveau de vie de chaque génération quinquennale née entre la fin des années 1930 et la fin des années 1940 est nettement supérieur à celui de la génération précédente sauf en fin de période. En revanche, les niveaux de vie sont plus proches pour les générations nées dans les années 1950, en raison d'une situation économique difficile à leur entrée sur le marché du travail, qui s'est prolongée jusqu'au milieu des années 1980. À partir de la fin des années 1980 jusqu'au début des années 2000, la croissance a permis à chaque génération de disposer d'un niveau de vie supérieur à la précédente au même âge, notamment pour les générations nées dans les années 1960 et 1970. Cependant, depuis la grande récession, le niveau de vie moyen des actifs a stagné puis a connu un repli ces deux dernières années, si bien que cet avantage s'est réduit et qu'en toute fin de période chaque génération encore en activité bénéficie d'un niveau de vie non plus supérieur, mais comparable à celui de la génération qui la précède de cinq ans. ■

Définitions

Niveau de vie, enfant, taux de pauvreté, seuil de pauvreté, déciles : voir annexe *Glossaire*.

Pour en savoir plus

- « Inégalités de niveau de vie et pauvreté entre 1996 et 2009 », in *Les revenus et le patrimoine des ménages*, coll. « Insee Références », édition 2011.
- « Les inégalités entre générations depuis la baby-boom », in *L'économie française*, coll. « Insee Références », édition 2011.
- « Niveau de vie par âge et génération entre 1996 et 2005 », in *Les revenus et le patrimoine des ménages*, coll. « Insee Références », édition 2010.

1. Niveau de vie et taux de pauvreté des personnes de 18 ans ou plus en 2013

	Répartition dans l'ensemble de la population (en %)	Niveau de vie (en euros par an)		Taux de pauvreté ¹ (en %)
		Moyenne	Médiane	
18 à 24 ans	9,9	19 730	17 590	22,9
25 à 29 ans	7,8	21 060	19 980	13,2
30 à 39 ans	16,3	22 630	20 790	12,3
40 à 49 ans	18,1	23 050	20 120	13,6
50 à 64 ans	25,3	26 680	22 520	11,4
65 ans ou plus	22,6	25 160	20 470	7,4
Ensemble des 18 ans ou plus	100,0	23 900	20 590	12,3

1. La pauvreté est définie au seuil de 60 % de la médiane des niveaux de vie.

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2013.

2. Répartition des personnes de 18 ans ou plus selon la tranche de niveau de vie en 2013

	en %									
	Inférieur à D1	D1 à D2	D2 à D3	D3 à D4	D4 à D5	D5 à D6	D6 à D7	D7 à D8	D8 à D9	Supérieur à D9
18 à 24 ans	17,9	12,1	10,8	10,5	10,0	8,9	8,3	7,7	7,2	6,6
25 à 29 ans	9,6	9,4	10,3	10,2	10,6	12,5	11,6	10,9	10,6	4,3
30 à 39 ans	8,9	8,4	9,5	9,8	9,7	11,8	12,4	11,0	10,7	7,8
40 à 49 ans	9,9	9,8	9,1	9,9	10,3	10,0	10,4	10,3	10,1	10,2
50 à 64 ans	8,3	7,9	7,8	7,9	8,5	8,9	10,0	11,7	13,1	15,9
65 ans ou plus	4,0	9,5	11,1	11,9	11,5	10,0	9,4	10,1	10,1	12,4
Ensemble des 18 ans ou plus	8,8	9,2	9,6	9,9	10,0	10,1	10,3	10,5	10,7	10,9
Ensemble	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0

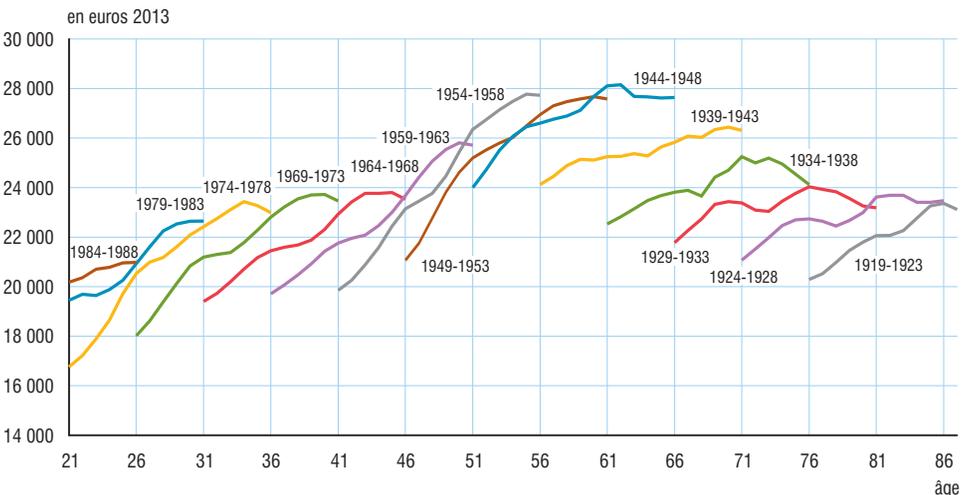
Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Lecture : 17,9 % des 18-24 ans vivent avec un niveau de vie inférieur au premier décile.

Note : D1 à D9 sont les déciles de la distribution des niveaux de vie de l'ensemble des personnes de tous âges (y compris celles de moins de 18 ans).

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2013.

3. Niveau de vie par génération suivant l'âge moyen de la génération de 1996 à 2013



Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Lecture : les personnes nées entre 1944 et 1948, disposent à 61 ans en moyenne (60 à 62 ans) d'un niveau de vie moyen de 28 110 euros.

Sources : Insee-DGI, enquête Revenus fiscaux et sociaux rétrospectives de 1996 à 2004 ; Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2005 à 2013.

1.18 Niveau de vie et pauvreté des enfants

Le **niveau de vie** moyen des **enfants** de moins de 18 ans s'élève en 2013 à 20 560 euros par an, soit 88,8 % du niveau de vie moyen de l'ensemble de la population. Ceci signifie que le niveau de vie des ménages comprenant des enfants est inférieur à la moyenne, puisque par définition, le niveau de vie d'un enfant correspond à celui des personnes du ménage dans lequel il vit.

D'un point de vue monétaire, un enfant entraîne un coût financier alors qu'il ne contribue pas directement aux ressources du ménage : avant prestations et impôts directs, le niveau de vie des familles est donc inférieur à celui des ménages sans enfant. De plus, dans les familles nombreuses, les adultes ont en moyenne des revenus d'activité plus faibles. La naissance d'un enfant peut entraîner une modification du comportement d'activité d'un ou des parents pour en assurer la garde, que ce soit pour se consacrer plus à l'enfant, pour des raisons financières ou pour des raisons organisationnelles. Le recours au temps partiel ou même l'arrêt de l'activité d'un des deux conjoints peut ainsi faire diminuer les revenus du ménage.

Bien que les transferts sociaux, notamment par le biais des prestations familiales et du quotient familial, atténuent sensiblement les différences de revenus d'activité entre ménages sans et avec enfant(s), ces derniers sont plus exposés à la pauvreté. En 2013, 19,6 % des personnes de moins de 18 ans sont pauvres, contre 14,0 % pour la population globale. 2,7 millions d'enfants vivent dans des ménages dont le niveau de vie est inférieur au **seuil de pauvreté**. À partir de l'adolescence, le **taux de pauvreté** des moins de 18 ans augmente avec l'âge : les 15-17 ans sont ainsi 21,6 % à être touchés par la pauvreté. La prévalence plus

forte de la pauvreté à partir de 15 ans s'explique essentiellement par l'échelle d'équivalence utilisée (0,3 ou 0,5 **unité de consommation** selon que l'enfant a moins ou plus de 14 ans), qui reflète la croissance des besoins et des coûts liés aux enfants avec l'âge.

Les enfants les plus jeunes ont moins souvent des frères et sœurs qui habitent avec eux. Ils font partie de ménages ayant moins de charges de famille. Ils vivent aussi plus souvent avec leurs deux parents et donc dans des ménages disposant davantage d'apporteurs de ressources : seuls 10,3 % des moins de cinq ans vivent dans une famille monoparentale, contre 22,0 % des 12-17 ans. Cependant leurs parents sont souvent plus jeunes et ont donc des revenus plus faibles ce qui explique que le taux de pauvreté des enfants les plus jeunes soient légèrement plus élevé que celui des enfants âgés de 6 à 11 ans.

Les enfants vivant avec un frère ou une sœur ont un niveau de vie proche en moyenne de celui des enfants uniques (ou restés seul enfant au foyer parental). Dès qu'un 3^e enfant est présent dans le ménage, le risque de pauvreté augmente significativement et il croît avec la taille de la fratrie. La proportion d'enfants pauvres passe de 22,0 % pour ceux qui vivent avec deux frères ou sœurs à 57,1 % à partir de quatre frères et sœurs. Plus de la moitié des enfants pauvres vit avec au moins deux frères ou sœurs de moins de 25 ans.

Le risque de pauvreté des enfants dépend surtout de la situation de leurs parents vis-à-vis du marché du travail. Ce sont dans les ménages inactifs ou touchés par le chômage que la pauvreté des enfants est la plus fréquente : le taux de pauvreté est de 24,5 % lorsqu'un seul des parents est en emploi et atteint 78,1 % lorsque le parent est seul et au chômage ou inactif. ■

Définitions

Enfants : il s'agit ici des personnes de moins de 18 ans, avec ou sans lien de parenté avec la personne de référence du ménage.

Niveau de vie, taux de pauvreté, seuil de pauvreté, unités de consommation : voir *annexe Glossaire*.

Pour en savoir plus

- « Inégalités de niveau de vie et pauvreté », in *Les revenus et le patrimoine des ménages*, coll. « Insee Références », édition 2013.
- « L'effet d'une naissance dans un ménage sur son niveau de vie » in *Revenus et patrimoine des ménages*, coll. « Insee Références », édition 2011.
- « L'incidence du système de prélèvements et de transferts sociaux sur le niveau de vie des familles en 2004 : une approche par micro-simulation », *Études et Résultats* n° 408, Insee, juin 2005.
- « Les enfants pauvres : une autre image de la pauvreté ? », *Document de travail de la DSDS* n° 0304, Insee, 2003.

Niveau de vie et pauvreté des enfants 1.18

1. Niveau de vie moyen des enfants et des adultes en 2013

	Montant annuel (en euros)	En proportion de la moyenne de l'ensemble de la population (en %)
Enfants de moins de 18 ans	20 560	88,8
Adultes de 18 à 64 ans	23 530	101,6
Adultes de 65 ans ou plus	25 160	108,7
Ensemble de la population	23 150	100,0

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Lecture : en 2013, le niveau de vie moyen des enfants de moins de 18 ans s'élève à 20 560 euros annuels, soit 88,8 % du niveau de vie moyen de l'ensemble de la population.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2013.

2. Pauvreté des enfants selon l'âge en 2013

	Taux de pauvreté à 60 % (en %)	Nombre de personnes pauvres (en milliers)
Moins de 3 ans	19,0	415
De 3 à 5 ans	19,9	502
De 6 à 8 ans	19,5	450
De 9 à 11 ans	18,4	422
De 12 à 14 ans	19,3	461
De 15 à 17 ans	21,6	476
Ensemble des enfants	19,6	2 726
Adultes de 18 à 64 ans	13,8	5 120
Adultes de 65 ans ou plus	7,4	802
Ensemble de la population	14,0	8 648

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Note : la pauvreté est définie au seuil de 60 % de la médiane des niveaux de vie de l'ensemble de la population de tous âges.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2013.

3. Niveau de vie et pauvreté des enfants selon le nombre de frères et sœurs en 2013

Nombre de frères et sœurs de 25 ans présents dans le ménage	Niveau de vie moyen (en euros par an)	Taux de pauvreté à 60 % (en %)	Nombre d'enfants pauvres (en milliers)
0	21 780	14,1	370
1	21 840	14,7	933
2	19 990	22,0	750
3	14 830	37,7	395
4 ou plus	13 480	57,1	278
Ensemble	20 560	19,6	2 726

Champ : France métropolitaine, personnes de moins de 18 ans vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Note : la pauvreté est définie au seuil de 60 % de la médiane des niveaux de vie de l'ensemble de la population de tous âges.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2013.

4. Niveau de vie et pauvreté des enfants selon l'activité des parents en 2013

Situation des parents vis-à-vis du marché du travail	Niveau de vie moyen (en euros par an)	Taux de pauvreté à 60 %	Répartition des enfants	
			pauvres	non pauvres
Parents en couple	21 890	14,8	60,2	84,4
Deux parents en emploi	24 850	4,8	12,7	61,9
Un parent en emploi, un parent au chômage ou inactif	17 580	24,5	27,8	20,9
Aucun des parents en emploi (chômeur ou inactif)	10 460	74,3	19,6	1,7
Parent isolé	14 630	39,6	33,3	12,4
En emploi	16 690	21,3	12,1	10,9
Chômeur ou inactif	10 310	78,1	21,2	1,5
Autres types de ménages	18 350	33,4	6,5	3,2
Ensemble	20 560	19,6	100,0	100,0

Champ : France métropolitaine, personnes de moins de 18 ans vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Lecture : les enfants vivant avec leurs deux parents en emploi disposent d'un niveau de vie moyen de 24 850 euros. 4,8 % d'entre eux sont pauvres. 12,7 % des enfants pauvres vivent dans cette configuration familiale, contre 61,9 % des enfants non pauvres.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2013.

1.19 Niveau de vie et pauvreté des personnes âgées

En 2013, le **niveau de vie** moyen des personnes de 65 ans et plus (hors les personnes qui vivent en institutions, maisons de retraite, hôpitaux de long séjour, etc.) est de 25 160 euros par an. Le niveau de vie est plus faible aux grands âges : les personnes de 75 ans ou plus disposent de 2 150 euros de moins par an que celles de la tranche d'âge 70-74 ans, et 3 450 euros de moins que les 65-69 ans. De ce fait, alors que globalement 7,4 % des personnes âgées de 65 ans ou plus sont pauvres (soit 802 000 personnes), le **taux de pauvreté** atteint 8,9 % pour les personnes de 75 ans ou plus. Ce taux est de 6,0 % pour les personnes de 70 à 74 ans et de 5,9 % pour les personnes de 65 à 74 ans.

Le taux de pauvreté des personnes âgées est plus faible que celui de l'ensemble de la population. Cependant, ces personnes âgées sont relativement plus nombreuses dans la moitié de la population la plus modeste en termes de niveau de vie. Ainsi, les personnes âgées sont plus présentes entre les 2^e et 5^e **déciles** de la distribution des niveaux de vie. Elles constituent environ 20 % de cette population, soit trois points de plus que leur part dans l'ensemble de la population.

Ces chiffres traduisent la situation relative un peu plus défavorable des personnes de 75 ans et plus vivant hors institution : 53,4 % ont un niveau de vie inférieur au niveau de vie médian, contre 45,6 % pour la tranche d'âge des 70-74 ans et 41,2 % pour celle des 65-69 ans. Cette situation s'explique par des droits moindres pour les générations plus anciennes, en

raison de carrières incomplètes, c'est-à-dire d'une durée plus courte de cotisations validées par les régimes d'assurance-vieillesse, et par une proportion plus importante de veuves ne bénéficiant que d'une pension de réversion. De fait, 45 % des personnes de 75 ans et plus vivent seules et près de 79 % de ces personnes seules sont des femmes, qui font partie de générations pour lesquelles l'activité féminine était moins répandue.

Les seniors sont également surreprésentés parmi les 5 % des personnes les plus aisées, les 65 ans ou plus constituant 23,7 % de cette population. Cette surreprésentation est plus marquée (25,2 %) dès lors que l'on tient compte de l'avantage d'être propriétaire de son logement dans la mesure du niveau de vie, en rajoutant au revenu un loyer imputé pour les ménages propriétaires occupant leur logement. En effet, les personnes âgées sont plus souvent propriétaires que le restant de la population. La prise en compte de ces loyers conduit en outre à réduire la part des seniors parmi les personnes pauvres.

En moyenne, 4,6 % des personnes âgées de 65 ans ou plus vivent dans un ménage dont au moins l'un des membres bénéficie du **minimum vieillesse** ou de l'**allocation de solidarité aux personnes âgées** (Aspa), qui a remplacé en 2007 les diverses allocations constitutives du minimum vieillesse. En dessous du 1^{er} décile de niveau de vie, 37,4 % des personnes âgées vivent dans un ménage bénéficiaire de l'une de ces prestations et 17,5 % entre le 1^{er} et le 2^e décile. ■

Définitions

Niveau de vie : revenu disponible du ménage rapporté au nombre d'unités de consommation (UC). Le niveau de vie est donc le même pour toutes les personnes d'un même ménage.

Minimum vieillesse : seuil de revenus garanti aux personnes âgées de plus de 65 ans (ou l'âge minimum de départ à la retraite en cas d'inaptitude au travail) sans contrepartie de cotisation.

Allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa) : allocation différentielle unique versée aux retraités ayant de faibles revenus pour leur garantir le minimum vieillesse. Elle remplace les diverses allocations destinées à préserver les revenus des personnes âgées au moins au niveau du minimum vieillesse depuis janvier 2007. Au 1^{er} avril 2013, le minimum vieillesse s'élève à 787 euros par mois pour une personne seule et 1 222 euros par mois pour un couple.

Taux de pauvreté, seuil de pauvreté, déciles : voir annexe *Glossaire*.

Pour en savoir plus

- « Revenus minima garantis : la moitié des bénéficiaires vivent avec moins de 920 euros par mois en 2012 », *Études et Résultats* n° 921, Drees, juin 2015.
- « Les allocataires de minima sociaux en 2008 », *Études et Résultats* n° 801, Drees, mai 2012.
- « Inégalités de niveau de vie et pauvreté de 1996 à 2008 », in *Les revenus et le patrimoine des ménages*, coll. « Insee Références », édition 2011.

Niveau de vie et pauvreté des personnes âgées 1.19

1. Niveau de vie moyen et pauvreté des personnes âgées en 2013

	Niveau de vie moyen (en euros par an)	Taux de pauvreté (en %)	Nombre de personnes pauvres (en milliers)
De 65 à 69 ans	27 110	5,9	194
De 70 à 74 ans	25 810	6,0	138
75 ans ou plus	23 660	8,9	470
Ensemble des personnes âgées	25 160	7,4	802

Champ : France métropolitaine, personnes âgées de 65 ou plus vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante. Les personnes vivant en communauté sont exclues du champ.

Note : la pauvreté est définie au seuil de 60 % de la médiane des niveaux de vie de l'ensemble de la population de tous âges.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2013.

2. Proportion de personnes âgées dans chaque tranche de niveau de vie en 2013

en %

Tranche de niveau de vie	Part de personnes de 65 ans ou plus	Part des bénéficiaires du minimum vieillesse ou de l'Aspa parmi les personnes âgées de 65 ans ou plus
Inférieur à D1	7,1	37,4
D1 à D2	16,7	17,5
D2 à D3	19,5	4,3
D3 à D4	20,9	3,6
D4 à D5	20,3	2,3
D5 à D6	17,6	1,3
D6 à D7	16,5	0,6
D7 à D8	17,7	0,2
D8 à D9	17,7	0,2
D9 à C95	19,9	0,5
Supérieur à C95	23,7	0,1
Ensemble de la population	17,6	4,6

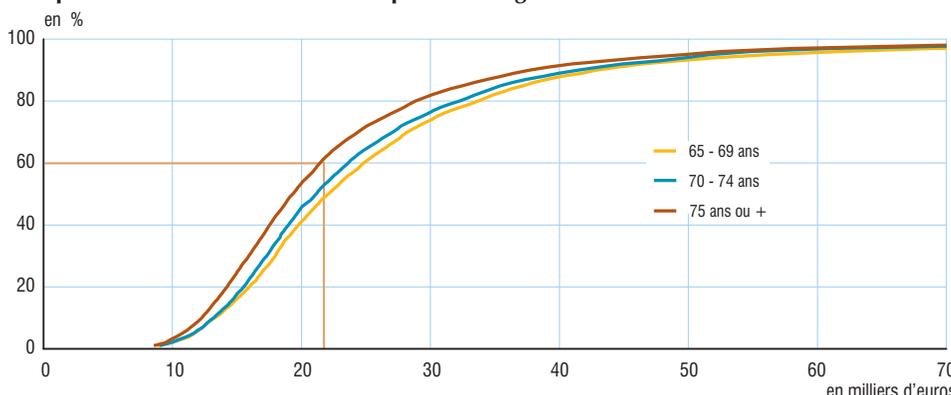
Champ : France métropolitaine, personnes âgées de 65 ou plus vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante. Les personnes vivant en communauté sont exclues du champ.

Lecture : parmi les 10 % des personnes ayant le plus faible niveau de vie, 7,1 % sont des personnes âgées de 65 ans ou plus, et 37,4 % d'entre elles vivent dans un ménage bénéficiaire du minimum vieillesse ou de l'allocation de solidarité aux personnes âgées.

Note : D1 à D9 sont les déciles et C95 est le 95^e centile de la distribution des niveaux de vie de l'ensemble de la population.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2013.

3. Répartition des niveaux de vie des personnes âgées en 2013



Champ : France métropolitaine, personnes âgées de 65 ou plus vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante. Les personnes vivant en communauté sont exclues du champ.

Lecture : en 2013, 60 % des personnes de 75 ans ou plus ont un niveau de vie annuel inférieur à 21 443 euros.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2013.

1.20 Revenu disponible et niveau de vie par sexe

En 2013, les femmes en activité perçoivent des **revenus individuels** inférieurs en moyenne de 28 % à ceux des hommes dans la même situation. Ces revenus individuels, de l'ordre de 64 % des revenus masculins pour les plus bas revenus, se rapprochent de ceux des hommes à partir des tranches de revenus médianes, pour se stabiliser autour de 80 % des revenus masculins. Ils s'en éloignent de nouveau pour les plus hauts revenus. Le 9^e **décile** des revenus des femmes est ainsi inférieur de 28 % à celui des hommes. Les écarts de revenus entre les femmes sont plus élevés qu'entre les hommes (rapport interdécile de 9,1 contre 8,0 pour les hommes). La dispersion des revenus féminins est particulièrement marquée dans la première moitié de la distribution, étant près de 1,3 fois plus forte que pour les hommes (à l'aune du ratio D5/D1).

Ces différences résultent en partie des durées de travail des femmes, en moyenne plus courtes : le temps partiel concerne 32 % des femmes en emploi, contre 7 % des hommes. Mais les femmes ont également un salaire horaire plus faible que celui des hommes, ce qui renvoie à d'autres types de facteurs explicatifs même s'ils restent partiels, tels que l'expérience professionnelle ou les interruptions de carrière par exemple.

Les femmes retraitées ont également des revenus individuels inférieurs à ceux des hommes retraités : 32 % en moyenne et même 56 % pour le 1^{er} décile des revenus. Les femmes actuellement à la retraite ont cotisé en moyenne moins d'années que les hommes et sur des salaires plus faibles. De fait, la retraite nette moyenne d'une femme est inférieure de 31 % à celle d'un homme.

Définitions

Revenu individuel : comprend les traitements et salaires, les indemnités chômage, les retraites, les pensions alimentaires et les revenus d'indépendants. Ils sont nets de CSG et CRDS.

Niveau de vie : revenu disponible du ménage rapporté au nombre d'unités de consommation. Le niveau de vie est donc le même pour toutes les personnes d'un même ménage.

Déciles : voir *annexe Glossaire*.

Pour en savoir plus

- « Partage des revenus et du pouvoir de décision dans les couples : un panorama européen », in *France, portrait social*, coll. « Insee Références », édition 2015.
- « Entre 1995 et 2011, le revenu salarial moyen augmente de + 0,7 % en moyenne par an en euros constants : + 0,8 % dans le privé contre + 0,3 % dans le public », in *France, portrait social*, coll. « Insee Références », édition 2013.
- « Le revenu salarial des femmes reste inférieur à celui des hommes », *Insee Première* n° 1436, mars 2013.
- *Femmes et hommes - Regards sur la parité*, coll. « Insee Références », édition 2012.
- « La mise en commun des revenus dans les couples », *Insee Première* n° 1409, juillet 2012.

En passant du revenu individuel au **niveau de vie**, les différences entre hommes et femmes s'atténuent beaucoup, car la faiblesse des revenus individuels peut alors être compensée par les revenus du conjoint ou les revenus du ménage (revenus du patrimoine, prestations sociales). Les hommes et femmes de moins de 65 ans vivant seuls ont des niveaux de vie proches quand ils sont dans la même situation d'activité. En revanche, les écarts de niveau de vie entre hommes et femmes sont importants parmi les familles monoparentales : le niveau de vie moyen des mères isolées représente 81 % de celui des pères isolés.

Les différences de niveau de vie se répercutent directement sur les taux de pauvreté. Les femmes ont plus fréquemment que les hommes un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté (14,3 % contre 13,6 %). Les femmes sont plus touchées par la pauvreté pour toutes les tranches d'âge, sauf chez les moins de 18 ans où les taux de pauvreté sont égaux (19,6 %) et entre 65 et 74 ans où le taux de pauvreté est de 5,7 % pour les femmes contre 6,2 % pour les hommes. Entre 18 et 49 ans, les écarts de taux de pauvreté sont compris entre 1,5 et 3,2 points. Ces différences s'expliquent principalement par un nombre plus important de mères isolées qui ont des taux de pauvreté très élevés (27,8 % quand elles sont actives et jusqu'à 66,4 % quand elles sont inactives). À partir de 75 ans, le risque de pauvreté est plus important chez les femmes (9,8 % contre 7,6 % pour les hommes). La perte du conjoint entraîne souvent une dégradation de la situation financière, en particulier pour les anciennes générations au sein desquelles l'activité féminine était moins répandue ; beaucoup de femmes ne touchent alors qu'une pension de réversion. ■

Revenu disponible et niveau de vie par sexe 1.20

1. Distribution des revenus individuels annuels nets selon le sexe en 2013

	Actifs			Retraités		
	Revenu individuel annuel net (en euros)		Rapport F/H	Revenu individuel annuel net (en euros)		Rapport F/H
	Femmes	Hommes		Femmes	Hommes	
D1	3 680	5 780	0,64	4 450	10 120	0,44
D2	9 100	13 230	0,69	7 780	12 970	0,60
D3	12 720	16 700	0,76	9 900	15 450	0,64
D4	15 440	19 250	0,80	11 930	17 500	0,68
D5 (médiane)	17 570	21 640	0,81	14 080	19 700	0,71
D6	19 720	24 640	0,80	16 240	21 970	0,74
D7	22 510	28 500	0,79	18 620	24 990	0,75
D8	26 420	34 460	0,77	21 910	29 100	0,75
D9	33 400	46 410	0,72	27 200	37 300	0,73
95 ^e centile	40 970	62 440	0,66	32 340	47 410	0,68
D9/D1 (rapport interdécile)	9,1	8,0	///	6,1	3,7	///
D5/D1	4,8	3,7	///	3,2	1,9	///
D9/D5	1,9	2,1	///	1,9	1,9	///
Revenu annuel net moyen	19 110	26 500	0,72	15 420	22 590	0,68

Champ : France métropolitaine, actifs ou retraités appartenant à un ménage dont la personne de référence n'est pas étudiante, et dont le revenu déclaré est positif ou nul.

Lecture : les 10 % de femmes actives les moins bien rémunérées perçoivent un revenu individuel net inférieur à 3 680 euros par an.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2013.

2. Pauvreté selon l'âge et le sexe en 2013

	Femmes		Hommes	
	Personnes pauvres (en milliers)	Taux de pauvreté (en %)	Personnes pauvres (en milliers)	Taux de pauvreté (en %)
Moins de 18 ans	1 330	19,6	1 396	19,6
18 à 24 ans	585	24,5	503	21,3
25 à 29 ans	272	14,3	220	12,0
30 à 39 ans	544	13,7	421	10,9
40 à 49 ans	633	14,4	551	12,9
50 à 64 ans	730	11,6	661	11,3
65 à 74 ans	169	5,7	163	6,2
75 ans ou plus	313	9,8	157	7,6
Ensemble	4 576	14,3	4 072	13,6

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont la personne de référence n'est pas étudiante, et dont le revenu déclaré est positif ou nul.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2013.

3. Pauvreté et niveau de vie selon le type de ménage en 2013

	Nombre de personnes pauvres (en millions)	Taux de pauvreté (en %)	Niveau de vie annuel moyen (en euros)
La personne de référence du ménage a moins de 65 ans	7,7	15,5	22 670
Personne seule	1,1	18,4	20 820
Homme actif	0,2	29,7	16 140
Femme active	0,4	15,7	22 440
Homme inactif	0,2	31,3	16 790
Femme inactif	0,3	13,6	21 680
Famille monoparentale	1,9	34,5	15 640
Père	0,3	27,5	18 470
Mère inactif	0,6	66,4	11 580
Mère active	1,0	27,8	15 970
Couple	4,3	11,7	24 170
Couple d'inactifs avec ou sans enfant(s)	0,6	26,7	20 900
Homme inactif - femme active avec ou sans enfant(s)	0,3	12,6	22 600
Homme actif - femme inactif avec ou sans enfant(s)	1,7	27,7	20 280
Couple d'actifs avec ou sans enfant(s)	1,7	6,4	25 540
Ménage complexe	0,5	23,4	19 900
La personne de référence du ménage a 65 ans ou plus	0,9	7,8	25 120
Personne seule	0,4	11,1	22 200
Homme	0,1	10,8	23 900
Femme	0,3	11,3	21 610
Couple	0,4	6,1	26 890
Autres (famille monoparentale et ménage complexe)¹	0,1	7,3	23 740
Ensemble	8,6	14,0	23 150
Hommes	4,1	13,6	23 490
Femmes	4,6	14,3	22 830

1. Les deux catégories ont été regroupées en raison des faibles effectifs de l'échantillon.

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Note : sont considérés comme enfants, les enfants célibataires de la personne de référence ou de son conjoint sans limite d'âge. La pauvreté est définie au seuil de 60 % de la médiane des niveaux de vie. Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2013.

1.21 Niveau de vie par catégorie socioprofessionnelle

Les personnes exerçant un emploi de cadre ou une profession intellectuelle supérieure, en particulier une profession libérale, disposent du **niveau de vie** moyen le plus élevé, 37 040 euros par an en 2013, soit près de deux fois celui des ouvriers ou des employés. Le niveau de vie annuel moyen des retraités est de 24 630 euros. Même si le montant des retraites est en moyenne plus faible que celui des salaires, la détention d'un patrimoine plus élevé, combinée à des charges familiales plus faibles, leur permet d'avoir un niveau de vie moyen supérieur de 4 % à celui de l'ensemble de la population.

Au sein des catégories socioprofessionnelles (CS), les inégalités sont les plus fortes chez les indépendants (agriculteurs, artisans, commerçants et chefs d'entreprise) pour lesquels le **rapport interdécile** (D9/D1) s'élève à 5,9 (contre 3,4 pour l'ensemble) : les 10 % les plus modestes ont un niveau de vie inférieur à 7 980 euros par an et les 10 % les plus aisés un niveau de vie supérieur à 46 880 euros. En comparaison, le rapport interdécile est de 3,1 chez les cadres et les professions intellectuelles supérieures, les 10 % les plus aisés ayant un niveau de vie supérieur à 57 990 euros tandis que le niveau de vie des plus modestes est inférieur à 18 770 euros. Il est moins important (de l'ordre de 2,6) pour les ouvriers, les employés et les professions intermédiaires.

Les indépendants sont surreprésentés aux extrémités de la distribution des niveaux de vie. En effet, 18,0 % d'entre eux disposent d'un niveau de vie inférieur au 1^{er} **décile** et 15,6 % se situent au-dessus du dernier décile. Pour 87,8 % des cadres et professions intellectuelles supérieures, le niveau de vie est supérieur à la médiane avec une forte concentration au-delà du 8^e décile : 59,5 % d'entre eux font partie des 20 % des personnes les plus aisées. En revanche, 61,7 % des

ouvriers ont un niveau de vie inférieur à la médiane.

Seules 33,0 % des personnes de 15 ans ou plus sans activité professionnelle ont un niveau de vie supérieur à la médiane. Ces personnes sont les plus exposées à la pauvreté, avec 28,9 % de personnes pauvres. Les taux de pauvreté des ouvriers (15,0 %) et des employés (11,2 %) sont plus proches de la moyenne des 15 ans ou plus (12,7 %). À l'opposé, seuls 3,7 % des cadres et des personnes exerçant une profession intellectuelle supérieure sont pauvres.

Les différences de niveau de vie entre catégories socioprofessionnelles s'expliquent pour l'essentiel par des différences de niveau de revenus d'activité et de patrimoine. Le système fiscal-social vient cependant les atténuer. Pour les ménages dont la personne de référence est ouvrier ou employé, le revenu disponible se compose ainsi pour environ 10 % de transferts sociaux (allocations familiales, logement, minima sociaux), contre 5,6 % pour l'ensemble des ménages. Ces prestations constituent 32,0 % du revenu disponible des ménages dont la personne de référence est sans activité professionnelle. Les revenus du patrimoine représentent une part du revenu disponible plus élevée pour les ménages dont la personne de référence exerce une profession indépendante (agriculteur, artisan, etc.) (22,1 % contre 10,9 % pour l'ensemble) et, dans une moindre mesure, pour ceux dont la personne de référence est retraité (18,4 %).

Enfin, les **impôts directs** représentent 25,7 % du revenu disponible des ménages dont la personne de référence est indépendant et 23,6 % pour ceux dont la personne de référence est cadre, contre 17,4 % en moyenne pour l'ensemble des ménages. ■

Définitions

Niveau de vie : revenu disponible du ménage rapporté au nombre d'unités de consommation (voir *annexe Glossaire*).

Rapport interdécile : rapport du 9^e décile au 1^{er} décile (D9/D1).

Déciles : si l'on ordonne une distribution de salaires, de revenus, de niveaux de vie..., les déciles (au nombre de 9 : D1 à D9) sont les valeurs qui partagent cette distribution en dix parties d'effectifs égaux. La médiane (D5) partage la population en deux sous-populations égales. Le 1^{er} décile (resp. 9^e décile) est ici le seuil en dessous (resp. au-dessus) duquel se situent les 10 % des individus ayant le plus faible (resp. haut) niveau de vie.

Impôts directs : impôt sur le revenu, taxe d'habitation, contribution sociale généralisée (CSG), contribution à la réduction de la dette sociale (CRDS), prélèvement libératoire sur valeurs mobilières et autres prélèvements sociaux sur les revenus du patrimoine.

Niveau de vie par catégorie socioprofessionnelle 1.21

1. Caractéristiques de la distribution des niveaux de vie selon la CS des personnes en 2013

	montants annuels en euros								Taux de pauvreté (en %)
	Moyenne	1 ^{er} décile (D1)	Médiane (D5)	9 ^e décile (D9)	D9/D1	D5/D1	D9/D5		
Agriculteur exploitant, artisan, commerçant, chef d'entreprise	25 670	7 980	19 600	46 880	5,9	2,5	2,4	22,0	
Cadre, profession intellectuelle supérieure	37 040	18 770	32 200	57 990	3,1	1,7	1,8	3,7	
Profession intermédiaire	25 930	14 920	24 060	38 360	2,6	1,6	1,6	4,6	
Employé	20 660	11 670	19 220	30 460	2,6	1,6	1,6	11,2	
Ouvrier	18 950	10 660	18 220	27 540	2,6	1,7	1,5	15,0	
Retraité	24 630	12 570	20 590	38 980	3,1	1,6	1,9	7,9	
Autre personne sans activité professionnelle	19 440	8 370	15 900	33 550	4,0	1,9	2,1	28,9	
Ensemble des personnes de 15 ans ou plus	23 750	11 110	20 420	38 220	3,4	1,8	1,9	12,7	

Champ : France métropolitaine, personnes de 15 ans ou plus vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Lecture : les 10 % d'ouvriers appartenant aux ménages les plus modestes ont un niveau de vie inférieur à 10 660 euros.

Sources : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2013.

2. Répartition des personnes de 15 ans ou plus, par CS selon la tranche de niveau de vie en 2013

	Part dans la population des 15 ans ou plus	Répartition selon la tranche de niveau de vie									
		Inférieur à D1	D1 à D2	D2 à D3	D3 à D4	D4 à D5	D5 à D6	D6 à D7	D7 à D8	D8 à D9	Supérieur à D9
Agriculteur exploitant, artisan, commerçant, chef d'entreprise	4,3	18,0	9,5	8,3	8,1	7,3	7,2	8,2	7,5	10,3	15,6
Cadre et profession intellectuelle supérieure	9,0	3,2	1,4	1,6	2,4	3,7	5,7	8,4	14,2	23,8	35,6
Profession intermédiaire	13,6	3,4	3,7	5,2	7,6	9,0	11,9	15,2	16,7	16,3	11,0
Employé	16,0	7,4	10,3	11,8	12,4	12,1	12,8	11,9	9,8	7,4	4,1
Ouvrier	12,3	10,2	11,8	12,3	13,2	14,1	12,5	10,9	8,0	5,1	1,9
Retraité	27,3	4,4	9,7	10,8	11,3	11,3	10,2	9,8	10,5	10,5	11,5
Autre personne sans activité professionnelle	17,2	22,2	15,2	12,1	9,6	7,9	6,9	6,1	6,2	6,1	7,7
Ensemble des personnes de 15 ans ou plus	100,0	9,0	9,4	9,6	10,0	10,0	10,0	10,2	10,4	10,6	10,8
Ensemble de la population	///	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.
Lecture : 9,4 % des personnes de 15 ans ou plus ont un niveau de vie compris entre le 1^{er} et le 2^e décile. Cette tranche de niveau de vie rassemble 10 % de la population globale.
Note : D1 à D9 sont les déciles de la distribution des niveaux de vie individuels.

Sources : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2013.

3. Composition du revenu disponible du ménage selon la CS de la personne de référence en 2013

	en %							Montant annuel moyen (en euros)
	Revenus d'activité et de remplacement	Revenus du patrimoine	Prestations sociales ¹	Prime pour l'emploi	Impôts directs ²	Ensemble		
Agriculteur exploitant, artisan, commerçant, chef d'entreprise	98,0	22,1	5,2	0,4	-25,7	100,0	47 390	
Cadre et profession intellectuelle supérieure	112,1	9,4	2,1	0,0	-23,6	100,0	61 580	
Profession intermédiaire	106,8	5,4	4,2	0,2	-16,6	100,0	39 580	
Employé	98,2	4,3	10,3	0,4	-13,2	100,0	27 860	
Ouvrier	99,3	2,7	9,9	0,5	-12,4	100,0	31 550	
Retraité	95,3	18,4	2,4	0,1	-16,2	100,0	31 060	
Autre personne sans activité professionnelle	72,3	6,3	32,0	0,3	-10,9	100,0	22 420	
Ensemble	100,7	10,9	5,6	0,2	-17,4	100,0	35 960	

1. Allocations familiales, logements et minima sociaux.

2. Les impôts comprennent ici l'impôt sur le revenu, la taxe d'habitation, la CSG, la CRDS et les prélèvements libérateurs sur valeurs mobilières, ainsi que les autres prélèvements sur les revenus du patrimoine.

Champ : France métropolitaine, personnes de 15 ans ou plus vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2013.

1.22 Revenu disponible et niveau de vie des immigrés

En 2013, les ménages dont la **personne de référence** et, le cas échéant, son conjoint sont **immigrés** disposent d'un **revenu disponible** annuel moyen de 28 420 €. Les revenus d'activité en sont la principale composante. Ils représentent en moyenne, 72,5 % du revenu disponible des **ménages immigrés**, avec 20 600 € annuels en moyenne, soit un niveau de 21 % inférieur à celui des ménages non immigrés (26 190 €) et 45 % plus faible que celui des **ménages mixtes** (37 160 €). Occupant des emplois globalement moins qualifiés, les apporteurs de ressources des ménages immigrés sont aussi plus souvent au chômage (12,7 % en moyenne, contre 6,1 % pour les ménages non immigrés et 9,5 % pour les ménages mixtes).

En lien avec la composition de la famille, les prestations sociales constituent une part plus importante des revenus des ménages immigrés (15,1 %), contre 4,8 % pour les ménages non immigrés et 7,5 % pour les ménages mixtes. Selon l'origine de la personne de référence du ménage, la part des prestations sociales va de 23,4 % pour les personnes nées en Afrique à 5,8 % pour celles natives d'Europe, soit un niveau plus proche de celui des ménages non immigrés. De fait, les ménages immigrés comptent davantage de familles monoparentales (16,4 % contre 9,9 % dans l'ensemble des ménages) et 35 % des ménages immigrés ont au moins un enfant de moins de 18 ans (contre 27 % des ménages non immigrés et 52 % pour les ménages mixtes). En revanche, les revenus du patrimoine et les pensions et retraites occupent une part plus faible dans le revenu disponible des ménages immigrés.

Au total, le revenu avant transferts et prélèvements des ménages immigrés est inférieur de 33 % à celui de l'ensemble des autres ménages (non immigrés et mixtes). Après redistribution,

Définitions

Personne de référence (PR) du ménage : elle est déterminée à partir des caractéristiques de la structure familiale du ménage et des individus qui le composent – le plus souvent la personne de référence de la famille quand il y en a une (l'homme dans le cas d'un couple), ou l'homme actif le plus âgé.

Immigrés : personnes nées à l'étranger et de nationalité étrangère à la naissance (certaines ont pu acquérir la nationalité française par la suite). Dans un **ménage immigré** la personne de référence et son éventuel conjoint sont immigrés. Un ménage est **mixte** lorsqu'un seul des conjoints est immigré.

Revenu disponible, niveau de vie, taux de pauvreté, déciles : voir *annexe Glossaire*.

Pour en savoir plus

- *Immigrés et descendants d'immigrés en France*, coll. « Insee Références », édition 2012.
- « Niveau de vie et pauvreté des immigrés en 2007 », in *Les revenus et le patrimoine des ménages*, coll. « Insee Références », édition 2010.
- « L'activité des immigrés en 2007 », *Insee Première* n° 1212, octobre 2008.

l'écart est atténué (22 %, soit 8 840 € annuels de moins). Quelle que soit la catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence du ménage, l'écart initial joue en défaveur des ménages immigrés : leur revenu est inférieur de 11 % pour les cadres et professions intellectuelles supérieures et jusqu'à 39 % pour les artisans, commerçants et chefs d'entreprise. Après redistribution, cet écart entre les ménages immigrés et l'ensemble des autres ménages est plus fortement réduit pour les ménages dont la personne de référence est inactive (autre que retraitée).

La taille des ménages immigrés étant en moyenne plus importante, l'écart de revenu observé avec les ménages non immigrés s'accroît en termes de **niveau de vie**. En 2013, le niveau de vie annuel moyen des personnes vivant dans un ménage immigré s'élève à 16 720 €, contre 23 870 € (soit un écart de 30 %) pour les ménages non immigrés. Des facteurs structurels expliquent au moins la moitié de cet écart : les personnes vivant dans des ménages immigrés sont plus jeunes, moins diplômées, occupent des emplois moins qualifiés... Les trois quarts des personnes vivant dans un ménage immigré (76,8 %) ont un niveau de vie inférieur au niveau de vie médian et seulement 8,6 % d'entre elles font partie des 20 % de personnes les plus aisées. Les personnes vivant dans les ménages immigrés sont davantage exposées à la pauvreté : leur **taux de pauvreté** est de 37,6 %, de 26 points supérieur à celui de la population des ménages non immigrés (11,2 %).

En revanche, le niveau de vie moyen des ménages mixtes (22 320 €) est proche de celui des non-immigrés. Ce résultat s'explique pour partie par le fait que, par construction, ces ménages ne peuvent pas être constitués de personnes seules, avec ou sans enfant, disposant généralement de ressources plus faibles. ■

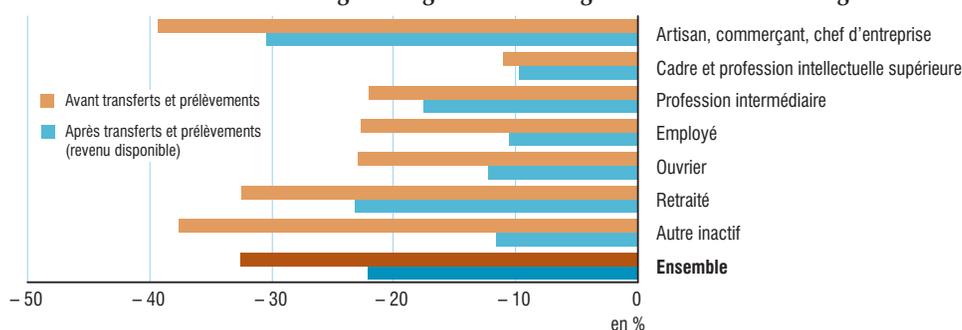
Revenu disponible et niveau de vie des immigrés 1.22

1. Composition du revenu disponible des ménages en 2013 selon l'origine géographique

	Revenus d'activité ¹	Pensions et retraites ¹	Revenus du patrimoine ¹	Prestations ²	Prime pour l'emploi	Impôts ³	Ensemble	Revenu disponible annuel moyen (en euros)
Ménage immigré	72,5	19,3	5,8	15,1	0,3	-13,0	100	28 420
PR née en Afrique	69,5	13,3	3,4	23,4	0,4	-10,0	100	25 720
en Europe	68,2	32,2	8,9	5,8	0,2	-15,3	100	30 020
dans un autre pays ou apatride	86,7	8,6	4,9	14,4	0,4	-15,0	100	32 540
Ménage mixte	83,5	15,2	10,4	7,5	0,3	-16,9	100	44 500
Ménage non immigré	72,5	28,9	11,4	4,8	0,2	-17,8	100	36 120
Ensemble	73,2	27,5	10,9	5,6	0,2	-17,4	100	35 950

1. Revenus, y c. contribution sociale généralisée (CSG) et contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS). 2. Les prestations sociales comprennent la CRDS de 0,5 %. 3. Impôt sur le revenu, taxe d'habitation, CSG, CRDS, prélèvements libératoires sur valeurs mobilières, autres prélèvements sociaux sur les revenus du patrimoine. Champ : France métropolitaine, ménages dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence (PR) n'est pas étudiante. Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2013.

2. Écarts de revenus entre les ménages immigrés et non immigrés ou mixtes selon la catégorie sociale



Champ : France métropolitaine, ménages dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence (PR) n'est pas étudiante. Les ménages immigrés dont la personne de référence est agriculteur ne sont pas représentés dans l'échantillon de l'enquête.

Lecture : lorsque les personnes de référence du ménage sont ouvrières, les ménages d'immigrés disposent d'un revenu avant transferts sociaux inférieur de 22,9 % à celui des ménages non immigrés ou mixtes. Après les transferts sociaux, l'écart est de 12,3 %.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2013.

3. Distribution des niveaux de vie des personnes selon l'origine géographique de leur ménage

Personnes vivant au sein d'un...	Effectif (en milliers)	Niveau de vie annuel (en euros)					Rapport interdécile			Taux de pauvreté à 60 % (en %)
		Moyen	1 ^{er} décile (D1)	Médiane (D5)	9 ^e décile (D9)	D9/D1	D5/D1	D9/D5		
... ménage immigré	5 595	16 720	7 840	13 970	28 140	3,6	1,8	2,0	37,6	
PR née en Afrique	2 939	14 470	7 560	12 680	22 390	3,0	1,7	1,8	44,3	
en Europe	1 513	20 640	9 460	17 590	34 470	3,6	1,9	2,0	22,9	
dans un autre pays ou apatride	1 143	17 330	7 640	13 970	34 990	4,6	1,8	2,5	39,9	
... ménage mixte	4 156	22 320	10 140	18 810	35 730	3,5	1,9	1,9	16,8	
... ménage non immigré	52 198	23 870	11 590	20 750	37 950	3,3	1,8	1,8	11,2	
Ensemble	61 949	23 150	10 730	20 000	37 200	3,5	1,9	1,9	14,0	

Champ : France métropolitaine, ménages dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence (PR) n'est pas étudiante.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2013.

4. Répartition selon l'origine géographique du ménage par décile de niveau de vie

Personnes vivant au sein d'un...	Inférieur à D1	D1 à D2	D2 à D3	D3 à D4	D4 à D5	D5 à D6	D6 à D7	D7 à D8	D8 à D9	Supérieur à D9
										en %
... ménage immigré	28,6	18,9	13,2	8,6	7,5	5,8	4,9	3,9	3,6	5,0
PR née en Afrique	33,8	22,2	14,4	7,4	7,3	4,8	3,7	2,6	1,7	2,1
en Europe	16,0	14,8	12,4	8,1	8,8	10,3	7,5	7,1	7,5	7,5
dans un autre pays ou apatride	31,9	15,8	11,3	12,2	6,1	2,7	4,4	3,3	3,2	9,1
... ménage mixte	12,1	11,5	11,0	11,2	10,0	9,9	8,6	8,8	7,7	9,2
... ménage non immigré	7,8	8,9	9,6	10,0	10,3	10,5	10,7	10,7	10,9	10,6
Ensemble	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0

Champ : France métropolitaine, ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence (PR) n'est pas étudiante.

Lecture : les personnes d'un ménage dont la personne de référence est immigrée sont 28,6 % à vivre avec un niveau de vie inférieur au premier décile (D1) de la distribution.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2013.

1.23 Les très hauts revenus

En 2013, au-dessus de 91 990 euros de **revenu déclaré** annuel par **unité de consommation** (UC), une personne se situe parmi les 1 % les plus aisés de la population. Cela correspond à un revenu déclaré de 91 990 euros pour une personne seule ou de 165 580 euros pour un couple avec un enfant de moins de 14 ans. Entre 2012 et 2013, le revenu disponible des 0,01 % les plus aisés a fortement diminué, principalement en raison de la chute des revenus du patrimoine : les crises financières et économiques auraient conduit les ménages à délaissier les valeurs les plus risquées. Entre 2004 et 2011, les très hauts revenus ont évolué en fonction de la conjoncture économique : ils ont fortement progressé jusqu'en 2008, avant de diminuer en 2009 avec la crise. Ils sont repartis ensuite à la hausse en 2010 et 2011. Au total, le revenu déclaré a été en hausse entre 2004 et 2011, l'augmentation étant de plus en plus marquée au fur et à mesure que le revenu déclaré s'élevé.

La source Filosofi (fichier localisé social et fiscal) permet, à partir de 2012, de mesurer le **revenu disponible** à un niveau fin et donc d'étudier les niveaux de vie des plus aisés. Le revenu disponible comprend le revenu déclaré, les revenus financiers non déclarés, les prestations sociales perçues et la prime pour l'emploi, nets des impôts directs. Le **niveau de vie**, qui est égal au revenu disponible divisé par le nombre d'unités de consommation, est moins dispersé que le revenu déclaré par UC du fait de l'effet redistributif des transferts sociaux et fiscaux.

En 2013, au-dessus de 77 960 euros de niveau de vie annuel, une personne se situe parmi les 1 % les plus aisés de la population (99^e centile, Q99), qui compte près de 620 000 personnes en France métropolitaine. Cela correspond à un revenu disponible de 77 960 euros pour une personne seule ou de 140 330 euros pour un couple avec un enfant de moins de 14 ans. Une personne parmi les 0,1 % les plus aisés (Q99,9) de la population bénéficie d'un niveau de vie supérieur à 168 800 euros.

La structure du revenu disponible des ménages diffère selon le niveau de revenu. Les revenus d'activité exercée en indépendant occupent ainsi une part plus importante du revenu disponible pour les plus aisés : ils représentent 29,0 % du revenu disponible pour les 0,1% les plus riches, contre 3,3 % pour les 90 % les moins aisés. Plus le revenu disponible augmente, plus la part des revenus du patrimoine et celle des impôts directs (comptabilisée en négatif) ont tendance à augmenter. Ainsi, les revenus du patrimoine représentent 53,3 % du revenu disponible des 0,1 % les plus aisés, contre 5,9 % du revenu disponible pour les 90 % les moins aisés. La part des impôts directs dans le revenu disponible est elle respectivement de - 49,6 % et de - 8,3 %.

Les 0,1 % les plus aisés détiennent en 2013 1,2 % du total du revenu disponible. Les 0,9 % suivants en détiennent 4,0 %, tandis que les 90 % les moins aisés en détiennent 76,2 %. ■

Définitions

Revenu déclaré : somme des revenus déclarés au fisc avant abattements. Il comprend les revenus d'activité salariée ou indépendante, les indemnités de chômage, les pensions alimentaires, d'invalidité ou de retraite, et les revenus du patrimoine. Ces revenus sont nets de cotisations sociales et de contribution sociale généralisée (CSG) déductible. En sont exclus les revenus exceptionnels (plus-values notamment).

Unité de consommation, revenu disponible, niveau de vie, déciles : voir *annexe Glossaire*.

Pour en savoir plus

- « Les très hauts revenus : des différences de plus en plus marquées entre 2004 et 2007 », in *Les revenus et le patrimoine des ménages*, coll. « Insee Références », édition 2010.
- « Le patrimoine des ménages début 2015 : repli des valeurs risquées au profit des produits sécurisés », *Insee Première* n° 1574, novembre 2015.

1. Quantiles de revenus déclarés par unité de consommation de 2004 à 2013

en euros 2013

		2004	2008	2011	2012 ¹	2013 ²
Seuil d'appartenance aux...						
50 % des personnes les plus aisées (médiane)	(D5)	18 630	19 550	20 070	19 860	20 100
10 % des personnes les plus aisées	(D9)	37 670	39 620	40 340	40 140	40 390
1 % des personnes les plus aisées	(Q99)	85 620	94 270	95 710	94 610	91 990
0,1 % des personnes les plus aisées	(Q99,9)	213 660	255 650	263 470	250 950	224 510
0,01 % des personnes les plus aisées	(Q99,99)	584 260	782 380	834 350	719 600	590 350
Rapports						
Du dernier décile à la médiane	(D9/D5)	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0
Du dernier centile à la médiane	(Q99/D5)	4,6	4,8	4,8	4,8	4,6
Du dernier centile au dernier décile	(Q99/D9)	2,3	2,4	2,4	2,4	2,3
Du dernier millime au dernier décile	(Q99,9/D9)	5,7	6,5	6,5	6,3	5,6

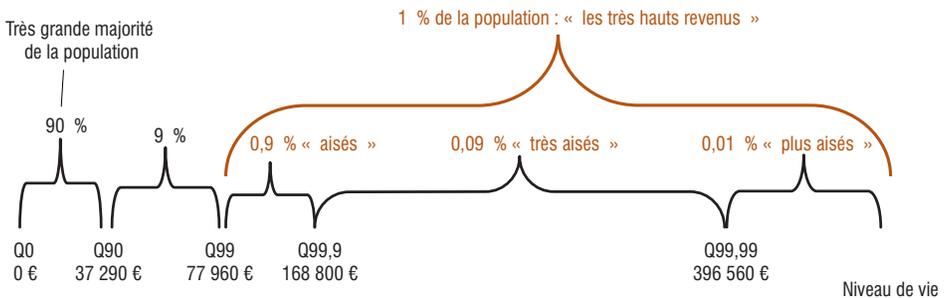
1. À partir de 2012, la source utilisée est Filosofi, ce qui entraîne une rupture de série.

2. En 2013, la mesure du revenu dans Filosofi est plus complète. Les majorations de pensions de retraite pour avoir élevé trois enfants ou plus, ainsi que l'avantage en nature constitué par la participation des employeurs aux contrats collectifs de complémentaires santé sont maintenant comptabilisés dans le revenu disponible mesuré par Filosofi. De plus, le minimum vieillesse mesuré dans Filosofi couvre maintenant l'ensemble des caisses verseurs et plus seulement la Cnav et la CCMSA. Ces deux changements entraînent une rupture de série.

Champ : France métropolitaine, personnes appartenant à des ménages fiscaux (hors ménages en logement collectif et sans-abri) dont les revenus déclarés sont strictement positifs.

Lecture : en 2013, 90 % de la population a un revenu déclaré par unité de consommation inférieur à 40 390 euros. 10 % de la population a un revenu déclaré par unité de consommation supérieur à ce seuil.

2. Échelle des niveaux de vie en 2013



Champ : France métropolitaine, personnes appartenant à des ménages fiscaux (hors ménages en logement collectif et sans-abri) dont les revenus déclarés sont strictement positifs.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé fiscal et social 2013.

3. Décomposition du revenu disponible des ménages en 2013

en %

	Les 0,1 % les plus aisés	Les 0,9 % suivants	Les 9 % suivants	Le reste de la population (90 %)
Revenus d'activité	89,1	90,7	83,3	73,7
Salaires (chômage inclus)	60,1	64,0	70,4	70,5
Revenus d'indépendants	29,0	26,7	12,9	3,3
Pensions et retraites	7,0	11,5	20,0	19,8
Revenus du patrimoine	53,3	33,2	16,5	5,9
Revenus du patrimoine déclarés	140,7	123,4	111,9	95,9
Revenus financiers non imposables	8,7	12,0	7,9	3,6
Solde des transferts fiscaux et sociaux	-49,4	-35,4	-19,8	0,6
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0

Champ : France métropolitaine, ménages fiscaux (hors ménages en logement collectif et sans-abri) dont le revenu déclaré est positif ou nul.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé fiscal et social 2013.

1.24 Revenu des personnes sans-domicile

En 2012, le revenu mensuel médian par **Unité de consommation** des **sans-domicile** francophones de 18 ans ou plus, interrogés par l'enquête « Sans domicile 2012 » est de 430 euros au cours du mois précédant l'enquête. 14 % des sans-domicile déclarent n'avoir perçu aucun revenu, allocation ou aide provenant d'un organisme public ou d'une association le mois précédant l'enquête.

Les sans-abri et les personnes hébergées dans les centres qu'elles doivent quitter le matin sont majoritairement des hommes seuls. C'est également le cas, mais dans une moindre mesure, des personnes hébergées dans les centres où il est possible de rester en journée. Les chambres d'hôtel accueillent des personnes jeunes, le plus souvent des femmes nées à l'étranger et vivant avec leur famille. Enfin, dans les logements temporaires vivent des personnes seules comme des familles. Les revenus mensuels médians par unité de consommation varient de 180 euros pour les personnes hébergées en centre avec départ le matin à 580 euros pour les

personnes hébergées dans un logement temporaire.

La principale source de revenu déclarée par les sans-domicile est le revenu de solidarité active (RSA, 30 %). Viennent ensuite les revenus du travail (25 %), les allocations de chômage (8 %), l'allocation d'adulte handicapé (AAH, 7 %), la retraite ou le minimum vieillesse (6 %) puis l'argent versé par une association (5 %). Pour les personnes hébergées en chambre d'hôtel, les dons d'associations constituent la troisième ressource principale (10 %), après les revenus d'activité (27 %) et le RSA (14 %).

Neuf sans-domicile sur dix vivaient, le mois précédant l'enquête, avec moins de 1 000 euros par mois. Cette proportion varie de 84 % pour les personnes en logement temporaire à 97 % pour les « sans-abri », contre 12 % des adultes vivant dans un logement ordinaire. Enfin, quatre sans-domicile sur dix ont des dettes à rembourser. Le montant moyen de ces dettes est de 3 990 euros et il atteint 5 330 euros pour les « sans-abri ». ■

Définitions

Sans-domicile : une personne est dite sans-domicile si elle a passé la nuit précédente dans un lieu non prévu pour l'habitation (y compris les haltes de nuit qui offrent un abri mais qui ne sont pas équipées pour y dormir) ou dans un **service d'hébergement** (hôtel ou logement payé par une association, chambre ou dortoir dans un hébergement collectif, lieu ouvert exceptionnellement en cas de grand froid). Dans l'enquête sur les services d'hébergement ou de distribution de repas de 2012, dite « Sans-domicile 2012 », seuls les sans-domicile fréquentant ces services et résidant dans une agglomération de plus de 20 000 habitants ont été enquêtés. Les usagers non francophones ont été interrogés à l'aide d'un questionnaire auto-administré simplifié dans lequel les revenus n'ont pas été détaillés.

Services d'hébergement : ils recouvrent les centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS), les centres maternels, les hôtels sociaux, les centres d'hébergement d'urgence (CHU), les centres de stabilisation (CHS), les places prévues pour l'hébergement dans le cadre des plans Très Grand Froid, les places réservées à l'hébergement des sans-domicile dans des structures telles que les foyers de jeunes travailleurs, les foyers de travailleurs migrants et les résidences sociales, les chambres d'hôtel louées par des associations ou des organismes publics et les communautés de travail.

Unité de consommation (UC) : voir *annexe Glossaire*.

Pour en savoir plus

- « Les sans-domicile en 2012 : une grande diversité de situations », in *France, portrait social*, coll. « Insee Références », édition 2014.
- « L'hébergement des sans-domicile en 2012 - Des modes d'hébergement différents selon les situations familiales », *Insee Première* n° 1455, juillet 2013.

Revenu des personnes sans-domicile 1.24

1. Sources de revenu des sans-domicile selon leur situation d'hébergement en 2012

	Sans abri	Hébergement collectif		Hôtel	Logement temporaire	Ensemble des sans-domicile
		Que l'on doit quitter le matin	Où l'on peut rester la journée			
Nombre d'adultes sans domicile	6 100	7 500	23 300	7 900	21 500	66 300
Taux de bénéficiaires du RSA (en %)	21	18	32	12	41	30
Taux de personnes n'ayant perçu ni revenu ni allocation ou aide publique (en %)	32	37	12	15	4	14
Revenus mensuel médian par unité de consommation (en euros)	280	180	460	210	580	430
Principales sources de revenu (en %)						
Revenus d'activité	24	22	22	27	27	25
Revenu de solidarité active (RSA)	32	28	30	14	34	30
Allocation de chômage	6	11	8	9	7	8
Allocation d'adulte handicapé (AAH)	8	4	9	1	7	7
Retraite, minimum vieillesse	2	5	6	3	7	6
Dons d'associations	1	2	6	10	4	5
Taux de personnes vivant avec moins de 1 000 euros par mois (en %)	97	94	88	95	84	89
Taux de personnes endettées (en %)	27	44	40	34	40	39
Montant moyen des dettes (en euros)	5 330	3 260	4 330	2 940	3 990	3 990

Champ : adultes sans domicile francophones vivant dans une agglomération de plus de 20 000 habitants de France métropolitaine.

Note : le revenu mensuel correspond à l'ensemble des ressources monétaires perçues par le sans-domicile, son éventuel conjoint et ses enfants s'il(s) vi(ven)t avec lui.

Sources : Ined ; Insee, enquête auprès des personnes fréquentant les services d'hébergement ou de distribution de repas 2012.

2. Caractéristiques démographiques et sociales des sans-domicile selon leur type d'hébergement en 2012

	Sans abri	Hébergement collectif		Hôtel	Logement temporaire	Ensemble des sans-domicile	Population vivant dans un logement ordinaire
		Que l'on doit quitter le matin	Où l'on peut rester la journée				
Nombre d'adultes sans-domicile	6 100	7 500	23 300	7 900	21 500	66 300	///
<i>dont : femmes</i>	300	700	8 200	5 000	11 100	25 300	///
<i>nés à l'étranger</i>	3 100	3 200	9 700	6 000	8 000	30 000	///
Situation familiale (en %)							
Vit en couple avec enfant(s)	1	1	2	38	21	12	34
Vit en couple sans enfant	7	3	5	5	15	8	34
Vit seul	88	95	82	30	43	65	21
Vit seul avec enfant(s)	3	0	9	24	19	13	6
Vit dans un autre type de ménage	1	1	2	3	2	2	5
Âge (en %)							
18 à 24 ans	4	13	16	13	13	14	11
25 à 29 ans	23	11	10	16	13	13	8
30 à 39 ans	24	24	21	43	26	26	16
40 à 49 ans	25	32	22	19	23	23	18
50 à 59 ans	15	13	20	6	12	14	17
60 ans et plus	9	7	11	3	13	10	30
Activité¹ (en %)							
En emploi	21	29	16	10	26	24	64
Au chômage	42	44	51	64	47	48	7
Inactif	14	17	20	11	17	16	29
Pas le droit de travailler	3	3	13	7	5	5	ns

1. Les taux ont été calculés sur la population des 18-64 ans.

Champ : adultes sans domicile francophones vivant dans une agglomération de plus de 20 000 habitants et ensemble des ménages de France métropolitaine.

Sources : Ined ; Insee, enquête auprès des personnes fréquentant les services d'hébergement ou de distribution de repas 2012, enquête emploi 2012, estimations de population 2012.

Fiches thématiques

Patrimoine



2.1 Performance des placements à rendements réglementés

Les actifs financiers les plus couramment détenus par les ménages sont les comptes ou livrets d'épargne dont les revenus sont exonérés d'impôt et ne sont pas soumis aux **prélèvements sociaux**. Offrant une disponibilité immédiate des fonds, ils sont à capital garanti et leurs taux de rendement, réglementés par l'État, sont relativement faibles.

Depuis le 1^{er} janvier 2009, toutes les banques distribuent le livret A (avant, seules la Banque postale et les Caisses d'épargne le proposaient et le Crédit mutuel proposait le livret Bleu). Les livrets A ou Bleu et les LDD (livrets de développement durable, qui remplacent les Codevi depuis début 2007) ont un taux unique et réglementé, régulièrement réajusté en fonction de l'évolution de l'inflation et des taux à court terme déterminés par la Banque centrale européenne, qui peut être modifié tous les trois mois. Fixé à 2,25 % le 1^{er} août 2011, il est passé à 1,75 % au 1^{er} février 2013 puis à 1,25 % au 1^{er} août 2013, avant de chuter à 1,0 % au 1^{er} août 2014 et à 0,75 % au 1^{er} août 2015.

Le livret d'épargne populaire (LEP) est réservé aux contribuables non imposables ou dont l'impôt sur le revenu est inférieur à un certain seuil. Son taux, fixé à 2,75 % au 1^{er} août 2011 puis à 2,25 % au 1^{er} février 2013, était de 1,75 % depuis le 1^{er} août 2013 avant de baisser à 1,5 % au 1^{er} août 2014 puis à 1,25 % au 1^{er} août 2015.

Les comptes et plans d'épargne logement (CEL et PEL) sont très répandus au sein des ménages. Les taux des nouveaux contrats, régulièrement révisés, sont composés d'une partie fixe augmentée d'une prime d'État conditionnée par l'obtention du prêt d'épargne logement. Pour les PEL ouverts à partir de mars 2011, le taux de rémunération

est fixé par arrêté spécifique chaque année. Ce taux était de 2,5 % depuis août 2003, il est passé à 2,0 % au 1^{er} février 2015. Ce taux s'applique à l'ensemble des PEL ouverts au cours de l'année concernée et pour toute leur durée de vie. Pour les CEL, les intérêts, hors prime d'État, sont de 0,5 % au 1^{er} août 2015. Ils sont soumis aux prélèvements sociaux chaque année, comme ceux des PEL de plus de 10 ans ou ouverts à partir de mars 2011. Les intérêts des PEL et des CEL sont exonérés d'impôt sur le revenu, sauf, depuis 2006, ceux des PEL de plus de 12 ans (le choix du **prélèvement forfaitaire libérateur**, supprimé en 2013, n'est plus possible).

Les rendements nominaux des comptes et des livrets sont décroissants jusqu'au milieu des années 1980, essentiellement en raison de la baisse de l'inflation pendant cette période, puis se stabilisent. Ils baissent de nouveau quelque peu durant la seconde moitié des années 1990 et au début des années 2000. Après une remontée ponctuelle en 2008 sous l'effet d'un surcroît d'inflation, ils diminuent encore en 2009 et 2010, et depuis 2012.

Les **taux de rendement** réels tiennent compte de l'inflation afin de corriger la rémunération des placements. Bien qu'en augmentation, ils demeurent négatifs au début des années 1980 à cause d'une forte inflation. Les performances réelles des livrets défiscalisés, des PEL et des LEP décroissent à partir de 2000 en raison de la baisse des taux directeurs de la Banque centrale européenne. De 2007 à 2010, la fluctuation de l'inflation et des taux directeurs induit une plus forte variabilité des taux de rendements réels. Depuis, ils se sont stabilisés de nouveau à des niveaux faibles. ■

Définitions

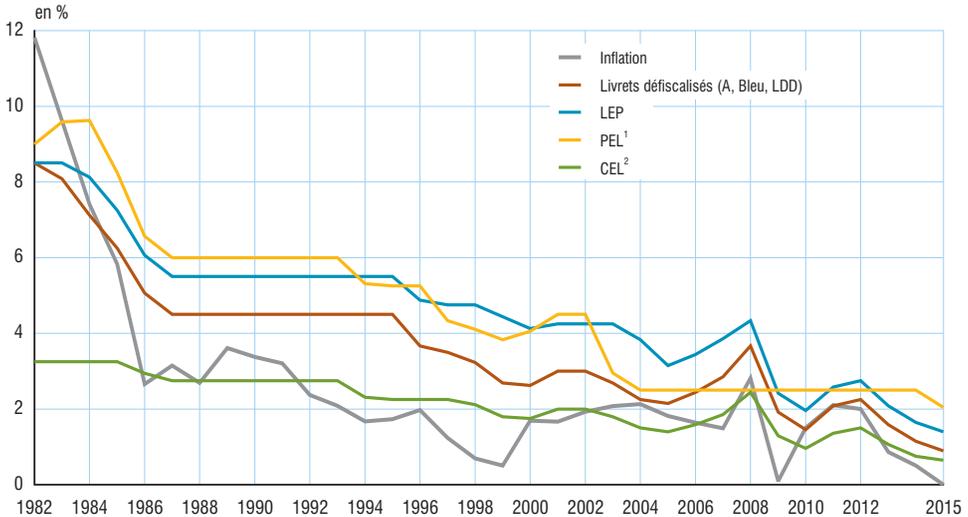
Prélèvements sociaux : le taux des prélèvements sociaux est de 15,5 % depuis le 1^{er} juillet 2012. Ils se composent de la contribution sociale généralisée (CSG, pour 8,2 %), de la contribution pour le remboursement de la dette sociale (CRDS, pour 0,5 %), de 4,5 % de prélèvement social, auxquels s'ajoutent des prélèvements additionnels : une contribution additionnelle au prélèvement social de 0,3 % et le prélèvement de solidarité de 2 %.

Prélèvement forfaitaire libérateur : il consistait en un prélèvement à la source permettant de s'acquitter, via l'établissement financier, de l'impôt dû sur les revenus de certains placements bancaires. Il libérait le contribuable de tout impôt sur le revenu de ces placements. Au taux forfaitaire s'ajoutaient les prélèvements sociaux. Il a été supprimé en 2013, les revenus de placement étant maintenant intégré dans le barème de l'impôt sur le revenu.

Taux de rendement : il reflète la rémunération des livrets à travers les taux d'intérêts appliqués. Le taux de rendement réel correspond au taux de rendement nominal corrigé de l'inflation.

Performance des placements à rendements réglementés 2.1

1. Taux de rendement nominal moyen des différents livrets



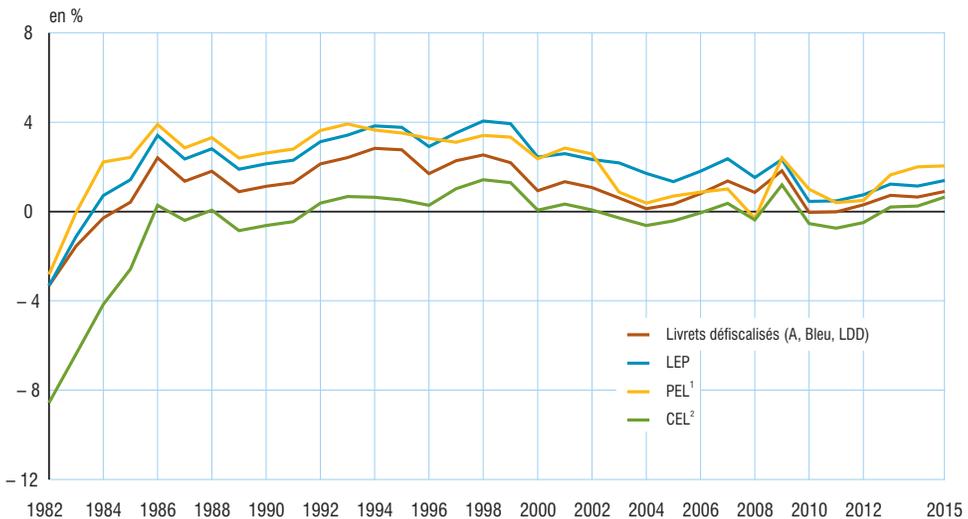
1. PEL ouverts dans l'année. Les taux des PEL sont présentés prime incluse jusqu'en 2002 et hors prime à partir de 2003. Avant 2003, la prime d'État était comprise dans les taux des PEL. Depuis 2003, l'attribution de la prime d'État est conditionnée par l'obtention d'un prêt d'épargne logement et les taux sont donnés hors prime d'État. Pour les PEL ouverts depuis le 1^{er} août 2003, la prime s'élève aux 2/5 des intérêts acquis, dans la limite de 1 525 euros ou, depuis le 1^{er} mars 2011, de 1 000 euros, selon des critères de performance énergétique ou de label « BBC 2005 ».

2. Les taux des CEL sont présentés hors prime d'État. L'attribution de la prime d'État est conditionnée par l'obtention d'un prêt d'épargne logement. Depuis le 16 juin 1998, elle est égale à la moitié des intérêts acquis, dans la limite de 1 144 euros.

Champ : France métropolitaine jusqu'en 1989, France depuis 1990.

Sources : Légifrance, Insee.

2. Taux de rendement réel moyen des différents livrets



1. 2. Voir notes sous la figure 1.

Champ : France métropolitaine jusqu'en 1989, France depuis 1990.

Source : Insee.

2.2 Patrimoine des ménages en comptabilité nationale

Fin 2014, le patrimoine net des ménages s'établit à 10 221 milliards d'euros, soit 7,8 années de leur **revenu disponible net** (RDN). Les actifs se composent à 61 % d'actifs non financiers, essentiellement immobiliers, et à 39 % d'actifs financiers. En termes de dettes, leurs passifs financiers représentent 12 % de l'ensemble de leurs actifs.

Le **patrimoine net** des ménages s'est fortement accru depuis la fin des années 1990. Cette hausse est principalement imputable aux actifs non financiers, passés de 2,9 années de RDN en 1998 à 5,7 années en 2007, puis 5,4 années en 2014. Ils sont composés à 93 % de logements et de terrains bâtis, dont les prix ont été très dynamiques au cours de la décennie 1998-2007. Cette hausse s'est brutalement interrompue en 2008 sous l'effet de la crise financière, avec un recul de 3,8 % du patrimoine immobilier des ménages et de 7,1 % de leurs actifs financiers, l'ensemble de leur patrimoine net baissant *in fine* de 6,6 %. Après une courte reprise en 2010 et 2011, les prix de l'immobilier baissent régulièrement depuis 2012, entraînant une érosion de la valeur du patrimoine immobilier des ménages et un fort ralentissement de leur patrimoine net. Ce dernier est même stable en 2014, à +0,2 % après +1,1 % en 2013 et +1,3 % en 2012, contre +9,6 % par an en moyenne entre 1998 et 2007.

Au sein du patrimoine immobilier, la comptabilité nationale distingue les bâtiments des terrains sur lesquels ils sont bâtis. L'essentiel des plus-values immobilières étant affectées aux terrains bâtis, leur part dans l'ensemble formé par les logements, les bâtiments non résidentiels et les terrains bâtis est passée de moins de 20 % fin 1998 à plus de 50 % fin 2007, avant de redescendre à 45 % fin 2014. Leur valeur s'élève ainsi à 2 928 milliards d'euros fin 2014, soit 2,2 années de RDN. La valorisation des terrains non bâtis détenus par les ménages

(terrains cultivés, autres terrains et plans d'eau) ne représente que 310 milliards d'euros et les objets de valeur et autres actifs non financiers atteignent des montants plus modestes encore.

Les actifs financiers ont connu des évolutions moins dynamiques, leur poids étant passé de 2,7 à 3,5 années de RDN entre 1998 et 2014. Leur croissance a été freinée par les périodes de repli liées à l'éclatement de la bulle Internet au début des années 2000, puis à la crise financière de 2008. La composition des actifs financiers détenus par les ménages a également évolué au cours de cette période : la part du numéraire et des dépôts a décru, passant de 35 % en 1998 à 28 % en 2014, au profit des systèmes d'assurances et de garanties (principalement des contrats d'assurance-vie), passés de 26 % en 1998 à 37 % en 2014. Quant aux actions et parts de fonds d'investissements, leur proportion fluctue entre 25 % et 35 % au gré des aléas de la conjoncture boursière. En 2014, les actifs financiers des ménages progressent de 3,1 %, du fait notamment du dynamisme des souscriptions nettes sur les contrats d'assurance-vie. Cependant, l'encours en numéraire et dépôts ralentit et le total des actifs détenus en actions et fonds d'investissement augmente peu (+2,0 %).

Fin 2014, les passifs financiers des ménages s'élèvent à 1 352 milliards d'euros. Ils sont constitués à plus de 80 % de crédits à long terme qui financent les acquisitions de logements. Leur poids se stabilise autour de 1,0 année de RDN depuis 2008, après avoir progressé régulièrement au début des années 2000 en lien avec l'accroissement des montants des emprunts souscrits pour financer l'acquisition de logements toujours plus chers. Depuis 2008, l'endettement de long terme des ménages continue d'augmenter mais à un rythme nettement ralenti, tandis que leur endettement de court terme diminue sans discontinuer. ■

Définitions

Revenu disponible net (RDN) : il correspond au revenu disponible des ménages diminué de la dépréciation du capital. Le revenu disponible net des ménages est économiquement plus pertinent pour l'analyse de leur patrimoine et le calcul des ratios patrimoine/revenu, car il retrace le revenu effectivement utilisable soit pour la consommation, soit pour l'accroissement du patrimoine (*via* l'épargne nette).

Patrimoine net : il s'agit de l'ensemble des actifs détenus pas les ménages (immobiliers, financiers) nets des passifs (crédits).

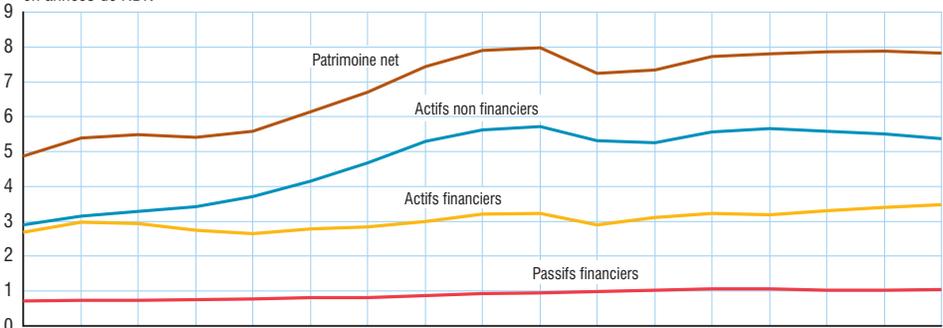
Pour en savoir plus

- « Le patrimoine économique national en 2014 – En repli de 1,8 % », *Insee Première* n° 1578, décembre 2015.
- Les comptes de patrimoine sont consultables sur le site insee.fr

Patrimoine des ménages en comptabilité nationale 2.2

1. Patrimoine net des ménages

en années de RDN



1998 1999 2000 2001 2002 2003 2004 2005 2006 2007 2008 2009 2010 2011 2012 2013 2014

Champ : France.

Lecture : fin 2014, le patrimoine net des ménages représente l'équivalent de 7,8 années de leur revenu disponible net.

Sources : Insee et Banque de France, comptes nationaux base 2010.

2. Patrimoine des ménages en 2014 et évolution 2013-2014

en milliards d'euros

	Patrimoine fin 2014	Évolution 2013-2014			Évolution 2013-2014 (en %)
		Flux nets ¹	Réévaluations et autres changements de volume	Ensemble	
Actifs non financiers (ANF)	7 026	37	-122	-85	-1,2
Constructions et terrains bâtis	6 505	40	-116	-76	-1,2
Logements	3 430	42	19	61	1,8
Autres bâtiments et génie civil	147	-2	0	-2	-1,7
Terrains bâtis	2 928	0	-135	-135	-4,4
Autres terrains	310	-3	-3	-6	-1,9
Objets de valeur	131	1	-1	0	-0,3
Autres actifs non financiers	80	-1	-2	-3	-3,5
Actifs financiers (AF)	4 547	107	31	138	3,1
Numéraire et dépôts	1 269	23	1	24	1,9
Actions et parts de fonds d'investissement	1 231	9	15	24	2,0
Systèmes d'assurances et de garanties	1 694	52	11	63	3,9
Autres actifs financiers	353	23	4	27	8,0
Passifs financiers (PF)	1 352	28	0	28	2,1
Patrimoine net = (ANF) + (AF) - (PF)	10 221	116	-91	25	0,2

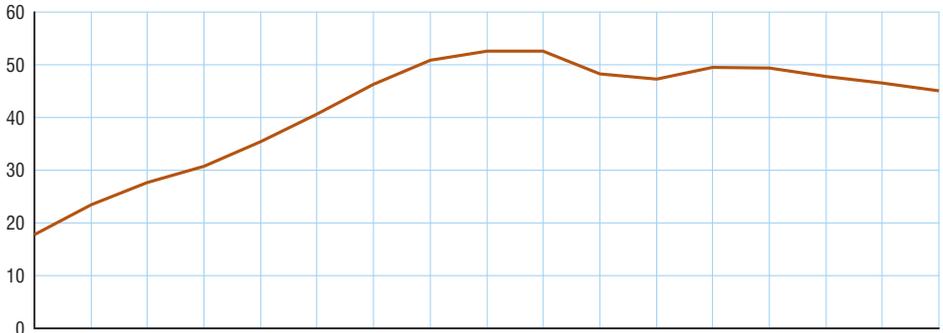
1. Acquisitions moins cessions diminuées de la consommation de capital fixe (CCF).

Champ : France.

Sources : Insee et Banque de France, comptes nationaux base 2010.

3. Part des terrains bâtis dans l'ensemble du patrimoine immobilier

en %



1998 1999 2001 2000 2002 2003 2004 2005 2006 2007 2008 2009 2010 2011 2012 2013 2014

Champ : France.

Lecture : fin 2014, les terrains bâtis représentent 45 % de la valeur du patrimoine immobilier des ménages, après 46,5 % fin 2013.

Sources : Insee et Banque de France, comptes nationaux base 2010.

2.3 Taux de détention de patrimoine

Début 2015, 85,6 % des ménages métropolitains possèdent un **livret défiscalisé** (livret A par exemple). En 10 ans, la part de ménages détenant un livret défiscalisé a augmenté de 3 points, avec notamment la forte croissance du **taux de détention** de livrets A ou Bleu (75,8 % en 2015 contre 57,0 % en 2004). Des taux d'intérêt plus élevés certaines années et une désaffection pour les placements risqués peuvent expliquer cette évolution. Cette progression s'est faite au détriment d'autres livrets défiscalisés (livret de développement durable – LDD, livret d'épargne populaire – LEP, livret jeunes), dont le plafond de placement est plus bas et le gain de rendement par rapport au livret A plus faible qu'auparavant. La détention de **livrets soumis à l'impôt** (livret B, livret Orange...) est stable depuis 17 ans : environ 6 % des ménages en possèdent au moins un.

Début 2015, le taux de détention des produits d'épargne logement reste comparable à celui de 2010, après un fort repli entre 2004 et 2010 (-10 points). Ils sont détenus par près d'un ménage sur trois, mais leur stabilité masque toutefois des évolutions contrastées selon les produits qui la composent. Entre 2010 et 2015, la détention de comptes d'épargne logement (CEL) stagne alors que celle de plans d'épargne logement (PEL), dont la rémunération est supérieure au livret A, repart à la hausse (+3 points entre 2010 et 2015, après -11 points). Au total, un ménage sur quatre détient un PEL début 2015.

En 2004, un quart des ménages en métropole détenaient des valeurs mobilières ; ils ne sont plus qu'un sur six début 2015 (16,5 %). Ce repli a été plus important entre 2004 et 2010, mais il s'est poursuivi de 2010 à 2015 (-5 points, puis -3 points). À partir de 2008, les crises financière et économique ont probablement conduit les ménages à délaissier les valeurs risquées. De fait, la détention de **comptes-titres** ordinaires continue de diminuer : moins de 10 % des ménages en

possèdent contre plus de 11 % en 2010. Malgré les avantages fiscaux qu'il offre, le **plan d'épargne en actions** (PEA) n'attire pas plus de ménages.

Après les livrets d'épargne, l'assurance-vie reste le placement financier privilégié des ménages : 36,5 % des ménages métropolitains en possèdent au moins une. Sa progression est moins marquée qu'entre 2004 et 2010 (+8,5 points), mais elle reste significative (+1,8 point entre 2010 et 2015). En effet, ce produit offre aux épargnants un cadre fiscal attractif et la possibilité de sécuriser au moins une partie de leur épargne. Deux tiers des assurances-vie sont ainsi des contrats dits « mono-support », ne permettant l'investissement que sur des fonds euros garantis.

L'épargne retraite est détenue par 16,4 % des ménages métropolitains début 2015. Les détenteurs se répartissent presque également entre trois types de produits : l'épargne retraite complémentaire volontaire et la surcomplémentaire, proposées par l'employeur, ainsi que le plan d'épargne retraite populaire (PERP), produit financier accessible aux particuliers dans les établissements bancaires. Le quatrième type de produit, le plan d'épargne populaire (PEP), disparaît progressivement depuis la fin de sa commercialisation en 2003.

L'immobilier garde néanmoins une place importante dans le patrimoine des ménages : 62,7 % des ménages métropolitains possèdent un patrimoine immobilier début 2015, que ce soit leur résidence principale ou un autre logement. Ainsi, 58,9 % des ménages métropolitains sont propriétaires de leur résidence principale ou accédants (+1 point par rapport à 2010). Par ailleurs, 18,0 % des ménages métropolitains possèdent un autre logement (résidence secondaire, logement vacant, loué ou mis à disposition gratuitement), taux relativement constant depuis la fin des années 1990. ■

Définitions

Livrets non imposables ou défiscalisés, livrets soumis à l'impôt, taux de détention, compte-titres, plan d'épargne en actions (PEA) : voir *annexe Glossaire*.

Pour en savoir plus

- Voir *fiche 2.1* de cet ouvrage.
- « Le patrimoine des ménages début 2015 : Repli des valeurs risquées au profit des produits sécurisés », *Insee Première* n° 1574, décembre 2015.
- « Évolution des flux de placements financiers des ménages français entre juin 2013 et juin 2014 et incidence sur les groupes de bancassurance », *Bulletin de la Banque de France* n° 198, 4^e trimestre 2014.
- *Rapport annuel 2014*, Observatoire de l'épargne réglementée, juillet 2015.

Taux de détention de patrimoine 2.3

1. Taux de détention de patrimoine début 2015 en France

en %

	Répartition des ménages	Livrets d'épargne	Épargne- logement	Valeur mobilières	Assurance- vie	Épargne retraite (y c. PERP et PEP) ¹	Épargne salariale	Résidence principale ²	Autres logements ³
Âge de la personne de référence du ménage									
Moins de 30 ans	9,6	89,8	35,1	7,0	21,1	6,2	15,3	16,1	4,7
30 à 39 ans	15,6	89,8	37,0	14,6	31,4	16,2	21,2	48,8	12,7
40 à 49 ans	18,9	87,1	36,3	18,4	35,1	22,8	22,5	58,2	17,7
50 à 59 ans	17,6	83,4	35,1	17,8	36,5	24,2	19,6	61,7	23,5
60 à 69 ans	17,9	83,6	31,1	18,4	41,8	15,0	8,3	72,3	24,9
70 ans ou plus	20,5	82,5	20,3	16,5	42,7	9,3	1,3	72,4	17,2
Catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence du ménage⁴									
Agriculteur	1,4	82,0	59,6	32,9	53,9	39,0	12,7	88,8	27,6
Artisan, commerçant, chef d'entreprise	5,3	86,3	34,2	21,2	35,0	30,3	12,6	67,2	31,7
Profession libérale	1,4	92,7	58,8	43,5	60,6	34,0	13,9	69,9	41,6
Cadre	10,1	95,6	52,8	31,2	45,2	30,5	39,0	66,2	29,6
Profession intermédiaire	14,2	92,0	42,1	16,5	33,6	22,7	26,5	58,4	16,3
Employé	13,1	85,6	28,4	7,7	29,4	12,5	12,8	33,8	10,0
Ouvrier qualifié	10,1	83,0	28,8	9,6	27,7	11,1	18,0	50,2	9,6
Ouvrier non qualifié	4,2	76,3	24,0	6,4	22,8	9,8	8,1	34,4	7,0
Retraité ancien agriculteur	1,7	93,1	25,0	23,0	47,2	17,0	0,1	88,3	21,5
Retraité ancien artisan, commerçant, chef d'entr.	2,9	84,7	27,4	24,4	48,3	15,3	0,5	81,5	30,5
Retraité ancien cadre ou prof. libérale	5,0	92,3	37,6	34,4	63,8	19,1	11,1	86,7	38,2
Retraité ancien salarié	26,3	80,3	21,4	12,1	36,8	9,1	3,7	67,2	14,3
Autre inactif	4,0	75,2	16,3	6,0	15,7	2,2	2,0	24,0	9,4
Type de ménage									
Personne seule	35,2	82,1	24,9	12,5	32,9	10,8	7,5	48,1	12,2
Famille monoparentale	9,0	81,4	26,4	9,9	30,8	11,9	12,3	31,9	10,4
Couple sans enfant	25,9	88,2	35,2	20,0	40,7	18,9	13,1	72,9	24,2
Couple avec enfant(s)	27,1	89,8	40,3	19,7	37,2	22,9	24,9	68,6	21,6
Autre type de ménage	2,7	76,9	23,4	15,3	42,4	11,4	11,0	52,3	16,7
Ensemble 2015, France	100	85,3	31,9	16,2	36,2	16,3	14,2	58,7	17,9
Ensemble 2010, France	100	84,5	30,9	18,9	34,5	15,5	14,8	57,9	18,5
Ensemble 2015, France métropolitaine	///	85,9	32,2	16,5	36,5	16,4	14,5	58,9	18,0
Ensemble 2010, France métropolitaine	///	85,0	31,2	19,3	34,7	15,7	15,1	58,0	18,7
Ensemble 2004, France métropolitaine	///	83,2	41,3	24,2	26,2	17,4	16,7	55,7	17,7
Ensemble 1998, France métropolitaine	///	83,5	40,9	21,2	28,9	...	12,7	53,3	18,1

1. Comprend les bons de capitalisation, l'épargne retraite complémentaire volontaire et surcomplémentaire, ainsi que les PERP et les PEP.

Ne comprend pas l'assurance décès volontaire, ce qui explique des écarts avec les chiffres publiés précédemment.

2. Ménages propriétaires de leur résidence principale (non accédants et accédants à la propriété), y compris usufruitiers pour 2010 et 2015.

3. Résidence secondaire, logement donné en location, logement vacant...

4. Hors catégorie socioprofessionnelle impossible à coder (0,4 %).

Champ : ménages ordinaires résidant en France, y compris DOM (hors Mayotte).

Lecture : début 2015, 89,8 % des ménages dont la personne de référence a moins de 30 ans détiennent au moins un livret d'épargne.

Source : Insee, enquêtes Patrimoine 1997-1998, 2003-2004, 2009-2010 et 2014-2015.

2.4 Endettement

En 2013, un ménage français sur deux est endetté à titre privé, c'est-à-dire qu'il rembourse un emprunt ou un crédit pour des besoins privés. D'après les enquêtes Statistiques sur les revenus et les conditions de vie (SRCV), la part des ménages endettés pour un motif immobilier est supérieure à celle des ménages endettés pour un motif de consommation (respectivement 33 % et 28 %). Un ménage sur dix cumule à la fois crédit immobilier et crédit à la consommation.

Un peu moins des trois quarts des ménages endettés pour un motif immobilier ont contracté un emprunt pour l'achat de leur résidence principale ; les autres ménages sont endettés pour un autre achat immobilier ou foncier ou pour des travaux de rénovation.

Parmi ceux qui sont endettés au titre de la consommation, 64 % le sont pour l'achat d'une voiture ou d'une moto, 12 % pour l'achat de biens d'équipement et 37 % pour d'autres motifs personnels (crédits à la consommation en particulier) ; certains pouvant être endettés simultanément pour plusieurs motifs (11 %).

L'endettement des ménages s'inscrit dans une logique de cycle de vie. L'endettement immobilier est en effet plus fréquent en milieu de cycle de vie et les montants des remboursements plus élevés. Le montant

médian mensuel tous remboursements confondus croît dans les premières années de la vie active et atteint son maximum pour les ménages dont la personne de référence est âgée de 30 à 39 ans : la moitié de ces ménages remboursent plus de 770 euros par mois. Cette période coïncide avec des besoins en équipement pour le ménage qui peuvent être importants et aussi à un **niveau de vie** plus élevé. À partir de 40 ans, ce montant décroît. La moitié des ménages endettés dont la personne de référence est âgée de 70 ans ou plus rembourse moins de 200 euros par mois.

Les ménages endettés à titre privé ont dans l'ensemble un niveau de vie plutôt élevé. Un ménage sur deux appartenant au dernier **décile** a souscrit un crédit contre trois ménages sur dix appartenant au premier décile. Une fraction des ménages apparaît fortement endettée : en 2013, 6,5 % des ménages remboursent des charges d'emprunt (intérêts et capital) qui représentent au moins 33 % de leur revenu disponible.

Les ménages pauvres, c'est-à-dire les ménages dont le niveau de vie est inférieur **au seuil de pauvreté**, ont davantage de retards de paiements (loyers, emprunts, impôts, électricité, gaz, eau...) : 20,6 % ont eu au moins un retard de paiement au cours des douze derniers mois, contre 6,6 % des autres ménages. ■

Définitions

Niveau de vie : revenu disponible du ménage rapporté au nombre d'unités de consommation (UC). Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage.

Déciles : si l'on ordonne une distribution de salaires, de revenus, de niveaux de vie..., les déciles (au nombre de 9 : D1 à D9) sont les valeurs qui partagent cette distribution en dix parties d'effectifs égaux. La médiane (D5) partage la population en deux sous-populations égales. Le 1^{er} décile (resp. 9^e décile) est ici le seuil en dessous (resp. au-dessus) duquel se situent les 10 % des ménages ayant le plus faible (resp. le plus élevé) niveau de vie.

Seuil de pauvreté : il est égal à 60 % du niveau de vie médian de l'ensemble des individus.

Taux d'endettement : ratio entre le montant des remboursements et le revenu disponible du ménage.

Pour en savoir plus

- « Les durées d'emprunts s'allongent pour les plus jeunes », in *France, portrait social*, coll. « Insee Références », édition 2013.
- « L'endettement privé des ménages début 2010 », in *Les revenus et le patrimoine des ménages*, coll. « Insee Références », édition 2013.
- « Endettement et recours aux services bancaires en 2008 », *Insee Première* n° 1352, mai 2011.

1. Part des ménages endettés à titre privé selon le motif

	en %								
	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Habitat ¹	30,4	29,7	29,4	30,4	31,2	30,7	31,7	32,1	33,3
<i>dont : acquisition de la résidence principale</i>	21,7	23,0	22,7	22,4	23,1	21,9	22,4	24,1	24,1
Consommation ²	30,2	30,5	31,2	30,9	30,1	28,5	28,7	27,8	28,2
Habitat et consommation	10,6	10,6	10,7	10,9	10,8	10,1	10,4	9,8	10,2
Ensemble	49,9	49,6	49,8	50,4	50,5	49,1	49,9	50,2	51,3

1. Ces ménages peuvent également être endettés au titre de la consommation.

2. Ces ménages peuvent également être endettés au titre de l'habitat.

Champ : France métropolitaine, ménages ayant des emprunts en cours ou interrompus mais non achevés.

Lecture : en 2013, 33,3 % des ménages ont un crédit à l'habitat, 28,2 % un crédit à la consommation dont 10,2 % cumulent crédits à l'habitat et à la consommation.

Source : Insee, enquêtes Statistiques sur les revenus et les conditions de vie (SRCV) 2005 à 2013.

2. Montant médian mensuel et taux médian d'endettement selon l'âge en 2013

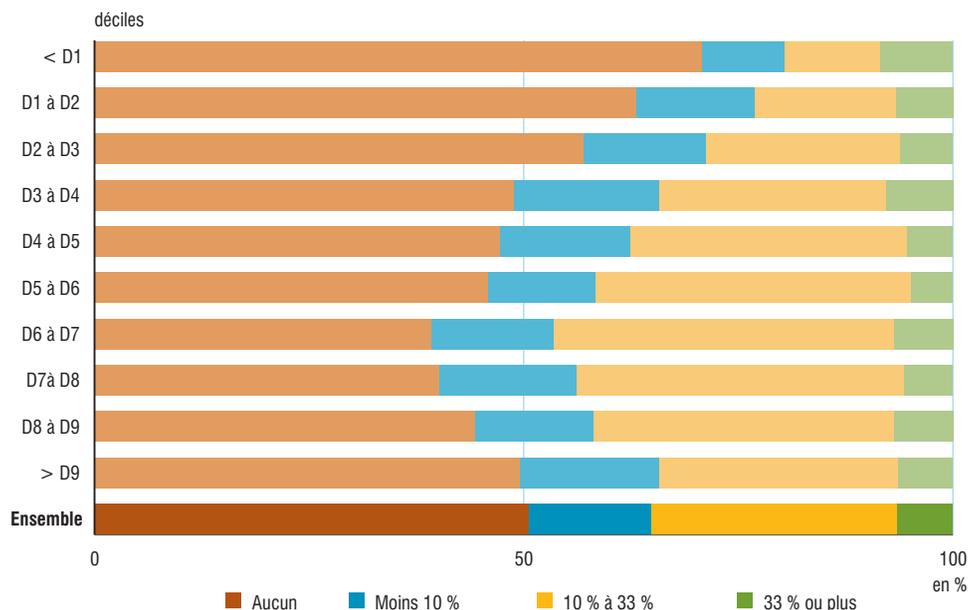
	en %			
Âge de la personne de référence du ménage	Ménages endettés à titre privé	<i>dont : avec emprunt immobilier</i>	Montant médian mensuel du remboursement ¹ (en euros)	Taux médian d'endettement du ménage
Moins de 30 ans	50	19	330	15
30 à 39 ans	73	53	770	23
40 à 49 ans	73	54	700	20
50 à 59 ans	59	40	483	14
60 à 69 ans	44	26	300	11
70 ans ou plus	16	7	200	8

1. Tous remboursements confondus.

Champ : France métropolitaine, ménages ayant des emprunts en cours ou interrompus mais non achevés.

Source : Insee, enquêtes Statistiques sur les revenus et les conditions de vie (SRCV) 2013.

3. Taux d'endettement selon les déciles de niveau de vie en 2013



Champ : France métropolitaine.

Lecture : 70,7 % des ménages appartenant au 1^{er} décile de niveau de vie n'ont aucun emprunt.

Source : Insee, enquêtes Statistiques sur les revenus et les conditions de vie (SRCV) 2013.

2.5 Dépenses en logement des ménages

Les dépenses en logement des ménages comprennent le paiement des loyers pour les locataires ou les remboursements d'emprunt des propriétaires, ainsi que les charges et les taxes. La part des charges est plus importante pour les locataires du secteur social que pour ceux du secteur libre, d'une part du fait que les loyers au mètre carré y sont plus modérés et que d'autre part les grands immeubles collectifs, plus fréquents dans le parc social, ont des charges plus élevées. Pour les **propriétaires accédants**, les remboursements d'emprunt représentent près des trois quarts de la dépense en logement. Dans le cas des propriétaires déchargés des remboursements, soit plus d'un tiers des ménages, leurs dépenses se limitent aux charges et taxes de leur résidence principale.

En 2013, le **taux d'effort moyen en logement** atteint 20 %, ce qui signifie qu'un ménage consacre en moyenne un cinquième de ses **revenus** à son habitation principale. Il dépasse 33 % pour un ménage sur quatre. Le taux d'effort est de l'ordre de 28 à 30 % des revenus en moyenne pour les locataires du secteur libre et pour les accédants à la propriété. Il se situe autour de 25 % dans le secteur social. Il est beaucoup plus faible pour les **propriétaires non accédants** déchargés des remboursements d'emprunt liés à leur résidence principale (10 %). Par ailleurs, le taux d'effort est d'autant plus élevé que le ménage se situe dans le bas de l'échelle des

niveaux de vie. Ceci tient en partie au fait que qu'on y trouve une plus forte proportion de locataires, mais reste vrai à statut d'occupation donné.

Le taux d'effort moyen des ménages a augmenté de 1,6 point entre 2002 et 2013, avec des disparités selon leur statut d'occupation et leur niveau de vie. Globalement, il a progressé beaucoup plus fortement pour les locataires que pour les propriétaires. Plus précisément, c'est pour les locataires du secteur libre qu'il a le plus augmenté (+ 5,6 points), les loyers ayant progressé plus vite que leur revenu. Le taux d'effort évolue moins vite dans le secteur social (+ 3,9 points) du fait d'une progression plus modérée des dépenses en logement. Du fait d'une forte hausse des remboursements d'emprunt, la croissance du taux d'effort des propriétaires accédants a été du même ordre de grandeur (+ 3,8 points) ; elle reste moindre que celle de l'ensemble des ménages locataires car le revenu des propriétaires accédants a davantage progressé. Enfin, le taux d'effort des propriétaires non accédants a augmenté très modérément sur la période (+ 0,6 point).

Les dépenses de logement pèsent de plus en plus fortement sur les ménages du premier quartile de niveau de vie, quel que soit leur statut d'occupation. En effet, leurs dépenses en logement se sont nettement accrues depuis le début des années 2000 et leur revenu a moins progressé que celui des autres ménages. ■

Définitions

Propriétaires accédants : ce sont les propriétaires qui ont un ou plusieurs prêts immobiliers en cours pour l'achat de leur résidence principale. Les propriétaires **non accédants** sont eux déchargés des charges de remboursements d'emprunts liés à leur résidence principale.

Taux d'effort moyen en logement : il s'agit de taux d'effort moyens, calculés comme le rapport entre la somme des dépenses liées à l'habitation principale et les revenus des ménages. Les dépenses comprennent, pour les propriétaires, les remboursements d'emprunt pour l'achat du logement, la taxe foncière et les charges de copropriété. Pour les locataires, elles comprennent les loyers et les charges locatives. Pour tous les ménages, elles incluent la taxe d'habitation, ainsi que les dépenses en eau et en énergie associées au logement. Le taux d'effort est « net », c'est-à-dire calculé en déduisant du montant des dépenses les aides au logement.

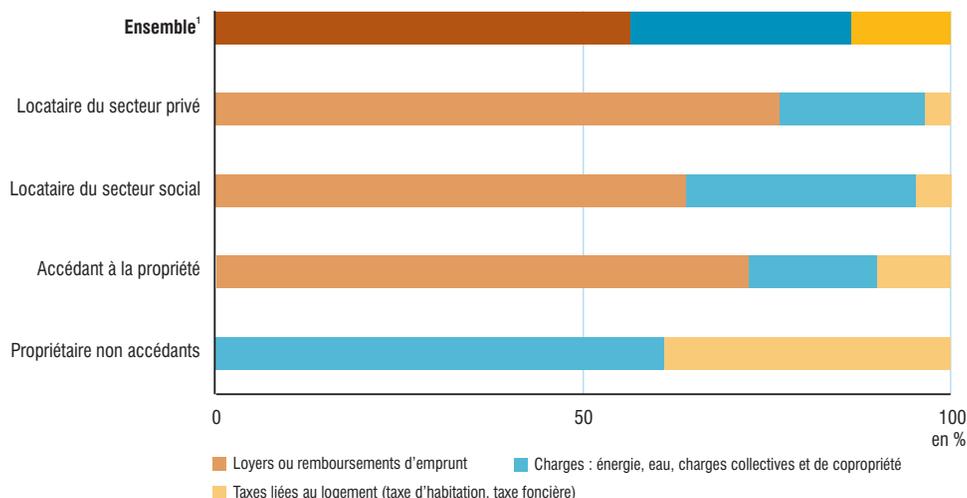
Revenu des ménages : le revenu retenu ici diffère de celui du reste de l'ouvrage (voir *annexe Glossaire*) car il est mesuré avant le paiement des impôts et n'inclut pas les aides au logement.

Pour en savoir plus

- « Les conditions de logement des ménages fin 2013. Premiers résultats de l'enquête Logement », *Insee Première* n° 1546, avril 2015.
- « L'état du logement en 2011 », Service de l'observation et des statistiques (SOeS), *Références*, juin 2013.
- « La part du logement dans le budget des ménages en 2010 - Alourdissement pour les locataires du parc privé », *Insee Première* n° 1395, mars 2012.
- « Les inégalités face au coût du logement se sont creusées entre 1996 et 2006 », in *France, portrait social*, coll. « Insee Références », édition 2010.

Dépenses en logement des ménages 2.5

1. Composition du coût du logement en 2013 selon le statut d'occupation



1. Sont compris également les ménages logés en meublé et les ménages logés gratuitement.

Champ : ménages résidant en France métropolitaine.

Source : Insee, enquête Logement 2013 (données provisoires).

2. Taux d'effort net des ménages selon le statut d'occupation et le niveau de vie

en %

	Taux d'effort net moyen			Répartition des ménages par statut d'occupation		
	2002	2006	2013	2002	2006	2013
Ensemble	18,1	18,8	20,0	100,0	100,0	100,0
dont : locataire du secteur privé	25,0	27,4	30,6	20,7	20,4	20,7
locataire du secteur social	21,4	22,9	25,3	17,3	17,0	16,4
accédant à la propriété	24,4	26,5	28,2	21,0	19,5	20,0
propriétaire non accédant	9,4	9,7	10,0	35,0	34,8	36,0
1^{er} quartile de niveau de vie	27,3	29,8	36,6	100,0	100,0	100,0
dont : locataire du secteur privé	38,3	40,9	47,0	24,9	26,0	31,4
locataire du secteur social	24,0	27,5	30,6	26,5	28,6	29,4
accédant à la propriété	37,7	43,3	53,5	9,0	7,0	8,1
propriétaire non accédant	18,4	19,9	21,7	29,1	26,2	19,6
2^e quartile de niveau de vie	21,8	22,9	24,6	100,0	100,0	100,0
dont : locataire du secteur privé	29,0	31,7	34,0	20,2	21,2	20,6
locataire du secteur social	23,5	24,6	26,6	20,9	20,2	19,8
accédant à la propriété	29,5	31,0	33,2	18,6	17,0	17,8
propriétaire non accédant	12,4	13,2	14,0	34,3	33,3	34,9
3^e quartile de niveau de vie	19,4	19,6	20,9	100,0	100,0	100,0
dont : locataire du secteur privé	26,1	26,6	28,2	18,9	18,9	17,9
locataire du secteur social	20,9	21,2	22,6	14,8	13,2	11,7
accédant à la propriété	26,5	28,1	29,3	26,5	25,9	27,2
propriétaire non accédant	10,2	10,2	11,1	35,2	35,1	38,7
4^e quartile de niveau de vie	14,1	14,4	14,5	100,0	100,0	100,0
dont : locataire du secteur privé	19,3	20,3	22,3	18,8	15,4	13,0
locataire du secteur social	16,2	16,8	18,3	6,7	6,1	4,8
accédant à la propriété	20,7	23,1	24,0	29,7	28,1	26,9
propriétaire non accédant	6,9	7,2	7,6	41,4	44,4	50,9

Note : outre les catégories présentées ci-dessous, l'ensemble comprend également les ménages logés en meublé et les ménages logés gratuitement.

Champ : ménages résidant en France métropolitaine.

Source : Insee, enquêtes Logement 2002, 2006 et 2013 (données provisoires en 2013).

2.6 Acquisition d'une résidence principale

La part des ménages propriétaires de leur résidence principale a régulièrement progressé durant ces trente dernières années : 51 % en 1984, 54 % en 1996 et plus de 57 % depuis le début des années 2000. Cette part est d'autant plus importante que les ménages ont un niveau de vie élevé et sont plus âgés. À cet égard, l'augmentation de la part de ménages propriétaires s'explique pour partie par un effet de structure, lié au vieillissement de la population française sur le long terme.

Le flux annuel d'acquisitions de résidences principales a nettement augmenté entre le milieu des années 1990 et le milieu des années 2000 (de 450 000 à 650 000 acquisitions par an), période marquée par l'envolée des prix immobiliers. Il s'est replié depuis, pour s'établir à 540 000 acquisitions annuelles sur la première moitié des années 2010. Ce repli du nombre d'acquisitions annuelles est allé de pair avec un rééquilibrage de la proportion de ménages les plus aisés (au-dessus du 4^e quartile de **niveau de vie**) parmi les acquéreurs récents : elle est passée de 41 % à 33 % entre 2006 et 2013, soit sur une période pendant laquelle l'envolée des prix s'est interrompue.

L'achat à crédit représente la forme dominante des acquisitions (81 %). Les achats au comptant (13 %) ainsi que les acquisitions par héritage ou donation (5 %) diminuent légèrement entre 2006 et 2013, alors que les achats en viager ou en location-accession restent marginaux. Entre 2002 et 2006, dans un contexte de hausse quasi continue des prix de

l'immobilier, les nouvelles acquisitions se sont développées dans les zones rurales où le prix du foncier est moindre. Près de 31 % des **accédants récents** habitent en zone rurale en 2013 contre 26 % à la fin des années 1990.

En 2013, le prix du logement représente en moyenne 5,1 années de revenu contre 4,5 en 2006 (et 3,5 en 2001). Ce ratio augmente légèrement pour la plupart des **accédants**, mais plus fortement pour les ménages les plus modestes (ceux dont le niveau de vie se situe en dessous du premier quartile). Les accédants doivent avoir à la fois suffisamment d'épargne et de revenus pour obtenir un emprunt et pour en supporter ensuite les remboursements dans la durée. Le montant des emprunts des accédants récents en 2013 équivaut à 3,4 années de revenu, en hausse par rapport à 2006 (2,9 années) et leur apport personnel est relativement moindre. Enfin, la durée moyenne de remboursement des emprunts s'allonge pour atteindre presque 20 ans en 2013 contre 17 ans en 2006.

Par type de famille, les accédants récents demeurent majoritairement des couples avec enfants. La part des **primo-accédants** parmi les accédants récents reste stable autour de 60 %. Elle est la plus élevée pour les personnes seules (67 %). Bien qu'en augmentation sur la période récente, elle est sensiblement plus faible pour les familles monoparentales (37 %). On continue d'accéder à la propriété très majoritairement avant 40 ans : c'est le cas de près de quatre primo-accédants sur cinq. ■

Définitions

Acquisition : un logement peut être acquis soit à titre onéreux soit par héritage ou donation.

Accédant : un ménage accédant à la propriété est un ménage propriétaire qui a encore des emprunts à rembourser pour l'achat de sa résidence principale. Les **accédants récents** considérés ici ont acquis leur résidence principale au cours des quatre dernières années.

Primo-accédant : un ménage primo-accédant est un ménage accédant à la propriété de sa résidence principale pour la première fois.

Niveau de vie : voir *annexe Glossaire*.

Pour en savoir plus

- « Les conditions de logement des ménages fin 2013. Premiers résultats de l'enquête Logement », *Insee Première* n° 1546, avril 2015.
- « Le taux d'effort des ménages en matière de logement : élevé pour les ménages modestes et les locataires du secteur privé », in *Les revenus et le patrimoine des ménages*, coll. « Insee Références », édition 2011.
- « L'accession à la propriété dans les années 2000 », *Insee Première* n° 1291, mai 2010.
- « Les inégalités face au coût du logement se sont creusées entre 1996 et 2006 », in *France, portrait social*, coll. « Insee Références », édition 2010.
- « Les logements sont plus confortables qu'il y a vingt ans et pèsent davantage sur le revenu des ménages », in *France, portrait social*, coll. « Insee Références », édition 2008.

Acquisition d'une résidence principale 2.6

1. Nombre de nouveaux propriétaires de leur résidence principale

	1984	1988	1992	1996	2002	2006	2013
Nombre annuel moyen de nouveaux propriétaires (en milliers)	448	494	425	450	617	654	542
Mode d'acquisition des nouveaux propriétaires (en %)							
Héritage ou donation	8,3	6,5	8,3	8,0	8,5	6,6	5,2
Achat au comptant	11,5	13,1	13,3	12,0	13,4	14,2	13,0
Achat à crédit	78,7	79,4	78,0	79,7	77,9	78,9	81,4
Autres (viager, location-accession, location-vente)	1,5	1,0	0,4	0,3	0,2	0,3	0,5

Champ : France métropolitaine.

Lecture : en moyenne, en 1984, 448 000 ménages par an sont devenus propriétaires de leur résidence principale. Cette moyenne est calculée sur les quatre années précédant l'enquête.

Source : Insee, enquêtes Logement 1984, 1988, 1992, 1996, 2002, 2006 et 2013.

2. Profil des ménages accédants à la propriété

	Répartition des accédants récents		Proportion de primo-accédants	
	2006	2013	2006	2013
Type de famille				
Personne seule	14,9	16,4	65,0	67,1
Couple sans enfant	22,7	19,1	61,2	61,5
Couple avec enfant(s)	56,3	57,6	60,2	59,7
Famille monoparentale	4,8	6,1	31,6	37,0
Autre type de famille	1,2	0,8	77,8	57,9
Tranche de niveau de vie¹				
Inférieur au 1 ^{er} quartile	6,3	9,3	68,0	65,5
Du 1 ^{er} au 2 ^e quartile	19,5	23,0	61,1	68,0
Du 2 ^e au 3 ^e quartile	33,5	35,1	66,6	65,6
Supérieur au 3 ^e quartile	40,7	32,6	52,8	46,4
Âge de la personne de référence au moment de l'achat				
Moins de 30 ans	22,8	24,8	88,1	87,8
30-39 ans	43,5	38,8	64,5	64,4
40-49 ans	21,4	23,6	38,5	37,2
50-64 ans	11,6	11,5	30,3	37,0
65 ans ou plus	0,8	1,4	16,6	7,8
Tranche d'unité urbaine				
Commune rurale	29,1	30,7	64,2	72,7
Unité urbaine de moins de 100 000 habitants	26,0	30,7	58,5	53,7
Unité urbaine de 100 000 habitants ou plus	27,3	24,0	57,9	54,9
Unité urbaine de Paris	17,6	14,7	58,5	54,1
Ensemble	100,0	100,0	60,0	59,9

1. Données provisoires. Champ : France métropolitaine.

Lecture : parmi les accédants récents de 2006, 14,9 % étaient des ménages d'une seule personne, 65 % d'entre eux étaient primo-accédants.

Source : Insee, enquêtes Logement 2006 et 2013.

3. Caractéristiques du financement de l'achat de la résidence principale des accédants récents

		Effectifs (en milliers)	Prix logement/revenu annuel ¹ (en années)	Taux d'apport personnel (en %)	Emprunt/revenu annuel ¹ (en années)	Durée moyenne (en années)
Tranche de niveau de vie						
Inférieur au 1 ^{er} quartile	2006	130	7,6	26,7	5,5	17,6
	2013	164	11,9	28,6	8,5	20,8
Du 1 ^{er} au 2 ^e quartile	2006	402	5,1	32,0	3,5	17,5
	2013	405	5,9	30,6	4,1	20,1
Du 2 ^e au 3 ^e quartile	2006	692	4,7	29,3	3,3	18,0
	2013	618	4,7	25,3	3,5	20,5
Supérieur au 3 ^e quartile	2006	840	4,1	37,7	2,5	16,4
	2013	575	4,5	37,3	2,8	17,8
Primo-accédants	2006	1 238	4,1	22,4	3,1	18,0
	2013	1 055	4,8	21,8	3,7	20,9
Autres accédants	2006	826	5,0	45,4	2,7	16,0
	2013	707	5,4	41,7	3,1	17,5
Ensemble	2006	2 064	4,5	33,9	2,9	17,2
	2013	1 763	5,1	31,8	3,4	19,6

1. Données provisoires. Champ : France métropolitaine, accédants récents.

Lecture : en 2006, le prix d'achat d'un logement représentait en moyenne 4,5 années de revenus pour les ménages accédants récents.

Note : le prix du logement et le montant de l'emprunt sont actualisés à leur valeur lors de l'année de référence (2006 ou 2013), à l'aide de l'évolution du revenu disponible brut par tête.

Source : Insee, enquêtes Logement 2006 et 2013.

2.7 Prix des logements et loyers

Depuis le milieu de l'année 2012, les prix de l'immobilier diminuent légèrement. C'est surtout le fait des logements anciens, qui représentent la majeure partie des ventes : leurs prix baissent en moyenne de 2 % par an. Cette baisse fait suite à une envolée des prix de l'immobilier dans les années 2000 : entre 2000 et 2007, les prix de l'ancien ont plus que doublé. La hausse a été particulièrement forte en 2004 et 2005, avec une variation annuelle autour de 15 %. Une baisse significative mais de courte durée a eu lieu en 2009, suivie d'une forte reprise, notamment en Île-de-France : les prix de l'ancien dans cette région ont grimpé de 26 % entre le deuxième trimestre 2009 et le troisième trimestre 2011 (contre + 9 % en province).

Le volume annuel des transactions dans l'ancien a suivi une courbe assez similaire à celle des prix jusqu'en 2012. Il se situait entre 800 000 et 850 000 transactions cumulées sur un an durant la phase de forte croissance des prix entre 2000 et 2007, et a fortement chuté pour atteindre un point bas à 550 000 à la mi-2009. Il a ensuite retrouvé son niveau antérieur en 2011, avant de retomber autour de 650 000 début 2013. Depuis lors, dans un contexte de baisse continue et modérée des prix, il a connu des oscillations : progression jusqu'à la mi-2014, nouvelle baisse entre la mi-2014 et la mi-2015, suivie d'une nouvelle reprise. En septembre 2015, le nombre de transactions cumulées sur un an se situe à 750 000 environ.

Depuis 2008, les prix des logements neufs ont été moins fluctuants que les prix de l'ancien : le repli en 2009 a été de bien plus faible ampleur et, depuis la mi-2012, les prix ont peu baissé. Ils connaissent même une reprise sur la période récente (+ 1,5 % entre le troisième trimestre 2014 et le troisième trimestre 2015). Après s'être replié de 2011 à 2014, le volume

de **logements neufs réservés** cumulés sur un an est reparti à la hausse depuis début 2015, pour atteindre environ 100 000 au troisième trimestre. Ce niveau reste néanmoins en deçà des niveaux observés entre 2010 et 2012, et plus encore du point haut de 133 000 atteint au deuxième trimestre 2007.

Les variations des loyers sont loin d'avoir été aussi vives que celles des prix immobiliers, même si elles ont été supérieures à l'inflation des prix à la consommation sur les années 2002 à 2007. La progression annuelle des loyers dans le secteur libre est encadrée par la loi pour les baux en cours. Elle ne peut pas excéder celle de l'**indice de référence des loyers** (IRL) qui est, depuis 2008, calculé à partir de l'inflation. Pour les changements de locataire, le loyer peut généralement être réévalué librement à la conclusion du nouveau bail. Cependant, dans certaines agglomérations où le marché locatif est tendu, un décret annuel limite la hausse par rapport au loyer du locataire précédent à l'IRL. De plus, à Paris, il existe un encadrement du niveau des loyers depuis le 1^{er} août 2015.

Dans le secteur social, le ministère chargé du logement préconise chaque année une hausse maximale, en se fondant sur l'IRL. Les évolutions des loyers sont donc en partie contenues par les variations des indices de référence.

Depuis 2008, la hausse des loyers suit globalement, avec quelques trimestres de décalage et de façon atténuée, les fluctuations de l'IRL. Ainsi, dans un contexte de ralentissement de l'IRL depuis la mi-2012, le glissement annuel de l'indice des loyers, un peu inférieur à + 2 % début 2013, s'est replié continûment depuis pour s'établir à + 0,4 % en octobre 2015 (+ 0,4 % dans le secteur libre, + 0,5 % dans le parc social). Sur cette période, les hausses de loyers restent néanmoins un peu supérieures à l'inflation. ■

Définitions

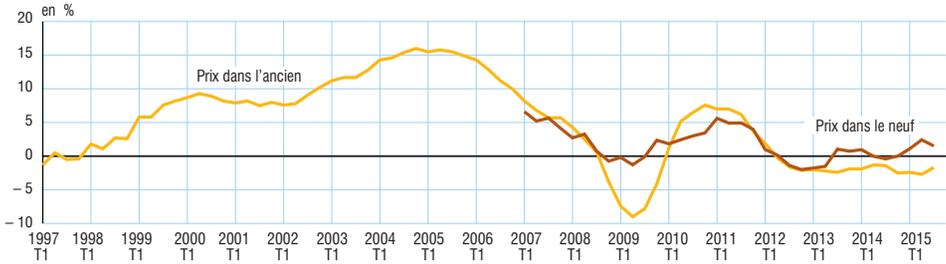
Réservations de logements neufs : réservations à la vente avec dépôts d'arrhes.

Indice de référence des loyers (IRL) : créé en janvier 2006 et prenant la suite de l'indice du coût de la construction (ICC), l'IRL a d'abord été calculé comme la somme pondérée d'indices représentatifs de l'évolution des prix à la consommation, du coût des travaux d'entretien et d'amélioration du logement à la charge des bailleurs et de l'ICC. Depuis février 2008, il correspond à la moyenne, sur les douze derniers mois, de l'évolution des prix à la consommation hors tabac et hors loyers.

Pour en savoir plus

- *Informations Rapides* n° 13, « Indice des prix des logements neufs et anciens – 3^e trimestre 2015 », janvier 2016, Insee.
- *Informations Rapides* n° 289, « Indices des prix des logements anciens – 3^e trimestre 2015 », novembre 2015.
- « Prix des logements anciens et loyers entre 2000 et 2010 », *Insee Première* n° 1350, mai 2011.
- « Commercialisation des logements neufs – Résultats au troisième trimestre 2015 », *Chiffres et Statistiques* n° 698, Commissariat général au développement durable, SOEs, novembre 2015.

1. Évolution en glissement annuel des prix des logements

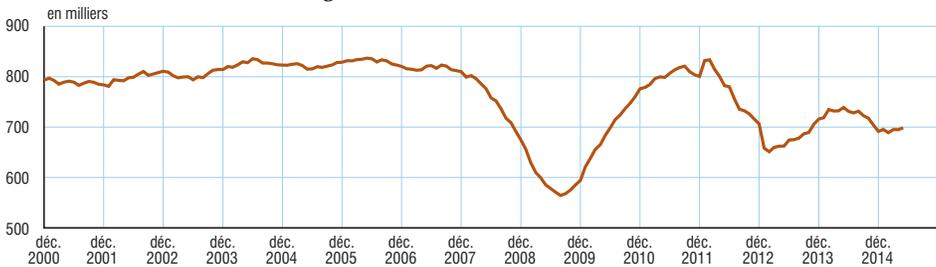


Champ : France métropolitaine.

Note : données en glissement annuel, les données du troisième trimestre 2015 sont provisoires.

Sources : Insee, SOeS, notaires d'Ile-de-France - Base Bien, notaires de France - Perval.

2. Volume de transactions de logements anciens cumulées sur un an



Champ : France métropolitaine.

Sources : conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD), d'après DGFIP (MEDOC) et bases notariales.

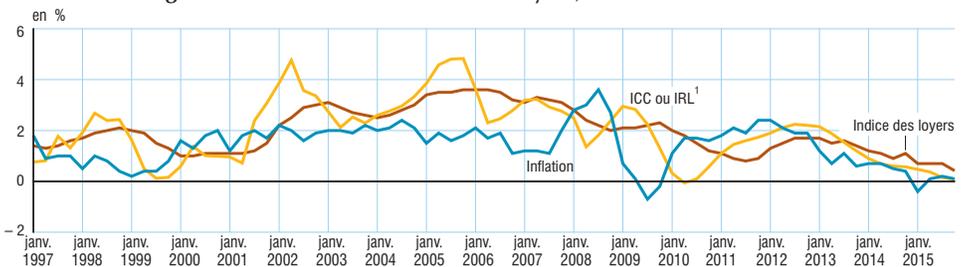
3. Volume de logements neufs réservés, en données cumulées sur un an



Champ : France métropolitaine, programmes immobiliers et permis de construire de cinq logements ou plus destinés à la vente aux particuliers.

Source : SOeS, enquête trimestrielle sur la commercialisation des logements neufs (ECLN).

4. Évolution en glissement annuel de l'indice des loyers, de l'IRL et de l'inflation



1. Indice du coût de la construction ou indice de référence des loyers en vigueur à la date de l'enquête.

Champ : France métropolitaine, ménages locataires de leur résidence principale louée vide.

Source : Insee, enquêtes trimestrielles sur les loyers.

Annexes



Sources statistiques

Les principales sources utilisées dans cet ouvrage sont :

- les enquêtes *Revenus fiscaux* (ERF) avant 2005, réropolées depuis 1996 pour être rendues comparables aux enquêtes *Revenus fiscaux et sociaux* (ERFS) utilisées à partir de 2005, pour les données de référence sur les niveaux de vie et la pauvreté monétaire en France ;
- le dispositif *Statistiques sur les revenus et les conditions de vie* (SRCV), ou *Statistics on Income and Living Conditions* (SILC) pour les comparaisons européennes de pauvreté ;
- le dispositif *Fichier localisé social et fiscal* (Filosofi), pour les données localisées et les données sur les hauts revenus ;
- les enquêtes *Patrimoine*.

Les enquêtes Revenus fiscaux et sociaux (ERFS)

Les enquêtes Revenus fiscaux et sociaux (ERFS) sont disponibles de manière annuelle depuis 2005. Ces enquêtes s'appuient sur un échantillon représentatif des ménages en France métropolitaine, issu de l'enquête Emploi, sur leurs déclarations fiscales, sur les prestations qu'ils ont perçues de la part de la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf), de la Caisse nationale d'assurance vieillesse (Cnav) ou de la Caisse centrale de la mutualité sociale agricole (CCMSA). Les revenus déclarés à l'administration fiscale comprennent les revenus d'activité indépendante ou salariée, les retraites et pensions, les indemnités de chômage, les revenus du patrimoine. Le recours aux données fiscales conduit à une couverture partielle de ces derniers : plusieurs types de revenus du patrimoine sont en effet exonérés d'impôts (épargne réglementée notamment) ou partiellement appréhendés dans les déclarations fiscales. Ces revenus financiers absents de la déclaration de revenus ou partiellement couverts sont estimés à partir de l'enquête Patrimoine de l'Insee. Les prestations sociales collectées auprès des organismes sociaux sont celles versées par la branche famille – prestations familiales, minima sociaux (RSA, AAH...) et allocations logement – et par l'assurance vieillesse (minimum vieillesse).

Avec un échantillon de plus de 51 000 ménages en 2013, l'ERFS permet de disposer de résultats avec une précision relativement grande. Ainsi, le niveau de vie annuel moyen ou médian, avec un indice de confiance de 95 %, se situe dans un intervalle de +/- 120 euros. Le taux de pauvreté à 60 %, avec le même indice de confiance, est dans un intervalle de +/- 0,4 point.

Avant 2005, le système d'observation des revenus et des inégalités était assez proche des ERFS. Il s'agissait des enquêtes Revenus fiscaux (ERF) qui s'appuyaient également sur l'enquête Emploi et les déclarations de revenus des ménages répondant à l'enquête. Ces revenus étaient complétés par imputation des revenus sociaux sur barème.

Avant la réropolation effectuée sur 1996-2004, la série d'enquêtes sur les revenus 1996-2009 comportait ainsi deux ruptures, la première en 2002 liée au passage de l'enquête Emploi annuelle à l'enquête Emploi en continue et la seconde en 2005 liée à l'introduction des prestations réellement perçues par les ménages et des revenus financiers exonérés d'impôt sur le revenu ou soumis à prélèvement libératoire. Les enquêtes Revenus fiscaux et

sociaux ont donc été rétopolées afin de constituer une nouvelle série d'enquêtes Revenus fiscaux et sociaux (ERFS) de 1996 à 2009 sans rupture.

La disponibilité en 2002 comme en 2005 de l'ancienne et de la nouvelle enquête a permis de mesurer et d'appliquer les redressements nécessaires à la rétopolation des ERF 1996 à 2004. À présent, la nouvelle série de niveaux de vie et de taux de pauvreté propose des données directement comparables dans le temps bien qu'elles proviennent de deux dispositifs d'enquête dont les méthodes d'élaboration diffèrent sensiblement (ERF et ERFS). Les enquêtes Revenus fiscaux et sociaux rétopolées se fondent sur les enquêtes revenus fiscaux (ERF) 1996 à 2004 : la « rétopolation » consiste en une mise à jour, par des méthodes statistiques, qui permet la comparabilité avec les enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2005 à 2009.

Le recours aux prestations réelles opéré dans les ERFS en remplacement de l'imputation des prestations sur barème dans les ERF constitue la première modification majeure entre les ERF et les ERFS. Pour tenir compte de l'effet induit sur la mesure des niveaux de vie par cette modification, des coefficients de correction des pondérations sont calculés à l'aide des enquêtes ERF 2005 et ERFS 2005 en comparant les distributions de ces deux enquêtes. Ces coefficients se définissent comme le rapport entre, d'une part, les poids des observations dans l'ERF 2005 issus du calage avec les marges habituelles actualisées, et, d'autre part, leurs poids issus du calage avec, à la fois, les marges habituelles actualisées et la marge de distribution des niveaux de vie des ménages de l'ERFS 2005.

Les coefficients sont ensuite appliqués aux anciens poids des observations dans chaque enquête de 1996 à 2004, en fonction du décile de niveau de vie, pour obtenir de nouveaux poids. Au préalable, les anciens poids ont été actualisés avec les dernières marges démographiques disponibles (recensement 1999 pour les enquêtes 1996 à 2001 et nouveau recensement pour les enquêtes 2002, 2003 et 2004). Les enquêtes de 1996 à 2004 ont ainsi été repondérées et ces repondérations intègrent les mises à jour des marges démographiques issues des recensements.

La seconde modification majeure porte sur la prise en compte des revenus financiers exonérés d'impôt sur le revenu ou soumis à prélèvement libératoire. Ainsi, depuis 2005, ont été rajoutés au revenu des ménages mesuré dans les ERFS les intérêts annuels générés par certains produits financiers totalement exonérés de l'impôt sur le revenu : livrets Jeune, livrets d'épargne populaire (LEP), comptes d'épargne logement (CEL), plans d'épargne logement (PEL) et autres livrets défiscalisés (livret A, livret Bleu et livret pour le développement durable). Deux autres types de produits financiers sont concernés : les plans d'épargne en actions (PEA), dont les revenus sont exonérés d'impôt sous certaines conditions, et l'ensemble des assurances-vie, plans d'épargne populaire (PEP) et bons de capitalisation, qui ne sont imposables que lors du rachat ou du dénouement du contrat.

Depuis 2010, la détermination puis le montant des revenus de l'ensemble de ces produits sont estimés sur la base de l'enquête Patrimoine 2009-2010. Dans la rétopolation sur 1996-2004, des modèles analogues ont été estimés, sur la base des caractéristiques des produits financiers et de la législation fiscale en vigueur chaque année, en utilisant les enquêtes Patrimoine 1997-1998, Détention 2000 et Patrimoine 2003-2004, selon les années étudiées. Les estimations des montants détenus pour chacun des actifs financiers hors assurance-vie et celles des revenus d'assurance-vie ont ensuite été recalées sur les données macroéconomiques des comptes nationaux et de la Banque de France selon la même méthode que celle des ERFS 2005 et suivantes.

À partir de 2013, un changement méthodologique concernant le millésime d'impôt a été mis en œuvre. Jusqu'à l'enquête ERFS 2012 incluse, les impôts se référaient aux impôts de la déclaration fiscale de l'année N, portant sur les revenus de l'année N correspondant ainsi aux

impôts payés l'année N+1. Ce calcul a été modifié afin de pouvoir disposer de l'impôt payé en N portant sur les revenus de l'année N-1, à partir de l'exploitation des fichiers fiscaux de l'année N-1.

Le changement de millésime a été opéré également pour la taxe d'habitation et la prime pour l'emploi.

Une autre modification en 2013 concerne la prise en compte des évolutions introduites dans l'enquête Emploi en continu de 2013 (qui constitue le socle de l'ERFS), qui visent notamment à améliorer la qualité des variables professions et diplômes, à introduire de nouvelles questions (sur la santé, le handicap).

De plus, deux changements fiscaux importants ont eu lieu en 2013. D'une part, les majorations de pensions de retraite pour avoir élevé trois enfants ou plus sont désormais prises en compte dans le revenu déclaré à l'administration fiscale. D'autre part, l'avantage en nature constitué par la participation des employeurs aux contrats collectifs de complémentaire santé est maintenant intégré dans les salaires déclarés à l'administration. Ces ressources sont désormais comptabilisées dans le revenu disponible calculé dans l'ERFS.

En prenant en compte l'impôt effectivement payé en 2013, les majorations de pensions et la participation employeur aux contrats de complémentaire santé, la notion de revenu dans l'ERFS s'est rapprochée de celle de la comptabilité nationale, ainsi que de celle de l'enquête européenne *Statistics on income and living conditions* (EU-SILC). La cohérence entre sources s'en trouve renforcée ce qui facilite leur comparaison.

En définitive, la série 1996-2013 comporte aujourd'hui deux ruptures de séries : une en 2011, avec le passage de l'enquête Patrimoine 2003-2004 à celle de 2009-2010, puis une en 2013. Dans les deux cas, une rétropolation a été menée sur l'année précédente pour pouvoir estimer des évolutions annuelles.

À noter enfin que les résultats issus des enquêtes antérieures à 1996 doivent être comparés avec prudence, entre eux, et avec la série actuelle. Les méthodes utilisées pour les enquêtes les plus anciennes étaient en effet différentes. Certaines prestations sociales, en particulier, n'étaient pas prises en compte.

Le dispositif SRCV-SILC

Les Statistiques sur les ressources et conditions de vie (SRCV) sont la partie française du système de statistiques communautaires dont le sigle européen est EU-SILC (*European union statistics on income and living conditions*). Ce système vise en premier lieu à obtenir les indicateurs structurels pour le rapport de synthèse annuel de la Commission européenne dans les domaines de la répartition des revenus, de la pauvreté et de l'exclusion dans les pays membres. Il a également pour but de produire, pour chaque pays de l'Union européenne, une base de données individuelles sur les revenus et les conditions de vie, mise à la disposition des chercheurs à des fins d'études comparatives entre les pays.

Les statistiques françaises sont collectées annuellement sous la forme d'une enquête en panel, qui a pris en 2004 la suite du Panel européen dont la dernière collecte a eu lieu en 2001. Chaque année un échantillon d'environ 3 200 logements répondant pour la première fois à l'enquête vient alimenter le panel tandis que 11 000 logements sont en situation de réinterrogation et qu'un échantillon de ménages dit « sortant » le quitte. Les ménages et individus sont interrogés neuf années consécutives (échantillon rotatif renouvelé par neuvième). Le panel donne lieu à deux types de résultats : une exploitation « transversale » annuelle (les résultats d'une année donnée) et une exploitation « longitudinale » (données des

années précédentes et courantes pour chaque individu). Chaque année, au total 14 000 ménages sont interrogés dans le cadre de ce dispositif.

Le dispositif SRCV est régi par un règlement européen de 2003 qui fixe avec un grand degré de détail les thèmes à aborder dans le questionnaire. Le règlement prévoit des domaines « primaires » traités chaque année et des domaines « secondaires » variables, à l'initiative de la Commission dès 2005 (uniquement dans la dimension transversale). Dans le module « primaire » figurent :

- la description socio-démographique des membres du panel et des personnes appartenant aux ménages dans lesquels ils vivent ;
- le détail des revenus perçus l'année civile précédant la collecte ;
- la situation financière (épargne, endettement...) des ménages ;
- la description des conditions de vie (indicateurs de privation, logement et équipement, environnement et santé).

L'ERFS est considérée comme la source de référence en France sur les revenus. Le dispositif SRCV répond à un objectif de comparaison internationale ; il permet également de produire des analyses temporelles au niveau individuel, grâce à son statut de panel. L'utilisation de l'ERFS comme source de comparaison européenne n'est pas possible compte tenu des autres variables collectées dans le cadre de ce dispositif (équipement, confort, etc.), et de la nécessité de fournir à Eurostat des données de revenus mises en perspectives avec ces descripteurs de conditions de vie. Néanmoins, afin de rendre les deux sources les plus homogènes possibles, un certain nombre de variables de revenu de SRCV sont recalées à partir de la source ERFS. C'est par exemple le cas des revenus financiers. À partir des revenus 2007, les revenus fiscaux et sociaux de SRCV sont obtenus par rapprochement avec les sources administratives, à l'instar de ce qui est fait dans les ERFS. Cette évolution contribue significativement au rapprochement et à la comparabilité des deux sources.

Le dispositif Fichier Localisé Social et Fiscal (Filosofi)

Le dispositif Filosofi remplace les anciens dispositifs « Revenus fiscaux localisés » (RFL) et « Revenus disponibles localisés » (RDL) à partir de 2012. Sa principale valeur ajoutée est d'effectuer de façon nouvelle un rapprochement des fichiers fiscaux et sociaux, ce qui permet une estimation plus précise des prestations réellement perçues par les ménages à des niveaux locaux fins. Il permet désormais une observation du revenu disponible des ménages (ce dont ils disposent au cours d'une année pour consommer et épargner) à un niveau territorial plus fin que le département, à l'échelle communale, supracommunale et infracommunale.

Le dispositif permet le calcul des indicateurs usuels d'analyse de la distribution des revenus (nombres, quartiles, déciles, médiane, etc., des revenus par unité de consommation), des indicateurs de pauvreté monétaire (taux de pauvreté, intensité de la pauvreté, etc.) et des indicateurs de structure des revenus (par exemple, la part des salaires ou des retraites dans le revenu fiscal ou la part des prestations sociales dans le revenu disponible).

Les données issues de Filosofi proviennent du rapprochement des données fiscales (les déclarations de revenus des personnes physiques, la taxe d'habitation et le fichier d'imposition des personnes) fournies à l'Insee par la direction générale des Finances publiques (DGFIP) et des données sur les prestations sociales émanant des principaux organismes gestionnaires de ces prestations : la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf), la Caisse nationale assurance vieillesse (Cnav) et la Caisse centrale de la mutualité sociale agricole (CCMSA). Elles sont complétées par les revenus financiers exonérés d'impôt sur le revenu et par le minimum vieillesse non versé par la Cnav ou la CCMSA.

Le champ statistique couvert considère les ménages fiscaux qui établissent, dans l'année, une déclaration fiscale indépendante. Un ménage fiscal est un ménage constitué par le regroupement des foyers fiscaux répertoriés dans un même logement (hors logement collectif). Le « référent fiscal » est le contribuable identifié en tant que payeur de la taxe d'habitation au sein du ménage fiscal reconstitué ce qui permet de se rapprocher de la notion de ménage au sens habituel de l'Insee.

Les statistiques sont produites pour la France métropolitaine. Le champ couvert est celui des ménages fiscaux dit « ordinaires », c'est-à-dire ayant rempli au moins une déclaration de revenus et imposables au titre de la taxe d'habitation.

Au niveau national, l'enquête Revenus fiscaux et sociaux (ERFS) reste la source de référence pour l'observation du revenu disponible, des inégalités de niveaux de vie et de la pauvreté.

Le dispositif Revenus fiscaux localisés (RFL)

Produit jusqu'en 2011, le dispositif Revenus fiscaux localisés est établi à partir des fichiers exhaustifs des déclarations de revenus des personnes physiques, de la taxe d'habitation et du fichier d'imposition des personnes physiques, fournis à l'Insee par la direction générale des Finances publiques.

L'exploitation conjointe de ces sources fiscales permet de produire des statistiques sur les revenus fiscaux localisés des ménages à l'échelle communale, supracommunale et infracommunale pour la France métropolitaine et deux départements de l'outre-mer (DOM) : La Réunion et la Martinique.

Le revenu fiscal mesuré par ce dispositif ou « revenu déclaré » correspond à la somme des ressources déclarées par les contribuables sur la « déclaration des revenus », avant tout abattement. Il ne correspond pas au revenu disponible. Le revenu fiscal comprend ainsi les revenus d'activités salariées, les pensions d'invalidité et les retraites (hors minimum vieillesse), les pensions alimentaires reçues (déduction faite des pensions versées), les revenus d'activités non salariées, certains revenus du patrimoine ainsi que les revenus sociaux imposables : indemnités de maladie et de chômage. La source permet cependant de calculer le revenu fiscal par unité de consommation (UC).

À partir de 2012, ce dispositif est remplacé par le dispositif « Filosofi ».

L'enquête Patrimoine

Dénommées Actifs financiers en 1986 et 1991-1992, puis Patrimoine en 1997-1998, 2003-2004, 2009-2010 et 2014-2015, les enquêtes Patrimoine décrivent les biens immobiliers, financiers et professionnels détenus par les ménages, ainsi que leur endettement. Entre deux de ces enquêtes approfondies, des enquêtes « légères », dites Détection d'actifs, ont été menées en 1996 et 2000 : elles ne mesurent que la proportion de détenteurs des différents actifs de patrimoine. Ces enquêtes permettent d'observer en évolution la distribution des patrimoines des ménages et les taux de détention des différents actifs patrimoniaux. Elles comportent aussi une information très complète sur les facteurs explicatifs des comportements patrimoniaux : biographie familiale et professionnelle, héritages et donations, revenus et situation financière.

Depuis l'édition 2009-2010, les DOM sont interrogés (les comparaisons avec les années antérieures ne peuvent donc être réalisées que sur la France métropolitaine) et les hauts patrimoines sont surreprésentés dans l'échantillon de l'enquête. La dernière enquête, Patrimoine 2014-2015, a été réalisée d'octobre 2014 à février 2015 auprès d'un

échantillon d'environ 20 000 ménages ordinaires, représentatif de la France entière. Un peu plus de 12 000 ménages y ont répondu.

L'enquête, réalisée auparavant tous les six ans, s'inscrit désormais dans un cadre européen ; en partenariat avec la Banque de France, l'Insee produit les données de l'enquête Patrimoine qui servent à renseigner la partie française du *Household Finance and Consumption Survey* (HFCS), un dispositif d'harmonisation des enquêtes sur le patrimoine piloté par la Banque centrale européenne. Dans ce cadre, l'enquête aura lieu désormais tous les trois ans, avec une ré-interrogation sur plusieurs vagues d'une partie des ménages. Les vagues au-delà de 2014 permettront, au travers du panel, de suivre plus précisément le patrimoine dans le temps et de mieux comprendre les phénomènes de cycle de vie.

L'enquête Patrimoine 2014-2015 a pu bénéficier de l'apport de différents experts du domaine. De nombreux partenaires ont en effet participé à l'élaboration du questionnaire, à la validation des données et/ou à son financement :

- Banque de France ;
- Caisse des dépôts et consignations ;
- Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;
- Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees) ;
- Institut national d'études démographiques (Ined) ;
- PSE - École d'économie de Paris.

Questions de mesure

Mesures du revenu disponible et du niveau de vie

S'agissant de données disponibles au niveau des ménages, la mesure du niveau de vie présentée ici correspond à un concept microéconomique de revenu.

En parallèle, l'Insee publie dans la Comptabilité nationale des données macroéconomiques relatives à la masse du revenu disponible brut de l'ensemble des ménages (RDB) en niveau, ainsi que des évolutions du revenu disponible brut moyen et du pouvoir d'achat moyen par habitant, par ménage ou par unité de consommation. Le montant macroéconomique global fait référence, et les évolutions moyennes par habitant, ménage ou unité de consommation, intègrent des effets démographiques globaux tout en étant cohérentes avec ce montant.

Une fois neutralisé cet effet démographique, les écarts entre les deux approches s'expliquent par trois éléments :

- tout d'abord, une différence de champ de la population suivie : les sources microéconomiques ne couvrent pas toutes les DOM, ni les personnes vivant en collectivités (personnes âgées en maisons de retraites, étudiants en cités universitaires, travailleurs logés en foyers) ;
- ensuite, des différences dans les composantes prises en compte dans le calcul du revenu : le revenu disponible dans les enquêtes n'inclut pas l'ensemble des revenus imputés par la Comptabilité nationale (par exemple, les loyers imputés aux propriétaires ne sont pas compris dans la mesure du niveau de vie présentée dans cet ouvrage ; ils ne sont intégrés au revenu dans les ERFs qu'à titre de variante complémentaire) ;
- enfin, certaines composantes du revenu, bien que communes aux deux approches, ne sont pas couvertes à l'identique (en particulier, celle des revenus du patrimoine est moindre dans les sources microéconomiques).

Mesure des transferts sociaux

Dans les ERF et les ERFs, le revenu que les ménages déclarent à l'administration fiscale est complété par les revenus sociaux non imposables : prestations familiales, prestations logement et minima sociaux.

Jusqu'en 2005, ceux-ci étaient estimés sur barèmes, sur la base des revenus de l'année, et étaient attribués pour l'année entière. Dans l'ERFS, les montants réellement perçus par les ménages sur l'année de revenu considérée sont collectés auprès de la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf), de la Caisse nationale assurance vieillesse (Cnav) et de la Caisse centrale de la mutualité sociale agricole (CCMSA). Par ailleurs, le recours aux organismes gestionnaires a permis d'intégrer dans l'enquête des ménages, globalement plus pauvres que l'ensemble des ménages (1,2 % de l'échantillon), qui n'avaient pas été retrouvés dans le fichier fiscal.

La rétopolation des enquêtes Revenus fiscaux et sociaux vise par repondération à limiter au maximum l'impact sur la distribution des niveaux de vie du passage entre prestations imputées sur barème et prestations réellement perçues, ainsi que celui de l'extension de champ qui en a résulté.

Mesure des revenus du patrimoine

Dans la nouvelle série d'enquêtes Revenus fiscaux et sociaux ainsi que dans les enquêtes Revenus fiscaux et sociaux rétopolées, sont ajoutés au revenu des ménages, les revenus générés par différents produits financiers non recensés par la source fiscale et estimés selon des modèles statistiques. Pour cela, le montant des différents actifs financiers est imputé à partir de l'enquête Patrimoine. Le patrimoine total ainsi imputé restant sous-estimé, les encours des différents actifs (hors assurance-vie) sont recalés, produit par produit, sur les données macroéconomiques des comptes nationaux et de la Banque de France. Il en est de même pour les revenus des assurances-vie. Faut de informations plus précises, le recalage est cependant uniforme, indépendant du revenu des ménages. Les revenus générés par les actifs sont calculés par application de taux de rendement moyens réactualisés chaque année.

Si la prise en compte des revenus du patrimoine permet de mieux appréhender la dispersion des revenus, on peut penser que l'application d'un taux de recalage uniforme n'en rend pas complètement compte : la distribution des revenus estimée pourrait être moins concentrée qu'elle ne l'est en réalité. Par ailleurs, les revenus soumis au prélèvement forfaitaire libératoire, hormis les contrats d'assurance-vie (obligations, bons, OPCVM), restent mal appréhendés. À noter cependant qu'à partir de 2013, le prélèvement forfaitaire libératoire a quasiment disparu. Au total, la nouvelle estimation des indicateurs d'inégalités se rapproche de la situation réelle tout en restant probablement encore un peu en deçà de celle-ci.

Dans les ERFs de 2005 à 2010, ces revenus étaient imputés à partir de l'enquête Patrimoine 2003-2004. Depuis l'ERFS 2011, les imputations s'appuient sur l'enquête Patrimoine 2009-2010. Une nouvelle version de l'ERFS 2010 a également été produite avec l'enquête Patrimoine 2009-2010, afin de pouvoir apprécier les évolutions entre 2010 et 2011 à méthode constante. L'utilisation d'un millésime plus récent de l'enquête Patrimoine permet une meilleure cohérence avec les portefeuilles de produits financiers actuels détenus par les ménages.

Mesures de la pauvreté

La pauvreté est un concept difficile à appréhender. Aucune définition officielle n'existe, et les approches sont nombreuses et diversifiées. On peut distinguer des approches objectives,

basées sur le revenu ou sur les conditions de vie, et des approches subjectives, fondées sur la perception qu'a chacun de sa propre condition de vie.

Les approches subjectives peuvent conduire à considérer différemment deux ménages de même revenu, consommant à peu près la même chose, selon le niveau de bien-être subjectif qu'ils en retirent. Elles consistent *in fine* à classer en ménages pauvres ceux qui se considèrent comme tels. Elles présentent l'intérêt d'être directement globales, là où des mesures passent souvent à côté d'une partie des éléments pertinents.

À l'inverse, les approches objectives se basent sur l'observation de divers éléments qui définissent le cadre de vie du ménage et sa consommation (approche par les conditions de vie), ou les éléments de son revenu, en particulier monétaire (approche par le revenu). Le recours au revenu présente l'avantage de moins dépendre des préférences du ménage en matière de consommation, mais peut varier fortement d'une année à l'autre.

Parmi les approches objectives, on distingue également celles qui sont absolues – elles partent de la considération d'un panier minimal de biens qu'il faut consommer pour survivre –, et celles qui sont relatives – celles-ci considèrent qu'il y a pauvreté relative dès qu'il y a inégalité de revenu. Les premières souffrent du caractère normatif de la définition de ce panier minimal, tandis que les secondes pâtissent du caractère arbitraire du seuil retenu (50 %, 60 % de la médiane). Selon le concept retenu, les taux de pauvreté obtenus varient considérablement, sans que l'on ne puisse nécessairement affirmer que l'une des approches est meilleure que l'autre.

En France, la notion de pauvreté la plus couramment utilisée reste la pauvreté monétaire relative (approche objective basée sur les revenus). C'est la notion la moins complexe à appréhender, en particulier à mesurer au niveau des enquêtes. Elle nécessite tout de même de disposer d'un certain nombre d'éléments sur les revenus des ménages. La notion de pauvreté monétaire relative nécessite que soient définis préalablement un revenu, une échelle d'équivalence et un seuil de pauvreté. Un ménage sera alors considéré comme pauvre si son niveau de vie (c'est-à-dire son revenu tenant compte de l'échelle d'équivalence retenue) se situe au-dessous du seuil de pauvreté.

Des notions de pauvreté en termes de conditions de vie sont également fréquemment mises en œuvre. Elles peuvent être appréhendées au travers des enquêtes grâce à différents indicateurs représentant la contrainte budgétaire, les restrictions de consommation, les retards de paiement et les difficultés de logement des ménages. Elles se justifient par le fait qu'une faiblesse de moyens financiers ne s'accompagne pas forcément de conditions de vie difficile. À l'inverse, certains ménages ne faisant pas partie des plus pauvres au sens monétaire rencontrent d'importantes difficultés en termes de conditions de vie. Par exemple, l'information qu'apporte le revenu d'un ménage ne tient pas compte de son patrimoine, des différents biens durables qu'il a pu acquérir, des dépenses contraintes auxquelles il fait face, ni des transferts entre ménages. De plus, les difficultés de conditions de vie comportent aussi un certain degré de subjectivité qu'un montant de revenu déclaré par le ménage n'exprime pas. Il est donc justifié d'appréhender également la pauvreté par le biais d'indicateurs non monétaires, d'indicateurs de conditions de vie ; tout en tenant compte des contraintes financières. Certaines approches de la pauvreté vont d'ailleurs jusqu'à ne faire intervenir que des indicateurs de conditions de vie. L'idée sous-jacente consiste alors à retenir un nombre important d'indicateurs, choisis selon des critères de fréquence mais également de consensus parmi la population, et de considérer que même si certaines difficultés apparentes peuvent en fait relever d'un choix de vie, ne pas satisfaire un certain nombre d'entre eux ne relève plus d'un choix, mais d'une réelle pauvreté. ■

Accédant

Un ménage accédant à la propriété est un ménage propriétaire qui a encore des emprunts à rembourser pour l'achat de sa résidence principale. Les **accédants récents** considérés dans l'ouvrage ont acquis leur résidence principale au cours des quatre dernières années.

Acquisition

Un logement peut être acquis soit à titre onéreux soit par héritage ou donation.

Actif occupé au sens du Bureau international du travail (BIT)

Personne âgée de 15 ans ou plus ayant travaillé (même une heure) au cours d'une semaine de référence, ou pourvue d'un emploi mais qui en est temporairement absente. Les apprentis et les stagiaires rémunérés effectuant un travail sont des actifs occupés. Dans cet ouvrage, on se restreint aux personnes âgées de 18 ans ou plus, pour une semaine de référence située au quatrième trimestre de l'année considérée. Les personnes de moins de 18 ans sont comptées parmi les enfants. À ces deux différences près, le concept utilisé est équivalent à celui du BIT.

Aire

Selon le zonage en aire urbaine 2010, une aire est composée d'un **pôle** et le plus souvent d'une **couronne**.

Allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa)

Allocation différentielle unique versée aux retraités (65 ans ou plus, ou l'âge minimum de

départ à la retraite en cas d'inaptitude au travail) ayant de faibles revenus pour leur garantir le **minimum vieillesse**. Elle remplace les diverses allocations destinées à préserver les revenus des personnes âgées au moins au niveau du minimum vieillesse depuis janvier 2007.

Allocation de solidarité spécifique (ASS)

Allocation différentielle versée aux chômeurs en fin de droit, sous certaines conditions d'activité antérieure et de ressources.

Banlieue

Si une commune représente plus de 50 % de la population du **pôle**, elle est la seule **ville-centre**. Sinon, toutes les communes qui ont une population supérieure à 50 % de celle de la commune la plus peuplée, ainsi que cette dernière, sont villes-centres. Les communes urbaines qui ne sont pas villes-centres constituent la banlieue du pôle.

Centile

Si l'on ordonne une distribution de revenus, de patrimoine, de salaires, ou de niveaux de vie, les centiles sont les valeurs qui la partagent en 100 sous-populations d'effectifs égaux. Ils sont ici notés (C1, C2, ... C99). Le 1^{er} centile est le seuil en dessous duquel se situent les 1 % de ménages (ou personnes) ayant le plus faible revenu (ou patrimoine, salaire, niveau de vie...)

Chômeur au sens du Bureau international du travail (BIT)

Personne en âge de travailler (15 ans ou plus) qui répond simultanément à trois conditions : être sans emploi (c'est-à-dire ne pas avoir travaillé, même une heure) durant une

semaine de référence, être disponible pour prendre un emploi dans les 15 jours et chercher activement un emploi ou en avoir trouvé un qui commence dans moins de 3 mois. Ici, on se restreint aux personnes âgées de 18 ans ou plus, pour une semaine de référence située au quatrième trimestre de l'année considérée. À ces deux différences près, le concept utilisé est équivalent à celui du BIT.

Communes isolées hors de l'influence des pôles

Les communes isolées hors de l'influence des **pôles** sont les communes n'appartenant pas à une **aire** et qui ne sont pas des **communes multipolarisées**. Lorsqu'un grand pôle urbain est constitué de plusieurs communes, les communes qui le composent sont soit **ville-centre**, soit **banlieue**.

Communes multipolarisées

Voir **espace des grandes aires urbaines**.

Compte-titres

Outil qui permet de détenir des valeurs mobilières. Il est dit ordinaire quand il ne bénéficie pas de l'enveloppe fiscale privilégiée du **plan d'épargne en actions** (PEA).

Couronne

Une couronne correspond aux communes ou unités urbaines, dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le **pôle** ou dans les communes attirées par celui-ci. On distingue les grandes aires urbaines fondées sur des pôles d'au moins 10 000 emplois, les moyennes **aires**, basées sur des pôles de 5 000 à moins de 10 000 emplois et les petites aires basées sur des pôles de 1 500 à moins de 5 000 emplois.

Déciles

Si l'on ordonne une distribution de salaires, de revenus, de patrimoine, de niveaux de

vie..., les déciles (au nombre de 9 : D1 à D9) sont les valeurs qui partagent cette distribution en 10 parties d'effectifs égaux. La médiane (D5) partage la population en deux sous-populations égales. Le 1^{er} décile (resp. 9^e décile) est le seuil en dessous (resp. au-dessus) duquel se situent les 10 % des ménages (ou personnes) ayant le plus faible (resp. haut) salaire, revenu, patrimoine, niveau de vie...

Dépenses pré-engagées

Voir **revenu imposable**.

Détention

Le taux de détention d'un produit ou d'une catégorie d'actifs est calculé au niveau des ménages, en rapportant le nombre de ménages détenteurs au nombre total de ménages. Chaque ménage est considéré détenteur s'il possède au moins un des actifs concernés.

Difficultés

Les 27 privations ou difficultés retenues pour mesurer le taux de pauvreté en conditions de vie sont :

Insuffisance des ressources : être soumis à des remboursements d'emprunt élevés par rapport à ses revenus ; avoir été en décaissement bancaire au cours des 12 derniers mois ; avoir des revenus insuffisants pour équilibrer le budget du ménage ; puiser dans ses économies pour équilibrer le budget ; ne disposer d'aucune épargne ; considérer sa situation financière comme difficile ;

Retards de paiement : avoir été dans l'impossibilité de payer, au cours des douze derniers mois : des factures d'électricité ou de gaz ; des loyers ; ses impôts ;

Restrictions de consommation : maintenir le logement à la bonne température ; se payer une semaine de vacances ; remplacer des meubles ; acheter des vêtements chauds ; acheter de la

viande ; recevoir parents ou amis ; offrir des cadeaux au moins une fois par an ; posséder deux paires de chaussures ; ne pas faire de repas par manque d'argent (au moins une fois au cours des deux dernières semaines) ;

Difficultés de logement : surpeuplement ; pas de salle de bains ; pas de toilettes ; pas d'eau chaude ; pas de système de chauffage ; logement trop petit ; difficulté à chauffer ; humidité ; bruit.

Pour être considéré en difficulté vis-à-vis d'une de ces dimensions, le nombre de privations ou difficultés qu'un ménage doit rencontrer diffère selon la dimension considérée : au moins 3 difficultés sur les 6 existantes pour l'insuffisance de ressources, au moins 1 sur 3 pour les retards de paiement, au moins 4 sur 9 pour les restrictions de consommation et au moins 3 sur 9 pour les difficultés liées au logement.

En emploi

Voir **actif occupé au sens du BIT**.

Espace des grandes aires urbaines

Les communes multipolarisées des grandes aires urbaines sont les communes situées hors des aires, dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans plusieurs grandes aires urbaines, sans atteindre ce seuil avec une seule d'entre elles. Elles forment avec elles un ensemble d'un seul tenant, appelé espace des grandes aires urbaines.

Immigré

Personne née à l'étranger et de nationalité étrangère à la naissance (certaines ont pu acquérir la nationalité française par la suite).

Impôts directs

Ensemble constitué des impôts sur le revenu des personnes physiques (IRPP), de la taxe d'habitation (TH), de la contribution sociale

généralisée (CSG), de la contribution à la réduction de la dette sociale (CRDS), du prélèvement forfaitaire libérateur sur valeurs mobilières (qui a quasiment disparu en 2013) et des autres prélèvements sociaux sur les revenus du patrimoine.

Impôt de solidarité sur la fortune (ISF)

Il est calculé sur le patrimoine détenu en France ou hors de France déduit des dettes et de certains biens (notamment professionnels) partiellement ou totalement exonérés. Depuis 2013, le seuil d'imposition à l'ISF est fixé à 800 000 euros de patrimoine net.

Inactif

Individu qui n'est ni actif occupé ni chômeur : jeunes scolaires, étudiants, retraités, hommes et femmes au foyer, personnes en incapacité de travailler.

Indice de Gini

Il permet de mesurer le degré d'inégalité d'une distribution (revenus, patrimoine...) pour une population donnée. Il varie entre 0 et 1, la valeur 0 correspondant à l'égalité parfaite (tout le monde a le même revenu, patrimoine...), la valeur 1 à l'inégalité extrême (une personne a tout le revenu, patrimoine... les autres n'ayant rien).

Indice de référence des loyers (IRL)

Depuis février 2008, il correspond à la moyenne, sur les douze derniers mois, de l'évolution des prix à la consommation hors tabac et hors loyers. Il a pris la suite de l'indice du coût de la construction (ICC) en 2005 et a d'abord été calculé comme la somme pondérée d'indices représentatifs de l'évolution des prix à la consommation, du coût des travaux d'entretien et d'amélioration du logement à la charge des bailleurs et de l'ICC.

Intensité de la pauvreté

C'est un indicateur qui permet d'apprécier à quel point le niveau de vie de la population pauvre est éloigné du seuil de pauvreté. Il est mesuré comme l'écart relatif entre le niveau de vie médian de la population pauvre et le seuil de pauvreté, rapporté au seuil de pauvreté. Plus cet indicateur est élevé et plus la pauvreté est dite intense, au sens où le niveau de vie des plus pauvres est très inférieur au seuil de pauvreté.

Livrets non imposables ou défiscalisés

Les sommes qui sont placées sur ces livrets (dans la limite d'un plafond variant selon les produits) et les intérêts qu'elles dégagent ne sont soumis ni aux prélèvements sociaux, ni à l'impôt sur le revenu. Font partie de cette catégorie le livret A, le livret Bleu, le livret Jeune, le livret de développement durable (LDD) et le livret d'épargne populaire (LEP).

Livrets soumis à l'impôt

Les intérêts que ces livrets permettent de dégager sont soumis aux prélèvements sociaux et à l'impôt sur le revenu. Font partie de cette catégorie le livret B, le livret orange.

Logement neuf réservé

Ce sont des logements neufs, réservés à la vente, avec dépôts d'arrhes.

Loyer imputé brut

Les ménages possédant le logement dans lequel ils résident détiennent un élément de patrimoine qui ne génère pas de flux de revenus, alors même qu'il a pour eux une valeur d'usage. Cette ressource non monétaire n'est habituellement pas prise en compte dans la mesure des niveaux de vie effectuée à partir des enquêtes Revenus fiscaux et sociaux (ERFS). On peut cependant

valoriser cet avantage en nature et rehausser à ce titre le revenu disponible des ménages propriétaires de leur résidence principale des loyers imputés bruts (loyers qu'ils percevraient s'ils mettaient en location leur logement, et dont ils auraient par ailleurs à s'acquitter s'ils étaient locataires, au titre du service de logement dont ils bénéficient). Le niveau de vie, y compris les loyers imputés bruts, est net de la taxe foncière.

Loyer imputé net

Pour mieux tenir compte de la situation des ménages accédants à la propriété, on rehausse le revenu disponible des loyers imputés nets, c'est-à-dire des loyers imputés bruts, après déduction des intérêts de remboursement d'emprunt contracté pour l'acquisition de la résidence principale. Le remboursement du principal, lui, n'est pas déduit, car il ne vient pas diminuer le revenu du ménage, mais correspond à une épargne qu'il dégage sur la période, qui réduit d'autant son endettement.

Médiane

Voir **décile**.

Ménage

Dans les enquêtes sur les Revenus fiscaux et sociaux (ERFS), le ménage désigne l'ensemble des occupants d'une résidence principale, qu'ils aient ou non des liens de parenté. Dans le dispositif de Statistiques sur les ressources et les conditions de vie (SRCV), le ménage regroupe les occupants qui partagent le même budget. Le ménage peut ne comprendre qu'une seule personne. Ne font pas partie des ménages les personnes vivant dans des habitations mobiles (y compris les marinières et les sans-abri) ou dans des communautés (foyers de travailleurs, maisons de retraite, résidences universitaires, maisons de détention...).

Ménage fiscal

Il est constitué par le regroupement des foyers fiscaux répertoriés dans un même logement, lui-même identifié à une taxe d'habitation. Sont exclus : les ménages constitués de personnes ne disposant pas de leur indépendance fiscale (essentiellement des étudiants, inclus dans le ménage de leurs parents) ; les contribuables vivant en collectivité, les sans-abri. C'est le concept de ménage utilisé dans le fichier localisé social et fiscal (Filosofi).

Ménage immigré

C'est un ménage dont la personne de référence et son éventuel conjoint sont immigrés. Un ménage est **mixte** lorsqu'un seul des conjoints est immigré.

Minima sociaux du ménage

Les minima sociaux comprennent le revenu de solidarité active (RSA) et les prestations précarités relatives au **minimum vieillesse (allocation de solidarité aux personnes âgées)** essentiellement) et au handicap (allocation aux adultes handicapés, y compris le complément de ressources). L'allocation de solidarité spécifique et les autres allocations de chômage relevant de la solidarité sont comptabilisées dans les allocations de chômage.

Minimum vieillesse

Il s'agit du seuil de revenus garanti aux personnes âgées de plus de 65 ans (ou l'âge minimum de départ à la retraite en cas d'invalidité au travail) sans contrepartie de cotisation. Au 1^{er} avril 2013, le minimum vieillesse s'élève à 787 euros par mois pour une personne seule et 1 222 euros par mois pour un couple.

Niveau de vie

Il est défini comme le revenu disponible du ménage rapporté au nombre d'**unités de**

consommation (UC). Le niveau de vie est donc le même pour toutes les personnes d'un même ménage.

Parité de pouvoir d'achat (PPA)

C'est le taux de conversion monétaire qui permet d'exprimer dans une unité commune, dite **standard de pouvoir d'achat (SPA)**, les pouvoirs d'achat des différentes monnaies. Ce taux exprime le rapport entre la quantité d'unités monétaires nécessaire dans des pays différents pour se procurer un même panier de biens et de services. Il est en général différent du taux de change, et diffère également en général entre deux pays appartenant à la zone euro.

Patrimoine brut

Il s'agit du patrimoine évalué sans déduction de l'endettement du ménage ; ce patrimoine brut inclut la résidence principale, la résidence secondaire, l'immobilier de rapport – c'est-à-dire rapportant un revenu foncier –, les actifs financiers du ménage, et les actifs professionnels lorsque le ménage a une activité d'indépendant à titre principal ou secondaire. Il inclut également les biens durables, les bijoux et les œuvres d'art.

Patrimoine net

Il s'agit du patrimoine net de l'endettement du ménage. C'est donc le **patrimoine brut**, auquel ont été retranchées les sommes restant dues par le ménage au titre des emprunts qu'il a contractés, pour des motifs privés (achat d'un bien immobilier, crédit à la consommation) ou professionnels.

Pauvreté en conditions de vie

La pauvreté en conditions de vie est définie comme un manque global de bien-être matériel, mesuré au niveau du ménage. Elle repose sur le repérage d'un certain nombre de

privations d'éléments constitutifs d'un bien-être matériel standard, c'est-à-dire largement diffusés dans la population, ou la présence de difficultés dans la vie quotidienne. En France, un ménage est dit pauvre en conditions de vie lorsqu'il cumule au moins huit privations ou **difficultés** parmi 27 liées à l'insuffisance de ressources, aux retards de paiement, aux restrictions de consommation et aux difficultés liées au logement. Une personne est pauvre en conditions de vie si c'est le cas du ménage dans lequel elle vit.

Pauvreté monétaire

Une personne est considérée comme pauvre lorsque son niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. L'Insee, comme Eurostat et les autres pays européens, mesure la pauvreté monétaire de manière relative alors que d'autres pays, comme les États-Unis, ont une approche absolue. Dans l'approche en termes relatifs, le seuil est déterminé par rapport à la distribution des niveaux de vie de l'ensemble de la population. On privilégie en Europe le seuil à 60 % du niveau de vie médian.

Personne de référence du ménage

Pour chaque ménage, on définit une personne de référence. Elle est déterminée en fonction du fait d'apporter ou non des ressources au ménage, du fait d'être actif ou non, et de l'âge.

Plan d'épargne en actions (PEA)

C'est un produit d'épargne réglementé (notamment son montant est plafonné), construit sur la base d'un **compte-titres**, mais bénéficiant d'une fiscalité avantageuse.

Pôle

Un pôle est une unité urbaine (zone de bâti continu d'au moins 2 000 habitants) d'au moins 1 500 emplois.

Pouvoir d'achat (évolution du)

Évolution du revenu disponible brut (RDB) rapporté au prix de la dépense de consommation des ménages.

Prestations familiales

Les prestations familiales regroupent les prestations relatives à l'accueil du jeune enfant (prime à la naissance, allocation de base, compléments de libre choix d'activité) et les autres prestations relatives à l'éducation des enfants (allocations familiales, complément familial, allocation de rentrée scolaire, allocation d'éducation de l'enfant handicapé, allocation de soutien familial).

Prestations logement

Les prestations logement regroupent l'aide personnalisée au logement, l'allocation de logement à caractère familial et l'allocation de logement à caractère social.

Primo-accédant

Un ménage primo-accédant est propriétaire de sa résidence principale pour la première fois.

Prélèvement forfaitaire libératoire

Il consistait en un prélèvement à la source permettant de s'acquitter, *via* l'établissement financier, de l'impôt dû sur les revenus de certains placements bancaires. Il libérait le contribuable de tout impôt sur le revenu de ces placements. Il a été quasiment supprimé en 2013, la grande majorité des revenus des placements étant maintenant intégrés dans le barème de l'impôt sur le revenu.

Prélèvements sociaux

Le taux des prélèvements sociaux est de 15,5 % depuis le 1^{er} juillet 2012. Ils se composent de la contribution sociale généralisée (CSG,

pour 8,2 %), de la contribution pour le remboursement de la dette sociale (CRDS, pour 0,5 %), de 4,5 % de prélèvement social, auxquels s'ajoutent des prélèvements additionnels : une contribution additionnelle au prélèvement social de 0,3 % et le prélèvement de solidarité de 2 %.

Prestations sociales

Ensemble des prestations familiales, de logement, minima sociaux (revenu de solidarité active, allocation aux adultes handicapés, allocations permettant d'atteindre le minimum vieillesse).

Prime pour l'emploi

Elle est attribuée aux personnes ayant exercé une activité professionnelle, salariée ou non, sous des conditions de revenus : le revenu fiscal de référence du foyer doit être inférieur à certaines limites. Les montants pour 2013 sont les mêmes que depuis 2008 : le plafond est de 16 251 euros pour une personne seule, 32 498 euros pour un couple marié ou pacsé, et majoré de 4 490 euros par demi-part supplémentaire. Le montant de la prime individuelle dépend du revenu d'activité. Elle est remplacée en 2016 par la prime d'activité.

Primo-accédant

Un ménage primo-accédant est un ménage accédant à la propriété de sa résidence principale pour la première fois.

Propriétaires accédants

Ce sont les propriétaires qui ont un ou plusieurs prêts immobiliers en cours pour l'achat de leur résidence principale. Les **propriétaires non accédants** sont eux déchargés des charges de remboursements d'emprunts liés à leur résidence principale.

Rapport interdécile (D9/D1)

Le rapport interdécile d'un critère (revenu, niveau de vie) est le rapport du 9^e **décile** au 1^{er} décile (D9/D1) de ce critère. Il contribue ainsi à la mesure des inégalités, en particulier de la dispersion, de la population sur le critère considéré. Il met en évidence l'écart entre le revenu (niveau de vie) au-dessus duquel se situent les 10 % des ménages les plus aisés et le revenu (niveau de vie) en dessous duquel se situent les 10 % des ménages les plus modestes.

Ratio « (100-S80)/S20 »

Il met en évidence les écarts entre la masse des revenus disponibles par UC détenue par les 20 % des personnes les plus aisées et celle détenue par les 20 % des personnes les plus pauvres. C'est un indicateur de concentration.

Revenu arbitrage

C'est le revenu disponible brut après déduction des **dépenses** (de consommation) dites « **pré-engagées** » telles que logement, services de télécommunications, frais de cantine, service de télévision, assurances (hors assurance-vie) et services financiers. Ces dépenses sont celles réalisées dans le cadre d'un contrat difficilement renégociable à court terme. En effet, les ménages peuvent appréhender leur pouvoir d'achat sur un champ plus étroit que celui du revenu disponible, en considérant qu'ils ont en réalité peu de prise à court terme face à certaines de leurs dépenses de consommation et en se focalisant sur leur rester pour effectuer librement des choix de consommation et d'épargne. Le pouvoir d'achat du revenu arbitrage est calculé en utilisant comme déflateur le prix des seules dépenses de consommation non « pré-engagées ».

Revenu déclaré

Somme des revenus déclarés au fisc avant abattements. Il comprend les revenus d'activité salariée ou indépendante, les indemnités de chômage, les pensions alimentaires, d'invalidité ou de retraite, et les revenus du patrimoine. Ces revenus sont nets de cotisations sociales et de contribution sociale généralisée (CSG) déductible. En sont exclus les revenus exceptionnels (plus-values notamment).

La déclaration de revenus est propre au foyer fiscal. Le revenu déclaré d'un ménage fiscal correspond à l'ensemble des revenus déclarés par les foyers fiscaux qui le composent. Il comprend ainsi les revenus des personnes qui ne disposent pas de leur indépendance fiscale (étudiants), même si ces personnes ne résident pas principalement dans le même logement.

Revenu disponible

Il comprend les revenus déclarés à l'administration fiscale (revenus d'activité, retraites et pensions, indemnités de chômage et certains revenus du patrimoine), les revenus financiers non déclarés et imputés (produits d'assurance-vie, livrets exonérés, PEA, PEP, CEL, PEL), les prestations sociales perçues et la prime pour l'emploi, nets des **impôts directs** (impôt sur le revenu, taxe d'habitation, contribution sociale généralisée [CSG], contribution à la réduction de la dette sociale [CRDS], et prélèvements sociaux sur les revenus du patrimoine). Cette mesure correspond au concept microéconomique.

En parallèle, l'Insee publie des données macroéconomiques relative **au revenu disponible brut** dans la Comptabilité nationale, qui font référence pour les évolutions globales. Ces évaluations ne sont pas directement comparables, ni en niveau ni en évolution (voir *annexe Sources et méthodes*).

Revenu disponible brut (RDB)

Il s'agit du revenu qui reste à la disposition des ménages pour la consommation et l'épargne, une fois déduits les prélèvements fiscaux et sociaux. Il comprend en particulier les revenus d'activité, les revenus du patrimoine (dividendes, intérêts et loyers) et les prestations sociales en espèces (allocations familiales, minima sociaux, pensions de retraite, indemnités de chômage...). Le revenu disponible est dit brut lorsque la consommation de capital fixe (usure du capital fixe) ne lui est pas soustraite. Le RDB diffère sur certains points du **revenu disponible** évalué à partir des enquêtes auprès des ménages (voir *annexe Sources et méthodes*).

Revenu disponible brut ajusté (RDBA)

C'est le revenu disponible brut (RDB) augmenté des transferts sociaux en nature (remboursement de frais de santé par la Sécurité sociale, allocations logement, dépenses publiques d'enseignement...), contrepartie des consommations individualisables incluses dans les dépenses des administrations publiques et des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

Revenu disponible net

Il correspond au revenu disponible des ménages diminué de la dépréciation du capital. Le revenu disponible net des ménages est économiquement plus pertinent pour l'analyse du patrimoine des ménages et le calcul des ratios patrimoine/revenu, car il retrace le revenu effectivement utilisable soit pour la consommation, soit pour l'accroissement du patrimoine (*via* l'épargne nette).

Revenu individuel

Il comprend les traitements et salaires, les indemnités chômage, les retraites, les

pensions alimentaires reçues et les revenus d'indépendants. Il est net de CSG et CRDS.

Revenus du patrimoine

Ils correspondent aux revenus fonciers et revenus de valeurs et de capitaux mobiliers, hors plus-values. Les revenus du patrimoine ne sont que partiellement couverts dans la déclaration fiscale : plusieurs types de revenus du patrimoine sont exonérés d'impôts (épargne réglementée notamment) ou en partie seulement appréhendés dans les déclarations. Ils sont complétés par des revenus imputés (produits d'assurance-vie, livrets exonérés, PEA, PEP, CEL, PEL).

Sans-domicile

Une personne est dite sans-domicile si elle a passé la nuit précédente dans un lieu non prévu pour l'habitation (y compris les haltes de nuit qui offrent un abri mais qui ne sont pas équipées pour y dormir) ou dans un **service d'hébergement** (hôtel ou logement payé par une association, chambre ou dortoir dans un hébergement collectif, lieu ouvert exceptionnellement en cas de grand froid). Dans l'enquête sur les services d'hébergement ou de distribution de repas de 2012, dite « Sans-domicile 2012 », seuls les sans-domicile fréquentant ces services et résidant dans une agglomération de plus de 20 000 habitants ont été enquêtés. Les usagers non francophones ont été interrogés à l'aide d'un questionnaire auto-administré simplifié dans lequel les revenus n'ont pas été détaillés.

Service d'hébergement

Ils recouvrent les centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS), les centres maternels, les hôtels sociaux, les centres d'hébergement d'urgence (CHU), les centres d'hébergement et de stabilisation (CHS), les places prévues pour l'hébergement dans le cadre des plans Très Grand Froid, les places

réservées à l'hébergement des sans-domicile dans des structures telles que les foyers de jeunes travailleurs, les foyers de travailleurs migrants et les résidences sociales, les chambres d'hôtel louées par des associations ou des organismes publics et les communautés de travail.

Seuil de pauvreté

Il est égal à 60 % du niveau de vie médian de l'ensemble des individus. De façon secondaire, d'autres seuils sont calculés, notamment celui à 50 % du niveau de vie médian.

Standard de pouvoir d'achat

Le standard de pouvoir d'achat (SPA) est une unité monétaire artificielle qui élimine les différences de niveaux de prix entre les pays. Ainsi, un SPA permet d'acheter le même volume de biens et de services dans tous les pays, et permet des comparaisons entre les pays. Les agrégats exprimés en SPA sont calculés en divisant les agrégats à prix courants et en monnaie nationale par les **parités de pouvoir d'achat** (PPA) respectives. Le niveau d'incertitude caractérisant les prix et les données de comptabilité nationale de base, ainsi que les méthodes utilisées pour calculer les PPA, impliquent que les différences entre des pays ayant des indices d'une valeur proche ne doivent pas être sur-interprétées.

Taux d'effort en logement

C'est le rapport entre les dépenses liées à l'habitation principale et les revenus des ménages. Les dépenses comprennent, pour les propriétaires, les remboursements d'emprunt pour l'achat du logement, la taxe foncière et les charges de copropriété. Pour les locataires, elles comprennent les loyers et les charges locatives. Pour tous les ménages, elles incluent la taxe d'habitation, les

dépenses en eau et en énergie associées au logement. Le taux d'effort est « net », c'est-à-dire calculé en déduisant du montant des dépenses les aides au logement.

Taux d'endettement

C'est le ratio entre le montant des remboursements et le revenu disponible des ménages.

Taux de détention

On appelle taux de détention d'une catégorie d'actifs patrimoniaux la proportion de ménages qui détiennent au moins un produit de cette catégorie (que le ménage en possède un ou plusieurs dans la catégorie).

Taux de pauvreté (monétaire)

Pourcentage de la population dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. Pour la pauvreté monétaire, ce seuil est calculé au niveau national, comme étant égale à 60 % du niveau de vie médian de l'ensemble des personnes.

Taux de rendement

Il reflète la rémunération des livrets à travers les taux d'intérêts appliqués. Selon la nature du produit financier, le taux est réglementé ou non. Le taux de rendement réel correspond au taux de rendement nominal corrigé de l'inflation.

Transferts et prélèvements

Les transferts et prélèvements sous forme monétaire sont les prestations sociales (prestations familiales, allocations logement, minima sociaux), impôts directs (impôt sur le revenu, taxe d'habitation, contribution sociale généralisée [CSG] et contribution à la réduction de la dette sociale [CRDS]) et autres prélèvements sociaux sur les revenus du

patrimoine). Cette notion correspond au concept microéconomique utilisé dans cet ouvrage. Dans d'autres définitions ou selon la source utilisée, les transferts peuvent inclure les services rendus (transferts) en nature : services fournis par les administrations publiques, qu'ils soient collectifs (justice, sécurité) ou individualisables (éducation et santé).

Unités de consommation du ménage

Les dépenses d'un ménage de plusieurs personnes ne sont pas strictement proportionnelles au nombre de personnes, grâce aux économies d'échelle issues de la mise en commun de certains biens. Aussi, pour comparer les niveaux de vie de personnes vivant dans des ménages de taille ou de composition différente, on utilise une mesure du revenu par unité de consommation, à l'aide d'une échelle d'équivalence. L'échelle la plus utilisée actuellement (dite de l'« OCDE modifiée ») consiste à décompter 1 unité de consommation (UC) pour le premier adulte du ménage, puis 0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans ou plus, et 0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans.

Usufruitier

Un ménage est dit usufruitier d'un bien immobilier, s'il en a la jouissance sans en être propriétaire. Dans le cas de la résidence principale, le ménage habite ce bien, sans qu'il soit possible pour lui de le vendre.

Ville-centre

Si une commune représente plus de 50 % de la population du **pôle**, elle est la seule ville-centre. Sinon, toutes les communes qui ont une population supérieure à 50 % de celle de la commune la plus peuplée, ainsi que cette dernière, sont villes-centres. Les communes urbaines qui ne sont pas villes-centres constituent la **banlieue** du pôle.

Sigles

AAH

Allocation aux adultes handicapés

Aspa

Allocation de solidarité aux personnes âgées

ASS

Allocation de solidarité spécifique

BEP

Brevet d'études professionnelles

BIT

Bureau international du travail

CAP

Certificat d'aptitude professionnelle

CCMSA

Caisse centrale de la mutualité sociale agricole

CEL

Compte épargne logement

Cnaf

Caisse nationale des allocations familiales

Cnav

Caisse nationale d'assurance vieillesse

CRDS

Contribution au remboursement de la dette sociale

CS

Catégorie socioprofessionnelle

CSG

Contribution sociale généralisée

Dares

Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques

DGFIP

Direction générale des finances publiques

DGI

Direction générale des impôts

DOM

Département d'outre-mer

Drees

Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques

ERF

Enquête Revenus fiscaux

ERFS

Enquête Revenus fiscaux et sociaux

EU-SILC

European union statistics on income and living conditions

Filosofi

Fichier localisé social et fiscal

ICC

Indice du coût de la construction

IPC

Indice des prix à la consommation

IRL

Indice de référence des loyers

IRPP

Impôt sur le revenu des personnes physiques

ISBLSM

Institution sans but lucratif au service des ménages

ISF

Impôt de solidarité sur la fortune

LDD

Livret de développement durable

LEP

Livret d'épargne populaire

OCDE

Organisation de coopération
et de développement économiques

OPCVM

Organisme de placement collectif en valeurs
mobilières

PEA

Plan d'épargne en action

PEL

Plan d'épargne logement

PEP

Plan d'épargne populaire

PERP

Plan d'épargne retraite populaire

PPA

Parité de pouvoir d'achat

PPE

Prime pour l'emploi

PR

Personne de référence

RDB

Revenu disponible brut

RDN

Revenu disponible net

RDBA

Revenu disponible brut ajusté

RDL

Revenus disponibles localisés

RFL

Revenus fiscaux localisés

RSA

Revenu de solidarité active

Smic

Salaire minimum interprofessionnel de
croissance

SoeS

Service de l'observation et des statistiques du
ministère de l'Environnement, de l'Énergie et
de la Mer

SPA

Standard de pouvoir d'achat

SRCV

Statistiques sur les ressources et les conditions
de vie

TH

Taxe d'habitation

UC

Unité de consommation

UE28

Union européenne à 28 pays (depuis le
1^{er} Juillet 2013)

Dans la même collection

Parus

Les entreprises en France, édition 2015
France, portrait social, édition 2015
Couples et familles, édition 2015
Tableaux de l'économie française, édition 2016
L'économie française, édition 2016

À paraître

Emploi, chômage, revenus du travail, édition 2016
Les entreprises en France, édition 2016
France, portrait social, édition 2016
Les conditions de logement en France, édition 2016

Imprimerie JOUVE – 1, rue du Docteur Sauvé 53100 Mayenne

Dépôt légal : juin 2016